



# Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2020-2021

Séance plénière du 11 décembre 2020

## Compte rendu

### Sommaire

	Pages
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	5
EXCUSÉS .....	5
ORDRE DU JOUR.....	5
COMMUNICATIONS	
• <i>ARRIÉRÉ DES TRAVAUX</i> .....	5
• <i>APPROBATION PAR LA TUTELLE</i> .....	5
• <i>QUESTIONS ÉCRITES</i> .....	5
• <i>NOTIFICATIONS</i> .....	5
EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS	
• <i>PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS</i>	
◦ <i>DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE</i>	
(Orateur : M. Pierre-Yves Lux).....	5
◦ <i>DISCUSSION ET ADOPTION DES TABLEAUX</i> .....	6
• <i>PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – ET CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2021 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE</i>	
◦ <i>DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE</i>	
(Orateurs : Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky, Mme Barbara de Radiguès, M. Christophe De Beukelaer, M. Michael Vossaert et Mme Victoria Austraet).....	6

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- *L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT AU CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES INTERDIT AUX PERSONNES DE COULEUR BLANCHE ET AUX HOMMES*  
de Mme Alexia Bertrand et  
*UN ÉVÉNEMENT INTERDIT « AUX BLANCS » QUI CRÉE UNE VIVE POLÉMIQUE À BRUXELLES*  
question d'actualité jointe de Mme Nicole Nketo Bomele  
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Politique de l'égalité des chances,  
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture  
et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale  
(Oratrices : Mme Alexia Bertrand, Mme Nicole Nketo Bomele et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)..... 20
- La fermeture du Musée du jouet par la Commission communautaire française  
de M. Geoffroy Coomans de Brachène,  
*L'AVENIR DU MUSÉE DU JOUET ET LE SOUTIEN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE*  
question d'actualité jointe de Mme Céline Fremault et  
*BRUXELLES VA-T-ELLE SAUVER LE MUSÉE DU JOUET ?*  
question d'actualité jointe de Mme Isabelle Pauthier  
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture  
(Oratrices : M. Geoffroy Coomans de Brachène, Mme Céline Fremault, Mme Isabelle Pauthier et M. Rudi Vervoort, ministre)..... 21

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS (SUITE)

- *PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – ET CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2021 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE* ..... 23
  - *POURSUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE*  
(Orateurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky, Mme Barbara de Radiguès, Mme Céline Fremault et M. Michael Vossaert)..... 23
  - *DISCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES, DES TABLEAUX ANNEXÉS ET AUTRES ANNEXES*
    - *Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –*..... 29
    - *Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –*..... 29
    - *Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –*..... 30
    - *Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –*..... 31
    - *Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021*..... 31
    - *Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021*..... 32
    - *Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021*..... 39
    - *Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021*..... 39

•	<i>PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 23 MARS 2020 ACCORDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19</i>	
◦	<i>DISCUSSION GÉNÉRALE</i>	
	(Orateurs : Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Barbara de Radiguès et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....	42
◦	<i>DISCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES</i> .....	42
VŒUX		
	(Orateurs : Mme Magali Plovie, présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....	43
VOTES RÉSERVÉS		
•	<i>DE LA PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS</i> .....	44
•	<i>DU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i> .....	45
•	<i>DU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i> .....	45
•	<i>DU PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i> .....	46
•	<i>DU PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i> .....	46
•	<i>DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021</i> .....	46
•	<i>DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021</i> .....	47
•	<i>DU PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021</i> .....	47
•	<i>DU PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021</i> .....	47
•	<i>DU PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 23 MARS 2020 ACCORDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19</i> .....	48
	CLÔTURE .....	48
ANNEXES		
•	<i>ANNEXE 1 : AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS</i> .....	49
•	<i>ANNEXE 2 : DÉCRETS ET RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i>	
	- <i>TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i> .....	53
	- <i>TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i> .....	60
	- <i>AUTRES ANNEXES AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i> .....	80
	- <i>TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –</i> .....	94

**C.R. N° 26 (2020-2021)**

- TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – ..... 97
- ANNEXE 3 : DÉCRETS ET RÈGLEMENTS CONTENANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021
  - TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021..... 105
  - TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021..... 112
  - AUTRES ANNEXES AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021..... 132
  - TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021..... 147
  - TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021..... 150
- ANNEXE 4 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS..... 158
- ANNEXE 5 : ARRIÉRÉ DES TRAVAUX ..... 159
- ANNEXE 6 : COUR CONSTITUTIONNELLE..... 160

## Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 09h07.

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 27 novembre 2020 est déposé sur le Bureau)*

**Mme la présidente.**- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**Mme la présidente.**- Comme nous en avons pris l'habitude lors des dernières séances, la séance de ce jour se déroule en comité restreint dans l'hémicycle, afin de respecter les normes sanitaires. Par contre, de nombreux députés sont présents devant leur écran d'ordinateur pour participer à nos travaux.

Nous tenons aujourd'hui une séance importante, puisque nous examinerons les projets et propositions liés à l'ajustement du budget 2020 et au budget 2021. Nous aurons également à confirmer les arrêtés de pouvoirs spéciaux de la Commission communautaire française.

## EXCUSÉS

**Mme la présidente.**- Mme Caroline De Bock, Mme Zoé Genot, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Mohamed Ouriaghli et M. Luc Vancauwenberge ont prié d'excuser leur absence.

## ORDRE DU JOUR

**Mme la présidente.**- Au cours de sa réunion du 4 décembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

*(Assentiment)*

## COMMUNICATIONS

**Arriéré des travaux**

**Mme la présidente.**- L'arriéré des travaux des commissions est annexé au présent compte rendu.

**Approbation par la tutelle**

**Mme la présidente.**- Par courrier du 10 décembre 2020, Mme Valérie Glatigny, ministre du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles exerçant la tutelle sur les compétences réglementaires de la Commission communautaire française, m'a informée de l'approbation du règlement relatif à l'octroi de subventions aux centres culturels et du règlement relatif au label I.M.P.A.C.T.

**Questions écrites**

**Mme la présidente.**- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Geoffroy Coomans de Brachène et M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Barbara Trachte;
- M. Ahmed Mouhssin à M. Rudi Vervoort;
- et M. Emin Ozkara à Mme Barbara Trachte, M. Rudi Vervoort, M. Bernard Clerfayt, M. Alain Maron et Mme Nawal Ben Hamou.

**Notifications**

**Mme la présidente.**- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

## EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

## PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois [doc. 21 (2020-2021) n°s 1 et 2].

*Discussion générale conjointe*

**Mme la présidente.**- À l'instar de ce qui s'est fait en commission, nous mènerons une discussion générale conjointe.

La discussion générale conjointe est ouverte.

**M. Pierre-Yves Lux, rapporteur.**- Je me réfère au rapport écrit et remercie les services pour leur travail.

**Mme la présidente.**- Je vous donne à nouveau la parole, pour intervenir dans le débat au nom de votre groupe.

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).**- Le groupe Ecolo aimerait revenir sur quelques éléments importants de ce budget.

Par rapport à l'ajusté, il convient de rappeler que la crise sanitaire n'a pas non plus épargné notre Assemblée et qu'elle nous a imposé l'annulation d'une série d'événements tournés vers les citoyens. C'est regrettable puisque l'une des missions de notre Assemblée est de s'ouvrir au monde extérieur, en particulier aux étudiants. Je pense notamment à une activité telle que le « Train des 1000 » qui a dû être reportée, alors qu'elle poursuit un objectif éducatif de mémoire important auprès des élèves. Je ne doute pas que vous réorganiserez, avec l'aide des services, de tels événements dès que la situation le permettra.

Par rapport à l'initial 2021, trois éléments retiennent notre attention, à savoir les trois budgets spécifiques proposés pour des projets qui, aux yeux des écologistes, sont importants. Tout d'abord, la commission de déontologie. Certes, c'est une obligation, mais elle constitue néanmoins une avancée importante pour notre Assemblée. Ensuite, la mise en place du médiateur. Il était attendu et nous nous réjouissons donc qu'il soit enfin là. Il est particulièrement important que notre Assemblée soutienne cette démarche visant à améliorer les relations entre les pouvoirs publics et les citoyennes et les citoyens.

## C.R. N° 26 (2020-2021)

Le troisième élément n'est pas le moins important et je me permets donc d'y revenir. Je vise cette première mondiale que constituent les commissions délibératives au sein de notre petit Parlement, qui s'est ainsi fait connaître outre-Atlantique. Je considère que cette nouveauté représente le fait saillant de ce budget et je me réjouis de la voir prochainement mise en œuvre.

**Mme la présidente.**- La discussion générale conjointe est close.

### *Discussion et adoption des tableaux*

**Mme la présidente.**- Nous passons à la discussion des tableaux, sur la base de ce qui a été adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

### *Tableau des dépenses ordinaires*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

### *Tableau des dépenses extraordinaires*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

### *Tableau des recettes ordinaires*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

### *Tableau des prélèvements sur fonds propres*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

La discussion des tableaux est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

## **PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – ET CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2021 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

### *Discussion générale conjointe*

**Mme la présidente.**- À l'instar de ce qui s'est fait en commission, nous mènerons une discussion générale conjointe.

La discussion générale conjointe est ouverte.

**Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse.**- La commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en ses réunions des 10 novembre au 8 décembre 2020, les projets de décrets et de règlements ajustant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2020 et contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2021.

Dans son intervention, Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge du Budget, a souligné le contexte difficile engendré par la crise sanitaire, et notamment l'importance de maintenir et de renforcer les politiques publiques de la Commission communautaire française aux niveaux social et de

la santé, de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la culture.

Il a également été question du Plan de relance et des mesures qui seront financées au cours de la période 2020-2021, ainsi que du nouvel accord sur le secteur non marchand pour 2021-2024.

La ministre-présidente a également souligné l'importance de la budgétisation liée au genre (*gender budgeting*) dans l'élaboration de la nouvelle méthode d'intégration du genre dans le budget.

Enfin, après l'introduction de son propos, la ministre-présidente a détaillé devant les commissaires l'ajusté du budget 2020 et le budget initial 2021.

Le commentaire de la Cour des comptes exposé par M. Benoît Jamotton, premier auditeur réviseur, a suivi l'exposé général de la ministre-présidente.

Lors de la discussion générale conjointe, le groupe MR a salué les efforts entrepris pour augmenter les moyens au profit de certains secteurs, surtout dans un contexte de crise sanitaire. Il s'est interrogé sur la poursuite des investissements et a soulevé quelques questions concernant certaines lignes budgétaires.

Le groupe PS a rappelé l'importance de la solidarité, mais également de la résilience. Il a également salué les efforts entrepris dans l'élaboration du budget pour venir en aide aux secteurs les plus touchés et les nombreux projets poursuivis, malgré l'incidence de la crise sanitaire.

Le groupe PTB, ayant reçu tardivement les documents, a préféré reporter son intervention et ses questions aux prochaines réunions de commission.

Le groupe Ecolo a salué la décision du Collège de poursuivre, malgré certaines baisses de dotations, une augmentation de ses investissements afin d'assurer l'intégralité de ses missions. Le groupe a soulevé quelques questions au sujet des emprunts, de la trésorerie et de la note relative au genre.

Le groupe DéFI a salué les efforts du Collège dans les domaines de la formation professionnelle et de l'accord du non-marchand. Il a également souligné les efforts déployés par le Collège en matière d'aide aux personnes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le groupe cdH a dit s'interroger sur la stratégie de financement du Gouvernement. Il a insisté sur la prudence du Collège quant à l'évolution du produit intérieur brut (PIB).

La ministre-présidente a ensuite répondu aux nombreuses questions des commissaires. Les avis des commissions permanentes ont été réceptionnés par le biais des rapporteurs.

Deux amendements ont été déposés, justifiés et discutés.

Le projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020, deuxième ajustement, a été adopté par dix voix pour et une voix contre.

Le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020, deuxième ajustement, a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année bud-

gétaire 2020, deuxième ajustement, a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** - L'exercice budgétaire de cette année s'inscrit dans un contexte tout à fait exceptionnel : la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons depuis le mois de mars nous a tous bouleversés.

En avant-propos, permettez-moi de formuler, au nom de l'ensemble du groupe MR, des pensées particulières pour toutes les personnes fragilisées qui ont vécu, cette année, des moments extrêmement douloureux.

Je pense évidemment en priorité aux personnes âgées, aux personnes isolées, à celles qui ont perdu leur emploi, qui se retrouvent dans une situation sociale hasardeuse et difficile, et à toutes celles qui ont perdu un proche. Je pense également à toutes les personnes qui, respectant parfois scrupuleusement les règles des autorités visant à contenir l'épidémie, se sont éloignées de leur famille, de leurs amis, de leurs proches.

Cette crise est également venue bouleverser les priorités politiques de toutes les entités de notre pays. La Commission communautaire française ne fait évidemment pas exception à cette réorientation exceptionnelle des politiques publiques. Étant donné les compétences d'aide aux personnes – les politiques du cœur, qui sont en quelque sorte l'étendard de notre institution –, il est évident que le contexte particulièrement difficile sur le plan social et de la santé causé par les deux périodes de confinement, a eu un impact direct et majeur sur l'ordre des priorités du Collège.

L'année 2020 a donc été celle de la mobilisation générale. Qu'il s'agisse des politiques de cohésion sociale, de la lutte contre la pauvreté, du soutien aux personnes porteuses d'un handicap, de la lutte contre les violences faites aux femmes ou de l'attention accordée aux personnes âgées, tant sur le plan de la santé physique que sur celui de la santé mentale, les différents services de la Commission communautaire française ont dû rediriger leurs actions.

Cet impact sans précédent se traduit bien naturellement dans le budget de cette année. C'est donc assez logiquement à un budget de crise que nous sommes confrontés cette année, l'année dernière ayant été marquée, de l'aveu même de certains ministres, par un budget de subsistance.

Les grands choix politiques concrets qui auraient permis d'insuffler une nouvelle direction aux différentes compétences com-

munitaires exercées seront reportés aux prochains exercices budgétaires, du moins peut-on l'espérer.

De manière générale, mon groupe salue l'augmentation globale, pour un montant de 18 millions d'euros, du budget général de la Commission communautaire française en 2021.

Afin de répondre aux missions impérieuses de la Commission communautaire française en matière d'aide aux personnes dans le contexte de crise majeure que nous connaissons depuis le mois de mars, le financement exceptionnel issu du Plan de relance pour répondre à la crise sanitaire de la Covid-19 – à savoir un financement complémentaire régional à hauteur de 9,5 millions d'euros – était particulièrement bienvenu. Il s'agit d'ailleurs du principal investissement qui explique l'augmentation globale du budget de la Commission communautaire française pour l'année prochaine.

Le groupe MR constate que dix axes principaux ont été choisis afin d'utiliser au mieux ce financement exceptionnel. Je me permettrai toutefois de faire remarquer qu'il est curieux de parler de mesures de relance pour des politiques qui relèvent plutôt de l'aide d'urgence.

J'en viens maintenant à la formulation de quelques commentaires relatifs à différentes compétences qui ont été particulièrement mobilisées cette année.

Concernant le financement du nouvel accord du secteur non marchand 2021-2024, à hauteur de 30 millions d'euros et pour lequel la Commission communautaire française est partie prenante, l'objectif est de procéder à une revalorisation salariale de plusieurs travailleurs des secteurs de l'aide et du soin.

Dans ce cadre, la Commission communautaire française entend recevoir une provision de 3 millions d'euros de la part du Gouvernement bruxellois. Ce montant doit cependant encore être soumis à une concertation avec le secteur. Or, nous avons appris récemment que le secteur non marchand ne se montrerait pas satisfait des promesses de revalorisation de ses métiers. Il estime qu'une enveloppe globale de 100 millions d'euros serait nécessaire au vu de la situation actuelle. Ses représentants déposeront d'ailleurs un préavis de grève pour le 15 janvier prochain. À cet égard, il serait intéressant de comprendre de quelle manière la Commission communautaire française se positionnera dans les nouvelles négociations à venir.

En ce qui concerne la politique de l'aide aux personnes – évidemment vitale cette année –, mon groupe se réjouit du montant supplémentaire de 1,5 million d'euros octroyés dans le cadre de la mission 22, ainsi que de plusieurs allocations spécifiques issues des dotations exceptionnelles de la Région.

Le groupe MR regrette en revanche que certaines subventions accordées à des organismes d'aide sociale soient diminuées. De surcroît, aucun crédit supplémentaire n'est dégagé pour renforcer le soutien aux centres d'action sociale globale (CASG).

Nous le savons, les répercussions sociales de la crise sanitaire se sont déjà fait sentir dans le cadre des demandes d'aide sociale auprès des centres, et risquent d'augmenter au cours des mois à venir. Des groupes vulnérables sont particulièrement exposés au risque de tomber dans la pauvreté, et la levée progressive des mesures temporaires en matière de sécurité sociale va entraîner le transfert de nombreuses personnes vers les circuits d'aide et d'assistance sociale.

En ce qui concerne la maison d'accueil pour familles monoparentales en difficulté, mon groupe doit une fois de plus constater que le budget 2020 qui lui était consacré n'a pas été utilisé faute de concrétisation du projet. Cela fait désormais trois ans que

les fonds prévus par le Collège pour la création de cette maison demeurent à chaque fois inutilisés. C'est interpellant.

En ce qui concerne le parcours d'intégration, mon groupe note que 560.000 euros complémentaires ont été prévus pour renforcer les trois bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA), dans le cadre de la mise en œuvre d'un accord prévoyant que la Commission communautaire française finance au minimum 4.000 parcours d'accueil. Mon groupe se réjouit de cet investissement, mais il regrette d'apprendre que la mise en place de la directive rendant ce parcours obligatoire soit à nouveau reportée. En cause, un retard de production et de développement d'un outil informatique indispensable pour suivre l'obligation dans les différents BAPA. Par ailleurs, j'insiste sur l'importance de la formation du personnel communal à cet outil, pour faciliter son utilisation par les administrations communales.

En matière de santé, la plupart des politiques sont maintenues, ce qui est particulièrement heureux vu le contexte actuel. Une augmentation de 850.000 euros est même prévue pour l'année prochaine.

Des discussions qui ont été menées lors des réunions de commission, il ressort que la réforme en profondeur du décret ambulatoire de 2009 poursuit son chemin. À cet égard, je me dois de rappeler que cette réforme était initialement attendue pour 2019. Alors que les besoins du secteur ambulatoire restent immenses, mon groupe remarque qu'aucun renforcement budgétaire n'a été réalisé pour 2020. C'est sans doute compréhensible vu le contexte. Mon groupe souhaite souligner l'effort de progression pour l'année 2021, et espère vivement que celle-ci sera consacrée à la reprogrammation de ce secteur.

En effet, l'objectif d'une politique sociale et santé véritablement décloisonnée, qui est l'un des engagements phares de votre majorité pour cette législature, ne pourra se réaliser sans une refonte opérationnelle du décret de 2009. Un des rôles essentiels de la Commission communautaire française réside également dans le volet de la promotion de la santé. Cette crise a montré à quel point cette dimension et celle de la prévention sont indispensables.

Pourtant, les indications budgétaires ne mentionnent aucune ventilation pour une thématique aussi importante. Mon groupe ne comprend pas pourquoi les montants ont été diminués dans le budget ajusté de 2020. Si d'importantes augmentations pour l'année budgétaire 2021 sont à saluer, l'absence de précision ne permet malheureusement pas à notre Assemblée parlementaire d'affirmer que les priorités seront effectivement satisfaites.

S'agissant de la santé mentale, les subventions pour les projets innovants augmentent légèrement. Même si nous saluons les efforts consentis en la matière, incluant le montant de 1,8 million d'euros dégagé à cette fin dans le cadre de la dotation exceptionnelle de la Région bruxelloise, il serait inutile de rappeler que ces services étaient déjà saturés avant la crise et que les besoins explosent aujourd'hui.

Les conséquences sur le long terme seront importantes : plus la crise se prolonge, plus les besoins augmenteront.

Alors que les délais d'attente sont actuellement extrêmement longs au sein des différents services de santé mentale, nous assisterons certainement à une augmentation du panel de bénéficiaires tout au long de l'année prochaine.

En ce qui concerne la gestion directe de la lutte contre le virus, nous nous devons de déplorer que la compétence de la prévention de la santé, plus que jamais indispensable dans le contexte de cette année, ait été faiblement mobilisée.

Durant cette crise, on constate un vrai problème de compréhension des enjeux par toute une série de personnes, singulièrement dans certains quartiers. Pourtant, c'est précisément dans ces quartiers que l'ensemble des associations du secteur social-santé de la Commission communautaire française sont les plus actives.

Il faut reconnaître que certaines actions ont été bien menées, mais force est de constater que ces politiques se sont malheureusement déployées un peu tard. Sachant à quel point les populations précarisées à Bruxelles n'ont pas eu accès à de l'information suffisante à ce sujet, nous pouvons légitimement nous interroger sur la proactivité de la Commission communautaire française en matière de prévention.

La promotion du vaccin contre la Covid-19 est une compétence de la Commission communautaire commune. Outre cette situation, qui témoigne à nouveau du peu de mobilisation de la Commission communautaire française dans la gestion directe de la lutte contre le virus, je ferais remarquer que, même au niveau de la Commission communautaire commune, nous n'avons rien vu venir. Pourtant, il s'agit d'un aspect important du succès de l'opération de vaccination. Bruxelles attend donc toute une série de stratégies de promotion de la vaccination orientées vers les publics prioritaires, alors que les premiers vaccins sont attendus dans moins d'un mois.

En ce qui concerne la politique des personnes handicapées mise en œuvre à travers le décret Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE), nous devons souligner qu'un budget supplémentaire de trois millions d'euros a pu être dégagé en 2021.

Il s'agit de la mission qui connaît la plus grande augmentation budgétaire. Notre groupe estime que ce choix est pertinent, au vu des grandes difficultés du secteur.

La période de confinement aura eu un impact particulièrement éprouvant sur les personnes porteuses d'un handicap. Concernant les personnes en situation de grande dépendance, nous saluons l'allocation budgétaire importante d'un montant de 2 millions d'euros qui a pu être dégagée dans le cadre de la dotation exceptionnelle de la Région.

En revanche, nous savons que la liste des personnes qui se trouvent en situation de grande dépendance continue à s'allonger sensiblement à Bruxelles. Le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) attend donc toujours que le cadastre de l'offre et l'étude des besoins soient réalisés, mais ce n'est malheureusement pas attendu avant la fin 2021. Disposerons-nous un jour d'une évaluation officielle et crédible des besoins en la matière ?

Enfin, plus que jamais, l'enjeu de la formation des demandeurs d'emploi demeure crucial. La crise ayant un impact négatif sur l'emploi, il s'agit d'anticiper les besoins du marché du travail en formant les Bruxellois de manière adéquate.

À cet égard, nous constatons que, si le budget initial de 2021 a connu une augmentation de 1.730.000 euros, il n'en demeure pas moins que nous restons dans le cadre d'un budget de subsistance, eu égard aux promesses contenues dans l'accord de majorité.

La déclaration de politique générale (DPG) consacrée à cette thématique reconnaît d'ailleurs que ce budget traduit le cadre budgétaire limité dans lequel la Commission communautaire française doit travailler en raison de la pandémie de Covid-19, toujours présente dans notre pays, et annonce d'emblée que



2021 ne constituera « qu'un exercice d'efficience et d'efficacité » pour mener les politiques.

Pour répondre aux ambitions de formation et de validation des compétences telles que portées par l'accord de majorité, il faudra donc manifestement attendre le prochain exercice budgétaire.

En conclusion, je me permettrai de m'interroger sur les défis de notre institution dans le « monde d'après ». En effet, si le Collège a probablement voulu faire de son mieux pour relever les nombreux défis qui se sont présentés pour toute une série de publics fragilisés par la crise, il n'en demeure pas moins que le rôle de notre institution dans la gestion directe de la crise fut assez mineur. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises et je ne m'étendrai plus sur ce point.

Afin de répondre aux multiples situations d'urgence, la Commission communautaire française a bénéficié d'une aide importante de la Région. Dans ce contexte, la propagation du virus a mis en quelque sorte entre parenthèses les finances de la Commission communautaire française et les priorités politiques fixées.

Qu'en sera-t-il par la suite, une fois cette douloureuse parenthèse fermée ? Que restera-t-il des élans de solidarité et du financement de notre institution, alors que les besoins ne cessent de croître ? La crise sanitaire en a fait apparaître certains au grand jour. Comment le Collège de la Commission communautaire française redéployera-t-il son action l'année prochaine et tout au long de cette législature ?

La Région ne sera sans doute pas en mesure d'apporter systématiquement une dotation exceptionnelle à la Commission communautaire française. Cette crise ne doit pas nous faire oublier les difficultés structurelles qui menacent toujours notre institution et ses politiques. À cet égard, les choix budgétaires des prochaines années seront déterminants.

En effet, après le budget de subsistance de l'année dernière et le budget d'urgence de cette année, il s'agira, l'année prochaine, de sortir de cette logique de saupoudrage qui a malheureusement trop souvent caractérisé les choix budgétaires de la Commission communautaire française. De réels choix stratégiques devront être effectués afin de concrétiser, en toute cohérence à travers l'ensemble des politiques, les objectifs inscrits dans l'accord de majorité.

Dans le contexte de morosité ambiante, l'approche des fêtes de fin d'année et l'arrivée des vaccins prévue pour le début de l'année prochaine laissent prudemment présager que nous tous, chers collègues, et tous les Bruxellois, vivrons des moments plus heureux et plus apaisés.

Je souhaite que l'année 2021 puisse être celle des retrouvailles, des festivités, d'une joie retrouvée avec nos proches. Nous, les Bruxellois, avons le goût et l'envie de communiquer, d'échanger et de partager le patrimoine culturel exceptionnel qui est en nous et qui nous entoure.

Pour les Bruxellois et pour tous les Belges, je fais le vœu d'une nouvelle année marquée par le renouveau. Mobilisons-nous car il nous reste beaucoup de travail à abattre ! Les défis que nous devons relever nous obligent à agir avec beaucoup de rigueur et le sens des responsabilités.

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Nous sommes le 11 décembre 2020. Il y a un an, nous étions ici et l'esprit de Noël planait déjà sur les discours et dans les esprits. Personne, je pense, n'aurait pu imaginer l'année qui s'est écoulée et toutes les difficultés que nous avons rencontrées.

Dans une précédente intervention, j'ai dit que la Commission communautaire française était un éléphant qui se prenait pour une souris. J'ai envie de dire aujourd'hui que la Commission communautaire française est un éléphant que beaucoup prennent pour une souris. Or elle rend d'énormes services aux Bruxellois, en particulier aux plus fragilisés d'entre eux.

Pendant les trois dernières semaines, nous avons analysé les budgets de la Commission communautaire française. Les débats ont été riches et éclairants. Les grandes lignes nous ont été présentées et nous disposons, à travers cet exercice, de la feuille de route établie par l'exécutif.

Celle-ci est ambitieuse et montre à nouveau le rôle primordial que joue la Commission communautaire française dans notre paysage institutionnel. Je rappelle que nous parlons du budget de la Commission communautaire française. La crise sanitaire a touché toute la Belgique et, dans ce contexte, tous les niveaux de pouvoir ont un rôle à jouer par rapport à nos concitoyens, qui attendent beaucoup de nous.

Ceux qui réactivent les épouvantails et les discours ultrarégionalistes visant à la rationalisation, la disparition, voire la fusion, sont selon moi dans l'erreur.

Dans cette crise socio-sanitaire, la Commission communautaire française a joué le jeu et pris ses responsabilités. Elle a mutualisé son action avec les autres entités bruxelloises. Je tiens d'ailleurs à saluer l'excellente collaboration entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française, entre la ministre-présidente de la Commission communautaire française et le ministre-président de la Région.

Dans un précédent discours, j'évoquais les notions de résilience et de solidarité. Le maître-mot aujourd'hui, à la lecture du rapport, est la mutualisation : mutualisation de l'action, mutualisation des moyens, coopération entre administrations.

Le paysage institutionnel de Bruxelles est multiple. Il est à l'image de notre Région : diversifié, bigarré, métissé. Quoi qu'on en dise, c'est ce qui constitue notre ADN et nous en sommes fiers.

Pour en revenir au budget, mon groupe se réjouit des derniers moyens alloués dans le cadre de l'octroi de la prime unique pour le secteur non marchand. Il salue l'effort qui a été consenti pour éviter toute discrimination entre travailleurs. Il est primordial de garantir l'égalité de droit des travailleurs, peu importe leur pouvoir subsidiant. Les différents Gouvernements ont entendu cette revendication et le groupe PS salue la coordination bruxelloise qui a permis une telle correction à travers l'octroi de cette prime unique.

Pour ma formation politique, il était également important que cette prime ne cible pas seulement le secteur des hôpitaux. Car, même si nous reconnaissons que la situation a été extrêmement difficile pour les travailleurs de ce secteur, d'autres ont aussi été lourdement touchés par la crise. Nous nous devons de le rappeler et c'est la raison pour laquelle mon groupe se réjouit que cette même prime touche d'autres associations essentielles agréées par la Commission communautaire française, à savoir les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), les services sociaux, les services actifs en toxicomanie, le secteur de la cohésion sociale, les entreprises de travail adapté (ETA), etc.

Mon groupe félicite donc le Collège d'avoir octroyé cette prime à plus de 7.000 travailleurs dépendant d'associations agréées par la Commission communautaire française, qui restent des leviers essentiels de notre action publique. Ne les opposons pas entre eux, mais unissons plutôt le fruit de leurs missions et de leur travail de terrain.

Je voudrais saluer chaleureusement les Bruxellois, souvent très jeunes, les associations de quartier, les communes, les clubs, les lieux de culte comme des mosquées ou des églises, ou encore les taxis bruxellois qui, chaque jour, livrent des colis alimentaires ou des vêtements à des personnes dans le besoin. Ce sont les héros de la solidarité.

Lors des débats budgétaires, nous sommes revenus sur tous ces secteurs essentiels. Permettez-moi d'insister à nouveau sur certains sujets qui restent d'actualité en cette période de crise socio-sanitaire, en commençant par la prévention et la promotion de la santé. La santé globale de la population n'est pas satisfaisante. Les problèmes de santé physique ou mentale se sont amplifiés pendant la crise et sont responsables du phénomène de comorbidité.

Nous devons donc mettre en œuvre une véritable stratégie de promotion de la santé, en changeant les habitudes des Bruxellois et en supprimant les inégalités dans ce domaine. La Commission communautaire française s'est dotée d'un Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 qui en constitue l'axe central. Vous avez dégagé une enveloppe supplémentaire pour 2021. Notre groupe souhaite être informé des nouvelles initiatives qui seront prises en vue d'alimenter le futur plan, et espère que celles-ci permettront d'appréhender l'ensemble des déterminants de la santé.

Hier, Mme Nieuwenhuys, directrice de la Fédération des services sociaux (FdSS), a été entendue par la commission spéciale Covid-19. Elle a suggéré la mise en place d'une surveillance de la situation socio-sanitaire de la population telle qu'il en existe pour l'économie. Compte tenu de la crise actuelle, et pour pouvoir développer une véritable vision stratégique de la promotion de la santé, ce genre d'outil devrait être conçu conjointement avec la Commission communautaire commune et Iriscare.

Dans le cadre de la politique de santé, la Commission communautaire française a un rôle préventif indéniable à jouer. Mon groupe salue, entre autres, le renforcement des secteurs des maisons médicales et de la santé mentale, ainsi que l'agrément du Centre de prévention du suicide, qui voit enfin son financement et son action ainsi sécurisés.

Le monde d'après ramènera aussi les Bruxellois vers les activités sportives et récréatives. Nous sommes tous « en manque ». Demain, quand nous pourrons reprendre nos activités sportives et artistiques, nous serons soulagés de voir que ces associations seront en mesure de redémarrer et qu'elles auront pu faire face à leurs coûts malgré la fermeture au public.

Nous saluons d'ailleurs également la volonté de la ministre Nawal Ben Hamou, qui parie sur le retour en force du sport au féminin en augmentant les crédits octroyés à cet appel à projets. D'ailleurs, au Canada, les médecins prescrivent à des fins thérapeutiques des visites culturelles et des activités sportives aux patients qui souffrent de dépression, de diabète ou d'une autre maladie chronique. Ces politiques culturelles et sportives sont aussi des outils de promotion de la santé globale des Bruxellois.

Malgré la situation difficile sur le plan sanitaire, le Collège défend dans ce budget une vision égalitaire et redistributrice de la culture. L'accès à la culture pour les publics les plus fragilisés, à travers la médiation culturelle, est un axe fort de la politique du ministre Rudi Vervoort. Le groupe PS s'en réjouit. Nous y trouvons notamment :

- l'accès à la culture pour les publics les plus précarisés et qui en sont le plus éloignés, tels que les détenus, les usagers du CPAS, les locataires sociaux, les seniors ou les personnes handicapées, pour permettre leur émancipation;

- la facilitation de l'accès à la profession pour les jeunes artistes;
- l'encouragement des enfants à la créativité, en ce compris dans ses expressions et pratiques les plus alternatives.

Le théâtre paie un lourd tribut à la Covid-19. Faute de visibilité sur la durée de la crise sanitaire, mon groupe salue la décision de maintenir les subsides alloués en 2020 et le renforcement des moyens en 2021. Je pense que ces mois sans sport et sans culture nous donneront grandement envie de reprendre ces activités.

Je me réjouis également du soutien apporté à la lecture et à la littérature auprès du grand public. Outre les manifestations de promotion du livre, il est en effet important de favoriser la lecture dans les foyers, en particulier au bénéfice des enfants.

Les projets pour l'année 2021 dans le domaine de l'enseignement sont très prometteurs et le Collège met déjà en œuvre des projets phares de sa feuille de route, ce dont je me félicite.

Le secteur du handicap a été lourdement touché par la crise actuelle. Souvent, les personnes souffrant de handicap sont les oubliées du système. Certes, leur situation est complexe, les inégalités sont nombreuses et les solutions miracles n'existent pas.

Le combat pour l'inclusion, pour la création de services et de places spécifiques reste d'actualité. Nous continuerons d'écouter, d'interpeller et de légiférer dans ce domaine mais prenons également acte du fait que des projets et des actions concrètes sont bel et bien prévus pour l'année prochaine.

Je comprends tout à fait le sentiment d'impuissance que peut susciter l'autisme, parmi d'autres situations complexes. Nous continuons d'ailleurs de travailler consciencieusement sur cette thématique en commission. Nous reviendrons avec un texte de résolution et des recommandations en début d'année prochaine.

Je pense néanmoins que le Collège est conscient des enjeux et œuvrera à mettre en application sa feuille de route. Je salue à ce titre l'analyse des besoins et la création du cadastre de l'offre de services aux personnes en situation de handicap. Ce n'est en effet qu'en disposant de données chiffrées que l'on pourra prendre des décisions politiques fondées et affinées. Ces outils de gestion et de contrôle permettront au membre du Collège d'établir des budgets et de donner des moyens au secteur.

Sans évoquer tous les projets par le menu, j'insiste cependant sur la nécessité de créer un véritable partenariat avec la Commission communautaire commune afin de mener un travail conjoint et de grande envergure dans le domaine des infrastructures. L'enjeu est crucial, compte tenu des besoins immenses dans le secteur. La collaboration entre le Collège de la Commission communautaire française et le Collège réuni sera donc essentielle sur ce chantier. Nous y resterons attentifs.

J'en viens aux politiques sociales. Chacun sait que cette crise est un amplificateur d'inégalités. Je ne reviendrai pas sur tous les sujets, mais mon groupe salue les efforts déployés pour l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, car malheureusement, être femme en 2021 tue, ainsi que le récent féminicide vient de nous le rappeler.

Mon groupe salue également l'augmentation du nombre de places en maison d'accueil à travers le nouveau projet de maison de l'asbl Les Petits Riens. Au risque de me répéter, nous pensons qu'il ne faut pas opposer les modalités de prise en charge du sans-abrisme. Nous l'avons vu pendant la crise sanitaire, la coordination des opérateurs agréés par différents pou-

voirs subsidiaires est nécessaire et a très bien fonctionné par l'intermédiaire de Bruss'Help.

Comme je l'ai dit en introduction, je pense que cette collaboration et cette mutualisation de l'action sont à saluer et renforcer. Dans le cadre des politiques sociales, je ne reviendrai pas sur le parcours d'intégration des primo-arrivants. Bruxelles, cette ville-monde, se doit d'accueillir dignement ce public nouvellement installé et de lui donner une chance de trouver sa place dans notre magnifique Région. Le parcours d'intégration des primo-arrivants est donc un véritable outil d'émancipation sociale.

Pour poursuivre, j'aimerais revenir sur le secteur de la formation professionnelle. La formation est l'école de la seconde chance. L'éducation est la préparation des Bruxellois au monde d'aujourd'hui et de demain, tant dans leur dimension citoyenne, à travers la morale et l'esprit critique, que dans leur dimension professionnelle, à travers des qualifications nouvelles.

Comme nous l'avons vu, Bruxelles Formation est restée sur le pont pendant la crise sanitaire et s'est réinventée en version numérique. Mais ce n'est pas tout. Le Collège se tient fermement à ses engagements de la déclaration de politique communautaire et de la DPG.

En effet, par le passé comme maintenant, la Région et la Commission communautaire française, dans leur combat pour la formation professionnelle et l'emploi, s'engagent sur la voie de la lutte contre le chômage des jeunes par la voie du programme de la garantie jeunes commun aux deux entités. Des moyens considérables avaient été mis en œuvre, et l'audace a fini par payer lorsqu'on voit les chiffres de la diminution du chômage à Bruxelles, et en particulier parmi les jeunes. Mais c'était sans compter sur l'année 2020 et, avec elle, le coronavirus, qui a touché toute la planète.

Ce Gouvernement a réagi comme il se devait, en mobilisant toutes les forces de la Région et tous ses moyens, et en allant même au-delà de ce qui semblait possible hier. Et à Bruxelles, tout est dans tout.

Le budget de la formation professionnelle enregistre cette année une hausse raisonnable, ce qui peut sembler positif, mais modeste. Le budget régional finance un projet primordial pour les stagiaires et apprenants bruxellois en recherche d'emploi, à savoir le doublement de l'indemnité forfaitaire de formation, la portant dans un premier temps à 2 euros par heure, avant d'en faire un véritable revenu de formation. Nous en aurons plus que jamais besoin dans le contexte actuel, pour que les demandeurs d'emploi poursuivent leur formation et ne la lâchent pas sous la pression d'un lendemain incertain à mesure que la dégressivité des allocations de chômage fait son œuvre.

Le PS accueille avec satisfaction l'augmentation des crédits à destination des OISP, qui en sortiront stabilisés et renforcés. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à leurs personnels, qui réalisent au quotidien un travail formidable d'insertion socioprofessionnelle des publics les plus précarisés.

Je n'ai certainement pas été impartial dans le choix des sujets abordés. Je n'ai certainement pas mis assez en avant l'action de tel ou tel autre secteur, mais il importait à mes yeux de souligner à quel point la Commission communautaire française, à travers son action dans ses différents domaines de compétence et à travers ses politiques, tente d'offrir à tous les citoyens la sécurité d'existence et une certaine forme de correction des inégalités. Il en va de notre responsabilité par rapport à la dignité humaine que nous devons à tout un chacun.

À ce titre, j'aimerais remercier l'ensemble des opérateurs de terrain et des fonctionnaires qui œuvrent au quotidien, sous la

bannière de la Commission communautaire française, ainsi que votre Gouvernement, pour ne laisser personne au bord du chemin.

**M. Petya Obolensky (PTB).** - On ne le répétera jamais assez, la situation est dramatique sur le terrain, tant pour les travailleurs de la Commission communautaire française que pour les bénéficiaires des services qui en dépendent. Ces services concernent des domaines aussi essentiels que l'accès à la culture, les soins de santé, l'enseignement, le handicap ou encore l'aide aux personnes.

Avec le coronavirus, le confinement, les pertes de revenus, les reports d'activités ou la fermeture temporaire de nombreux services, la situation s'est aggravée et nous n'en voyons pas encore les conséquences concrètes sur les personnes. Plus que jamais, la nécessité d'activer la richesse qui s'amoncelle est décisive, sinon nous serons dans l'incapacité de relever les défis de société qui se dressent devant nous et nous continuerons à appliquer des emplâtres sur une jambe de bois.

Le Collège a su prendre des mesures urgentes pour que les associations qui dépendent de la Commission communautaire française ne se retrouvent pas complètement noyées pendant la crise, ce qui est une très bonne chose.

Malgré des pertes de recettes significatives à l'échelle de notre institution, le Gouvernement a, quant à lui, su maintenir et même parfois renforcer les moyens dégagés, surtout avec des recettes d'urgences de la Région.

Une dotation de 9,5 millions d'euros de la Commission communautaire française est prévue pour la prime régionale d'encouragement au personnel du secteur d'aide et de soins. Elle concerne les travailleurs du secteur associatif bruxellois qui sont en première et deuxième lignes. Depuis des mois, ils se débrouillent avec trois fois rien et accomplissent des miracles. Il est important de rappeler que c'est le résultat d'une longue lutte et que cela reste une prime ponctuelle de 900 euros brut qui s'aligne sur le niveau fédéral. Si ce n'est pas encore la répartition équitable des richesses, c'est toutefois un début.

Vous avez déclaré que ce financement se ferait dans le cadre d'arbitrages budgétaires complexes, entre les nombreux besoins à court terme et des perspectives pluriannuelles sans doute difficiles. Ce point inquiète quelque peu mon groupe. Souvent, ce qui est donné d'une main est repris de l'autre. De plus, comme toujours, la question se pose de savoir qui paiera la note finale. Les citoyens risquent une fois de plus de devoir s'en acquitter.

Qui va payer le Plan de relance ou le nouvel accord du secteur non marchand ? Les grosses fortunes et les multinationales qui ont vu leurs profits augmenter de 30 % grâce à la Covid-19 ? Ce n'est même plus une question idéologique, mais une question de bon sens, si nous voulons nous en sortir.

Ici aussi, je suis un peu sceptique, lorsque vous dites : « Par ailleurs, nous avons également choisi de maintenir une légitime neutralisation des dépenses d'investissement, non structurelles puisque liées à la création de nouvelles places – dans les écoles, les crèches ou les institutions pour personnes handicapées – et la Commission communautaire française continuera de plaider auprès des instances européennes pour que ce type de dépenses, non structurelles et favorables à un développement régional compatible avec la transition sociale et écologique, soient neutralisées lors du calcul de son solde budgétaire. ». Soit. Vous l'aviez déjà dit l'an passé et nous vous avions demandé en quoi consistait votre projet, concrètement. Quel est votre plan de mobilisation pour que l'Union européenne, temple du néolibéralisme triomphant, accepte votre requête ?

Car là réside le fond de l'affaire. Comment allons-nous nous en sortir ? Quel est votre plan ? Sans nouvelles pistes de rentrées financières, que deviennent vos beaux projets et vos déclarations d'intention ? La taxe kilométrique ? Non, je parlais de nouvelles rentrées qui ne pénalisent pas des travailleurs qui n'en peuvent déjà plus.

Vous allez donc poursuivre le saupoudrage. Les subventions octroyées au secteur associatif bruxellois continuent de représenter la majeure partie des dépenses, environ 65 % du budget. La Commission communautaire française aide des centaines d'associations qui vont recevoir des subsides et passer la moitié de leur temps disponible à rédiger des dossiers et justifier chaque centime dépensé. C'est aussi une conséquence de la sixième réforme de l'État et de toutes celles qui ont précédé depuis le début d'une division absurde qui a coupé toutes les matières entre Régions et Communautés, avec à la fin des compétences réduites, sans budget significatif. C'est votre faute, vous avez toujours soutenu cette évolution.

Au final, le Collège en arrive à lancer des appels à projets en transition sociale et écologique, comme celui joint au rapport. C'est le seul moyen dont il dispose pour relever les défis sociaux et environnementaux énormes de notre époque.

S'il y a bien un domaine dans lequel les appels à projets se multiplient, c'est la cohésion sociale. Les témoignages ne manquent pas et j'ai moi-même été actif dans ce domaine, même si c'était en dehors du cadre de la Commission communautaire française. Cette évolution, qui se fait au détriment de subsides pérennes, nous inquiète beaucoup et n'a fait que se renforcer avec la crise sanitaire.

Ce système implique la mise en concurrence d'anciens et de nouveaux acteurs du monde associatif, et une surcharge administrative qui empêche bien souvent de mieux accomplir sa mission première sur le terrain. En outre, d'un point de vue idéologique, il s'agit d'une façon typiquement libérale de prendre en main les questions essentielles en désengageant l'État et les services publics de toute responsabilité pour la reporter sur les épaules des associations et des travailleurs sociaux.

Dans le secteur culturel, la Commission communautaire française a maintenu ses subsides. Ils apportent une bouffée d'air frais à des secteurs qui n'ont plus eu de rentrées d'argent depuis plusieurs mois. Si l'aide aux centres culturels a été revalorisée, avec un nouveau cadre légal plus clair, ces centres continuent d'être étouffés sous la paperasserie. Ces subsides devraient être facilement accessibles. Ces formalités ne devraient pas occuper la moitié de leur temps, au détriment du travail pédagogique, culturel et de médiation extrêmement précieux qu'accomplissent les centres culturels.

Comme nous en parlions dans le cadre de la DPG, pourquoi la Commission communautaire française ne mettrait-elle pas à leur disposition une aide administrative pour remplir ces demandes ? Elle pourrait l'organiser collectivement pour permettre aux acteurs de terrain de concentrer leur esprit et leur énergie à leur vrai travail. La mission du guichet des arts dont il a déjà été question il y a un mois pourrait être étendue pour aider les travailleurs de la culture et les centres culturels à rentrer dans les cases des subsides. Je n'ai hélas pas vu de ligne budgétaire qui s'y rapporte.

J'ai donc deux questions sur ce type de financement : pourquoi l'avoir choisi ? Et comptez-vous continuer à fonctionner de cette façon ?

M. Ikazban se plaît à dire que la Commission communautaire française est un éléphant qui se prend pour une souris. Je dirais plutôt que c'est un éléphant dont on aurait coupé les défenses

et que l'on aurait enfermé dans une cage. Un éléphant, car elle est censée gérer des matières absolument déterminantes pour les citoyens. Or, il n'y a pas de moyens. Il nous faut des mesures structurelles prises par la Région pour mettre en place une politique publique qui fasse reculer la misère et les discriminations et améliore efficacement le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Une partie de la population, qui joue un rôle essentiel, souffre énormément de cette crise : les artistes. La Commission communautaire française a maintenu toute une série de subsides au bénéfice des associations, ce qui est une bonne chose. Mais aujourd'hui, une autre urgence pointe. Je connais ainsi une association, dénommée « *Feed the Culture* », qui fait office de banque alimentaire pour les artistes qui n'arrivent tout simplement plus à remplir leur frigo. Il ne suffit donc pas de maintenir les subventions, il faut aller beaucoup plus loin. Cette association a elle aussi besoin d'un subside. Comment peut-on davantage aider structurellement les diverses associations artistiques et culturelles qui dépendent de la Commission communautaire française ? Quel est votre plan ?

Sur la question du handicap, je serai un peu plus long. Je relaterai les observations de ma camarade Stéphanie Koplwicz. La mise en place d'un suivi des offres et des besoins a enfin été inscrite au budget. Il était plus que temps ! Cela fait des années que l'observatoire du service PHARE ne fonctionne plus. Nous n'arrivons plus à avoir une bonne vue des demandes du secteur.

Il existe une législation visant un meilleur encadrement dans les centres. Nous apprenons que les arrêtés d'exécution que vous aviez promis pour 2021 ne seront pas adoptés avant 2023, faute de budget pour revaloriser le statut des encadrants et créer de nouvelles places. En attendant, les familles devront continuer à se débrouiller.

Je tiens vraiment à relayer la colère des associations, des parents, des aidants et des personnes en situation de handicap. Même si quelques places sont créées, les besoins sont très loin d'être satisfaits.

Je vous rappelle qu'en 2013, la Belgique a été condamnée par l'Union européenne pour non-respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en matière de handicap. Il est vrai, la Commission communautaire française a peu de budget. Néanmoins, quelle est votre position, Monsieur le ministre, pour débloquer cette situation, et plus spécifiquement, les arrêtés des normes d'encadrement ? Cette situation ne peut perdurer !

Concernant la question de l'automatisation des droits, la Commission communautaire française ne détient pas la solution entre ses mains, c'est à l'État fédéral de prendre les premières décisions. Néanmoins, n'est-il pas possible de trouver une aide concrète avec le service PHARE et la Maison de l'autisme dont vous parlez régulièrement ?

Ma collègue Stéphanie Koplwicz témoigne à quel point il est difficile de savoir à quoi on a accès, à quel point il est pénible de devoir remplir plusieurs fois les mêmes documents. En outre, de nombreuses familles ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives. Voici une piste de réflexion pour que la Maison de l'autisme soit utile, qu'elle puisse résoudre en partie les problèmes des familles.

Il est promis de réformer le statut des accompagnateurs pour le transport scolaire, avec des contrats à durée indéterminée (CDI), des formations, et de revaloriser les salaires qui sont toujours très bas. C'est un point positif ! Le groupe PTB insiste, depuis longtemps, sur ce dossier qui concerne 205 personnes. La revalorisation brute s'élève à 1.465 euros par personne et par

an. C'est déjà une petite avancée. La question des CDI prendra deux ans, mais il n'est pas dit que ce changement sera effectif car il le sera sur une base volontaire.

Pour améliorer la mobilité et diminuer le nombre d'heures que passent certains enfants dans les bus coincés dans des embouteillages, il serait question de trois nouveaux circuits par an, tout dépendra des résultats de l'audit prévu au printemps 2021. Encore un audit ! Quand on constate un problème, il faut agir : créons ces trois nouveaux circuits par an !

C'est comme pour les domaines de la santé, de la famille, de l'aide aux personnes, où les solutions de cette crise sont surtout individuelles et reposent très souvent sur les épaules de chacun. Étant donné les nombreux obstacles administratifs, il est souvent difficile de demander une aide lorsqu'un besoin se fait sentir. Quand je travaillais dans une maison de quartier, je passais la moitié de mon temps, alors que cela ne faisait pas partie de mes missions, à aider individuellement les personnes à faire valoir leurs droits. Comment la Commission communautaire française pourrait-elle se montrer davantage proactive vis-à-vis des citoyens ? Ce point fait partie des éléments à améliorer.

En matière de santé, mon groupe salue le nouvel agrément de quatre maisons médicales. Il s'agit d'une avancée positive. Comme vous le savez, le PTB est à l'avant-garde de ce combat à Bruxelles depuis des décennies. Dans ce contexte de crise sanitaire, le secteur de la médecine de première ligne a montré toute son importance, notamment dans le domaine du dépistage. Il est primordial d'avancer, désormais, en matière de programmation ambitieuse d'un réseau de maisons médicales. Ces quatre nouveaux agréments ne devraient constituer qu'une première étape. En effet, le réseau n'est toujours pas suffisamment dense. Indispensables à Bruxelles, les maisons médicales sont une priorité. Cependant, les actions actuellement menées par la Commission communautaire française sont trop timides.

À propos du volet enseignement, nous sommes également très inquiets. Là non plus, ce qui est proposé n'est pas encore à la hauteur des besoins. Comment apprendre et enseigner malgré les restrictions ? On parle de présentiel, de distanciel, de différentiel mais, en réalité, c'est le « démerdentiel » qui prévaut.

En temps normal, c'est-à-dire avant la pandémie, les enquêtes internationales montraient déjà que la Fédération Wallonie-Bruxelles détenait le record des inégalités scolaires des pays industrialisés. Nous sommes les champions ! Ne nous voilons pas la face : la situation est grave. En Belgique francophone, les enfants des familles populaires réussissent beaucoup moins bien à l'école que les autres. Le confinement n'a évidemment rien arrangé à la situation. Là aussi, les mesures prises pour contrer l'épidémie amplifient tous les problèmes : inégalités, manque de places, classes surpeuplées. À l'instar de mon frère, enseignant depuis des années, les professeurs se battent pour détecter les besoins particuliers, équiper les élèves et, surtout, renforcer les moyens de l'enseignement. Voilà encore un enjeu de société gigantesque !

À l'instar de mon collègue Kalvin Soiresse Njall, je m'inquiète de ne rien voir dans le budget concernant la question de la décolonisation – dont nous avons abondamment parlé en juin, je l'espère, pas uniquement parce qu'il y avait un anniversaire – et du renforcement de l'enseignement de l'histoire coloniale dans les écoles.

Il n'y a pas assez d'avancées concrètes : on parle de groupes de travail qui se réunissent, de groupes d'audit, etc., mais les enseignants et les acteurs de terrain ont besoin de projets, de méthodes pédagogiques actives. Je n'ai pas l'impression d'en avoir vu une traduction budgétaire, notamment par rapport aux associations qui interviennent dans les activités extrascolaires.

Enfin, qu'en est-il des mesures d'urgence à l'égard du public spécifique des jeunes en errance, pour les prochains mois et les prochaines années ? Tous les commissaires semblaient s'accorder là-dessus. Or, aucune ligne budgétaire n'y semble consacrée. J'espère me tromper, car il n'est pas toujours facile de lire un budget.

C'est la raison pour laquelle je termine mon intervention sur cette question. Je sais qu'un groupe de travail se réunira bientôt. J'y participerai de façon constructive. J'espère que nous pourrions dégager des pistes concrètes et que, en tant que femmes et hommes politiques, nous trouverons des solutions pour ce public. Sinon, tout cela n'aura servi à rien.

**Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).** - L'année dernière, j'avais terminé mon intervention par : « Vous pouvez compter sur le groupe Ecolo pour accompagner l'action du Collège tout au long de l'année. Nous souhaitons que vos politiques gardent l'esprit d'ouverture, de solidarité et de tolérance qui caractérisent votre DPG et sa traduction budgétaire. ».

Cet accompagnement, nous ne l'avons pas imaginé comme nous l'avons vécu : deux séquences de pouvoirs spéciaux, un budget et des politiques chamboulés par la pandémie de la Covid-19. Mais nous avons vu une constance dans ce bouleversement : les missions de la Commission communautaire française sont essentielles.

Il nous semble que l'esprit d'ouverture, de solidarité et de tolérance de la DPG de la majorité a, lui aussi, été maintenu et nous nous en réjouissons. En effet, ce sont trois valeurs dont les Bruxelloises et Bruxellois ont eu besoin cette année et dont ils auront encore besoin pour se relever et bâtir une société plus résiliente et plus juste.

Cette solidarité, nous l'avons également vécue, ressentie, surtout de la part des travailleurs dans toutes les organisations soutenues par la Commission communautaire française. Ce sont elles et eux qui donnent vie aux politiques de terrain et nous les remercions encore pour leur dévouement et leur travail.

Comme vous le savez, mon groupe plaide pour un décloisonnement des politiques au sein du territoire de notre Région. La crise a encore montré la nécessité d'aller dans cette direction. Nous voulons encore féliciter le Collège et nous réjouir que les différents ministres compétents en matière de Santé se soient regroupés en un cabinet commun, qui a permis et permet encore une action mieux coordonnée et plus efficace pendant la crise.

Lors de leurs auditions au sein de la commission spéciale relative à la Covid-19 du Parlement bruxellois, les représentants d'Iriscaire et de l'administration de la Commission communautaire commune, ont, en outre, rappelé combien la crise avait accéléré la concertation entre les institutions, y compris avec la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie). Plus de casquette ni de chapelle, tous unis dans la même direction.

L'ajustement 2020 du budget offre l'occasion de regarder dans le rétroviseur, de prendre la mesure quantitative de ce qui a été fait pour réagir à la pandémie. Il faut d'abord saluer la solidarité entre les institutions. La Région a dégagé 33,5 millions d'euros en 2020 pour que la Commission communautaire française puisse poursuivre ses missions essentielles, les renforcer même, et répondre ainsi aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois. En 2021, elle poursuivra sur sa lancée en dégageant une enveloppe de 9,6 millions d'euros pour la Commission communautaire française dans le cadre du Plan de relance.

L'enveloppe dégagée par la Région en 2020 est répartie comme suit : 18,3 millions d'euros pour couvrir les dépenses liées à la crise de la Covid-19 et 6 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du Plan de relance. Il faut y ajouter l'amendement au budget ajusté, déposé aujourd'hui, qui inscrit une dépense de 9,5 millions destinée à octroyer une prime de maximum 985 euros brut aux travailleuses et travailleurs des secteurs associatifs régionalisés.

La prime et la revalorisation salariale structurelle prévues au budget constituent un pas dans la bonne direction pour rétribuer à sa juste valeur l'immense travail que les travailleuses et les travailleurs du secteur non marchand réalisent au quotidien. Les attentes sont grandes et nous espérons que les efforts se poursuivront pour mieux y répondre.

Depuis l'apparition de la Covid-19, je n'ai jamais autant entendu parler de santé, mais principalement du point de vue de l'urgence et de la nécessité curative. Aujourd'hui, nous devons relever le défi de construire une société saine et de protéger le capital santé des Bruxelloises et des Bruxellois en améliorant leurs conditions de vie : le logement, l'alimentation, le sport, le sentiment d'appartenance, etc. Bref, il nous faut tenir compte de tous les déterminants, y compris sociaux, de la santé physique et mentale qui contribuent à nous faire bénéficier de la meilleure santé possible.

L'objectif est de faire en sorte que nous soyons individuellement et collectivement plus résistants aux chocs, en incluant dans la démarche toutes les personnes concernées. Même si de nombreux leviers sont ailleurs, la Commission communautaire française dispose de moyens pour agir en ce sens.

La santé mentale doit être une priorité. De trop nombreux Bruxellois et Bruxelloises souffraient déjà avant la crise, mais les bouleversements imposés par celle-ci à nos conditions de vie ont fragilisé encore plus de personnes, qui se retrouvent aujourd'hui dans la détresse. Nous l'avons tous ressenti à des degrés divers et celles et ceux qui sont isolés ou dans des conditions physiques ou matérielles difficiles souffrent souvent bien davantage. La Covid-19 ne touche pas que nos corps, il touche aussi nos âmes. Nous saluons donc l'extension du cadre agréé d'une dizaine de services de santé mentale, les 50.000 euros prévus en 2021 pour l'agrément du Centre de prévention du suicide et les 75.000 euros pour les missions agréées de deux services d'aide aux toxicomanes.

Les maisons médicales accomplissent un travail important au niveau de la première ligne de soins de santé communautaire. Nous saluons l'agrément de deux nouveaux services, qui leur permettront d'assurer encore mieux leurs missions de proximité, y compris de prévention et de promotion de la santé. L'augmentation, de près de 400.000 euros, devra consolider le travail des 42 maisons médicales agréées.

Par ailleurs, du point de vue de la forme, la création d'une allocation budgétaire dédiée à la médecine préventive – tuberculose, dépistage des cancers, côlon – illustre bien la volonté du Collège de travailler sur la prévention.

Parmi les déterminants de la santé au niveau desquels la Commission communautaire française dispose de leviers, il y a le sport. Nous saluons les 818.000 euros alloués aux associations afin de promouvoir le sport à Bruxelles et les 20.000 euros pour le sport féminin. Faire du sport, c'est un plaisir, mais c'est aussi bon pour la santé et la cohésion sociale.

En effet, la cohésion sociale est et restera un axe important pour construire une société saine. En temps de crise, les divisions tendent à s'intensifier. Nous saluons donc le renforcement des moyens alloués aux associations relevant du décret relatif à la

cohésion sociale durant la pandémie. Celles-ci se sont vu accorder une prime de 1.000 euros pour faire face aux dépenses inhérentes au matériel de protection, et leurs subsides ont été maintenus malgré la suspension des cours d'alphabétisation et de français langue étrangère ou l'annulation d'activités due à la pandémie.

En matière de soutien aux personnes porteuses d'un handicap, les efforts du Collège sont considérables. Nous avons évoqué la nécessité d'une politique ambitieuse et volontariste lors de la DPG. Cette politique se traduit dans le budget : un montant d'environ 1,7 million d'euros a été dégagé pour les politiques nouvelles et se conjugue avec l'achèvement de plusieurs chantiers déjà engagés. Ces derniers permettront d'accroître notre soutien aux personnes porteuses d'un handicap et à leurs proches, et nous savons combien les attentes et les besoins sont importants à ce niveau.

Pour ne citer que quelques mesures, saluons la création de vingt nouvelles places pour enfants polyhandicapés, qui ouvriront en septembre 2021, au centre de jour pour enfants non scolarisés créé par l'asbl CREB à Anderlecht, ou encore les moyens dédiés au projet de logement inclusif Riga, qui verra le jour dès janvier 2021 et ouvrira vingt nouvelles places aux personnes en situation de handicap.

Enfin, il sera créé vingt places de répit, donc dix dédiées aux personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme. À ce propos, nous espérons que l'étude de faisabilité de la Maison de l'autisme, qui est sur le point d'être lancée, permettra, au terme d'une concertation approfondie avec le secteur et le public concerné, d'aboutir à une réalisation apportant une valeur ajoutée réelle qui réponde à leurs besoins.

La lutte contre le non-accès aux droits sociaux ne se limite pas aux compétences de la Commission communautaire française et doit être appréhendée de manière transversale, autrement dit avec la Commission communautaire flamande. C'est d'ailleurs le sens de la démarche entreprise dans le Plan social-santé intégré « Brussels Takes Care », qui a été présenté par les membres du Collège dans le cadre d'une réunion conjointe des commissions des trois Assemblées.

Cette année, le sort de nos aînés s'est retrouvé sur le devant de la scène. Ce sont eux qui ont payé le plus lourd tribut dans cette crise. Beaucoup d'entre eux souffrent encore aujourd'hui, soit de la maladie, soit de l'éloignement de leurs proches. Je tiens à leur rendre hommage, ainsi qu'à leur famille, surtout celles qui sont endeuillées.

Cette crise doit être l'occasion de repenser la place que nous leur accordons au sein de notre société. Il s'agit de rouvrir les yeux sur leurs droits à une vie digne, sur la richesse et l'expérience dont ils et elles sont les dépositaires. Cette crise nous rappelle plus que jamais combien il est essentiel d'offrir des solutions alternatives à la vie en maison de repos. Le maintien à domicile dans un logement adapté, lorsque la personne n'est pas isolée socialement, est une piste. Mon groupe salue dès lors l'augmentation de 5 % des subventions aux services d'aide à domicile. C'est une mesure parmi d'autres qui permet d'œuvrer dans ce sens. Il faut néanmoins en élaborer d'autres. Ce chantier doit être renforcé, en collaboration avec la Commission communautaire commune.

Si nos aînés ont été les principales victimes de la crise de la Covid-19, les enfants et les jeunes ont aussi vécu une année 2020 traumatisante. Manque de lien social, manque d'exercices, manque de soutien. En conséquence, trop nombreux sont celles et ceux aujourd'hui en décrochage scolaire. Pour ma formation politique, l'école doit être un lieu à la fois d'apprentis-

sage et d'épanouissement. Elle doit être inclusive, prendre en compte les difficultés de chacun et chacune, être dotée d'infrastructures convenables au sein desquelles chaque élève et étudiant occupe la place qu'il mérite.

Sur le plan du bien-être des élèves et des étudiants, il y a aussi des leçons à tirer de la pandémie et des périodes de confinement. Celles-ci ont mis en exergue et souvent même accentué des inégalités sociales en milieu scolaire. Le Collège n'a pas ménagé ses efforts pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants, au moment où les écoles devaient fermer ou se réorganiser : achat ou mise à disposition de matériel informatique afin de remédier à la fracture numérique, organisation d'ateliers durant l'été pour lutter contre le décrochage scolaire. Soulignons aussi le développement de plates-formes numériques qui ont permis de former les enseignants à de nouveaux outils pédagogiques.

Au-delà des mesures spécifiques qui ont été prises pour répondre à l'urgence, nous soutenons le Collège dans les chantiers de longue durée qui sont aujourd'hui engagés. La création de places, avec deux nouvelles écoles à pédagogie active, répond bien entendu à une nécessité liée à l'explosion démographique. Elle doit également viser des objectifs pédagogiques. L'une des conditions pour un meilleur encadrement des élèves et une lutte plus efficace contre le décrochage scolaire est de disposer de plus de classes moins surpeuplées. En outre, l'école ne doit plus se limiter aux quatre murs. L'apprentissage, l'épanouissement et l'éveil se font également dans d'autres cadres et les partenaires socioculturels doivent devenir des alliés incontournables des enseignants. Le Gouvernement doit poursuivre ses investissements afin de favoriser ce lien et le rendre plus structurel.

Le monde de la culture est touché de plein fouet par la crise. Nous avons une pensée toute particulière pour les intermittents culturels et toutes les personnes qui font vivre les arts dans notre société. La Commission communautaire française est un acteur clé dans les politiques de soutien à la culture bruxelloise. Avec son Fonds d'urgence, dont 690.000 euros sont réservés aux acteurs culturels, la Commission communautaire française assume sa part de responsabilité. C'est d'ailleurs une nécessité que chaque niveau de pouvoir fasse de même. Restons mobilisés pour toutes ces personnes et gardons une attention particulière pour les projets de secours et de soutien.

Pour 2021, mon groupe salue l'augmentation de 10 % du subside accordé à l'asbl Article 27 qui offre aux personnes émarquant au CPAS un accès financièrement abordable à la culture. C'est un effort clé. Nous saluons la confiance accordée dans les treize centres culturels bruxellois reconnus. Ils sont les garants du déploiement des droits culturels. Ces droits culturels intègrent, à Bruxelles, une attention à la vie en ville. Dans cette idée, mon groupe soutiendra le développement d'une maison des cultures urbaines.

Mon groupe espère que la candidature de Bruxelles pour devenir la Capitale européenne de la culture en 2030 aboutira. Le Collège a traduit cette intention en allouant des moyens pour soutenir toute initiative dans ce sens, et le groupe Ecolo s'en réjouit. La Commission communautaire française devra s'associer aux autres entités de la Région pour que nous puissions atteindre cet objectif. C'est une formidable occasion pour stimuler les créateurs et créatrices de tous horizons qui font vibrer notre ville-région, et pour apporter de l'unité culturelle.

La crise a démontré que, pour les artistes et les opérateurs culturels, il était parfois encore plus difficile que d'ordinaire de s'orienter parmi les possibilités d'aides et les autres démarches. Ceci montre encore une fois l'utilité d'un guichet des arts, un

projet que nous voyons construit en partenariat avec les autres entités fédérées.

La dotation à BX1 demeure une allocation importante de ce budget. Ecolo compte sur ce média bruxellois pour continuer à créer du lien dans la communauté, à renforcer l'alliance entre culture et médias, et à offrir une fenêtre sur la vie aux personnes isolées, comme le fait la nouvelle émission « La Guinguette » de BX1, qui vise particulièrement le public des personnes âgées.

Enfin, le groupe Ecolo souhaite que la culture devienne réellement paritaire et renforce sa diversité. À ce titre, nous appelons le Gouvernement à consolider son action et ses réformes pour assurer que les femmes, mais aussi les personnes issues de la diversité, puissent compter plus et mieux dans le paysage culturel bruxellois.

La crise économique sera profonde. De nombreuses personnes ont perdu ou risquent encore de perdre leur emploi. La formation professionnelle sera un des outils nécessaires pour offrir des perspectives à ces personnes et à la Région. Le fait de développer les compétences des Bruxelloises et des Bruxellois revient à renforcer la résilience de la Région.

Dès lors, le groupe Ecolo se réjouit de l'augmentation de la dotation de la formation professionnelle de 1,73 million d'euros dans le budget 2021, ce qui la porte à plus de 71,28 millions d'euros.

En particulier, le groupe Ecolo est satisfait que le budget du Consortium de validation des compétences (CVDC) soit renforcé à hauteur de 740.000 euros, avec pour objectif la délivrance de 4.000 titres par an, soit le double de l'année passée.

Il est vital de valider les diplômes, en particulier pour les Bruxellois qui n'ont pas fait leurs études en Belgique ou en Europe. Ne pas permettre à ces personnes d'exercer leur métier et leurs compétences ici, c'est une perte et une frustration pour elles, mais c'est surtout une perte de talents pour la Région.

La formation en alternance est un outil porteur. Si mon groupe se réjouit qu'il y ait 13 % d'inscrits en plus pour les formations en alternance, toutes et tous ne trouvent malheureusement pas un stage. Il est donc important d'augmenter le nombre de patrons formateurs, en procédant, par exemple, à l'adaptation de la prime « tuteur ».

Le centre d'excellence qu'est l'Espace formation PME (EFP) est un pilier de cette formation en alternance. Il se situe malheureusement dans un endroit assez enclavé à Uccle. Pour soutenir cette filière et se rapprocher des zones plus accessibles où le chômage des jeunes est le plus élevé, ne faudrait-il pas, à terme, penser à développer un autre centre, au centre ou au nord-ouest de la Région ?

Il y aurait encore beaucoup de politiques à évoquer, tant les missions de la Commission communautaire française sont larges et importantes, mais le temps me manque.

Au vu des besoins auxquels les politiques de la Commission communautaire française répondent, le budget ne sera sans doute jamais suffisant. Pour cette raison, nous espérons toujours que la Communauté française corrige le coefficient d'adaptation de sa dotation, en vue de revenir à la situation qui prévalait avant 2014 et à une équité de traitement avec la Région wallonne. Cette correction permettrait de rendre deux millions d'euros à notre institution, afin de répondre aux besoins des Bruxelloises et Bruxellois.

Le groupe Ecolo va donc voter en faveur de l'ajustement budgétaire 2020 et du budget 2021, tout en étant conscient que ce dernier devra peut-être faire l'objet d'un ajustement, comme ce

fut le cas de celui de 2020. En effet, les conséquences sanitaires et socio-économiques de la crise auront encore des impacts sur 2021. Il y aura des conséquences sur les facteurs macro-économiques, donc sur les dotations. Malheureusement, le déroulement de l'année 2021 reste globalement incertain.

Je voudrais clore mon intervention en réitérant mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien pour donner vie aux chiffres de ces budgets. Toutes celles et tous ceux qui matérialisent les valeurs d'ouverture, de solidarité et de tolérance qui caractérisent la Commission communautaire française.

L'année 2020 a été éprouvante. Puisse-nous faire de 2021 une année porteuse d'espoir.

**M. Christophe De Beukelaer (cdH).** - Voici venue l'heure d'établir le bilan des discussions budgétaires de la Commission communautaire française et ce, dans un contexte très particulier.

Le Collège nous propose trois modifications budgétaires substantielles :

- au sein de l'administration, en raison d'une réallocation des moyens;
- au sein des affaires générales, pour les aides relatives à la Covid-19;
- au sein des infrastructures, où les frais liés aux bâtiments scolaires ont diminué.

J'ajoute un regret principal qui se fera sentir tout au long de mon discours : l'oubli de toute une partie de la population bruxelloise.

En ce qui concerne l'aspect macro-économique global de notre Région, notre groupe s'est étonné du périmètre de consolidation, qu'il juge une fois de plus trop léger, et du manque de crédibilité des autorités régionales pour nous guider sur la voie de la relance.

Le budget de la Commission communautaire française nous invite surtout à discuter des personnes qui ont besoin de l'appui du collectif pour accéder à un certain bien-être dans notre société.

En 2019, lors de la présentation de votre accord de politique générale, mon groupe avait déjà fait état du fait que la politique d'aide aux personnes en situation de handicap était le parent pauvre du nouveau Gouvernement. Malheureusement, le budget présenté ne dément pas ce constat : il manque toujours des places, notamment pour les personnes en situation de grande dépendance. Au-delà des promesses, nous déplorons l'absence d'avancées concrètes. Il en va de même pour le renforcement des centres de jour et les services d'accompagnement. L'Aubier à l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) a récemment ouvert ses portes, mais quand ouvrira le Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB) à Anderlecht ?

Le confinement a fragilisé les aidants proches, déjà tellement éprouvés. Les besoins de soutien explosent, tant le secteur associatif peine à répondre à la demande. Aucune augmentation n'est prévue pour soutenir celles et ceux qui accompagnent près de 10 % de la population. Ni le pouvoir fédéral ni le pouvoir régional n'y consacrent la moindre ligne dans leur DPG.

Bruxelles a pourtant été pionnière dans ce combat en soutenant dès 2015 l'asbl Aidants proches, avec la Maison de l'aidance, la Casa Clara et d'autres. Ces structures ont besoin de notre soutien pour assurer des missions que le Gouvernement considère d'ailleurs comme essentielles.

Comme le rappelait le GAMP, la faiblesse du budget de la Commission communautaire française ne peut justifier ni une absence d'investissement dans le secteur du handicap ni une absence de réponse aux réels besoins des personnes concernées.

Sur le plan de la santé, j'aimerais insister sur la nécessité d'apporter une aide de qualité aux aînés, aide qui doit se traduire par des moyens budgétaires significatifs. Un plan de relance relatif à la santé mentale était prévu dans la DPG. Il sera indispensable au vu des dégâts psychologiques que la crise sanitaire a déjà provoqués et dont les effets seront durables. Or, dans le budget, seule une enveloppe de subvention de 17,541 millions d'euros est consacrée à la santé mentale, soit une augmentation d'à peine 103.000 euros par rapport à l'année 2020. Pour rappel, c'est une augmentation de 1,8 million d'euros qui avait été initialement promise par le Gouvernement.

Face à la crise de la Covid-19, il est absolument indispensable de disposer du budget *ad hoc* et d'élaborer une véritable stratégie de vaccination, ce qui relève de la prévention en santé.

Le Plan social-santé intégré a été présenté à la rentrée de septembre et constitue une bonne initiative transversale entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande et la Commission communautaire wallonne. Toutefois, je tiens à rappeler une fois de plus les balises posées par le cdH et je vous enjoins de les respecter.

D'abord, il convient d'inviter les corps intermédiaires, en particulier les mutualités, à participer à l'ensemble du processus et pas à deux groupes de travail seulement sur les neuf prévus. Ensuite, lorsque l'on sait que le mot « handicap » n'a pas été prononcé une seule fois en Commission communautaire commune, nous ne pouvons que nous en offusquer et insister pour que des personnes en situation de handicap soient incluses dans le plan. Comment, en effet, donner du crédit à un plan transversal qui néglige plus de 10 % de la population ? Enfin, nous serons attentifs à ce que les crédits augmentent dans chacune des matières visées et nous rejetterons tout projet aboutissant à un catalogue de bonnes intentions confectionné à la hâte sans financement ambitieux des secteurs, qui en ont un besoin urgent.

Tout le monde le dit, cette crise aura aussi exacerbé les violences conjugales et intrafamiliales. La situation sociale est pénible et la période qui s'annonce ne nous permet pas d'entrevoir une amélioration à court terme. Notre groupe a salué, dans votre DPG pour 2021, votre intention de finaliser la rédaction, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024. Ce plan prévoit, jusqu'à la fin du mois de mars 2021, le prolongement de l'accueil et de l'accompagnement, dans un hôtel, de 50 femmes victimes de violences intrafamiliales. Cependant, les moyens s'annoncent déjà insuffisants. La violence conjugale n'est pas la seule à s'exprimer au sein des foyers et nous avons tenu à rappeler plusieurs fois l'importance d'une politique ambitieuse en matière de lutte contre la violence envers les enfants.

Les familles monoparentales n'échappent bien sûr pas aux difficultés, au contraire. Ce jeudi 10 décembre, lors de la commission spéciale Covid-19, Mme Céline Nieuwenhuys, de la FdSS, a donné écho à la demande d'une analyse genrée de la crise sociale et sanitaire et cela paraît en effet essentiel. Elle a souligné le drame des femmes cheffes de familles en situation de grande précarité. Quelles sont vos actions prévues dans ce domaine en 2021, Madame la ministre-présidente ?

Tant la Maison de la parentalité, qui ouvrira ses portes à l'été 2021, que la Maison des parents solos, qui s'est révélée être un



acteur central de l'aide aux familles durant la crise, sont des projets soutenus par le cdH durant la précédente législature et développés en collaboration avec les acteurs associatifs, comme la Ligue des familles. Nous regrettons que rien de neuf ne soit prévu pour 2021. Ce n'est guère acceptable, surtout au vu de la situation que nous vivons.

Du point de vue de l'enseignement, il faudra que de l'eau coule sous les ponts avant de savoir si nous avons été à la hauteur durant cette crise, mais je crains que ce ne soit pas le cas. La crise et les confinements ont renforcé les inégalités scolaires, augmenté le décrochage, mis au jour les iniquités énormes, par exemple en matière d'accès aux ressources numériques. Et ce n'est là qu'une partie des difficultés auxquelles nous devons faire face. Il sera crucial de faire jouer les synergies entre la Région et la Commission communautaire française pour accompagner efficacement nos jeunes, qui sont parfois délaissés voire oubliés, et qui n'ont que peu de perspectives d'aide.

Le défi est aussi énorme en matière de formation. On parle de 30.000 demandeurs d'emploi supplémentaires et d'une fracture numérique à combler tout en observant, dans le même temps, un manque criant de main-d'œuvre dans des secteurs clés.

Il va falloir doubler d'ingéniosité et de compétence pour faire rimer relance avec environnement. C'est effectivement maintenant qu'une solution se devait d'être apportée, pas dans six mois ou dans un an. Il sera trop tard alors pour commencer à y penser. J'ai déjà pu exprimer mes plus vives inquiétudes à ce sujet, notamment dans les commissions régionales.

Concernant les BAPA et les parcours d'accueil des primo-arrivants, lors de la précédente législature, le cdH avait été proactif à ce sujet : plusieurs bureaux d'accueil ont ouvert, dont celui de Forest plus récemment.

La qualité de travail de ces associations est remarquable. Les avantages pour les primo-arrivants sont évidents, mais il ne suffit pas de le rendre obligatoire sur le papier pour que tous les primo-arrivants y aient accès. Encore faut-il que l'augmentation budgétaire que vous prévoyez soit suffisante pour répondre à toute la demande. Nous en doutons encore.

Du point de vue de la coopération au développement, nous avions plaidé pour une augmentation des dotations actuelles en coopération afin de soutenir les conséquences de la crise sanitaire. Quels sont les nouveaux acteurs de la santé et du social que vous soutiendrez ? Récemment, la Fédération Wallonie-Bruxelles a fermé ses bureaux à Varsovie, en raison des dérives du Gouvernement polonais. La Commission communautaire française suivra-t-elle cette tendance ?

Le secteur de la culture est en immense difficulté. Le budget reprend les aides structurelles pour les associations. Mais comme nous l'avons pointé lors de nos dernières discussions, l'aide ne nous semble pas assez ciblée ni suffisante.

Certes, le Collège a augmenté les budgets des centres culturels et de BX1, ce qui était utile. Toutefois, les artistes, les régisseurs, les organisateurs de tournées et les ingénieurs du son ont tous perdu leur salaire et leurs perspectives. Beaucoup ne sont pas reconnus et n'entrent pas dans le périmètre d'aide. Il serait assez cocasse d'être désignée capitale culturelle en 2030 si la moitié de notre milieu artistique a mis la clé sous la porte d'ici là.

Malgré les difficultés extrêmes auxquelles nous faisons face, il n'est pas certain que la Commission communautaire française soit mise dans les meilleures conditions pour être à la hauteur de ses compétences. En effet, les budgets sont serrés et nous passons trop de temps à nous demander si c'est bien au sein

de cette Assemblée, de celle de la Commission communautaire commune, de celle de la Vlaamse Gemeenschapscommissie ou même au Parlement régional que tel sujet devrait être abordé.

Selon la théorie de Joseph Schumpeter, les crises peuvent stimuler la destruction créatrice. Lorsque l'économiste autrichien élabore sa théorie, il cite différents moyens d'innover, dont une nouvelle organisation du travail. Il est sans doute plus que temps de faire évoluer la nôtre.

**M. Michael Vossaert (DéFI).** - Le débat de ce matin est très différent de celui de l'année passée. La crise a bouleversé nombre de choses, remettant en question l'action du politique, y compris dans d'autres domaines. C'est notre responsabilité d'en tirer les leçons et de voir quelles opportunités nous offre cette situation.

Je l'ai dit lors de la DPG : le Gouvernement doit relever un défi majeur, celui de garder le cap dans un contexte financier difficile. Garder le cap, cela veut aussi dire tenir compte de la crise. Les objectifs de la majorité sont ambitieux, notamment dans le domaine du soutien au monde associatif, avec lequel nous développons un véritable modèle de partenariat. Le groupe DéFI y est attaché. J'entends les critiques quant aux moyens de financement. Parmi les leçons que nous pouvons en tirer, il y a celle d'accompagner au mieux ces associations dans leurs démarches administratives.

Il faut un budget qui soit crédible et ambitieux, et qui limite le déficit. Telles sont les conditions ou les règles qui doivent entourer l'élaboration de ce budget.

Mais en plus des règles, il y a la philosophie, les actions politiques et les objectifs fixés. À cet égard, mon groupe se réjouit de l'augmentation des moyens consacrés à l'aide aux personnes. Ainsi, le contingent des services d'aide à domicile a bénéficié d'une hausse de 5 %. Il s'agit là d'un aspect important, car nous voulons que nos seniors puissent rester chez eux et vivre dans des conditions optimales.

L'élaboration d'un budget consiste également à prendre des mesures en faveur du secteur non marchand. À cet effet, vous avez dégagé une enveloppe de 30 millions d'euros. Nous saluons cette avancée, tout comme nous saluons la prime prévue pour le personnel soignant relevant de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de l'extension du cadre des centres de planning familial ainsi que des efforts consentis pour accroître le budget alloué à la poursuite et à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles.

Indépendamment des conséquences sociales que la crise aura pour les ménages, nous savons d'ores et déjà que le service de médiation de dettes sera malheureusement fort sollicité. Pour cette raison, nous nous réjouissons du renforcement des moyens affectés à ce service.

Nous pensons également aux familles monoparentales.

Cette nouvelle capacité d'accueil est importante pour le groupe DéFI. Nous resterons attentifs à cette mesure et à la manière dont elle pourra éventuellement être adaptée et améliorée au cours des prochaines années.

J'ai entendu de nombreuses critiques concernant la politique d'aide aux personnes en situation de handicap. Restons constructifs, nous avons engrangé quelques avancées, certes insuffisantes : de nouvelles places d'hébergement sont ouvertes dans les centres de répit, pour les personnes en situation de grande dépendance; le cadastre de l'offre et des besoins se

concrétise enfin; et l'étude de faisabilité de la maison de l'autisme est commandée. Gardons le cap et concrétisons ce dernier objectif.

Le groupe DÉFI a un autre motif de satisfaction : le projet Riga, projet d'habitat groupé, solidaire et inclusif, est le fruit d'une réelle collaboration entre un investisseur privé, la commune de Schaerbeek, son agence immobilière sociale (AIS) et les Tofservices, service d'accompagnement et de répit pour personnes polyhandicapées et de grande dépendance et leurs familles. C'est un bel exemple de partenariat entre plusieurs acteurs qui devrait permettre de développer ce projet au mieux.

Les politiques bruxelloises relatives aux violences faites aux femmes et à la lutte contre la discrimination sont un autre motif de satisfaction. Ces mesures fortes, qui sont reprises dans l'accord de majorité, sont également inscrites dans le budget que vous nous avez présenté.

S'agissant du sport, les moyens dégagés ne sont pas très importants. Pour rappel, un débat portant sur les travailleurs du secteur associatif aura lieu au niveau fédéral. Il faut s'assurer que la Commission communautaire française participe à ce débat et qu'un nouveau dispositif soit élaboré d'ici la fin de l'année. Ce nouveau dispositif légal devra éviter de placer en situation délicate les plus de 9.000 usagers qui ont aujourd'hui le statut de travailleur associatif et qui se demandent ce qu'il en adviendra. Il est très important d'intervenir et d'utiliser l'influence dont nous jouissons à notre niveau.

Au sujet de la formation, déjà largement abordé, je m'interroge sur une critique à propos des moyens qui lui sont consacrés. Selon moi, il s'agit simplement d'un problème de lisibilité dans les budgets, lié au problème des compétences. Mon groupe estime qu'il est important de rassembler les compétences de l'emploi et de la formation sous l'égide d'un seul ministre. Cela avait été le cas lors de la précédente législature. Nous poursuivons à présent ce rapprochement des compétences.

Il est parfois compliqué pour les groupes politiques d'avoir une lecture claire des moyens. Mais l'investissement se poursuit : le montant cumulé activable de tous les moyens réservés aux formations supplémentaires n'atteint non pas 1,7 million d'euros, mais presque 5 millions d'euros. Le ministre lui-même l'avait évoqué lors de la commission en rappelant tous les objectifs qu'il poursuivait.

La formation est un chemin vers l'autonomie et l'épanouissement des uns et des autres, que ce soit dans le contexte de cette crise sanitaire ou en dehors de celle-ci.

Pour mon groupe, il est important de placer le curseur au plus haut niveau. Tant le Collège que le Gouvernement régional abordent la formation et l'emploi avec beaucoup d'ambition et doivent le faire plus encore dans ce contexte de crise.

Le Collège a choisi de renforcer la formation autour de trois axes, qui s'ajoutent à tout ce qui avait déjà été mis en place : la validation des compétences, l'investissement dans la formation en alternance et le renforcement des moyens de Bruxelles Formation.

La valorisation de ces trois axes et l'affectation de moyens supplémentaires, permettra de répondre aux besoins du terrain. À cet effet, il faut un véritable partenariat entre le monde des entreprises et les citoyens qui vont suivre cette formation en alternance. Ainsi, les bénéficiaires de la formation en alternance doivent être bien accompagnés. Comme Mme de Radiguès l'a épinglé, il faut favoriser le parrainage et la prime au tutorat. Le montant de l'indemnité de formation a été doublé, un travail doit à présent être accompli par le niveau de pouvoir fédéral.

Le Collège s'est fixé un objectif de 4.000 validations de compétences par an jusqu'à la fin de cette législature. Peut-être cet objectif ambitieux sera-t-il même réévalué à la hausse. La validation des compétences ne se réalise cependant pas que via la Région. Nous avons besoin de la collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour améliorer cette politique. Cela montre, en tout cas, la nécessité de ce dispositif, et plus encore en période de crise. Des personnes se retrouvant au chômage après avoir été employées pendant de longues années vont peut-être devoir se réorienter, mais elles devront aussi pouvoir bénéficier de la validation des compétences.

Avec ces trois axes, nous sommes au cœur même de la crise, mais en travaillant déjà pour l'avenir. L'action du Collège sur la formation doit permettre une réorientation vers des secteurs porteurs, comme l'environnement ou le numérique. C'est la logique dans laquelle s'inscrivent les pôles de formation. Il serait donc faux de dire que le Collège ne consacre pas assez de moyens à ces politiques. Le travail est fait et sera encore renforcé.

Je remercie les acteurs de Bruxelles Formation qui sont sur le terrain pour accompagner nos demandeurs d'emploi et les personnes qui ont envie de se former au mieux, que ce soit durant cette crise ou après cette période.

Un autre chapitre très important dans ce contexte de crise sanitaire est celui de la santé. Pour le groupe DÉFI, l'une des leçons à tirer de cette crise est l'importance de la prévention et d'un investissement massif à long terme en la matière, afin de permettre aux citoyens d'accroître radicalement leur résilience face aux crises sanitaires.

En effet, les premières victimes du coronavirus sont celles qui présentent des facteurs à risques. Leur nombre aurait pu être considérablement réduit grâce à des politiques de prévention efficaces et établies à plus long terme. Mon groupe y sera très attentif par la suite. Nous savons que vous agissez, mais la prévention du cancer et du suicide doit être inscrite en gras dans vos politiques.

Si la prévention est déjà l'un des axes forts de vos politiques, la revalorisation du personnel soignant l'est également. Il faudra susciter des vocations dans le secteur des soins de santé, aujourd'hui mis en lumière mais où les conditions de travail sont très compliquées. Nous allons être confrontés à des démissions et des arrêts de travail. Nous devons accompagner et valoriser au mieux ces travailleurs durant la crise, mais aussi soutenir les futures vocations des jeunes qui se sont engagés pour venir en aide au personnel des soins de santé.

Une question que j'ai posée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'a appris que plus de 1.000 jeunes s'étaient portés volontaires dans le secteur des soins de santé. Il s'agit d'un chiffre symbolique.

L'un des enseignements que nous pouvons tirer de cette crise est la nécessité d'inciter la jeune génération ou les personnes désireuses de se réorienter à choisir le secteur des soins de santé. Cela ne se fera pas sans une revalorisation du statut et une amélioration des conditions de travail. Cela ne se réglera pas non plus au niveau de la Commission communautaire française, car nous ne disposons pas des compétences nécessaires. Il importe néanmoins de le rappeler à chaque niveau de pouvoir.

2020 est une année dramatique sur les plans humain, sanitaire et social. Pour 2021, soyons optimistes, mais réalistes ! Nous devons tirer les leçons de cette crise, j'en ai rappelé quelques-unes.

La Commission communautaire française doit favoriser le partenariat avec le monde associatif. Elle doit tenir compte des remarques formulées par les clubs sportifs sur la difficulté des appels à projets ou par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle qui se trouvent parfois démunis. Écoutons-les et trouvons des solutions pour mieux les accompagner. Le modèle de partenariat que prône la Commission communautaire française doit être davantage valorisé.

Le monde politique doit envoyer un message clair pour obtenir l'adhésion des citoyens. Les messages envoyés lors des discussions en Comité de concertation ont parfois manqué de clarté, générant un manque d'adhésion des citoyens.

Par ailleurs, la démocratie participative doit être renforcée. Je sais qu'il y a unanimité pour avancer dans cette direction. Voyez le succès des commissions délibératives mixtes du Parlement bruxellois, qui ont eu un écho international.

Je conclurai par la revalorisation des secteurs les plus fragiles. Le secteur culturel a été fortement touché, tout comme ceux du sport et des soins de santé. Nous devons maintenant les considérer à leur juste valeur et voir avec eux comment les revaloriser. Notre travail, en 2021, sera d'être à leur écoute, mais surtout d'agir à leurs côtés pour leur donner de meilleures perspectives. Ces secteurs les plus fragiles ont besoin d'un acte politique fort.

Au sein de la Commission communautaire française, nous pouvons leur montrer les aides dont ils peuvent déjà bénéficier – celles aux intermittents, par exemple. Reste à voir ce que nous pourrions leur apporter de plus.

Notre groupe souhaite rester dans un esprit de contribution. Nous voulons apporter des propositions, toujours dans une logique de solution. Nous allons essayer de travailler à compléter l'action du Collège, mais nous vous faisons confiance.

Nous savons le Collège volontaire et ambitieux. Je ne souhaite pas « sauver le soldat Commission communautaire française », ni faire référence à un éléphant ou à une souris dans une cage. Je pense que la Commission communautaire française est dans un mouvement de modernisation. Nous sommes en train de montrer son savoir-faire, de gommer ses imperfections et de la moderniser.

**Mme Victoria Austræet (indépendante).** - La crise sanitaire que nous connaissons depuis le début de l'année a mis en difficulté de nombreux travailleurs et secteurs, et la crise économique et sociale qui va suivre menace encore davantage une frange de la population. Il en va de même des secteurs couverts par la Commission communautaire française qui, à l'instar des autres organes exécutifs, a dû prendre des responsabilités quasi inédites en matière de pouvoirs spéciaux.

Une autre fracture exacerbée par la crise est le sentiment de défiance des citoyens envers les autorités. Les erreurs d'appréciation et de gestion de la pandémie lors de son arrivée en Europe n'y sont certainement pas étrangères. De manière plus structurelle, on ne peut pas dire que la lasagne institutionnelle que nous connaissons – surtout à Bruxelles – soit la configuration idéale pour réconcilier les citoyens et la politique.

Cela étant, le Collège a rappelé sa démarche de travail, qui se veut intégrée et décloisonnée pour ce qui concerne les matières relevant du social-santé, ainsi que sa volonté de répondre aux besoins prioritaires et concrets des quartiers, notamment dans le cadre des états généraux.

On peut regretter que cette logique raisonnée de transversalité de ces matières ne soit pas davantage audible dans les médias,

contrairement aux critiques de ce qui constitue, sur papier, un imbroglio institutionnel dans le partage des compétences.

Pour ce qui concerne les questions liées directement au budget, nous pouvons nous réjouir de l'accroissement des aides dans une série de matières telles que la situation des primo-arrivants – et plus précisément le BAPA –, le secteur de l'aide à domicile, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) – qui, comme chacun le sait, doit impérativement être généralisée –, le dispositif d'écoute dans le cadre des violences conjugales, les agréments pour les maisons médicales, ou encore la faible augmentation concernant le secteur de la médiation de dettes.

Il faut saluer l'attention portée par le Collège à tous ces domaines importants. En revanche, la grande difficulté est de savoir si ce budget rehaussé sera suffisant pour répondre aux besoins des personnes touchées par les crises économique et sociale qui s'annoncent. C'est sans doute particulièrement le cas des services de prévention du suicide et de ceux de médiation de dettes. On ignore avec quelle force les crises vont plonger certains publics davantage dans la précarité. Il est donc difficile d'être complètement rassuré quant aux réponses que pourront apporter de tels services.

Concernant le secteur des soins et de l'aide aux personnes, je me réjouis de la prime d'encouragement d'un montant de 985 euros bruts, tout récemment créée à l'attention du personnel du secteur non marchand qui dépend de la Commission communautaire française. J'entends que cette aide concernerait environ 7.000 équivalents temps plein (ETP). Chacun sait que cette prime isolée devrait être suivie d'une revalorisation de plusieurs autres secteurs similaires. J'entends également qu'il est prévu d'augmenter graduellement le budget de soutien au secteur non marchand, pour aboutir à 30 millions d'euros d'ici la fin de cette législature. Si c'est exact, je ne puis que vous encourager dans cette voie puisque les attentes du secteur sont élevées.

Je souhaite également aborder brièvement la compétence en matière de santé et de prévention de certaines maladies. On ne rappellera jamais suffisamment que la promotion de la santé est étroitement liée à notre modèle alimentaire. Cet aspect mériterait donc toute notre attention, dans la mesure où les habitudes alimentaires constituent une cause importante de maladies cardiovasculaires et de certains cancers. J'aurais aimé voir une plus grande ambition en la matière dans le budget de la Commission communautaire française.

Lors des discussions relatives à votre DPG fin octobre, vous aviez, Madame la ministre-présidente, rappelé l'action du Collège en matière de promotion d'un environnement favorable à l'alimentation et à l'activité physique, dans le cadre du Plan stratégique de Promotion de la santé. L'action concrète du Collège se traduit à travers le subventionnement de plusieurs associations actives sur le terrain.

Les maladies de société dues à une alimentation malsaine engendrent des coûts importants sur les plans humain et financier. C'est pourquoi j'estime que ce problème devrait attirer davantage l'attention du Collège. M. Ikazban a justement rappelé que la santé des Bruxellois n'est pas bonne et que nous devrions mener une politique de promotion de la santé égalitaire. Bien que d'accord avec ce constat, je continue de penser que nous négligeons encore trop le rôle de l'alimentation comme moyen d'action.

Nous pourrions imaginer une réflexion sur l'alimentation qui serait appliquée aux institutions concernées par l'action de la Commission communautaire française et qui occuperait une place importante au sein de la mission 23 consacrée à la Santé.

Je pense par exemple à une meilleure et plus large intégration de la stratégie « *Good Food* » dont l'ambition serait revue à la hausse. Il me semble que le jeu en vaut la chandelle. Rappelons que les maladies cardiovasculaires restent la première cause de décès en Belgique.

Je souhaite beaucoup de réussite aux membres du Collège pour relever ces défis vitaux. Je souhaite également beaucoup de courage à tous les travailleurs et toutes les personnes qui sont directement touchés par cette crise qui perdure.

**Mme la présidente.** - S'il n'y a plus de demande de parole, nous allons nous arrêter maintenant. Nous reprendrons nos travaux à 14h30, avec les questions d'actualité. Le Collège prendra ensuite la parole pour y répondre, suivront les répliques et nous passerons à la confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux.

*La séance est suspendue à 10h59.*

*La séance est reprise à 14h36.*

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**Mme la présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

**L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT AU CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES INTERDIT AUX PERSONNES DE COULEUR BLANCHE ET AUX HOMMES de Mme Alexia Bertrand et**

**UN ÉVÉNEMENT INTERDIT « AUX BLANCS » QUI CRÉE UNE VIVE POLÉMIQUE À BRUXELLES QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE de Mme Nicole Nketo Bomele**

**À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE**

**ET À MME NAWAL BEN HAMOU, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE**

**Mme la présidente.** - La ministre Nawal Ben Hamou répondra à la question d'actualité et à la question d'actualité jointe.

**Mme Alexia Bertrand (MR).** - Mon groupe a constaté la polémique provoquée sur les réseaux sociaux et dans la presse par cet événement qui s'est tenu jeudi soir en ligne. Il était intitulé « Pour une convergence des luttes non consensuelles; entre antiracisme et misogynie, qu'en est-il de « nos hommes » ? ».

Cet événement a été organisé avec le soutien du centre culturel de Saint-Gilles, de la commune de Saint-Gilles et d'equal.brussels.

Dans la première mouture de l'annonce de l'événement, celui-ci était interdit aux personnes de couleur blanche, ainsi qu'aux hommes hétérosexuels. Je cite : « Espace sûr (safe space) en non-mixité, sans hommes cisgenres (cis) hétérosexuels (hétéros), oui aux mecs queer et aux personnes non binaires (NB), et sans personnes blanches ». Bien que plus subtile, la deuxième mouture du texte rappelle que l'événement s'adresse prioritairement aux femmes et queer racisés.

Madame la ministre, j'aimerais savoir si vous avez été mise au courant de la tenue de cet événement. Vous ou votre cabinet

êtes-vous intervenus pour faire adapter le libellé de l'annonce ? Soutenez-vous cette démarche et, dans l'affirmative, quelles sont les actions entreprises à cet égard ? Plus globalement, quelles actions sont-elles aujourd'hui mises en œuvre afin de renforcer le sentiment de vivre ensemble dans notre Région ?

**Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).** - Nous avons appris par la presse la tenue d'une réunion virtuelle du collectif féministe bruxellois Imazi.Reine, qui se veut radicalement inclusif, en collaboration avec le Centre régional du libre examen (Centre Librex), PointCulture Bruxelles et l'asbl La Maison du livre. L'événement se voulait, dans un premier temps, non-mixte, sans hommes cisgenres hétérosexuels, sans personnes blanches, afin de s'adresser prioritairement aux femmes et personnes queer racisées. Ces restrictions ont suscité la colère de certains.

Moi-même, j'ai été choquée, notamment du soutien d'equal.brussels à cet événement.

Face à ce tollé, l'intitulé a été réécrit afin d'être plus inclusif. Bien que la formulation puisse être qualifiée de malheureuse, le collectif se défend en disant que la non-mixité est un outil de survie et de bien-être, et que ces espaces sont créés par nécessité et non par volonté d'exclusion.

Si beaucoup, assimilant non-mixité et fermeture d'esprit, s'opposent à ce genre d'espaces, il en existe cependant d'autres, clubs ou cercles d'affaires exclusivement masculins, qui ne suscitent pas de telles critiques.

Enfin, la création d'espaces non mixtes à destination des personnes racisées est surtout synonyme d'échec sociétal. Il est triste que ces personnes discriminées ne se sentent à l'aise que dans des espaces sécurisés.

Existe-t-il beaucoup de ces espaces sécurisés pour les personnes racisées à Bruxelles ? Quelle est votre position sur ce sujet ? La Commission communautaire française octroie-t-elle des subsides à ce collectif ?

**Mme Nawal Ben Hamou, ministre.** - D'un point de vue institutionnel, les questions que vous me posez ne sont pas du ressort de la Commission communautaire française. Il s'agit d'une compétence régionale et d'une subvention octroyée à la fin de l'année 2019 par equal.brussels dans le cadre d'un appel à projets contre le racisme. Il me semble néanmoins indispensable de vous fournir une explication en quatre points.

Premièrement, le subside de 4.000 euros a été octroyé par equal.brussels au Centre Librex. Le collectif Imazi.Reine n'a donc bénéficié d'aucune subvention de la part d'equal.brussels. Je comprends néanmoins Mme Bomele lorsqu'elle déclare que la situation peut prêter à confusion, car la Commission communautaire française accorde également un subside de 5.000 euros au Centre Librex dans le cadre d'un projet sur la citoyenneté.

Deuxièmement, le formulaire de demande de subvention du Centre Librex ne contient pas la moindre information à propos de partenariats potentiels avec d'autres asbl ou collectifs pour la mise en œuvre de ce projet, pas plus que sur la non-mixité des ateliers ou encore l'utilisation de la méthode des espaces sécurisés (safe space) pour organiser ces ateliers. Le subside a été octroyé sans connaître ces deux éléments, qui n'ont d'ailleurs pas non plus été communiqués à equal.brussels par la suite.

Troisièmement, dès qu'equal.brussels a appris la tenue de ces ateliers, l'administration a contacté les administrateurs afin de leur demander de modifier le libellé de leur activité de manière à ce qu'aucun groupe ne soit exclu, ce qui ne serait pas conforme

à la loi et ne respecterait pas la philosophie inclusive défendue par equal.brussels.

Cette demande a bien été entendue et les organisateurs ont immédiatement fait le nécessaire afin d'adapter leur communication.

Quatrièmement, pour éviter la répétition de telles situations, j'ai demandé à equal.brussels d'adapter ses procédures sur deux points : d'une part, la convention de subvention devra désormais mentionner un rappel à la loi antidiscrimination de 2016 et le respect des normes éthiques prônées par l'administration régionale bruxelloise de politique d'égalité des chances; d'autre part, les organisateurs utilisant le logo d'equal.brussels sur leurs publications devront au préalable recevoir son approbation avant publication.

Pour le reste, permettez-moi de vous inviter à poser vos questions en commission de l'Égalité des chances du Parlement régional bruxellois, afin de respecter nos institutions, mais aussi les députés néerlandophones qui souhaiteraient également recevoir des explications sur l'organisation de ces ateliers.

**Mme la présidente.**- Après examen des compétences, les services et moi-même avons estimé que cette question relevait en effet de la Commission communautaire française, pour ce qui a trait à l'égalité des chances, à la cohésion sociale et aux centres culturels.

Je vous remercie cependant pour votre réponse très complète pour des compétences relevant également de la Région bruxelloise et j'entends bien que ce débat ressurgira dans un autre Parlement.

**Mme Alexia Bertrand (MR).**- Je tiens d'abord à vous remercier toutes les deux, Madame la présidente et Madame la ministre, car, s'il y avait des compétences propres à la Région, vous avez néanmoins pris la peine et le temps de répondre. Je partage l'analyse de la présidente, qui était la nôtre, car certaines compétences relèvent de la Commission communautaire française, mais je vous remercie d'avoir fait la démarche.

Je vous remercie également sur le fond pour votre réponse, Madame la ministre, car je pense qu'elle est juste et que ce recadrage était important. Par votre réponse, vous avez d'abord reconnu qu'il y avait un problème, et je vous en remercie. Effectivement, des entités qui dépendent de la Région bruxelloise et sont financées par des deniers publics – je pense ici à equal.brussels – ne peuvent pas être utilisées à tout bout de champ pour mener des politiques qui promeuvent l'exclusion.

J'entends qu'il n'y a pas eu de subsides affectés directement, mais je vous remercie surtout d'avoir immédiatement entrepris la révision du mécanisme de subsidiation et la façon dont le logo est accolé à un événement. Je pense qu'il s'agit d'un aspect fondamental. Effectivement, nous nous attelons tous à nous battre pour l'inclusion et contre les discriminations, et je ne crois pas que travailler en excluant soit un message approprié.

J'ai entendu faire des comparaisons avec des clubs et des cercles d'affaires, mais ce n'est pas du tout pareil, car il s'agit d'espaces privés, parfois ouverts au public, mais ce ne sont pas des espaces publics. En l'occurrence, il s'agissait d'un événement organisé dans l'espace public et ce n'était pas un événement privé qui a eu lieu sur invitation. Dès lors, la comparaison avec les clubs ou les associations n'est pas correcte.

**Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).**- J'entends que les fonds publics des asbl ne serviront pas à subsidier des événements appelant à l'exclusion. Il faut poursuivre dans ce sens.

Dans votre note de genre, vous indiquez que vous accordez une attention particulière au vivre ensemble, sachant que le racisme et le sexisme sont des fléaux à Bruxelles. Nous devons combattre les replis identitaires qui commencent à toucher toutes les communautés. Nous devons lutter pour que tous les Bruxellois se sentent à l'aise à Bruxelles et que l'exclusion ne soit pas une réponse au mal-être, en particulier à celui des jeunes.

**LA FERMETURE DU MUSÉE DU JOUET  
PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
de M. Geoffroy Coomans de Brachène,**

**L'AVENIR DU MUSÉE DU JOUET ET LE SOUTIEN  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
question d'actualité jointe  
de Mme Céline Fremault et**

**BRUXELLES VA-T-ELLE SAUVER LE MUSÉE DU JOUET ?  
question d'actualité jointe  
de Mme Isabelle Pauthier**

**À M. RUDI VERVOORT,  
MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE**

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Voici deux jours, la presse évoquait la fermeture prochaine du Musée du jouet, situé au cœur de Bruxelles, dans le quartier Notre-Dame-aux-Neiges. En cause, un litige entre les responsables du musée, propriétaires de la collection, d'une part, et la Commission communautaire française, propriétaire de l'édifice, d'autre part.

Depuis le décès du fondateur du musée, il y a quelques mois, la Commission communautaire française semble vouloir mettre à tout prix un terme définitif à ce qui a été l'écrin d'un trésor exceptionnel composé de milliers de jouets, souvent centenaires, et installé là depuis de longues années, au lendemain de la création de la Région bruxelloise.

Pourtant, visit.brussels évoque « un lieu incroyable où 25.000 jouets de 1850 à nos jours illustrent tous les domaines du jeu et du jouet : automobiles, jouets mécaniques, avions, bateaux, poupées, etc. À voir absolument : de petits chevaux à bascule du XIX<sup>e</sup> siècle, un tramway grandeur nature, une cuisine miniature, ou encore des autos de manège où les enfants peuvent se bousculer sans se faire gronder par des gardiens. ».

L'année a été atroce pour tous les musées, nous ne l'avons que trop répété à cette tribune. Le décès du fondateur de cette collection n'aura rien arrangé. Mais lorsque nous y ajoutons une mise à la porte annoncée prochainement, ainsi que l'arrêt total de toute subvention, si vous me permettez ce mauvais jeu de mot, nous jouons clairement avec la vie de cette institution.

Vous me direz que les enfants ne votent pas et qu'ils ne se mobilisent que fort peu, *a fortiori* durant une période comme celle-ci. Nous pourrions toutefois espérer un peu plus d'égards de la part du Collège de la Commission communautaire française, qui traite pourtant des « matières du cœur ». Vous admettez que nous en sommes manifestement fort loin !

Pourquoi avoir rompu les discussions en vue de trouver des pistes de solutions pour ce musée, et bien sûr pour sa collection ?

Comment justifiez-vous ce soudain revirement alors que cette institution est soutenue et abritée par la Commission communautaire française depuis 30 ans déjà ?

Avez-vous déjà décidé de l'avenir de ce magnifique bâtiment ? Et comment justifiez-vous l'état de décrépitude dans lequel la Commission communautaire française l'a laissé ? Le cas échéant, quelles solutions avez-vous mises sur la table ?

**Mme Céline Fremault (cdH).**- Le Musée du jouet est un lieu hors du temps et complètement atypique dans le paysage culturel bruxellois. Il offre aux petits et aux grands la possibilité de profiter pleinement et sans restriction d'une collection exceptionnelle de jeux anciens. On n'y trouve aucune pancarte « Ne pas toucher », au contraire !

Je suis certaine qu'un nombre important d'entre nous ont déjà accompagné leurs enfants dans ce lieu pour un anniversaire ou autre, et que les enfants comme les adultes en ont gardé un souvenir inoubliable du fait de la qualité des jeux proposés.

Or, dans la presse du 9 décembre dernier, nous apprenions que le musée risquait de fermer prochainement ses portes de manière définitive. En effet, le musée est installé depuis 1990 dans un immeuble qui appartient à la Commission communautaire française, qui souhaiterait aujourd'hui récupérer son bien. Le musée est donc à la recherche d'un soutien urgent du Collège pour sa survie.

Pouvez-vous nous confirmer que la Commission communautaire française souhaite récupérer l'immeuble qui abrite le musée du jouet ? Dans l'affirmative, une décision a-t-elle déjà été prise quant à l'avenir dudit bâtiment ? Est-il prévu de le vendre ou d'y abriter une nouvelle activité liée la Commission communautaire française ?

Êtes-vous actuellement en contact avec les responsables du musée afin de les aider à poursuivre leurs activités ? Nous avons évoqué le décès de son fondateur, qui était extrêmement présent.

Envisagez-vous la mise à disposition d'un autre bien appartenant à la Commission communautaire française ou l'octroi d'un subside pour « reloger » temporairement la collection ? Il me semble essentiel que celle-ci ne se disperse pas. Elle a une certaine valeur et les Bruxellois y sont très attachés.

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Ce 9 décembre, la presse a annoncé une triste nouvelle : le Musée du jouet est fermé et, en l'état actuel des choses, il ne rouvrira pas ses portes. En effet, le Musée du jouet aurait perdu sa subvention, son fondateur est décédé cet été et la Commission communautaire française, propriétaire des murs, souhaiterait récupérer le bâtiment, qui exige une restauration depuis des années.

À la recherche d'aide et d'un nouveau bâtiment, le musée est donc à la rue. Il s'agit pourtant d'une collection tout à fait exceptionnelle, d'un lieu insolite et interactif où les enfants peuvent toucher les objets. C'est également un rendez-vous intergénérationnel, puisque les enfants peuvent y découvrir les jeux de l'enfance de leurs parents et grands-parents.

Bien que privée, la collection était installée dans un immeuble public appartenant à la Commission communautaire française et subventionnée, jusqu'il y a peu, par cette dernière. Rappelons aussi que le Musée du jouet a été membre fondateur et actif du Conseil bruxellois des musées (CBM), aujourd'hui rebaptisé Brussels Museums, et qu'il accueille 25.000 visiteurs par an. C'est donc un acteur qui compte sur la scène culturelle bruxelloise.

Comment se porte la politique immobilière de la Commission communautaire française ? Certains lieux culturels qui dépendent de cette institution ont été restaurés, mais le Musée du jouet se trouve depuis longtemps dans une situation d'insa-

lubrité critique. Quelles sont les intentions de la Commission communautaire française pour ce bâtiment ?

Par ailleurs, quelle est la nature des relations conventionnelles entre la Commission communautaire française et le Musée du jouet ? Pourquoi le musée a-t-il perdu sa subvention ?

Enfin, un scénario analogue au sauvetage du Plasticarium est-il envisageable ? La collection du Musée du jouet est certes une collection privée, mais j'espère que la Commission communautaire française aura à cœur de sauver ce patrimoine exceptionnel et de le rendre au plus vite à nouveau accessible à tous les petits Bruxellois et aux visiteurs.

**M. Rudi Vervoort, ministre.**- Je tiens à remettre les choses en perspective. Ce musée a toujours été soutenu par la Commission communautaire française. La preuve en est que le bâtiment appartenait au départ à la famille propriétaire de la collection et qu'il a été racheté dans les années 90 par la Commission communautaire française pour, précisément, donner un caractère permanent au musée.

En 2018, le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) qui, comme pour tout bâtiment ouvert au public, y effectuait des visites régulières, a remis un avis négatif, interdisant l'exploitation du musée. Nous avons alors proposé au propriétaire d'entamer les travaux nécessaires au maintien d'une exploitation sécurisée des lieux. Ces travaux étant considérables, ils impliquaient la fermeture du musée pour une période d'un an, voire d'un an et demi. L'idée était d'en profiter pour rénover l'ensemble du bâtiment.

Nous avons toutefois essuyé un refus de la part du propriétaire. L'affaire s'est terminée devant les tribunaux, puisque nous avons dû ordonner la fermeture du musée.

M. Raemdonck a toujours tout refusé. Finalement, il est même venu habiter dans le bâtiment. Nous l'avons à chaque fois mis en demeure. Il est décédé au mois de juillet, mais nous n'en avons même pas été avisés par la famille. C'est en lisant la presse que nous l'avons appris. Il n'y a donc jamais eu de prise de contact avec la Commission communautaire française visant à renouer le dialogue.

Le Gouvernement va se mettre en rapport avec la famille du défunt pour savoir ce qu'il en est. Nous ignorons totalement sa volonté quant au devenir de la collection. Je me suis laissé dire que certains des éléments les plus remarquables avaient disparu. Peut-être ont-ils déjà été mis en vente. La collection appartient à la commune, pas à la Commission communautaire française. Dès lors, je ne vois pas comment nous pourrions imposer quoi que ce soit. Le bâtiment, en revanche, appartient bien à la Commission communautaire française et nous allons assumer notre rôle de propriétaire, qui consiste à remettre les lieux en état et à faire en sorte qu'il soit accessible au public en toute sécurité.

Nous n'avons jamais eu l'intention de mettre en péril cette institution, au contraire. Je remercie ceux qui m'ont posé la question et qui me donnent ainsi l'occasion de démontrer que, dans ce dossier, il ne faut pas toujours croire ce qui se dit et se lit. La Commission communautaire française a fait ce qu'elle devait faire pour protéger les visiteurs du musée.

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- La réponse complète du ministre remet en perspective ce que nous avons pu lire dans la presse. Je me réjouis de ce « retour du cœur » et j'appelle de mes vœux une reprise des négociations. Nous ne pouvons pas nous résoudre à la disparition d'une collection qui a bercé notre enfance.

M. Ikazban a comparé la Commission communautaire française à un éléphant qui se prendrait pour une souris. Je ne voudrais pas, pour ma part, qu'elle soit une hyène qui se prendrait pour un chacal. J'espère qu'un dialogue sera possible et qu'une solution sera trouvée, de manière à ce que nous n'ayons plus à nous inquiéter pour cette institution à laquelle nous tenons.

**Mme Céline Fremault (cdH).**- Votre réponse extrêmement précise permet à tout le moins de faire taire la rumeur ou, du moins, des propos non entièrement vérifiés bien que largement publiés. Ils ont inquiété de nombreux députés attachés à ce lieu. Comme vous l'avez justement décrit, il s'agit d'une collection privée, dont il semble que quelques objets aient déjà disparu.

Désormais, il importe de renouer le dialogue avec les héritiers du propriétaire décédé, et de voir dans quelle mesure cette collection peut être préservée au maximum. Il suffit de se promener dans le musée pour constater sa grande qualité. Il s'agit d'étudier également si cette initiative peut perdurer d'une autre manière.

Mon objectif n'était pas de dire qu'il faut à tout prix maintenir l'endroit, compte tenu des réserves du SIAMU quant à l'état du bâtiment. Il s'agit, selon moi, de faire en sorte que cette collection soit sauvée et, en la matière, la Région a un rôle à jouer. De nombreuses capitales européennes disposent d'un musée du jouet. Sans doute nos pouvoirs publics peuvent-ils prendre une initiative si les choses ne se déroulaient pas favorablement dans les semaines et mois à venir.

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Ce qui importe, au-delà du mauvais état du bâtiment et du litige qui opposait la Commission communautaire française et le fondateur du musée, c'est l'intérêt de cette collection pour les Bruxellois et les visiteurs dans une perspective culturelle et touristique, mais aussi sociale. En effet, peu de lieux réservés aux enfants sont ouverts en hiver. Or, le jeu occupe une grande place dans la socialisation et le développement psychomoteur des enfants.

## EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS (SUITE)

### PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – ET CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2021 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

*Poursuite de la discussion générale conjointe*

**Mme la présidente.**- Nous poursuivons la discussion générale conjointe. La parole est au Collège.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Au moment de préparer notre débat budgétaire, je me suis rappelée où nous étions il y a un an. Comme vous, j'étais incapable d'imaginer qu'un an plus tard, le budget ajusté serait si différent du budget initial 2020. J'étais aussi loin d'imaginer que je défendrais le budget initial 2021 devant un hémicycle très vide, même si vous êtes présents autrement. Comment aurions-nous pu imaginer tenir des séances plénières, y compris pour des projets aussi importants que celui-ci, dans ces conditions !

Un budget est une prévision. Cela n'a jamais été aussi vrai qu'en 2020. La pandémie en est bien sûr la raison. Si la situation sanitaire s'améliore depuis le mois d'octobre, elle reste instable, et même si les perspectives vaccinales sont prometteuses, il s'agira de ne pas baisser la garde trop rapidement en 2021.

Comme vous, je mesure à quel point nous souffrons tous de cette situation dans nos vies privées et professionnelles. L'avenir est incertain. Je citerai à ce propos Edgar Morin qui, du haut de ses presque 100 ans, nous dit : « Le virus nous rappelle à notre humanité et à notre condition d'être profondément sociaux, inséparables les uns des autres. ». C'est particulièrement vrai à la veille des congés de fin d'année, où nous avons coutume de nous retrouver en famille ou entre amis. Ces restrictions nous touchent profondément.

Cette pandémie exige donc de nous, sur le plan politique, une action permanente et une gestion continue, une réflexion de tous les instants et des adaptations régulières, tant de la part de nos cabinets que de notre administration. À l'entame de ce discours, je tiens encore une fois à les remercier chaleureusement pour leur appui indéfectible durant cette crise hors norme, et pour le travail acharné qu'ils ont accompli – et accomplissent encore – pour clôturer cette année 2020.

Je tiens aussi à remercier toutes les associations de la Commission communautaire française qui ont, elles aussi, œuvré ces derniers mois dans des conditions très difficiles pour venir en aide aux Bruxelloises et aux Bruxellois qui font appel à leurs services. Nous pouvons et devons être fiers du travail fondamental et incessant de l'ensemble des acteurs de la Commission communautaire française : aides-soignants, psychologues, centres de planning familial, assistants sociaux, personnel s'occupant des femmes victimes de violences, enseignants, formateurs, infirmiers, éducateurs, ainsi que tous ceux qui œuvrent dans l'ombre et permettent à tous ces professionnels de travailler dans de bonnes conditions.

En temps « normal », les politiques de la Commission communautaire française sont déjà essentielles pour les bénéficiaires bruxellois les plus fragilisés. Durant une crise sanitaire et économique, elles prennent encore plus de sens.

Le fait que les acteurs de la Commission communautaire française aient, contre vents et marées, poursuivi leurs actions au bénéfice des Bruxellois, démontre leur sens des responsabilités – qui est aussi le nôtre – pour assurer au mieux leur mission de service public.

Cette crise a donc changé nos vies, mais elle a aussi fortement influé sur notre travail, nos procédures démocratiques et nos budgets. Nous avons déjà dû acter des pertes importantes de recettes. Mais avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons pu, bien sûr, parce que c'est à la fois responsable et logique, dégager des moyens conséquents pour soutenir et renforcer les services de première ligne dont la Commission communautaire française est responsable.

Je rappellerai rapidement les montants dégagés pour faire face à la crise de la Covid-19 en 2020. Par les décisions du 26 mars, du 28 avril et du 14 mai 2020, le Collège a décidé de prévoir une provision de 18,32 millions d'euros pour couvrir les dépenses urgentes liées à la crise sanitaire. Ces décisions ont permis, entre autres et en priorité, le maintien des subventions structurelles et facultatives des secteurs dont les projets ont été annulés, ainsi que la couverture pour les pertes de recettes. Nous avons ainsi immédiatement voulu protéger notre précieux tissu associatif, ses actions et ses travailleurs.

Cette provision a également permis le renforcement des aides à domicile, l'hébergement des femmes victimes de violence, le soutien des entreprises de travail adapté, des services d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement, des stagiaires sous convention d'apprentissage professionnel, des services de médiation de dettes, ainsi que le renforcement des CASG et des dispositifs d'aide psychologique et de santé mentale. Mais elle a aussi contribué à la lutte contre le décrochage scolaire,

à l'émission spéciale pour les seniors sur BX1, à l'adaptation des formations professionnelles, à la cohésion sociale, à la lutte contre la fracture numérique, etc.

En 2021, il en sera encore ainsi. Nous vous présentons aujourd'hui un budget, nos ambitions et nos projets. C'est le cap que nous nous sommes fixé pour l'émancipation des Bruxelloises et des Bruxellois, un cap que nous ne perdons pas de vue dans chacun de nos départements. En témoignent le Plan de Promotion de la santé, les États généraux de la santé et du social, le développement du site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA), le transport scolaire, le développement de crèches, la formation professionnelle, etc. Dans différents secteurs, nous nous sommes donc fixé des objectifs que nous poursuivons.

Par ailleurs, parce que nous sommes responsables, nous continuerons à suivre l'évolution de la pandémie et de ses conséquences sur les Bruxelloises et les Bruxellois et à adapter nos politiques et nos soutiens au secteur associatif pour y répondre.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les paramètres macro-économiques de notre budget. À cet égard, je salue le travail effectué par Mme El Yousfi dans son rapport et son exposé. Je voudrais néanmoins acter quelques éléments.

Sur le plan des recettes, il a été constitué une provision d'un peu plus de 9,63 millions d'euros en vue de gérer les conséquences de l'épidémie en 2021. Cette provision émane d'une dotation régionale. Une autre, d'un montant de 3 millions d'euros, a été constituée dans le cadre du nouvel accord sur le secteur non marchand.

Par ailleurs, nous observons, en conséquence de la crise sanitaire, une faible dynamique de progression des autres recettes, dont l'incidence sur les recettes de 2021 est évaluée à près de 4,82 millions d'euros. Ce résultat provient de l'application à nos recettes des paramètres de croissance issus des prévisions du Bureau fédéral du plan (BFP).

En ce qui concerne les dépenses, vous disposez des éléments pertinents et j'y reviendrai dans un instant. Vous retrouvez également dans le budget la légitime neutralisation des dépenses d'investissement non structurelles, étant donné qu'elles sont liées à la création de nouvelles places dans des écoles ou des crèches. L'évolution démographique de notre Région montre à quel point il est important de construire ce type d'institutions, en vue de garantir à tous les enfants le meilleur avenir possible, car les premiers jours de la vie sont décisifs.

Face aux conséquences de la pandémie, nous avons déjà prévu de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes en 2021, notamment grâce au nouveau Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan interfrancophone a été élaboré en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Citons également l'aide alimentaire, le renforcement des services de médiation de dettes, l'augmentation des aides à domicile, le soutien aux personnes handicapées en situation de grande dépendance avec troubles du comportement, l'offre de soins et le soutien mobile en matière de santé mentale, le renforcement des acteurs de la cohésion sociale, la lutte contre la fracture numérique et des places de répit pour enfants et adultes en centre d'hébergement.

Je rappelle aussi le financement du nouvel accord du secteur non marchand. La Région bruxelloise a dégagé une enveloppe qui atteindra 30 millions d'euros au terme de la législature pour les entités de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Vlaamse

Gemeenschapscommissie. Ce montant permettra une revalorisation qui concernera près de 10.000 travailleurs relevant des dispositifs subventionnés par la Commission communautaire française. En 2021, 3 millions d'euros sont inscrits pour la négociation et l'exécution de ces mesures.

En réponse à vos questions supplémentaires à ce sujet, je vous confirme qu'une concertation permanente est en cours depuis le début de la législature au sein du groupe de pilotage de l'accord du non-marchand 2018-2019. Les partenaires sociaux ont été consultés sur le plan de relance et sur la fameuse prime d'encouragement, pour laquelle 23 millions d'euros viennent d'être dégagés en urgence et qui a fait l'objet d'un amendement adopté en commission.

Les outils de services et le pouvoir d'achat des travailleurs ont été préservés durant la crise. Les négociations sur un accord du non-marchand sont programmées pour la troisième semaine du mois de janvier 2021. Plusieurs réunions de concertation ont d'ailleurs déjà eu lieu à ce propos.

Je souhaiterais dire un dernier mot sur la budgétisation liée au genre. Ce sujet me tient particulièrement à cœur. Notre administration a fait un bond en avant, cette année, et la prise de conscience s'installe progressivement dans les différents services grâce au travail des agentes chargées de cette thématique. Elles se sont rendues dans tous les services et ont participé à toutes les discussions budgétaires bilatérales. Cette prise de conscience est une étape indispensable pour passer à la suivante, à savoir l'intégration transversale de la dimension de genre dans toutes les politiques de la Commission communautaire française. C'est donc dans cette direction que nous avançons.

J'en viens à vos questions de ce matin. À tout seigneur tout honneur, je commencerai par la communication et la sensibilisation autour de la Covid-19, et la vaccination. Il y a quelques semaines, à l'initiative de M. Ikazban, nous avons mené un débat sur les campagnes de communication liées à la pandémie. Je ne rappellerai pas toutes les actions qui ont déjà été menées, telles que les campagnes et communications de proximité, les actions dans les pharmacies, le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be). Dans le cadre des campagnes de communication, nous avons fait appel à des associations et des experts en promotion de la santé afin de toucher les publics fragilisés.

Je souhaiterais également insister sur un nouveau dispositif que le Gouvernement a adopté hier. Il s'agit d'une taskforce sur les stratégies concertées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Nous avons fait de même pour l'épidémie de sida. Ce groupe de travail rassemble des experts en promotion de la santé et des acteurs de terrain de la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

L'objectif est de former la première ligne et la ligne 0,5 et d'orienter les actions d'associations de terrain vers la prévention et la réduction des risques liés à la Covid-19.

Ces stratégies ont été approuvées en Collège hier, pour un montant vers les opérateurs clés d'un peu moins de 500.000 euros pour la Commission communautaire française.

Concernant la vaccination, nous sommes prêts également. Vous avez raison d'insister sur la communication. Les mots clés pour la communication autour de la vaccination sont : transparence, clarté, solidarité et prévention combinée.

Une collaboration avec le Gouvernement fédéral est en place. Un groupe de travail « débat sociétal et communication » est prévu et piloté par M. Englert. La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 7 décembre. Le 17 décembre, nous rece-



vrons une note détaillées des autorités fédérales sur ce sujet, en vue du Comité de concertation du 18 décembre.

Cette note donnera les orientations de cette campagne de communication, les messages clés qui devront être déployés par les différentes entités. Un plan, du matériel et des outils de communication seront fournis par le Gouvernement. Nous sommes déjà prêts à les accueillir et à les renvoyer vers les acteurs de promotion de la santé ou l'ensemble des moyens de communication, comme les sites internet relatifs à la Covid-19.

Nous nous sommes aussi entourés d'un comité scientifique, avec des virologues du Centre hospitalier universitaire (CHU) Saint-Pierre et des cliniques universitaires Saint-Luc pour mettre en œuvre la communication au niveau du premier groupe cible : le personnel de soin.

En matière de politique social-santé, concernant les questions sur la maison d'accueil organisée par l'asbl Les Petits Riens, offrant 45 places pour des familles monoparentales en 2021, le report de l'ouverture a été causé par un retard dans les travaux. Les moyens qui n'ont pas été utilisés en 2020 ont néanmoins permis d'offrir un soutien à toutes les autres maisons d'accueil pour couvrir les frais supplémentaires liés à la pandémie.

Pour les BAPA et le report du parcours d'accueil obligatoire, l'outil informatique est en cours de production. La concertation avec les communes bruxelloises est en cours également. Eu égard au délai nécessaire à la production d'outils et à la formation du personnel communal, qui plus est en période de crise sanitaire, le parcours obligatoire pour primo-arrivants ne pourra entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les aidants proches ont un rôle fondamental dans l'accompagnement et le soutien des personnes âgées ou porteuses de handicap. C'est pourquoi nous leur apportons notre aide par l'agrément du réseau Bruxelles Région aidante en action sociale. Par ailleurs, nous continuerons à soutenir les asbl Aidants proches et Jeunes & Aidants proches, qui font un travail formidable et indispensable.

Aussi, dans le cadre des concertations régulières que nous avons sur ce sujet avec M. Maron, nous avons décidé de soutenir massivement le Réseau SAM, à hauteur de 200.000 euros. Il s'agit d'une plate-forme mettant en contact les aidants proches et proposant un annuaire qui centralise toutes les aides qui peuvent leur être utiles, avec également un moteur de recherche et un numéro gratuit d'aide et de soutien. En termes de fréquentation, le réseau accueille plus de 200.000 visites annuelles et référence plus de 3.500 prestataires et 2.137 ressources informatives. Ce coup de pouce va leur permettre d'intensifier encore ce travail.

Enfin, la pandémie a été un période extrêmement difficile pour les aidants proches. Dans ce contexte, il est vraiment important que l'asbl Aidants proches Bruxelles ait pu maintenir la ligne téléphonique et répondre à ceux qui la contactaient. Nous tenons à les en remercier.

Concernant le Plan social-santé intégré et les États généraux, les travaux avancent bien. Les séances sont organisées à distance, lorsque c'est nécessaire, avec un soutien particulier pour les publics qui ont difficilement accès aux outils numériques. Plusieurs groupes de travail ont déjà fini leurs travaux; d'autres sont en cours. Le processus de panel citoyen se déroule selon le calendrier défini, à la suite de la première vague épidémique.

Je vous remercie d'avoir souligné le sujet important que sont les jeunes en errance et pour lequel nous avons eu un débat approfondi il y a quelques semaines. M. Maron a demandé au Délégué général aux droits de l'enfant et à son homologue

néerlandophone de rassembler les différents cabinets autour de cette problématique. À la suite de cette réunion, nous nous sommes engagés dans la création d'un dispositif d'accueil de jour bas seuil, et à favoriser la création, sur le territoire bruxellois, de la coalition « A Way Home ».

Vous connaissez le plan d'action pour les familles monoparentales mené par les cabinets de Mme Ben Hamou, M. Clerfayt, M. Maron et le mien. Je voudrais toutefois mettre en évidence un nouveau projet « Mairaines solidaires », dont l'approche est inédite. Il s'agit de pair-aidance destinée aux femmes victimes de violences et qui sont presque toutes mères d'une famille monoparentale. Le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF) mène le projet. Les victimes se verront désigner une marraine pair-aidante pour les aider à sortir des violences et les accompagner vers l'autonomie.

En matière de handicap, la politique de soutien aux personnes en situation de handicap est une politique d'inclusion, qui englobe un ensemble de projets et de dispositifs essentiels pour les Bruxellois. Les besoins sont énormes et la politique mise en œuvre se doit d'être ambitieuse afin de garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap.

La priorité absolue reste le développement de l'offre de services, tant d'hébergement que de répit ou d'accompagnement. Parmi les nouveaux projets, le projet de logement inclusif Riga verra le jour dès janvier 2021 et ouvrira vingt nouvelles places pour des personnes en situation de handicap, dont sept pour des personnes en situation de grande dépendance. Des moyens ont également été dégagés pour permettre l'ouverture de vingt nouvelles places d'hébergement pour des personnes en situation de grande dépendance présentant des profils complexes ou des troubles du comportement, ainsi que de vingt places de répit, dont dix seront spécifiquement dédiées aux personnes atteintes du spectre autistique.

Au cours de l'exercice 2021, le Collège poursuivra également la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement. Vingt nouvelles places en centre de jour pour enfants non scolarisés (CJENS) pour enfants polyhandicapés devraient ouvrir en septembre 2021 à Anderlecht. De plus, après les quinze nouvelles places ouvertes en septembre 2019 au centre de jour pour enfants scolarisés (CJES) La Famille à Uccle, neuf nouvelles places ont été ouvertes lors de cette rentrée scolaire, portant leur capacité d'accueil à 84.

Nous verrons également se terminer un chantier de grande envergure. En effet, les travaux de construction du centre d'hébergement collectif pour adultes (CHA) L'Aubier de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA), entamés en 2018, seront finalisés à la fin de cette année. Le Collège entend également poursuivre le renforcement des services d'accompagnement. Il s'agit bien d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, offrant ainsi une solution alternative à la vie en institution.

J'aimerais répondre brièvement à l'interpellation de Mme Austraet sur la promotion de la santé et l'alimentation, et la remercier pour cette attention. Je partage les constats et les recommandations qu'elle a exprimés, et je saisis cette occasion pour insister sur le fait que, dans le contexte actuel, les associations de terrain actives dans nos quartiers mettent tout en œuvre pour garder le contact avec leurs publics, y compris sur ces questions de promotion de la santé et d'alimentation, notamment en prodiguant des conseils pour cuisiner sainement ou au travers de cours de gymnastique à distance.

Sur le Plan de santé mentale, des moyens considérables ont été dégagés – 1,8 million d'euros – et permettront au secteur

de renforcer la mobilité des soins et l'action en santé mentale communautaire. De notre côté, nous pourrions, en 2021, agréer le Centre de prévention du suicide comme centre de formation au moyen de budgets supplémentaires.

En ce qui concerne les maisons médicales, nous avons tenu à assurer pour l'année prochaine un budget qui permettra de continuer à développer ce secteur primordial sur le plan de l'accompagnement de la population bruxelloise en matière de santé, et ainsi de poursuivre nos efforts pour ce qui est de l'amélioration de l'accessibilité, de l'accueil et de l'investissement dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé.

En matière de culture, vous avez été nombreux à souligner que cette année a été particulièrement difficile pour le secteur culturel. Pour cette raison, nous continuons à affirmer notre volonté de renforcer l'accès à la culture pour toutes et tous, également en cette période particulière.

En ce qui concerne la charge administrative des opérateurs culturels, mon collègue constate plutôt une demande de soutien de la part des petites associations. C'est la raison pour laquelle il suggère la mise en place d'un guichet des arts. Des crédits ont été alloués à une étude portant sur le besoin de création d'un tel dispositif et sur l'offre de services existants. L'objectif du futur guichet est bien de répondre au besoin d'information du secteur culturel et artistique, en ce compris les besoins administratifs.

Par ailleurs, vous savez que la Région a lancé, au départ d'Actiris, des aides pour les travailleurs intermittents de la culture. Il s'agit d'une aide unique en Belgique, qui permet d'octroyer une prime exceptionnelle aux travailleurs intermittents de la culture qui ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

En ce qui concerne le Musée des migrations, un groupe de travail constitué de scientifiques et de représentants du monde associatif se penche sur la méthode de travail à adopter. L'objectif est d'inclure le monde associatif afin de ne pas mettre en concurrence la culture et la cohésion sociale, ces deux secteurs devant se côtoyer au sein de ce projet.

En matière de sport, M. Vossaert m'interrogeait sur le statut de travailleur associatif, dont la fin est programmée au 31 décembre 2020. Comme mentionné en commission, il était prévu d'adresser un courrier au cabinet du ministre fédéral de l'Économie et du Travail, M. Dermagne, afin d'associer la Commission communautaire française à la recherche d'une solution pour le secteur sportif. Ce courrier a bien été envoyé, et ma collègue Mme Ben Hamou attend une réponse.

Concernant la simplification des formulaires de la Commission communautaire française et les plaintes exprimées par les clubs sportifs à propos de la complexité de ces derniers, ma collègue accorde une grande importance à la simplification administrative. Elle rappelle qu'en 2020, la procédure de subvention a été entièrement revue et simplifiée. Désormais, tout se fait via le portail Irisbox.

En ce qui concerne la coopération au développement, M. De Beukelaer souhaitait connaître notre intention par rapport à la fermeture de la représentation de

Wallonie-Bruxelles International (WBI) à Varsovie. La Commission communautaire française suivra la décision de WBI.

Pour conclure, je dirais que cette année 2020 est critique et l'examen de nos travaux budgétaires témoigne de notre capacité d'adaptation. Nous avons adopté des pouvoirs spéciaux, nos séances ont lieu en visioconférence et plusieurs ajustements budgétaires ont été votés. Toutes ces adaptations aboutiront au vote que vous exprimerez tout à l'heure.

À l'instar du secteur associatif et de l'administration – qui sont en première ligne, avec les bénéficiaires de nos politiques –, nous travaillons dur. Et nous continuerons sur cette lancée en 2021, au service des Bruxelloises et des Bruxellois, afin que, collectivement, nous traversions cette épreuve.

Nous ne nous laisserons pas abattre par la propagande de la tristesse ou l'éloge du fatalisme. Notre administration, les associations et le Collège sont mobilisés et volontaires, et je sais que vous l'êtes aussi. Ce n'est qu'ainsi que, collectivement, nous aiderons les Bruxelloises et les Bruxellois à passer le cap de la crise et à s'émanciper, comme c'est notre devoir et notre responsabilité de le faire. Il s'agit d'un énorme défi pour l'année à venir. Mais je sais que nous pouvons compter sur vous et nous ferons tout pour le relever.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.** - La parole est aux orateurs pour une réplique de cinq minutes par personne.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** - Madame la ministre-présidente, vous avez commencé votre propos en parlant de la communication essentielle en matière de lutte contre le coronavirus et de vaccination. Vous avez évoqué une stratégie de communication approuvée par le Collège. Si on s'en réjouit, bien sûr, on peut regretter sa mise en place tardive. J'entends que le Collège se déclare prêt pour la vaccination. C'est urgent, en effet, et il faut donc faire en sorte que cette phase soit une réussite totale.

La résistance, les doutes et les craintes à l'égard de la vaccination sont nombreux dans notre pays comme dans d'autres. Nous devons veiller à ce que la phase de vaccination ne soit pas escamotée par un problème organisationnel ou, plus fondamentalement, par une crainte et une résistance du public. Dans le cas contraire, cette pandémie et ses effets pernicieux sur l'ensemble de la population et plus particulièrement sur les personnes les plus vulnérables pourraient persister davantage. En période de pandémie, il ne faut jamais oublier que prendre soin de soi, c'est aussi prendre soin des autres.

L'an dernier, nous avons un budget de survie. Cette année, nous disposons d'un budget de crise pour faire face à une situation exceptionnelle. Même si nous avons émis un certain nombre de critiques, nous le comprenons. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'il faut penser à l'avenir et nous exprimons un certain nombre d'inquiétudes par rapport à demain. Ce qui nous attend sera lourd, considérable et extrêmement prenant. J'ai notamment évoqué la santé mentale qui a été fortement mise à mal. Je pense également à la formation professionnelle où beaucoup de processus ont été perturbés, dont le parcours d'intégration.

Nous allons nous retrouver dans une situation où beaucoup de liens seront à retisser, beaucoup de projets seront à reconstruire. Il va falloir une Commission communautaire française forte pour faire face aux mois qui viennent et pour rebondir.

Nous sommes inquiets car ces dernières années, nous avons vu combien nous étions dans une situation essentiellement de survie, qui manquait parfois de perspectives et de capacités à projeter les politiques qui étaient les nôtres, dans un avenir plus serein, parce que nous étions toujours pris par des nécessités et des difficultés chroniques.

J'espère que nous pourrions sortir de cette période le mieux possible, en nous assurant néanmoins que les politiques puissent être poursuivies.

Cette parenthèse, historique et douloureuse, ne doit pas nous faire oublier qu'il y aura un demain et un après-demain et qu'il faut déjà plancher dessus. C'est le côté parfois paradoxal de la vie d'homme ou de femme politique, d'être à la fois en première ligne sur les urgences mais aussi dans la nécessité de se projeter au-delà.

Nous avons du pain sur la planche. Nous sommes face à des défis immenses.

**Mme la présidente.**- Merci beaucoup pour cette touche d'optimisme.

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Madame la ministre-présidente, je vous remercie pour vos réponses toujours précises et respectueuses.

J'aime à dire que la Commission communautaire française est un éléphant qui se prend pour une souris. La Commission communautaire française remplit des missions et des services énormes. Je maintiens mes propos, même s'ils suscitent quelques moqueries et critiques parce que nous n'en faisons pas assez ou n'accordons pas assez de moyens. Ceux-là même qui exigent beaucoup de cette institution estiment qu'elle est une souris. Ces personnes me font penser aux poules, qui ont des plumes et des ailes, comme les autres oiseaux. Les poules battent très fort des ailes et font beaucoup de vent, mais contrairement aux autres, elles ne s'envolent pas ! De nombreux parlementaires agissent à la manière des poules. Je tiens à rappeler que, avec peu de moyens, par comparaison avec d'autres grandes institutions de notre pays, la Commission communautaire française rend de très nombreux services à la population et ne laisse personne au bord du chemin.

Je remercie et félicite le Collège de la Commission communautaire française et toutes les personnes qui travaillent dans les services, mais aussi les associations de terrain qui, avec peu de moyens, font énormément pour la population bruxelloise. Eux ne battent pas des ailes pour rien, ils travaillent concrètement ! J'espère que nous sortirons de cette crise beaucoup plus forts et attentifs aux souffrances des uns et aux autres.

*(Applaudissements)*

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Je signale à mon collègue que sur l'emblème de la Commission communautaire française figure un volatile qui semble lui poser certains problèmes.

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Ce n'est pas une poule, c'est un coq !

*(Sourires)*

**M. Petya Obolensky (PTB).**- Sauf erreur de ma part, vous n'avez répondu à aucune de mes questions, malgré la très longue pause. Le cdH a obtenu de nombreuses réponses, contrairement au PTB.

Il est vrai que j'ai été particulièrement idéologue, comme d'habitude en Commission communautaire française vu la maigreur des budgets qui ne correspondent pas aux besoins. Les travailleurs relevant de la Commission communautaire française auxquels vous rendez hommage sont les premiers à en payer le prix.

Qu'est-il prévu concrètement pour négocier la neutralisation des dépenses avec l'Union européenne ?

Pourquoi continuer avec ce système d'appels à projets, qui met en concurrence les travailleurs relevant de la Commission communautaire française ? Est-il vrai que le nombre d'appels

à projets a augmenté avec la crise ? Si ce cadre est malgré tout conservé, avez-vous des solutions pour que ces travailleurs puissent dégager davantage de temps pour leur « vrai » travail ?

Une aide concrète sera-t-elle apportée aux associations culturelles et artistiques qui, pour le moment, s'occupent davantage de colis alimentaire et de frigos solidaires que d'autre chose ?

Pourquoi les arrêtés d'exécution promis en 2021 sont-ils reportés à 2023 ?

Qu'en est-il de l'automatisation des droits ? Ne pourrait-on demander à la Maison bruxelloise de l'autisme de s'en charger ?

Qu'est-il prévu pour passer des contrats à durée déterminée aux contrats à durée indéterminée dans les transports scolaires ?

Pourquoi organiser un énième audit sur des problèmes de mobilité que tout le monde connaît au lieu de mettre en place des nouveaux circuits de transport scolaire ?

Enfin, je n'ai reçu aucune réponse sur la question de la décolonisation : cela signifie-t-il qu'effectivement, rien n'est prévu ?

**Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).**- Comme nous l'avons entendu, les défis pour 2021 seront nombreux. Nous n'avons pas encore dépassé la crise sanitaire. Dès lors, venir à bout de cette crise sera notre premier défi et la gestion de la vaccination sera probablement cruciale. Même si cette dernière relève avant tout de la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française aura également son mot à dire et son rôle à jouer.

J'espère – mais j'en suis sûre – qu'en 2021, la bonne collaboration entre les entités continuera de bien fonctionner, comme je l'avais déjà souligné dans ma première intervention. Renforçons-la même, afin d'offrir encore un meilleur service au profit des Bruxelloises et des Bruxellois. L'année 2021 sera celle de la reconstruction, à commencer par les liens sociaux. Comme vous l'avez dit, nous sommes des êtres sociaux qui avons été isolés trop longtemps. Nous devons donc retisser des liens entre nous tous.

La Commission communautaire française a la chance de pouvoir compter sur des acteurs de terrain. Ce sont eux qui font nos politiques, que ce soit l'administration ou toutes les associations qui sont présentes et motivées. Je tiens encore une fois à les remercier.

Enfin, la Commission communautaire française a aussi la chance – je pense en effet que c'en est une – d'avoir un Collège qui est mobilisé et volontaire. C'est un gage pour pouvoir relever les nombreux défis de cette année 2021.

**Mme Céline Fremault (cdH).**- En matière de santé, je me réjouis d'apprendre qu'une coordination est en train de voir le jour pour ce qui concerne la vaccination. Il s'agit là d'un enjeu essentiel mais aussi, probablement, d'un des plus grands défis auxquels nos institutions sont confrontées depuis des années.

Nous aurons certainement l'occasion d'aborder l'aspect de la vaccination avec le ministre Maron en commission la semaine prochaine. Il convient également d'insister sur toute une série d'aspects pratiques qui ne dépendent pas que de la Commission communautaire française, mais la prévention est ici essentielle. La question de la vaccination n'est pas simple. Le ministre Maron s'est exprimé ce midi sur BX1 et a évoqué les retards auxquels nous pourrions devoir faire face. Dès lors, je pense que ce problème mérite une attention de tous les instants.

Concernant le Plan social-santé, vous n'êtes pas revenue sur les questions posées. Or, il est essentiel de faire participer une série d'acteurs, tels que les corps intermédiaires, à l'ensemble du processus que vous nous avez présenté et dont certains aspects sont intéressants. À cet égard, je reprends l'exemple des mutuelles : le Plan social-santé touche différents aspects du vieillissement, et il faut impérativement associer les mutuelles à l'ensemble des groupes de travail et non à deux groupes sur neuf.

La place des personnes en situation de handicap est également importante aux yeux de notre groupe. Elle n'a pas jusqu'à présent fait l'objet d'une attention dans le Plan social-santé, et je compte vraiment sur vous pour donner une place légitime à toutes ces personnes qui doivent figurer dans un processus inclusif dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

Lorsque vous avez abordé la question du handicap, vous avez évoqué plusieurs projets, tels que le projet Riga ou celui d'In-termède qui consiste à ouvrir vingt places supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire. Toutes ces initiatives nous réjouissent, mais il s'agit là de projets lancés sous la législature précédente. Je pense qu'il est important d'avoir à cet égard une vision sur les programmations et sur ce qui verra le jour dans les mois et les années à venir, et bien au-delà de la législature 2024, car il s'agit évidemment de programmations à temps long.

Je vous signale également que le bâtiment de l'Aubier de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) a été achevé cet été. Il s'agit d'un bâtiment remarquable, dont la Commission communautaire française peut être très fière. Les personnes en situation de handicap y vivent déjà depuis plusieurs semaines.

Concernant les aidants proches, je me réjouis d'apprendre que vous élargissez cette notion à une série de nouveaux acteurs. Il s'agit toutefois de rester extrêmement attentifs aux acteurs actuels car ils sont encore jeunes. Ils sont subsidiés depuis 2015 et ont besoin de voir leurs aides renforcées. Je pense notamment à l'asbl Casa Clara, qui a sollicité un subside complémentaire à partir de septembre 2020 et attend un signal pour poursuivre ses activités et continuer à répondre aux demandes des familles.

Quant à la coopération au développement, vous avez été claire à propos de Varsovie. La Commission communautaire française a emboîté le pas aux décisions prises dans les autres entités. Il importe de savoir ce qui sera réalisé à l'aide des budgets en 2021. J' imagine que, pour le moment, tout est gelé. Il s'agira de clarifier les procédures, à partir du moment où la coopération avec la Pologne sera suspendue.

Vous n'avez pas répondu à la question sur la République démocratique du Congo (RDC), portée par M. De Beukelaer et M. Kompany ainsi que par Mme Gladys Kazadi, à propos du renforcement de la coopération, fondamentale, avec ce pays partenaire. De nombreux projets sont en cours depuis des années et des signaux sont attendus en matière de renforcement de la coopération, particulièrement avec la RDC.

Je terminerai en évoquant le secteur associatif. Il est exact que la Commission communautaire française est un acteur majeur dans ce domaine. Un grand nombre de personnes s'y investissent au quotidien. Je vous avais interpellée à propos du baromètre de la Fondation Roi Baudouin (FRB) et du suivi des associations. Pour mon groupe, il est extrêmement important d'avoir une vue claire sur leur situation durant les mois à venir. En effet, elles nourrissent le lien social et le cdH porte toujours une très grande attention à ce type d'outil.

**M. Michael Vossaert (DéFI).**- Il est important de suivre une ligne directrice, comme vous le faites. Vous avez cité quelques

exemples de réalisation du Collège au cours de l'année écoulée, mais aussi de perspectives d'avenir.

Je me suis concentré sur le chapitre de la formation, mais il faut admettre qu'il est l'une des pierres angulaires de notre accord de majorité. Quand certains parlaient de capacité d'adaptation et d'enseignements à tirer de la crise, je vois dans ce chapitre cette capacité à la fois d'adaptation et de projection, avec la nécessité, d'une part, d'évaluer les formations mises en place et, d'autre part, de mieux orienter les demandeurs d'emploi vers des secteurs d'avenir. Nous nous situons dans une phase de transition, tout en restant connectés à la réalité de la crise. J'ai cité des outils, comme la formation en alternance ou la validation des compétences, qui nous permettront de répondre à l'un des enjeux de la crise, face à des travailleurs qui pourraient perdre leur emploi et être contraints de se réorienter.

Concernant la communication autour de la politique du vaccin, il est important d'élaborer une stratégie claire et cohérente. Vous avez d'ailleurs parlé de clarté dans votre réponse.

Pour terminer, je pense que nous devrions pouvoir conclure en 2021 la réflexion sur la manière d'accompagner au mieux les travailleurs du secteur associatif. Nous pouvons nous donner pour ambition d'être encore plus au fait de leur réalité, puisque nous constituons pour eux un pouvoir subsidant important. Nous pourrions estimer que l'appel à projets n'est pas la meilleure formule pour les aider. Il présente cependant des avantages, notamment l'objectivation de la situation et le jury, mais il faut recevoir le retour du terrain.

J'avais posé une question au sujet des clubs sportifs et mentionné les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, etc. Dans votre réponse, vous évoquiez la révision des appels à subsides pour les clubs sportifs. Cet exemple montre que nous essayons de tirer des leçons de ce qui ne fonctionne pas de manière optimale. Je salue ce que fait le Collège en la matière, mais cela pourrait être étendu à d'autres secteurs couverts par la Commission communautaire française.

L'année 2021 peut être une année de transition, mais nous pouvons faire en sorte d'en faire encore mieux accompagner nos travailleurs associatifs sur le terrain.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Je ne voudrais pas donner l'impression de me dérober à certaines questions. Nous sommes dans un exercice particulier, commençant par l'examen des budgets en commission. Un grand nombre de questions précises y sont posées, auxquelles nous essayons de répondre en détail. Le deuxième exercice est celui de la plénière, avec en préalable un rapport reprenant les débats en commission, qui lui-même s'appuie sur des rapports beaucoup plus exhaustifs. Dans nos interventions, nous essayons de dégager les lignes les plus importantes du budget que nous présentons, tandis que vous exposez vos points de vue à cet égard. J'essaie ensuite de répondre le mieux possible à vos questions, tout en restant succincte. Il m'arrive donc de devoir choisir pour limiter au raisonnable la longueur de mes interventions.

Des questions complémentaires m'ont été posées il y a un instant, auxquelles j'ai pourtant répondu dans mon intervention, notamment sur les charges administratives, le non-marchand et le secteur artistique. Une série d'autres réponses figurent dans le rapport de Mme El Yousfi : appels à projets, investissements stratégiques, etc. Rappelons que les investissements stratégiques que nous réalisons s'élèvent à un peu plus de 11 millions d'euros. Il s'agit d'investissements dans des infrastructures, répondant au plus près aux conditions fixées par l'Union européenne pour la neutralisation d'investissements stratégiques et, par ailleurs, de montants relativement prudents, ce que vous

constaterez si vous examinez les budgets d'autres entités, y compris celui du Gouvernement fédéral.

Vous trouverez réponse à bon nombre de vos questions dans les rapports préalables.

Pour le reste, l'ensemble du Gouvernement est à votre disposition pour vous répondre en séance ou par écrit sur chacun des sujets, de manière ponctuelle et plus approfondie que dans un débat budgétaire.

**Mme la présidente.**- La discussion générale conjointe est close.

*Discussion et adoption des articles,  
des tableaux annexés et autres annexes*

**Mme la présidente.**- Nous passons à la discussion des projets sur la base des textes, tableaux et annexes tels qu'ils ont été adoptés en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

**Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens  
de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2020  
– Deuxième ajustement –**

*Article premier*

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

*Article 2*

Pour l'année budgétaire 2020, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	490.625
1 <sup>er</sup> Ajustement	+ 31.274
2 <sup>ème</sup> Ajustement	- 9.508
<b>Total des recettes</b>	<b>512.391</b>

Conformément au tableau ci-annexé.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

*Article 3*

Il est créé une allocation de base 01.100.01.02 « Dotation exceptionnelle de la Région Bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19 ».

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

*Article 4*

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

*Tableau annexé*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

**Projet de décret ajustant le budget général des dépenses  
de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2020  
– Deuxième ajustement –**

CHAPITRE 1<sup>er</sup>  
**Dispositions générales**

*Article premier*

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

*Article 2*

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2020 sont ajustés comme suit :

	en milliers d'EUR	
	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>Crédits de liquidation</b>
<i>Crédits Initiaux</i>	539.204	513.855
1 <sup>er</sup> Ajustement	+ 31.274	+ 31.274
2 <sup>ème</sup> Ajustement	+ 8.011	+ 1.418
<b>Ajustés</b>	<b>578.489</b>	<b>546.547</b>

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

CHAPITRE II  
**Dispositions spécifiques**

*Article 3*

Il est créé une allocation de base 30.001.21.0100, dénommée « Subventions de toutes natures liées à la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 0 € en crédit d'engagement et 0 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.22.3200, dénommée « Subvention à l'asbl Association Paritaire pour l'emploi et la

## C.R. N° 26 (2020-2021)

Formation pour paiement des soldes des primes non-marchand 2018 », dotée de 123.000 € en crédit d'engagement et 123.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.23.3200, dénommée « Subventions de toutes natures aux entreprises en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 36.000 € en crédit d'engagement et 36.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.24.3300, dénommée « Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 20.440.000 € en crédit d'engagement et 20.440.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.25.1211, dénommée « Subventions de toutes natures au numéro vert en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 120.000 € en crédit d'engagement et 120.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.26.4322, dénommée « Subventions de toutes natures aux communes en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 600.000 € en crédit d'engagement et 600.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.27.5210, dénommée « renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les opérateurs associatifs Covid-19 », dotée de 900.000 € en crédit d'engagement et 900.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.28.1211, dénommée « Achat de biens durables et de services liés à la crise sanitaire Covid-19 », dotée de 118.000 € en crédit d'engagement et 118.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.29.1111, dénommée « Rémunérations liées à la Covid-19 », dotée de 100.000 € en crédit d'engagement et 100.000 € en crédits de liquidation.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

### CHAPITRE III Services à gestion séparée

#### Article 4

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2020 annexé au présent décret.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

### CHAPITRE IV Organisme d'intérêt public

#### Article 5

Est approuvé le budget ajusté de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle pour l'année 2020, annexé au présent décret.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Article 6

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

#### Tableau annexé

**Mme la présidente.-** Les services m'informent qu'une correction technique doit être apportée au total figurant à la page 48 du document 26-27 (2020-2021) n° 7. Il y a lieu de remplacer le montant de 569.039 euros par 578.489 euros repris dans la colonne « ajustement 2020 en crédit d'engagement ». Il s'agit donc d'une erreur dans le total.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé tel que corrigé est adopté.

#### Autres annexes

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

### **Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –**

#### Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

#### Article 2

Pour l'année budgétaire 2020, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
Pour les recettes courantes	14.967
1 <sup>er</sup> Ajustement	+ 2.046
2 <sup>ème</sup> Ajustement	
<b>Soit ensemble</b>	<b>17.013</b>

Conformément au tableau ci-annexé.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

Il est créé une allocation de base 01.100.01.03 « Dotation exceptionnelle de la Région Bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise Covid 19 ».

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

*Article 4*

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

*Article 4*

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

*Tableau annexé*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

**Projet de règlement ajustant  
le budget général des dépenses  
de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2020  
– Deuxième ajustement –**

*Article premier*

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

*Article 2*

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2020 sont ajustés comme suit :

en milliers d'EUR

	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>Crédits de liquidation</b>
Crédits Initiaux	21.243	21.885
1 <sup>er</sup> Ajustement	+ 2.046	+ 2.046
2 <sup>ème</sup> Ajustement	+ 3.404	+ 2.652
<b>Ajustés</b>	<b>26.693</b>	<b>26.583</b>

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

*Article 3*

Il est créée une allocation de base 11.001.00.01.0100, dénommée « Subventions de toutes natures liées à la crise sanitaire du Covid 19 » dotée de 0 € en crédits d'engagement et 0 € en crédits de liquidation.

Il est créée une allocation de base 11.001.00.02.3300, dénommée « Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire du Covid 19 » dotée de 2.046.000 € en crédits d'engagement et 2.046.000 € en crédits de liquidation.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

*Tableau annexé*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

**Projet de décret contenant le budget des voies et moyens  
de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2021**

SECTION I<sup>re</sup>

**Disposition concernant le dispositif  
du budget des voies et moyens**

*Article premier*

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, paragraphe 1<sup>er</sup>, 121, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

*Article 2*

Pour l'année budgétaire 2021, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	509.137
pour les recettes en capital	
<b>Total des recettes</b>	<b>509.137</b>

Conformément au tableau ci-annexé.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

*Article 3*

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

*Article 4*

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décentralisé et réglementaire. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décentralisé. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie

réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décentralisée.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

*Article 5*

Il est créé une allocation de base 06.500.03.18 « Accord de coopération libre circulation Région wallonne ».

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

*Article 6*

Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

*Tableau annexé*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

**Projet de décret contenant  
le budget général des dépenses  
de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2021**

**SECTION 1<sup>re</sup>  
Dispositions générales**

*Article premier*

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

*Article 2*

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2021, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

*en milliers d'EUR*

	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>Crédits de liquidation</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>532.755</b>	<b>540.927</b>

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

**SECTION II  
Dispositions spécifiques relatives  
aux Services du Collège en ce comprises celles relatives  
aux fonds budgétaires organiques**

*Article 3*

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 EUR.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 850.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSOON,
- CERIA, Affaires générales, gestion et entretien
- CERIA, Appui aux écoles,
- L'institut Herlin.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- l'Institut Roger LAMBION,
- Labiris,
- Les centres PMS,
- PSE,
- l'institut LALLEMAND,
- l'institut GHEUDE,
- ESAC,
- L'auditorium,
- La bibliothèque du Ceria.



En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 500.000 EUR peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge de l'article budgétaire 29.002.00.01 et des avances de fonds d'un maximum de 30.000 EUR peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge de l'article budgétaires 29.002.00.03 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont le nom suit :

– Le complexe sportif d'Anderlecht.

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptes extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 EUR.

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.500.000 EUR peuvent être consenties au compte extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.000.00.01) et achat de biens durables (25.000.00.09).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le compte extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 30.000 EUR à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.000.00.23 (SIPP), 21.000.00.24 et 21.000.00.31.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

En dérogation de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.001.00.05.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

#### Article 5

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base : 21.000.00.08, 21.000.00.09, 21.000.00.10, 21.000.00.11, 21.000.00.12, 21.000.00.14, 21.000.00.15, 21.000.00.17, 21.000.00.18, 21.000.00.27, 21.000.00.36, 21.000.00.37, 21.000.00.38, 21.000.00.46, 25.000.00.00, 25.000.00.07, 29.002.00.00, 29.003.00.04, 29.003.00.06, 29.003.00.07, 29.003.00.04, 32.003.10.01 sauf entre elles.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base de la mission 31, sauf entre elles.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les allocations suivantes peuvent recevoir des redistributions, par arrêté du Collège, de l'ensemble des allocations de base du budget :

21.000.00.39	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
21.000.00.40	Frais de fonctionnement Bâtiments administratifs
30.001.00.02	Subventions de politique générale et transition social-économique
30.001.00.12	Accord non marchand (ACS)
30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
30.001.00.18	Subventions Mediapark BX1
30.001.00.31	Provision accord non marchand
31.001.08.01	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur privé)
31.001.08.02	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur public)
31.001.08.03	Dépenses Affaires Sociales
31.001.08.04	Terrains d'accueil pour les gens du voyage
31.001.08.05	Dépenses Crèches – Subventions nouvelles places (secteur public)
31.001.08.06	Dépenses Crèches – Subventions nouvelles places (secteur privé)
31.001.08.07	Dépenses-Subventions dans les Infras Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)
31.001.08.08	Dépenses Subvention Infrastructures de santé
31.002.08.01	Dépenses Bâtiments Administratifs
31.002.08.02	Dépenses-Construction et équipement Halte garderie Étoile Polaire
31.008.08.03	Dépenses – Tourisme social
31.002.08.04	Dépenses – Centre Sportif de la Woluwe
31.002.08.05	Dépenses – Dépenses – Complexe sportif d'Anderlecht
31.002.08.06	Dépenses – Enseignement
31.002.08.07	Dépenses- Bâtiments culture

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

#### Article 7

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, et après accord du Ministre compétent et du Ministre du Budget, les crédits inscrits aux allocations de base 26.002.00.01 et 26.003.00.00 peuvent être redistribué entre eux par arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, le crédit inscrit aux allocations de base 21.000.00.39 « Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures »; 30.001.00.12 « Accords du non-marchand (ACS) » et 30.001.00.17 « Provision pour accord non marchand » 30.001.00.20 « Provision de politique générale » 30.001.00.24 « Subventions de toutes nature aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19 » et 30 001 00 31 « Provision accord non marchand » peuvent être redistribués, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base du budget décentral de la Commission communautaire française.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Par dérogation à l'article 60, alinéa 3, du décret du 24 avril 2014, tout engagement juridique de la division 31 peut faire l'objet d'une liquidation au-delà de 5 ans.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

- 21.000.00.29 Dotations au Service social
- 21.000.00.39 Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
- 21.000.00.42 Provision pour Accord Non Marchand
- 21.000.00.43 Annulation droits constatés
- 21.001.00.01 Remboursement de la dotation
- 22.001.00.03 Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée
- 22.001.00.04 Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale
- 22.001.00.05 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique
- 22.001.00.06 Subventions à l'asbl « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
- 22.001.00.07 Subventions aux Maisons d'accueil

- 22.001.00.09 Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
- 22.001.00.10 Subventions aux réseaux en action sociale
- 22.001.00.11 Subventions aux services de médiation de dettes
- 22.001.00.12 Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination
- 22.001.00.13 Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale
- 22.002.00.00 Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale
- 22.002.00.02 Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes
- 22.002.00.03 Financement du FIPI Associatif
- 22.002.00.04 Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité
- 22.002.00.05 Subventions à l'asbl « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »
- 22.002.00.06 Subventions au centre régional d'appui
- 22.002.00.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale
- 22.002.00.08 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale
- 22.002.00.09 Subventions pour « Lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale
- 22.002.00.10 Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale
- 22.002.00.11 Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants
- 22.002.00.12 Financement du FIPI communal
- 22.002.00.13 Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
- 22.002.00.14 Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal
- 22 002 00 16 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants
- 22.004.00.00 Subventions aux services d'aide à domicile
- 22.004.00.01 Subventions aux centres de planning familial
- 22.004.00.02 Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
- 22.004.00.03 Centres de formations d'aides familiaux
- 22.004.00.05 Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3<sup>ème</sup> âge

22.004.00.06	Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	23.003.00.14	Réseaux en promotion de la santé
22.004.00.07	Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	23.003.00.15	Programmes de médecine préventive
22.004.00.08	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales	24.000.00.07	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)
22.004.00.09	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	25.000.00.10	Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars
22.006.00.05	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	26.001.00.00.	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique
22.006.00.06	Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE	26.001.00.04	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle
23.001.00.03	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé	26.001.00.05	Décret ISP:OISP agréés : financement de l'équipe de base
23.001.00.04	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale	26.001.00.06	Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine
23.001.00.05	Subventions à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.001.00.07	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
23.001.00.06	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée	26.001.00.08	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle
23.001.00.08	Accords de coopération	26.001.00.09	Subventions à la FEBISP
23.001.00.09	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)	26.001.00.10	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés
23.001.00.10	Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer	26.001.00.11	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle
23.002.00.00	Subventions aux services de santé mentale	26.001.00.12	Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.002.00.01	Subventions aux centres d'accueil téléphonique	26.001.00.13	Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.002.00.04	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués	26.001.00.14	Subventions à Skills Belgium
23.002.00.05	Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile	26.001.00.16	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
23.002.00.06	Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)	26.001.00.17	Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
23.002.00.07	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	26.001.00.18	Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications
23.002.00.08	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	26.001.00.19	Certifications en matière de validation des compétences
23.002.00.09	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	26.001.00.20	Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes
23.002.00.10	Subventions pour l'informatisation en matière de santé	26.002.00.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes
23.003.00.11	Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé		
23.003.00.12	Services d'accompagnement et de support		
23.003.00.13	Acteurs en promotion de la santé		

**C.R. N° 26 (2020-2021)**

26.002.00.06	Subventions à l'OFFA	30.001.00.05	Participation au Plan Magellan et soutien aux institutions audio-visuelles
26.002.00.07	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	30.001.00.08	Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble
26.002.00.10	Subventions à l'asbl Espace Formation PME	30.001.00.10	Provisions pour contentieux
26.002.00.11	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence	30.001.00.11	Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)
26.003.00.00	Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	30.001.00.12	Accord non marchand ACS
26.003.00.01	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics	30.001.00.13	Accord non marchand embauche compensatoire
26.003.00.02	Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	30.001.00.14	Accord non marchand Volet Bien Être
28.000.00.00	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (arrêté royal du 1 <sup>er</sup> avril 1977)	30.001.00.15	Accord non marchand primes syndicales
29.003.00.00	Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement	30.001.00.16	Projets innovants
29.003.00.15	Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère	30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
29.003.00.21	Provisions pour la gestion des risques pour des dépenses de toute nature	30.001.00.18	Subventions Mediapark BX1
29.003.00.22	Initiatives transversales sur le site du CERIA	30.001.00.19	Subvention à l'asbl CBCS
29.003.00.23	Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA asbl	30 001 00 20	Provision de politique générale
29.003.00.24	Aides à l'investissement à l'asbl centre de validation des compétences du CERIA	30.001.00.21	Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire de la Covid-19
29.003.00.25	Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl	30.001.00.22	Subvention à l'asbl Association Paritaire pour l'emploi et la Formation pour paiement des soldes des primes non-marchand 2018
29.003.00.26	Aides à l'investissement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl	30.001.00.23	Subventions de toutes natures aux entreprises en lien avec la crise sanitaire Covid-19
29.003.00.27	Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement	30.001.00.24	Subventions de toutes nature aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19
30.000.00.01	Frais liés à l'immeuble à Paris	30.001.00.25	Subventions de toutes natures au numéro vert en lien avec la crise sanitaire Covid-19
30.000.00.04	Subventions aux associations	30.001.00.26	Subventions de toutes nature aux communes en lien avec la crise sanitaire Covid-19
30.000.00.05	Actions francophonies	30.001.00.28	Achat de biens non durables et de service liées à la crise sanitaire Covid-19
30.000.00.06	Transfert à WBI	30.001.00.31	Provision accord non marchand
30.000.00.08	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques	31.001.08.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes (secteur privé)
30.001.00.02	Subventions de politique générale et transition social-économique	31.001.08.02	Dépenses crèches – Subventions places existantes (secteur public)
30.001.00.03	Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances	31.001.08.03	Dépenses affaires sociales
30.001.00.04	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	31.001.08.04	Terrains d'accueil pour les gens de voyages
		31.001.08.05	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur public)
		31.001.08.06	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur privé)

31.001.08.07	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)
31.001.08.08	Dépenses – Subventions infrastructures de santé
32.003.10.02	Dotations au SGS Centre Étoile Polaire
32.004.09.01	Aides individuelles
32.004.09.02	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen
32.004.09.03	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen
32.004.09.04	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé
32.004.09.05	Subventions aux services d'accompagnement
32.004.09.06	Subventions aux services d'interprétation pour sourds et aux services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes
32.004.09.07	Subventions aux services d'accueil familial
32.004.09.08	Subventions aux services de loisirs inclusifs
32.004.09.09	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité publique
32.004.09.10	Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes
32.004.09.11	Dépenses relatives au projet du fonds social européen « Appui à la formation professionnelle »
32.004.09.12	Subventions aux projets particuliers agréés
32.004.09.13	Soutien aux projets particuliers
32.004.09.14	Soutien aux projets innovants
32.004.09.15	Intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté
32.004.09.16	Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté
32.004.09.17	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement
32.004.09.18	Convention prioritaires et nominatives
32.004.09.19	Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation
32.004.09.20	Projets transversaux, fonctionnement et communication
32.004.09.21	Accord de coopération libre circulation RW

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 11 est adopté.

#### Article 12

L'encours au 31 décembre 2020 de l'allocation de base 22.002.00.10 (Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale) est transféré sur l'allocation de base 22.002.00.04 (Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité).

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 12 est adopté.

#### Article 13

L'encours au 31 décembre 2019 des allocations de base en division est transféré sur les allocations de base en division 21 comme le tableau ci-dessus :

	Ancienne AB	Nouvelle AB
	10 000 00 00	21 000 00 08
	10 000 00 01	21 000 00 09
	10 000 00 02	21 000 00 10
	10 000 00 05	21 000 00 17
	10 000 00 06	21 000 00 18
	10 000 00 07	21 000 00 19
	10 000 00 08	21 000 00 20
	10 000 00 09	21 000 00 24
	10 000 00 11	21 000 00 26
	10 000 00 12	21 000 00 32
	10 000 00 13	21 000 00 31
	10 000 00 14	21 000 00 29

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 13 est adopté.

#### Article 14

Les frais liés aux immeubles rue du meiboom sont rattachés à au centre financier 31 002 08 06 (Enseignement) et non sur l'allocation de base 31 002 08 01 (Bâtiments administratifs).

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 14 est adopté.

#### Article 15

Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas mise en application pour l'année 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 15 est adopté.

#### Article 16

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale (site Palais) pour l'année 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

## C.R. N° 26 (2020-2021)

Si personne ne demande la parole, l'article 16 est adopté.

### Article 17

Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, l'arrêté sur le contrôle interne, en cours de rédaction, ne sera pas d'application pour l'année 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 17 est adopté.

### Article 18

Par dérogation à l'article 12 du décret du 24 avril 2014, le Collège dépose le projet de décret budgétaire à l'Assemblée au plus tard le 31 octobre 2020.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 18 est adopté.

## SECTION III Dispositions spécifiques relatives aux Organismes Administratifs Publics

### Article 19

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 19 est adopté.

### Article 20

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 20 est adopté.

## SECTION IV Dispositions spécifiques relatives aux Services Administratifs à Comptabilité Autonome

### Article 21

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2021 annexé au présent décret.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 21 est adopté.

### Article 22

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de

capital sous forme de subvention et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 22 est adopté.

## SECTION V Dispositions spécifiques relatives aux autres engagements de l'Entité francophone bruxelloise

### Article 23

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 23 est adopté.

### Article 24

Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 24 est adopté.

### Tableau annexé

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

### Autres annexes

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

**Projet de règlement contenant  
le budget des voies et moyens  
de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2021**

SECTION I<sup>e</sup>

**Disposition concernant le dispositif  
du budget des voies et moyens**

*Article premier*

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, paragraphe 3 de la Constitution.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

*Article 2*

Pour l'année budgétaire 2021, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	15.059
pour les recettes en capital	
<b>soit ensemble</b>	<b>15.059</b>

Conformément au tableau ci-annexé.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

*Article 3*

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

*Article 4*

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décrétoal. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétoal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétoale.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

*Article 5*

Le présent règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

*Tableau annexé*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

**Mme Céline Fremault (cdH).**- Je pense que nous sommes nombreux à être perdus et à ne pas savoir ce qui est en train de se passer dans cette plénière. Est-on en train de voter ?

**Mme la présidente.**- Non, nous ne votons pas. Comme pour le budget ou les décrets, je passe juste en revue les articles afin de voir si vous avez des interventions à formuler. Même si je dis qu'ils sont adoptés, le vote sur l'ensemble aura toujours bien lieu après discussion.

**Mme Céline Fremault (cdH).**- Merci. Je pense qu'il y avait une petite confusion chez certains députés.

**Mme la présidente.**- Que tout le monde soit rassuré : le vote arrive bientôt.

**Projet de règlement contenant  
le budget général des dépenses  
de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2021**

SECTION I<sup>e</sup>

**Dispositions générales**

*Article premier*

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, §3, de la Constitution.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

*Article 2*

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2021, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

	en milliers d'EUR	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<b>TOTAUX</b>	<b>17.188</b>	<b>18.036</b>

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

## SECTION II

**Dispositions spécifiques relatives aux services  
du Collège en ce comprises celles  
relatives aux fonds budgétaires organiques**

*Article 3*

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 € peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des

## C.R. N° 26 (2020-2021)

menues dépenses, les créances n'excédant pas 30.000 € (hors TVA).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 €.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 € HTVA.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer des créances n'excédant pas 30.000 € (TVAC) à l'aide d'avances de fonds imputées aux allocations de base 10.000.00.09 et 11.002.01.01.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

### Article 4

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

### Article 5

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le règlement et reprises ci-après :

10.000.00.12 Dotation au Service social

11.001.00.01 Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du Covid-19

11.001.00.02 Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19.

11.001.00.03 Subventions de toutes natures dans le cadre de la candidature de Bruxelles Capitale européenne de la Culture en 2030

11.001.01.02 Subventions aux associations (secteur privé)

11.001.01.03 Subventions en faveur des arts du cirque

11.001.01.06 Subventions dans le cadre la mise en œuvre du Plan Culturel

11.001.01.08 Subventions aux associations (secteur public)

11.001.01.09 Soutien à la création de maisons locales des cultures

11.001.01.10 Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)

11.001.01.11 Infrastructures culturelles – subventions pour amortissements

11.001.01.13 Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)

11.001.01.15 Transfert en capital aux asbl dans le cadre d'investissement

11.001.01.16 Soutien à la mise en œuvre de l'année thématique 2017

11.001.01.17 Subventions pour l'organisation des fêtes du 27 septembre (secteur privé)

11.001.01.20 Soutien aux activités culturelles des CPAS

11.001.02.02 Subventions aux associations

11.001.02.03 Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public

11.001.02.04 Subvention allouée dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre

11.001.02.05 Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS

11.001.02.06 Soutien aux cafés théâtre (appel à projets)

11.001.02.07 Subvention pour le Théâtre des Martyrs

11.001.02.08 Subvention à Article 27

11.001.02.09 Subvention à l'asbl BAMP

11.001.02.10 Subvention à l'asbl CIFAS

11.001.02.11 Subvention à l'asbl LA BELLONE

11.001.02.12 Subvention à l'asbl FRANCOFAUNE

11.001.03.01 Subventions aux associations

11.001.03.02 Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture

11.001.03.03 Subvention à l'asbl Centre de Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles

11.001.03.04 Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales

11.001.03.05 Subventions d'investissement aux bibliothèques communales

11.001.03.06 Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langue étrangère

11.001.03.07 Subventions d'investissement aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture

11.001.03.08 Subventions d'investissement au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles.

11.001.03.09 Subventions à l'asbl Maison de la Francité

11.001.03.10 Subventions à l'asbl Théâtre de la Parole

11.001.03.11 Subventions à l'asbl CFC Éditions

11.001.04.01 Subventions aux associations

11.001.05.01 Subventions aux associations



- 11.001.05.03 Subventions aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en région Bruxelles-Capitale
- 11.001.05.04 Subventions à l'asbl ISELP
- 11.001.05.05 Subventions à l'asbl Art & Marges Musée
- 11.001.06.02 Subventions aux associations
- 11.001.06.03 Subventions à BX1
- 11.001.06.05 Subventions à l'asbl CINEMAMED
- 11.001.06.07 Subventions à l'asbl Centre Vidéo de Bruxelles (CVB)
- 11.001.07.00 Subventions aux centres culturels reconnus
- 11.001.07.01 Subventions aux Halles de Schaerbeek
- 11.001.07.02 Subventions à l'asbl La Concertation
- 11.002.01.03 Subventions aux associations en matière de jeunesse
- 11.002.01.04 Subventions aux associations en matière de ludothèques
- 11.002.01.05 Subventions pour aménagement ou améliorations des installations
- 11.002.01.07 Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse
- 11.002.01.08 Subventions ludothèques communales
- 11.002.01.09 Subventions aux ludothèques communales
- 11.002.02.01 Subventions aux associations
- 11.002.02.02 Subventions aux clubs sportifs
- 11.002.02.03 Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe
- 11.002.02.04 Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin
- 11.002.02.07 Subventions d'investissement aux associations
- 11.002.03.02 Subventions aux associations
- 11.002.03.03 Petite enfance – Participation de la Commission communautaire française à la subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)
- 11.002.04.03 Subventions aux associations (secteur privé)
- 11.004.01.01 Subventions aux associations en matière d'éducation permanente
- 11.004.01.02 Subventions aux associations d'éducation permanente
- 11.004.01.03 Subventions ateliers créatifs
- 11.006.01.03 Subventions aux associations

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

#### *Article 6*

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base : 10.000.00.00, 10.000.00.01, 10.000.00.02, 10.000.00.03, 10.000.00.04, 10.000.00.05 et 10.000.00.06 sauf entre elles.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

#### *Article 7*

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

#### *Article 8*

Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas mise en application pour l'année 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

#### *Article 9*

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera en 2021, d'application uniquement pour l'administration centrale.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.

#### *Article 10*

Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, l'arrêté sur le contrôle interne, en cours de rédaction, ne sera pas d'application pour l'année 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.

#### *Article 11*

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 11 est adopté.

#### *Tableau annexé*

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote sur l'ensemble des projets aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION  
DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX  
PRIS EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 23 MARS 2020  
ACCORDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX  
AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en exécution du décret du 23 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19 [doc. 30 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1 et 2].

*Discussion générale*

**Mme la présidente.**- La discussion générale est ouverte.

**Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse.**- Je me réfère au rapport écrit.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Comme l'a souligné Mme la ministre-présidente lors de la présentation des différents arrêtés de pouvoirs spéciaux, c'est la première fois depuis la création de la Commission communautaire française que l'instrument juridique des pouvoirs spéciaux est utilisé. C'est donc aussi la première fois de l'histoire de notre institution que notre Assemblée est amenée à se prononcer sur la confirmation des différents arrêtés de pouvoirs spéciaux promulgués dans ce contexte.

Je note d'ailleurs que nous serons prochainement amenés à valider de nouveaux arrêtés de pouvoirs spéciaux, puisque le 12 novembre dernier, nous avons donné notre accord à l'octroi d'une nouvelle série de pouvoirs spéciaux, valables durant deux mois.

Notre groupe a donné son accord, malgré quelques manquements – que nous avons soulignés – ainsi que le retard considérable enregistré entre, d'une part, le début de la seconde vague et les mesures prises par les autorités publiques pour y faire face et, d'autre part, la demande d'octroi de ces nouveaux pouvoirs spéciaux. Entre ces deux moments, il s'est en effet écoulé près d'un mois, ce qui nous laisse assez perplexes.

Si nous avons donné notre accord, étant donné la gravité du contexte sanitaire, nous avons toutefois précisé que nous souhaitons que les arrêtés de pouvoirs spéciaux pris par le Collège de la Commission communautaire française puissent être transmis au Parlement le jour même de leur adoption.

En ce qui concerne les arrêtés de pouvoirs spéciaux qui nous occupent aujourd'hui, nous relevons que, hormis les dix arrêtés portant sur des ajustements budgétaires, seuls trois arrêtés prévoient des mécanismes réellement inhabituels, qui n'auraient pas pu être adoptés en dehors du cadre des pouvoirs spéciaux. Il s'agit de deux arrêtés visant à prolonger les délais de rigueur et de recours pour une durée totale de trois mois, du 16 mars au 15 juin, ainsi que d'un troisième arrêté visant à annuler ces séries de formations professionnelles.

Le groupe MR constate que l'usage des pouvoirs spéciaux par le Collège a été très modéré. Par ailleurs, dans le cadre des concertations qui devaient avoir lieu avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'est avéré que le comité

ministériel relatif aux accords de la Sainte-Émilie ne fonctionnait pas correctement. Cette période a été l'occasion de réactiver une instance manifestement défailante.

La ministre-présidente a pris soin de répondre aux différentes questions posées en commission et nous a proposé d'envoyer des questions écrites pour des détails précis relatifs à la ventilation de certains montants budgétaires. C'est pourquoi je n'aurai pas de remarques complémentaires à formuler aujourd'hui. Nous espérons qu'il sera répondu promptement et avec soin aux questions écrites additionnelles que nous avons déposées.

Le groupe MR soutiendra les différents arrêtés de pouvoirs spéciaux pris par le Collège de la Commission communautaire française, lors de la première vague épidémique, contribuant de ce fait à la confirmation des mesures d'urgence qui ont dû être prises pour répondre au contexte imposé par la pandémie de Covid-19.

**Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).**- Nous avons déjà discuté de ces arrêtés de pouvoirs spéciaux en commission. Nous les adopterons donc. Le nombre et le périmètre sont tout à fait raisonnables. Nous sommes persuadés que ces pouvoirs spéciaux seront, pour la seconde fois, utilisés avec parcimonie.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Nous voici à la fin d'une séquence démocratique inhabituelle, très importante et dense. Je voudrais vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en nous octroyant, pour la deuxième fois, les pouvoirs spéciaux, et en adoptant dans quelques instants les arrêtés qui y sont liés.

Comme M. Van Goidsenhoven l'a souligné, nous faisons une utilisation prudente et modérée de la possibilité d'adopter des arrêtés de pouvoirs spéciaux, qui sont toujours commandés par la nécessité. C'est de cette manière que nous continuerons à procéder. Comme nous l'avons fait pour la période précédente, nous vous enverrons immédiatement ces arrêtés dès leur adoption. Précisons qu'aucun nouvel arrêté n'a encore été adopté à cette heure. Je vous garantis également que je répondrai promptement et avec soin aux questions écrites qui me seront adressées.

**Mme la présidente.**- La discussion générale est close.

*Discussion et adoption des articles*

**Mme la présidente.**- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

*Article premier*

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

*Article 2*

Sont confirmés :

1. l'arrêté 2020/546 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux du 16 avril 2020 relatif à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et la réglementation de la Commission communautaire française ou adop-

tés en vertu de celle-ci ainsi que ceux fixés dans les lois et arrêtés royaux relevant des compétences de la Commission française en vertu de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980;

2. l'arrêté 2020/847 du Collège de la Commission communautaire française du 14 mai 2020 prolongeant les délais prévus à l'article 2 de l'arrêté 2020/546 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux du 16 avril 2020 relatif à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et la réglementation de la Commission communautaire française ou adoptés en vertu de celle-ci ainsi que ceux fixés dans les lois et arrêtés royaux relevant des compétences de la Commission française en vertu de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980;
3. l'arrêté 2020/547 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 1 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget général décréteil des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
4. l'arrêté 2020/548 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 2 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget décréteil des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
5. l'arrêté 2020/549 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 3 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget général réglementaire des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
6. l'arrêté 2020/550 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget réglementaire des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
7. l'arrêté 2020/765 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 6 du 20 mai 2020 portant des mesures exceptionnelles en matière d'évaluation continue et d'examens dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises pour l'année académique 2019-2020 suite à la crise du coronavirus;
8. l'arrêté 2020/1019 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 7 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020/547 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 1 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget général décréteil des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
9. l'arrêté 2020/1018 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 8 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020/548 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 2 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget décréteil des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
10. l'arrêté 2020/1017 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 9 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020/549 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 3 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget général régle-

mentaire des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;

11. l'arrêté 2020/1016 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 10 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020/550 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget réglementaire des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
12. l'arrêté 2020/1101 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 12 modifiant l'arrêté 2020/547 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 1 relatif à l'ajustement du budget général décréteil des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
13. l'arrêté 2020/1102 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 13 modifiant l'arrêté 2020/548 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 2 relatif à l'ajustement du budget décréteil des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020.

**Mme la présidente.** - Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

#### Article 3

Les dispositions des arrêtés du Gouvernement confirmés par le présent décret peuvent être abrogées, complétées, modifiées ou remplacées par le Gouvernement dans la mesure où un fondement juridique existe à cet effet.

**Mme la présidente.** - Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

#### Article 4

Le présent décret entre en vigueur le 20 décembre 2020.

**Mme la présidente.** - Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet de décret aura lieu à l'heure convenue.

#### VOEUX

**Mme la présidente.** - Avant de passer aux votes, permettez-moi, chers collègues et chers membres du Collège, de vous adresser ces quelques mots.

L'année 2020 se termine tout doucement. C'est une année que l'on n'oubliera certainement pas, vous avez été plusieurs à le souligner aujourd'hui. Cette année 2020 aura remis en question toutes nos habitudes, même celles qui nous semblaient acquises, comme le fait de se réunir avec nos proches pour fêter des événements heureux, mais aussi pour pleurer parfois dans des moments plus difficiles.

Cette année aura aussi remis en question nos certitudes : celles sur notre système de santé, notre système économique et leurs liens d'interdépendance et leur capacité à mettre tout le monde à l'abri. Elle nous aura aussi interrogés sur les limites qui peuvent être posées à l'exercice de nos droits fondamentaux.

Cette année aura été créée de la peur et des craintes légitimes sur le bien-fondé de certaines restrictions. Il faudra pouvoir les écouter, les respecter et y apporter les réponses adéquates.

L'année 2021 ne pourra qu'être celle du changement, parce que les recettes utilisées jusqu'ici n'étaient pas toujours les meilleures. Il faut avoir l'humilité de le reconnaître. Mais, surtout, c'est une année qui devra être celle de l'ambition de changer ces recettes. Il s'agira d'une des missions de notre Assemblée, à l'échelle de la Commission communautaire française : penser le meilleur système pour qu'il soit résilient à toutes les crises qui pourraient se présenter.

L'année 2021 sera celle du soutien à tous les secteurs, à tous les acteurs et actrices qui auront démontré comme jamais auparavant toute leur utilité pour renforcer notre société.

L'année 2021 sera aussi celle de la place donnée aux citoyens et citoyennes au sein même de cet hémicycle, notamment à travers les premières commissions délibératives organisées dans les prochains mois pour construire cet autre horizon.

C'est donc au travers d'une confiance, d'une solidarité et d'une démocratie accrues que 2021 marquera une rupture définitive. C'est ce que je nous souhaite pour l'année prochaine.

*(Applaudissements)*

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** - Il est d'usage que le premier groupe de l'opposition adresse également quelques mots à l'Assemblée.

Cette année a été tristement exceptionnelle. L'un d'entre nous l'a dit : qui pouvait s'imaginer, lorsque nous livrions au même exercice il y a un an, que nous nous trouverions cette année masqués et dispersés ?

Et nous ne sommes évidemment pas les plus à plaindre : d'autres ont été frappés directement par la maladie, ont perdu un proche ou leur emploi et se trouvent aujourd'hui en grande difficulté personnelle ou psychologique.

L'épreuve à laquelle nous sommes confrontés nous amène à une grande humilité et nous impose de nous interroger sur nous-mêmes, sur le mode de fonctionnement de nos démocraties et la précarité de notre bien-être.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance au personnel pour sa souplesse et sa constance. Confronté à des circonstances de travail difficiles, il a pu s'adapter et nous aider à exécuter nos travaux. Il fallait se réorganiser et utiliser des modes qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais été envisagés.

Je remercie le personnel du greffe de la Commission communautaire française et toutes celles et ceux qui ont permis au travail démocratique, même s'il était parfois un peu entravé, de se poursuivre correctement et d'aboutir aujourd'hui au vote de ce budget.

Enfin, j'espère que l'année 2021 écrira une histoire plus belle et plus chaleureuse pour tous ceux qui vous sont proches et, plus largement, tous ceux qui auront souffert durant ces derniers mois.

L'avenir n'est jamais écrit. Sachons que nous avons chacun une parcelle de cette faculté à transformer le réel. Ne l'oublions pas.

Encore une fois, je vous souhaite une année 2021 meilleure que la précédente. Fêtons la fin de cette année dans la prudence, mais aussi en gardant dans le cœur cette préoccupation d'autrui

et de l'intérêt général, qui nous permettra, à n'en pas douter, de surmonter l'épreuve que nous traversons.

**Mme la présidente.** - Vous avez raison de souligner qu'il faut vraiment remercier les services qui ont fait preuve d'une grande adaptabilité. Ils ont eu un important surplus de travail et ont dû utiliser des outils notamment informatiques auxquels ils n'étaient peut-être pas habitués. De nombreuses nouveautés ont été mises en place. Elles fonctionnent et nous permettent de travailler en partie derrière nos écrans, tout en nous laissant la possibilité de voter. Le travail qui est mené avec le Parlement bruxellois a porté ses fruits. Je souhaiterais par la présente souligner ce travail collectif qui a permis de faire fonctionner nos Assemblées.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.** - Je voudrais me joindre à vos propos au nom du Collège. J'aimerais vous remercier pour la qualité des débats que nous avons eus en cette année et dans des circonstances aussi particulières.

Tout à l'heure, j'ai eu l'occasion de saluer le travail formidable accompli par les services de la Commission communautaire française et les associations. À cette liste, j'aimerais ajouter les services du Parlement et leur capacité d'adaptation extraordinaire et rapide, permettant à la démocratie de continuer d'exister et à nous et vous, de travailler.

Si la situation nous a un peu éloignés les uns des autres, ces séances virtuelles ont malgré tout permis à la démocratie de continuer à s'exercer pleinement, tout en nous permettant parfois de découvrir vos goûts en matière de décoration intérieure, ou votre famille, comme le petit-fils de Mme Teitelbaum que nous avons vu sur ses genoux. Cela ajoute quelque chose à nos séances.

Pour conclure sur une note plus sérieuse, j'aimerais citer la juge Ruth Bader Ginsburg qui nous a quittés un peu plus tôt cette année. Grande défenseuse des droits humains et des droits des femmes aux États-Unis, elle disait : « Lutte pour les choses qui vous tiennent à cœur, mais faites-le d'une manière qui amènera les autres à vous rejoindre. ».

C'est de cette manière qu'avec le Collège et l'ensemble des services de la Commission communautaire française, nous souhaitons travailler.

Je vous souhaite d'ores et déjà de passer un bon congé ressourçant. J'espère que vous pourrez passer des moments agréables avec vos proches. Et pensons à celles et ceux qui sont seuls, particulièrement à la fin de cette année si difficile.

Je vous donne rendez-vous avec enthousiasme en janvier.

*(Applaudissements)*

## VOTES RÉSERVÉS

### PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

**Mme la présidente.** - L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois [doc. 21 (2020-2021) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 66 membres sont présents.

58 membres répondent oui.

7 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysseles, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Emin Ozkara.

Ont voté non : Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini et Petya Obolensky.

S'est abstenue : Victoria Austræet.

En conséquence, l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois est adopté.

**PROJET DE DÉCRET AJUSTANT  
LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020  
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –**

**Mme la présidente.** - Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement [doc. 26 (2020-2021) n° 1]

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.

54 membres répondent oui.

12 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysseles, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine

Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austræet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET AJUSTANT  
LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020  
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –**

**Mme la présidente.** - Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement [doc. 26 (2020-2021) n° 2].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.

40 membres répondent oui.

26 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysseles, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austræet.

## C.R. N° 26 (2020-2021)

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

### PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –

**Mme la présidente.** - Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement [doc. 26 (2020-2021) n° 3].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
- 54 membres répondent oui.
- 12 membres répondent non.
- 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevkem Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

### PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –

**Mme la présidente.** - Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement [doc. 26 (2020-2021) n° 4].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
- 40 membres répondent oui.
- 26 membres répondent non.
- 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevkem Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrín, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

**Mme la présidente.** - Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 [doc. 27 (2020-2021) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 66 membres sont présents.
- 39 membres répondent oui.
- 26 membres répondent non.
- 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevkem Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse

Njall, Farida Tahar, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austræet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT  
LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021**

**Mme la présidente.**- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 [doc. 27 (2020-2021) n° 2].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.

40 membres répondent oui.

26 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austræet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT  
LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021**

**Mme la présidente.**- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 [doc. 27 (2020-2021) n° 3].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.

40 membres ont répondu oui.

26 membres ont répondu non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austræet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

**PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT  
LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021**

**Mme la présidente.**- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 [doc. 27 (2020-2021) n° 4].

Il est procédé au vote.

## C.R. N° 26 (2020-2021)

- 67 membres sont présents.

40 membres répondent oui.

26 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

### **PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 23 MARS 2020 ACCORDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif du projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en exécution du décret du 23 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19 [doc. 30 (2020-2021) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.

55 membres répondent oui.

12 membres s'abstiennent.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès,

Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

Se sont abstenus : Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en exécution du décret du 23 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

## **CLÔTURE**

**Mme la présidente.-** Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous remercie et vous souhaite malgré tout de bonnes fêtes. Restez très prudents et pensez les uns aux autres afin que nous puissions nous retrouver bien vite en bonne santé.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 16h33.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Marc-Jean Ghysse, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Gladys Kazadi, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Emin Ozkara, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort et Nawal Ben Hamou.



**AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET BUDGET INITIAL 2021  
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

## I. DÉPENSES

## 1. Ordinaires

Rubrique		Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
<b>A</b>	<b>Personnel</b>	<b>2.532.460,41</b>	<b>2.568.500,00</b>	<b>2.565.000,00</b>	<b>2.498.500,00</b>	<b>2.708.000,00</b>
A1	Traitements, indemnités	2.176.503,20	2.110.000,00	2.020.000,00	1.990.000,00	2.135.000,00
A2	Calcul	11.238,87	13.000,00	13.000,00	13.000,00	14.000,00
A3	Non-permanents	37.713,24	60.000,00	115.000,00	140.000,00	170.000,00
A4	Réserve	2.387,10	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	Formation	845,70	5.000,00	7.500,00	5.000,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	4.192,64	3.000,00	0,00	0,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	240.979,63	310.000,00	340.000,00	280.000,00	310.000,00
A9	Assurances	46.100,03	50.000,00	52.000,00	53.000,00	54.000,00
<b>B</b>	<b>Abonnements, livres</b>	<b>4.396,64</b>	<b>6.500,00</b>	<b>7.500,00</b>	<b>12.400,00</b>	<b>13.000,00</b>
B1	Codes, livres	89,60	1000,00	2000,00	1000,00	2000,00
B2	Abonnements, journaux	4.307,04	5.500,00	5.500,00	11.400,00	11.000,00
<b>C</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>428.382,84</b>	<b>505.500,00</b>	<b>515.500,00</b>	<b>504.500,00</b>	<b>525.500,00</b>
C1	Loyers, charges	356.654,84	375.000,00	385.000,00	385.000,00	395.000,00
C2	Taxes, assurances	654,10	45.000,00	45.000,00	45.000,00	45.000,00
C3	Abonnements	909,93	500,00	500,00	500,00	500,00
C4	Nettoyage	60.700,36	65.000,00	70.000,00	64.000,00	70.000,00
C5	Rafraîchissement, maintenance	9.463,61	20.000,00	15.000,00	10.000,00	15.000,00
C6	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>D</b>	<b>Mobilier, équipement, matériel</b>	<b>59.052,76</b>	<b>123.000,00</b>	<b>98.500,00</b>	<b>94.000,00</b>	<b>88.500,00</b>
D1	Entretien, location	12.168,20	12.000,00	15.000,00	13.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	10.423,52	15.000,00	17.500,00	15.000,00	17.500,00
D3	Assurances	613,37	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique	25.665,92	55.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
D5	Internet – développements	10.181,75	40.000,00	40.000,00	40.000,00	30.000,00
<b>E</b>	<b>Fournitures, frais d'administration</b>	<b>97.995,05</b>	<b>114.000,00</b>	<b>104.000,00</b>	<b>90.000,00</b>	<b>94.000,00</b>
E1	Fournitures et imprimés	9.976,28	14.000,00	14.000,00	10.000,00	14.000,00
E2	Documents parlementaires	54.864,82	75.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00
E3	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	33.153,95	25.000,00	20.000,00	10.000,00	10.000,00
<b>F</b>	<b>Transports</b>	<b>12.189,64</b>	<b>14.000,00</b>	<b>14.000,00</b>	<b>13.000,00</b>	<b>13.000,00</b>
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	11.757,70	13.000,00	13.000,00	12.000,00	8.000,00
F2	Déplacements divers	431,94	1.000,00	1.000,00	1.000,00	5.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>G</b>	<b>Relations publiques et internationales</b>	<b>66.952,89</b>	<b>77.000,00</b>	<b>70.000,00</b>	<b>60.000,00</b>	<b>70.000,00</b>
G1	Protocole	27.645,63	30.000,00	35.000,00	25.000,00	35.000,00
G2	30 ans du Parlement	29.820,40	22.000,00	0,00	0,00	0,00
G3	Relations internationales	853,06	15.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
G4	Promotion	8.633,80	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
<b>H</b>	<b>Initiatives culturelles / sociales</b>	<b>81.647,17</b>	<b>77.500,00</b>	<b>95.500,00</b>	<b>80.500,00</b>	<b>90.500,00</b>
H1	Parrainages	29.550,00	30.000,00	35.000,00	30.000,00	30.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	52.097,17	47.000,00	60.000,00	50.000,00	60.000,00
H3	Inscriptions à colloques	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
H4	Organisation colloques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rubrique		Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
<b>I</b>	<b>Fonctionnement PFB et commissions</b>	<b>327.350,01</b>	<b>406.750,00</b>	<b>547.250,00</b>	<b>534.250,00</b>	<b>538.250,00</b>
I 1	Commissions, Bureau, Bureau élargi	13.721,44	15.000,00	18.000,00	16.000,00	18.000,00
I 2	Indemnités	132.457,59	130.000,00	149.000,00	148.000,00	149.000,00
I 3	Rémunérations collaborateurs	174.410,68	200.000,00	230.000,00	220.000,00	230.000,00
I 4	Indemnité de départ	0,00	53.000,00	41.500,00	41.500,00	7.500,00
I 5	Services aux membres	5.010,30	7.000,00	7.000,00	7.000,00	7.000,00
I 6	Groupes de travail, prévisionnel déontologie, participation citoyenne	0,00	0,00	100.000,00	100.000,00	0,00
I 7	Association anciens parlementaires franco-phones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
I 8	Commissions délibératives	0,00	0,00	0,00	0,00	110.000,00
I 9	Commission de déontologie	0,00	0,00	0,00	0,00	15.000,00
<b>J</b>	<b>Frais financiers</b>	<b>12.808,85</b>	<b>19.000,00</b>	<b>19.000,00</b>	<b>20.000,00</b>	<b>20.000,00</b>
<b>L</b>	<b>Honoraires études, jury</b>	<b>5.914,60</b>	<b>5.000,00</b>	<b>15.000,00</b>	<b>15.000,00</b>	<b>15.000,00</b>
<b>M</b>	<b>Divers</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
<b>N</b>	<b>Aides prises en application de l'article 12 du Règlement du Parlement</b>	<b>275.504,00</b>	<b>268.000,00</b>	<b>301.500,00</b>	<b>301.500,00</b>	<b>306.000,00</b>
<b>Q</b>	<b>Dotation au médiateur</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300.000,00</b>
<b>S</b>	<b>Inclusion de la personne handicapée</b>	<b>0,00</b>	<b>5.000,00</b>	<b>5.000,00</b>	<b>5.000,00</b>	<b>5.000,00</b>
<b>Totaux</b>		<b>3.904.654,86</b>	<b>4.190.250,00</b>	<b>4.358.250,00</b>	<b>4.229.150,00</b>	<b>4.787.250,00</b>

## 2. Extraordinaires

Intitulés	Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
Portail informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## II. RECETTES

## 1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
Dotation CCF	3.900.000,00	3.950.000,00	4.050.000,00	4.050.000,00	4.650.000,00
Recettes propres	72.165,21	30.000,00	30.000,00	25.000,00	20.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>3.972.165,21</b>	<b>3.980.000,00</b>	<b>4.080.000,00</b>	<b>4.075.000,00</b>	<b>4.670.000,00</b>

## 2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements fonds social pour Présidence européenne et activités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.**

**DÉCRETS ET RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020  
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –  
(EN MILLIERS D'EUROS)**

**TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020  
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –**

C.R. N° 26 (2020-2021)

Recettes							COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 01: DOTATION REGION-BXL**

**Programme 100: Droit de tirage**

*Activité 01: Dotation générale*

Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art.86 de la loi spéciale du 16.07.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)										
01.100.01.01.49359	*****				E	218.030	-	-	-	218.030
					L	218.030	-	-	-	218.030
Dotation exceptionnelle de la Région Bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise COVID 19										
01.100.01.02.49359	*****				E	-	-	31.274	490	31.764
					L	-	-	31.274	490	31.764
<b>Totaux Programme 100</b>					E	<b>218.030</b>	-	<b>31.274</b>	<b>490</b>	<b>249.794</b>
					L	<b>218.030</b>	-	<b>31.274</b>	<b>490</b>	<b>249.794</b>

**Programme 102: Financement Enseignement**

*Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale destinée au financement de l'Enseignement										
01.102.01.01.49359	*****				E	37.421	-	-	-	37.421
					L	37.421	-	-	-	37.421
<b>Totaux Programme 102</b>					E	<b>37.421</b>	-	-	-	<b>37.421</b>
					L	<b>37.421</b>	-	-	-	<b>37.421</b>

**Programme 103: Financement missions ex-provinces hors culture**

*Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture)										
01.103.01.01.49359	*****				E	10.641	-	-	-	10.641
					L	10.641	-	-	-	10.641
<b>Totaux Programme 103</b>					E	<b>10.641</b>	-	-	-	<b>10.641</b>
					L	<b>10.641</b>	-	-	-	<b>10.641</b>
<b>TOTAUX MISSION 01</b>					E	<b>266.092</b>	-	<b>31.274</b>	<b>490</b>	<b>297.856</b>
					L	<b>266.092</b>	-	<b>31.274</b>	<b>490</b>	<b>297.856</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	266.092	-	31.274	490	297.856
	L	266.092	-	31.274	490	297.856

**MISSION 02: DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**Programme 102: Financement Enseignement**

*Activité 01: Dotation générale*

Recettes liées à l'Enseignement										
02.102.01.01.49249	*****				E	9.547	-	-	-	9.547
					L	9.547	-	-	-	9.547
Recettes liées aux subventions de projets spécifiques des Ecoles										
02.102.01.02.49249	*****				E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Totaux Programme 102</b>					E	<b>9.547</b>	-	-	-	<b>9.547</b>
					L	<b>9.547</b>	-	-	-	<b>9.547</b>

**Programme 104: Non-marchand**

*Activité 01: Dotation générale*

Dotation Non Marchand de la Communauté française										
02.104.01.01.49249	*****				E	850	-	-	-	850
					L	850	-	-	-	850
<b>Totaux Programme 104</b>					E	<b>850</b>	-	-	-	<b>850</b>
					L	<b>850</b>	-	-	-	<b>850</b>

**Programme 201: Dotation spéciale attribuant certaines compétence de la communauté française**

*Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7, § 1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19,07,1993 et du décret III du 22/07/1993 de l'Assemblée de la Commission Communautaire attribuant l'exercice de certaines compétences de la Comm										
02.201.01.01.49249	*****				E	106.448	-	-	1.180-	105.268
					L	106.448	-	-	1.180-	105.268
<b>Totaux Programme 201</b>					E	<b>106.448</b>	-	-	<b>1.180-</b>	<b>105.268</b>
					L	<b>106.448</b>	-	-	<b>1.180-</b>	<b>105.268</b>

Recettes										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**Programme 202: rémunération personnel transféré***Activité 01: Dotation générale*

Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré										
02.202.01.01.49249	*****				E	2.071	-	-	13-	2.058
					L	2.071	-	-	13-	2.058
<b>Totaux Programme 202</b>					<b>E</b>	<b>2.071</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13-</b>	<b>2.058</b>
					<b>L</b>	<b>2.071</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13-</b>	<b>2.058</b>

**Programme 203: Relations internationales***Activité 01: Dotation générale*

Dotation Relations internationales										
02.203.01.01.49249	*****				E	294	-	-	-	294
					L	294	-	-	-	294
<b>Totaux Programme 203</b>					<b>E</b>	<b>294</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>294</b>
					<b>L</b>	<b>294</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>294</b>

**Programme 204: Décompte dotation***Activité 01: Dotation générale*

Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française										
02.204.01.01.49249	*****				E	8	-	-	8-	-
					L	8	-	-	8-	-
<b>Totaux Programme 204</b>					<b>E</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8-</b>	<b>-</b>
					<b>L</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8-</b>	<b>-</b>

**Programme 205: Transfert Saint Emilie***Activité 01: Dotation générale*

Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)										
02.205.01.01.49249	*****				E	26.304	-	-	342-	25.962
					L	26.304	-	-	342-	25.962
<b>Totaux Programme 205</b>					<b>E</b>	<b>26.304</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>342-</b>	<b>25.962</b>
					<b>L</b>	<b>26.304</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>342-</b>	<b>25.962</b>

**Programme 206: Dotation complémentaire***Activité 01: Dotation générale*

Dotation complémentaire de la Communauté française										
02.206.01.01.49249	*****				E	388	-	-	-	388
					L	388	-	-	-	388
<b>Totaux Programme 206</b>					<b>E</b>	<b>388</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>388</b>
					<b>L</b>	<b>388</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>388</b>
<b>TOTAUX MISSION 02</b>					<b>E</b>	<b>145.910</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.543-</b>	<b>144.367</b>
					<b>L</b>	<b>145.910</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.543-</b>	<b>144.367</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	145.910	-	-	1.543-	144.367
	L	145.910	-	-	1.543-	144.367

**MISSION 03: DOTATION REGION****Programme 104: Non marchand***Activité 01: Dotation générale*

Dotation Non Marchand Région wallonne										
03.104.01.01.49349	*****				E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Totaux Programme 104</b>					<b>E</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
					<b>L</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX MISSION 03</b>					<b>E</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
					<b>L</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

C.R. N° 26 (2020-2021)

Recettes										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 04: DOTATION FEDERALE**

**Programme 300: Loterie Nationale**

*Activité 02: recettes fiscales générales*

Recettes Loterie Nationale										
04.300.02.01.49409	*****				E	1.171	-	-	-	1.171
					L	1.171	-	-	-	1.171
<b>Totaux Programme 300</b>					<b>E</b>	<b>1.171</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.171</b>
					<b>L</b>	<b>1.171</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.171</b>

**Programme 301: Dotation spéciale**

*Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la commission communautaire française										
04.301.01.01.49409	*****				E	72.004	-	-	8.585-	63.419
					L	72.004	-	-	8.585-	63.419
<b>Totaux Programme 301</b>					<b>E</b>	<b>72.004</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8.585-</b>	<b>63.419</b>
					<b>L</b>	<b>72.004</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8.585-</b>	<b>63.419</b>

**Programme 302: Provisions**

*Activité 03: recettes non fiscales générales*

Recettes Provision										
04.302.03.01.06009	*****				E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
Annoncer la couleur										
04.302.03.02.49409	*****				E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Totaux Programme 302</b>					<b>E</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
					<b>L</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>TOTAUX MISSION 04</b>					<b>E</b>	<b>73.175</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8.585-</b>	<b>64.590</b>
					<b>L</b>	<b>73.175</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8.585-</b>	<b>64.590</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	73.175	-	-	8.585-	64.590
	L	73.175	-	-	8.585-	64.590

**MISSION 05: VENTES DE BIENS**

**Programme 400: Ventes immobilières**

*Activité 03: recettes non fiscales générales*

Ventes terrains										
05.400.03.01.76309	*****				E	-	-	-	215	215
					L	-	-	-	215	215
<b>Totaux Programme 400</b>					<b>E</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>215</b>	<b>215</b>
					<b>L</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>215</b>	<b>215</b>
<b>TOTAUX MISSION 05</b>					<b>E</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>215</b>	<b>215</b>
					<b>L</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>215</b>	<b>215</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

7. INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	-	-	-	215	215
	L	-	-	-	215	215



Recettes										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 06: RECETTES DIVERSES****Programme 500: Recettes diverses***Activité 03: recettes non fiscales générales*

<b>Recettes diverses (décret)</b>										
06.500.03.02.06009	*****				E	572	-	-	322-	250
					L	572	-	-	322-	250
<b>Recettes du Complexe Sportif</b>										
06.500.03.03.16129	*****				E	351	-	-	-	351
					L	351	-	-	-	351
<b>Remboursement de traitements</b>										
06.500.03.04.1111	*****				E	150	-	-	-	150
					L	150	-	-	-	150
<b>Remboursement solde des comptables extraordinaires</b>										
06.500.03.05.1211	*****				E	500	-	-	-	500
					L	500	-	-	-	500
<b>Recettes propres à l'IPHOV</b>										
06.500.03.07.16129	*****				E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Remboursement des dépenses du personnel du Centre Etoile Polaire</b>										
06.500.03.08.1111	*****				E	873	-	-	-	873
					L	873	-	-	-	873
<b>Indus à récupérer - Personnel (décret)</b>										
06.500.03.11.1111	*****				E	163	-	-	37	200
					L	163	-	-	37	200
<b>Indus à récupérer - ASBL (décret)</b>										
06.500.03.12.3300	*****				E	885	-	-	200	1.085
					L	885	-	-	200	1.085
<b>Recettes perçues pour les épreuves organisées pour la validation des compétences</b>										
06.500.03.13.3840	*****				E	3	-	-	-	3
					L	3	-	-	-	3
<b>Recettes liées aux aides individuelles (phare) - Indus (aides matérielles)</b>										
06.500.03.14.3432	*****				E	1	-	-	-	1
					L	1	-	-	-	1
<b>Recettes liées aux aides à l'emploi - Indus (emploi)</b>										
06.500.03.15.3200	*****				E	2	-	-	-	2
					L	2	-	-	-	2
<b>Recettes liées aux services d'aides à l'inclusion, d'accueil en journée, d'hébergement et aux projets particuliers et innovants Indus (prestations collectives et SID)</b>										
06.500.03.16.3300	*****				E	730	-	-	-	730
					L	730	-	-	-	730
<b>Subventions FSE (formation professionnelle)</b>										
06.500.03.17.49249	*****				E	150	-	-	-	150
					L	150	-	-	-	150
<b>Totaux Programme 500</b>										
					E	4.380	-	-	85-	4.295
					L	4.380	-	-	85-	4.295
<b>TOTAUX MISSION 06</b>										
					E	4.380	-	-	85-	4.295
					L	4.380	-	-	85-	4.295

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0. DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	572	-	-	322-	250
	L	572	-	-	322-	250
1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	2.037	-	-	37	2.074
	L	2.037	-	-	37	2.074
3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	1.621	-	-	200	1.821
	L	1.621	-	-	200	1.821
4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	150	-	-	-	150
	L	150	-	-	-	150

C.R. N° 26 (2020-2021)

Recettes										COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020	

**MISSION 07: LOYERS**

**Programme 600: Loyers**

*Activité 03: recettes non fiscales générales*

<b>Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire"</b>											
07.600.03.01.1212	*****				E	49	-	-	-	-	49
					L	49	-	-	-	-	49
<b>Loyer annuel Sopura</b>											
07.600.03.02.1212	*****				E	-	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-	-
<b>Totaux Programme 600</b>					E	<b>49</b>	-	-	-	-	<b>49</b>
					L	<b>49</b>	-	-	-	-	<b>49</b>
<b>TOTAUX MISSION 07</b>					E	<b>49</b>	-	-	-	-	<b>49</b>
					L	<b>49</b>	-	-	-	-	<b>49</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	49	-	-	-	49
	L	49	-	-	-	49

**MISSION 08: INTERETS FINANCIERS**

**Programme 700: Intérêts financiers**

*Activité 03: recettes non fiscales générales*

<b>Intérêts financiers (décret)</b>											
08.700.03.02.26109	*****				E	53	-	-	-	-	53
					L	53	-	-	-	-	53
<b>Totaux Programme 700</b>					E	<b>53</b>	-	-	-	-	<b>53</b>
					L	<b>53</b>	-	-	-	-	<b>53</b>
<b>TOTAUX MISSION 08</b>					E	<b>53</b>	-	-	-	-	<b>53</b>
					L	<b>53</b>	-	-	-	-	<b>53</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

2.INTERÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	53	-	-	-	53
	L	53	-	-	-	53

**MISSION 09: REMBOURSEMENT DE DOTATION**

**Programme 801: Remboursement préfinancement**

*Activité 03: recettes non fiscales générales*

<b>Remboursement du préfinancement "Fonds Social Européen" pour SFPME et l'Enseignement</b>											
09.801.03.01.89139	*****				E	-	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-	-
<b>Recettes en provenance du Fonds social européen (Phare)</b>											
09.801.03.02.3910	*****				E	966	-	-	-	-	966
					L	966	-	-	-	-	966
<b>Totaux Programme 801</b>					E	<b>966</b>	-	-	-	-	<b>966</b>
					L	<b>966</b>	-	-	-	-	<b>966</b>
<b>TOTAUX MISSION 09</b>					E	<b>966</b>	-	-	-	-	<b>966</b>
					L	<b>966</b>	-	-	-	-	<b>966</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	966	-	-	-	966
	L	966	-	-	-	966

**TOTAUX GENERAUX RECETTES**

E	490.625	-	-	31.274	9.508-	512.391
L	490.625	-	-	31.274	9.508-	512.391

Recettes										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>eme</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier chiffre du code économique**

<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>					E	572	-	-	-	250
					L	572	-	-	-	250
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>					E	2.086	-	-	-	2.123
					L	2.086	-	-	-	2.123
<i>2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ</i>					E	53	-	-	-	53
					L	53	-	-	-	53
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>					E	2.587	-	-	-	2.787
					L	2.587	-	-	-	2.787
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>					E	485.327	-	-	-	497.513
					L	485.327	-	-	-	497.513
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>					E	0	-	-	-	215
					L	0	-	-	-	215

**TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020  
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –**

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 01: CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B. TRACHTE****Programme 000: B. TRACHTE**

<b>Traitements et indemnités du personnel du cabinet</b>										
<b>01.000.00.00.1111</b>	0111			3	E	345	-	-	-	345
					L	345	-	-	-	345
<b>Frais de fonctionnement du cabinet</b>										
<b>01.000.00.01.1211</b>	0111			1	E	13	-	-	-	13
					L	13	-	-	-	13
<b>Dépenses patrimoniales du cabinet</b>										
<b>01.000.00.02.7422</b>	0111			1	E	27	-	-	-	27
					L	27	-	-	-	27
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>385</b>	-	-	-	<b>385</b>
					<b>L</b>	<b>385</b>	-	-	-	<b>385</b>
<b>TOTAUX MISSION 01</b>					<b>E</b>	<b>385</b>	-	-	-	<b>385</b>
					<b>L</b>	<b>385</b>	-	-	-	<b>385</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	358	-	-	-	358
	L	358	-	-	-	358
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>	E	27	-	-	-	27
	L	27	-	-	-	27

**MISSION 02: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. VERVOORT****Programme 000: R. VERVOORT**

<b>Traitements et indemnités du personnel du cabinet</b>										
<b>02.000.00.00.1111</b>	0111			3	E	179	-	-	-	179
					L	179	-	-	-	179
<b>Frais de fonctionnement du cabinet</b>										
<b>02.000.00.01.1211</b>	0111			1	E	28	-	-	-	28
					L	28	-	-	-	28
<b>Dépenses patrimoniales du cabinet</b>										
<b>02.000.00.02.7422</b>	0111			1	E	18	-	-	-	18
					L	18	-	-	-	18
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>225</b>	-	-	-	<b>225</b>
					<b>L</b>	<b>225</b>	-	-	-	<b>225</b>
<b>TOTAUX MISSION 02</b>					<b>E</b>	<b>225</b>	-	-	-	<b>225</b>
					<b>L</b>	<b>225</b>	-	-	-	<b>225</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	207	-	-	-	207
	L	207	-	-	-	207
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>	E	18	-	-	-	18
	L	18	-	-	-	18

**MISSION 03: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B. CLERFAYT****Programme 000: B. CLERFAYT**

<b>Traitements et indemnités du personnel du cabinet</b>										
<b>03.000.00.00.1111</b>	0111			3	E	184	-	-	-	184
					L	184	-	-	-	184
<b>Frais de fonctionnement du cabinet</b>										
<b>03.000.00.01.1211</b>	0111			1	E	25	-	-	-	25
					L	25	-	-	-	25
<b>Dépenses patrimoniales du cabinet</b>										
<b>03.000.00.02.7422</b>	0111			1	E	13	-	-	-	13
					L	13	-	-	-	13
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>222</b>	-	-	-	<b>222</b>
					<b>L</b>	<b>222</b>	-	-	-	<b>222</b>
<b>TOTAUX MISSION 03</b>					<b>E</b>	<b>222</b>	-	-	-	<b>222</b>
					<b>L</b>	<b>222</b>	-	-	-	<b>222</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	209	-	-	-	209
	L	209	-	-	-	209
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>	E	13	-	-	-	13
	L	13	-	-	-	13

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 04: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE A. MARON**

**Programme 000: A.MARON**

<b>Traitements et indemnités du personnel du cabinet</b>										
04.000.00.00.1111	0111			3	E	188	-	-	10	198
					L	188	-	-	10	198
<b>Frais de fonctionnement du cabinet</b>										
04.000.00.01.1211	0111			1	E	25	-	-	10-	15
					L	25	-	-	10-	15
<b>Dépenses patrimoniales du cabinet</b>										
04.000.00.02.7422	0111			1	E	18	-	-	-	18
					L	18	-	-	-	18
<b>Totaux Programme 000</b>					E	<b>231</b>	-	-	-	<b>231</b>
					L	<b>231</b>	-	-	-	<b>231</b>
<b>TOTAUX MISSION 04</b>					E	<b>231</b>	-	-	-	<b>231</b>
					L	<b>231</b>	-	-	-	<b>231</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	213	-	-	-	213
	L	213	-	-	-	213
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	18	-	-	-	18
	L	18	-	-	-	18

**MISSION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE N. BEN HAMOU**

**Programme 000: N. BEN HAMOU**

<b>Traitements et indemnités du personnel du cabinet</b>										
05.000.00.00.1111	0111			3	E	238	-	-	-	238
					L	238	-	-	-	238
<b>Frais de fonctionnement du cabinet</b>										
05.000.00.01.1211	0112			1	E	19	-	-	-	19
					L	19	-	-	-	19
<b>Dépenses patrimoniales du cabinet</b>										
05.000.00.02.7422	0112			1	E	4	-	-	-	4
					L	4	-	-	-	4
<b>Totaux Programme 000</b>					E	<b>261</b>	-	-	-	<b>261</b>
					L	<b>261</b>	-	-	-	<b>261</b>
<b>TOTAUX MISSION 05</b>					E	<b>261</b>	-	-	-	<b>261</b>
					L	<b>261</b>	-	-	-	<b>261</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	257	-	-	-	257
	L	257	-	-	-	257
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	4	-	-	-	4
	L	4	-	-	-	4

**MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

**Programme 000: Subsistance**

<b>Dotation à l'Assemblée</b>										
06.000.00.00.0101	0112				E	-	-	-	4 600	4 600
					L	-	-	-	4 600	4 600
<b>Totaux Programme 000</b>					E	-	-	-	<b>4 600</b>	<b>4 600</b>
					L	-	-	-	<b>4 600</b>	<b>4 600</b>
<b>TOTAUX MISSION 06</b>					E	-	-	-	<b>4 600</b>	<b>4 600</b>
					L	-	-	-	<b>4 600</b>	<b>4 600</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	-	-	-	-	4 600
	L	-	-	-	-	4 600

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 07: CABINETS****Programme 000: Subsistance**

<b>Provisions pour sortie de charge</b>										
07.000.00.00.0101	0112			4	E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Totaux Programme 000</b>					E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX MISSION 07</b>					E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

**MISSION 21: ADMINISTRATION****Programme 000: Subsistance**

<b>Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat</b>										
21.000.00.03.1211	0131			1	E	40	-	-	-	40
					L	40	-	-	-	40
<b>Frais de fonctionnement de la cellule COMMUNICATION</b>										
21.000.00.05.1211	0131			3	E	30	-	-	-	30
					L	30	-	-	-	30
<b>Rémunérations du personnel statutaire</b>										
21.000.00.08.1111	0131			3	E	20 480	337-	-	170-	19 973
					L	20 480	337-	-	170-	19 973
<b>Rémunérations du personnel contractuel</b>										
21.000.00.09.1111	0131			3	E	4 900	75	-	375	5 350
					L	4 900	75	-	375	5 350
<b>Frais liés au personnel</b>										
21.000.00.10.1111	0131			3	E	1 300	-	-	-	1 300
					L	1 300	-	-	-	1 300
<b>Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.</b>										
21.000.00.11.1120	0131			4	E	1 793	-	-	-	1 793
					L	1 793	-	-	-	1 793
<b>Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.</b>										
21.000.00.12.1120	0131			4	E	4 500	-	-	-	4 500
					L	4 500	-	-	-	4 500
<b>Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH</b>										
21.000.00.14.1120	0131			4	E	280	260	-	425	965
					L	280	260	-	425	965
<b>Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95</b>										
21.000.00.15.1120	0131			4	E	416	-	-	-	416
					L	416	-	-	-	416
<b>Dépenses liées aux frais de parcours</b>										
21.000.00.17.1211	0131			1	E	45	-	-	-	45
					L	45	-	-	-	45
<b>Frais de gestion du personnel</b>										
21.000.00.18.1211	0131			1	E	383	-	-	-	383
					L	383	-	-	-	383
<b>Frais de formation du personnel</b>										
21.000.00.19.1211	0131			3	E	220	-	-	-	220
					L	220	-	-	-	220
<b>Frais liés à l'informatisation de l'administration</b>										
21.000.00.20.1211	0131			1	E	2 060	-	-	50	2 110
					L	2 060	-	-	50	2 110
<b>Application E-sub et Hygie</b>										
21.000.00.21.1211	0131			1	E	-	-	-	-	-
					L	290	-	-	-	290
<b>Application budgétaire et comptable</b>										
21.000.00.22.1211	0131			1	E	400	-	-	-	400
					L	400	-	-	-	400
<b>Mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.</b>										
21.000.00.23.1211	0721			3	E	102	-	-	-	102
					L	102	-	-	-	102
<b>Frais de fonctionnement</b>										
21.000.00.24.1211	0133			1	E	1 835	-	-	-	1 835
					L	1 835	-	-	-	1 835
<b>Frais de location simple (leasing opérationnel)</b>										
21.000.00.26.1213	0133			1	E	101	-	-	-	101
					L	101	-	-	-	101
<b>Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique</b>										
21.000.00.27.1211	0133			3	E	22	-	-	-	22
					L	22	-	-	-	22
<b>Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides</b>										
21.000.00.28.1211	0133			1	E	5	-	-	-	5
					L	5	-	-	-	5

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses							COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Dotations au Service social</b>										
21.000.00.29.3300	0131	FACULT ATIF		3	E L	957 957	- -	- -	- -	957 957
<b>Dépenses patrimoniales</b>										
21.000.00.31.7422	0133			1	E L	150 150	- -	- -	- -	150 150
<b>Achat de matériel informatique et bureautique</b>										
21.000.00.32.7422	0133			1	E L	184 184	10- 10-	- -	- -	174 174
<b>Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.</b>										
21.000.00.33.7422	0133			1	E L	18 18	- -	- -	- -	18 18
<b>Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour Phare</b>										
21.000.00.36.1111	0131			3	E L	95 95	- -	- -	- -	95 95
<b>Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME</b>										
21.000.00.37.1111	0131			3	E L	240 240	- -	- -	- -	240 240
<b>Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME</b>										
21.000.00.38.1120	0131			3	E L	13 13	2 2	- -	- -	15 15
<b>Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures</b>										
21.000.00.39.0101	0131			1	E L	201 201	- -	- -	- -	201 201
<b>Frais de fonctionnement bâtiments administratifs</b>										
21.000.00.40.1211	0133			1	E L	997 997	- -	- -	- -	997 997
<b>Bien-être</b>										
21.000.00.41.1211	0133			3	E L	30 30	- -	- -	- -	30 30
<b>Provision pour Accord Non Marchand</b>										
21.000.00.42.0101	0131			3	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Annulation droits constatés</b>										
21.000.00.43.0101	0131			1	E L	92 92	- -	- -	128 128	220 220
<b>Frais de formation du Conseil de direction</b>										
21.000.00.45.1211	0133			3	E L	25 25	- -	- -	- -	25 25
<b>Dépenses de promotion, de publication et de diffusion liées aux ressources humaines</b>										
21.000.00.46.1211	0131			3	E L	10 10	10 10	- -	10- 10-	10 10
<b>Totaux Programme 000</b>					E	41 924	-	-	798	42 722
					L	42 214	-	-	798	43 012

**Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté française**

<b>Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs</b>										
21.001.00.00.2130	0170			4	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Remboursement de la dotation</b>										
21.001.00.01.4130	0170			4	E L	- -	- -	- -	112 112	112 112
<b>Totaux Programme 001</b>					E	-	-	-	112	112
					L	-	-	-	112	112
<b>TOTAUX MISSION 21</b>					E	41 924	-	-	910	42 834
					L	42 214	-	-	910	43 124

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	293	-	-	128	421
	L	293	-	-	128	421
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	40 322	10	-	670	41 002
	L	40 612	10	-	670	41 292
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	957	-	-	-	957
	L	957	-	-	-	957
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	-	-	-	112	112
	L	-	-	-	112	112
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	352	10-	-	-	342
	L	352	10-	-	-	342



Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES****Programme 001: Action sociale**

<b>Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
22.001.00.00.1211	1070			3	E	15	25	-	-	40
					L	15	25	-	-	40
<b>Promotion, publication, diffusion</b>										
22.001.00.01.1211	1070			3	E	15	-	-	-	15
					L	15	-	-	-	15
<b>Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée</b>										
22.001.00.03.3300	1070	FACULT		3	E	668	-	-	-	668
		ATIF			L	670	-	-	-	670
<b>Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale</b>										
22.001.00.04.3300	1070	ORGANI		3	E	3 273	-	-	-	3 273
		QUE			L	3 268	-	-	-	3 268
<b>Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique</b>										
22.001.00.05.3300	1070	ORGANI		3	E	266	-	-	-	266
		QUE			L	226	-	-	-	226
<b>Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"</b>										
22.001.00.06.3300	1070	FACULT		1	E	42	-	-	-	42
		ATIF			L	42	-	-	-	42
<b>Subventions aux Maisons d'accueil</b>										
22.001.00.07.3300	1070	ORGANI		3	E	13 400	25-	-	-	13 375
		QUE			L	13 400	25-	-	-	13 375
<b>Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille</b>										
22.001.00.09.3300	1070	FACULT		3	E	74	-	-	-	74
		ATIF			L	74	-	-	-	74
<b>Subventions aux réseaux en action sociale</b>										
22.001.00.10.3300	1070	ORGANI		3	E	234	-	-	-	234
		QUE			L	233	-	-	-	233
<b>Subventions aux services de médiation de dettes</b>										
22.001.00.11.3300	1070	ORGANI		3	E	896	-	-	-	896
		QUE			L	896	-	-	-	896
<b>Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination</b>										
22.001.00.12.3300	1070	ORGANI		1	E	95	-	-	-	95
		QUE			L	95	-	-	-	95
<b>Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale</b>										
22.001.00.13.5210	1070	FACULT		1	E	100	-	-	-	100
		ATIF			L	100	-	-	-	100
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>19 078</b>	-	-	-	<b>19 078</b>
					<b>L</b>	<b>19 034</b>	-	-	-	<b>19 034</b>

**Programme 002: Cohabitation des communautés locales**

<b>Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale</b>										
22.002.00.00.3300	1070	FACULT		3	E	888	-	-	-	888
		ATIF			L	750	-	-	-	750
<b>Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale</b>										
22.002.00.01.1211	1070			3	E	35	-	-	-	35
					L	35	118	-	-	153
<b>Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes</b>										
22.002.00.02.3300	1070	ORGANI		3	E	949	-	-	-	949
		QUE			L	949	-	-	-	949
<b>Financement du FIPI Associatif</b>										
22.002.00.03.3300	1070	ORGANI		3	E	711	-	-	-	711
		QUE			L	716	-	-	-	716
<b>Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité</b>										
22.002.00.04.3300	1070	FACULT		3	E	649	-	-	-	649
		ATIF			L	649	11-	-	-	638
<b>Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"</b>										
22.002.00.05.3300	1070	ORGANI		3	E	170	-	-	-	170
		QUE			L	170	-	-	-	170
<b>Subventions au centre régional d'appui</b>										
22.002.00.06.3300	1070	ORGANI		3	E	265	-	-	-	265
		QUE			L	265	-	-	-	265
<b>Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale</b>										
22.002.00.07.3300	1070	ORGANI		3	E	1 770	-	-	-	1 770
		QUE			L	1 770	-	-	-	1 770

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale</b>										
22.002.00.08.3300	1070	ORGANI QUE		3	E L	7 076 7 076	- -	- -	- -	7 076 7 076
<b>Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale</b>										
22.002.00.09.3300	1070	ORGANI QUE		3	E L	660 660	- -	- -	- -	660 660
<b>Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale</b>										
22.002.00.10.3300	1070	FACULT ATIF		3	E L	449 449	53- 60-	- -	- -	396 389
<b>Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants</b>										
22.002.00.11.3300	1070	ORGANI QUE		3	E L	7 653 7 653	- 35-	- -	- -	7 653 7 618
<b>Financement du FIPI communal</b>										
22.002.00.12.4320	1070	ORGANI QUE		3	E L	1 132 1 127	66- 57-	- -	- -	1 066 1 070
<b>Subventions pour infrastructures et matériels en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif</b>										
22.002.00.13.5210	1070	ORGANI QUE		1	E L	79 79	- 13	- -	- -	79 92
<b>Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal</b>										
22.002.00.14.6321	1070	ORGANI QUE		1	E L	23 23	119 115	- -	- -	142 138
<b>Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-arrivants</b>										
22.002.00.15.1211	1070	FACULT ATIF		1	E L	64 64	- 64-	- -	- -	64 -
<b>Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants</b>										
22.002.00.16.3300	1070	FACULT ATIF		3	E L	100 100	- 19-	- -	- -	100 81
<b>Totaux Programme 002</b>					E L	22 673 22 535	- -	- -	- -	22 673 22 535

Programme 004: Famille

<b>Subventions aux services d'aide à domicile</b>										
22.004.00.00.3300	1040	ORGANI QUE		3	E L	31 517 31 500	- -	- -	- -	31 517 31 500
<b>Subventions aux centres de planning familial</b>										
22.004.00.01.3300	1040	ORGANI QUE		3	E L	8 415 8 395	- -	- -	- -	8 415 8 395
<b>Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)</b>										
22.004.00.02.3300	1040	ORGANI QUE		3	E L	463 463	- -	- -	- -	463 463
<b>Centres de formations d'aides familiaux</b>										
22.004.00.03.3300	1040	ORGANI QUE		3	E L	219 218	- -	- -	- -	219 218
<b>Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge</b>										
22.004.00.05.3300	1040	FACULT ATIF		3	E L	287 287	- -	- -	- 6	287 293
<b>Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées</b>										
22.004.00.06.3300	1040	ORGANI QUE		3	E L	116 116	- -	- -	- -	116 116
<b>Subventions pour la mise en oeuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)</b>										
22.004.00.07.3300	1040	ORGANI QUE		2	E L	700 700	- -	- -	- 6-	700 694
<b>Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales</b>										
22.004.00.08.3300	1040	FACULT ATIF		2	E L	35 35	- -	- -	- -	35 35
<b>Totaux Programme 004</b>					E L	41 752 41 714	- -	- -	- -	41 752 41 714

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Programme 006: Soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance</b>										
<b>Prestations de tiers, frais d'étude, colloques, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
22.006.00.03.1211	1090			3	E	70	-	-	-	70
					L	70	-	-	-	70
<b>Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication</b>										
22.006.00.04.1211	1090			3	E	41	-	-	-	41
					L	21	-	-	-	21
<b>Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance</b>										
22.006.00.05.3300	1090	FACULT		3	E	232	-	-	-	232
		ATIF			L	266	-	-	-	266
<b>Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE</b>										
22.006.00.06.3300	1090	FACULT		3	E	168	-	-	-	168
		ATIF			L	135	-	-	-	135
<b>Totaux Programme 006</b>					<b>E</b>	<b>511</b>	-	-	-	<b>511</b>
					<b>L</b>	<b>492</b>	-	-	-	<b>492</b>
<b>TOTAUX MISSION 22</b>					<b>E</b>	<b>84 014</b>	-	-	-	<b>84 014</b>
					<b>L</b>	<b>83 775</b>	-	-	-	<b>83 775</b>

## Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	240	25	-	-	265
	L	220	79	-	-	299
3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	L	82 440	78-	-	-	82 362
	L	82 226	150-	-	-	82 076
4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1 132	66-	-	-	1 066
	L	1 127	57-	-	-	1 070
5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	179	-	-	-	179
	L	179	13	-	-	192
6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	23	119	-	-	142
	L	23	115	-	-	138

## MISSION 23: SANTE

## Programme 001: Support de la politique générale

<b>Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
23.001.00.00.1211	0760	FACULT		3	E	55	50-	-	-	5
		ATIF			L	55	-	-	4-	51
<b>Promotion, publication, diffusion</b>										
23.001.00.01.1211	0711	FACULT		3	E	5	3-	-	-	2
		ATIF			L	5	-	-	-	5
<b>Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé</b>										
23.001.00.03.3300	0750	FACULT		3	E	41	1-	-	-	40
		ATIF			L	41	4-	-	-	37
<b>Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale</b>										
23.001.00.04.3300	0750	FACULT		3	E	70	5-	-	-	65
		ATIF			L	70	5-	-	13-	52
<b>Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"</b>										
23.001.00.05.3300	0740	FACULT		1	E	89	-	-	-	89
		ATIF			L	89	-	-	-	89
<b>Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée</b>										
23.001.00.06.3300	0740	FACULT		3	E	750	59	-	-	809
		ATIF			L	750	9	-	-	759
<b>Accords de coopération</b>										
23.001.00.08.4140	0740	FACULT		4	E	112	-	-	-	112
		ATIF			L	112	-	-	-	112
<b>Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)</b>										
23.001.00.09.3300	0740	FACULT		4	E	7 281	-	-	-	7 281
		ATIF			L	7 271	-	-	-	7 271
<b>Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer.</b>										
23.001.00.10.3300	0740	FACULT		3	E	426	-	-	96-	330
		ATIF			L	401	-	-	76-	325
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>8 829</b>	-	-	<b>96-</b>	<b>8 733</b>
					<b>L</b>	<b>8 794</b>	-	-	<b>93-</b>	<b>8 701</b>

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Programme 002: Services ambulatoires</b>										
<b>Subventions aux services de santé mentale</b>										
23.002.00.00.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	17 462 17 438	150- 130-	- -	- -	17 312 17 308
<b>Subventions aux centres d'accueil téléphonique</b>										
23.002.00.01.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	884 884	- -	- -	- -	884 884
<b>Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués</b>										
23.002.00.04.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	1 739 1 739	300- 300-	- -	- -	1 439 1 439
<b>Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile</b>										
23.002.00.05.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	1 700 1 699	120- 120-	- -	- -	1 580 1 579
<b>Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)</b>										
23.002.00.06.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	4 376 4 368	- -	- -	- -	4 376 4 368
<b>Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies</b>										
23.002.00.07.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	6 578 6 578	100- 32-	- -	- -	6 478 6 546
<b>Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire</b>										
23.002.00.08.3300	0720	FACULT ATIF		3	E L	561 561	670 552	- -	- -	1 231 1 113
<b>Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé</b>										
23.002.00.09.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	775 775	- -	- -	- -	775 775
<b>Subventions pour l'informatisation en matière de santé</b>										
23.002.00.10.5210	0720	FACULT ATIF		1	E L	75 75	- 30	- -	- -	75 105
<b>Totaux Programme 002</b>					E L	<b>34 150</b> <b>34 117</b>	- -	- -	- -	<b>34 150</b> <b>34 117</b>

**Programme 003: Promotion de la santé, matières transférées de la Communauté française**

<b>Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la santé</b>										
23.003.00.11.3300	0740	ORGANI QUE		1	E L	916 932	- -	- -	90 76	1 006 1 008
<b>Services d'accompagnement et de support</b>										
23.003.00.12.3300	0740	ORGANI QUE		1	E L	1 300 1 325	20 -	- -	- -	1 320 1 325
<b>Acteurs en promotion de la santé</b>										
23.003.00.13.3300	0740	ORGANI QUE		1	E L	2 819 2 804	20- -	- -	- -	2 799 2 804
<b>Réseaux en promotion de la santé</b>										
23.003.00.14.3300	0740	ORGANI QUE		1	E L	159 159	- -	- -	- -	159 159
<b>Totaux Programme 003</b>					E L	<b>5 194</b> <b>5 220</b>	- -	- -	<b>90</b> <b>76</b>	<b>5 284</b> <b>5 296</b>
<b>TOTAUX MISSION 23</b>					E L	<b>48 173</b> <b>48 131</b>	- -	- -	<b>6-</b> <b>17-</b>	<b>48 167</b> <b>48 114</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	60	53-	-	-	7
	L	60	-	-	4-	56
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	47 926	53	-	6-	47 973
	L	47 884	30-	-	13-	47 841
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	112	-	-	-	112
	L	112	-	-	-	112
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	75	-	-	-	75
	L	75	30	-	-	105

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 24: TOURISME****Programme 000: Subsistance**

<b>Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
24.000.00.01.1211	0473			3	E	51	-	-	-	51
					L	51	-	-	-	51
<b>Promotion, publication, diffusion</b>										
24.000.00.02.1211	0473			1	E	40	-	-	-	40
					L	40	-	-	-	40
<b>Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)</b>										
24.000.00.07.5211	0473	FACULT		1	E	670	-	-	-	670
		ATIF			L	670	-	-	-	670
<b>Frais de fonctionnement des auberges de jeunesse</b>										
24.000.00.13.1211	0473			1	E	58	-	-	-	58
					L	58	-	-	-	58
<b>Totaux Programme 000</b>					E	<b>819</b>	-	-	-	<b>819</b>
					L	<b>819</b>	-	-	-	<b>819</b>
<b>TOTAUX MISSION 24</b>					E	<b>819</b>	-	-	-	<b>819</b>
					L	<b>819</b>	-	-	-	<b>819</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	149	-	-	-	149
	L	149	-	-	-	149
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	670	-	-	-	670
	L	670	-	-	-	670

**MISSION 25: TRANSPORT SCOLAIRE****Programme 000: Subsistance**

<b>Rémunération du personnel d'accompagnement</b>										
25.000.00.00.1111	0960			3	E	3 970	-	-	-	3 970
					L	3 970	-	-	-	3 970
<b>Frais de transport</b>										
25.000.00.01.1211	0960			1	E	8 900	969-	-	-	7 931
					L	8 900	924-	-	-	7 976
<b>Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires</b>										
25.000.00.02.1211	0960			1	E	137	45	-	-	182
					L	137	-	-	-	137
<b>Frais de location simple de bus</b>										
25.000.00.03.1211	0960			1	E	70	9	-	-	79
					L	70	9	-	-	79
<b>Rémunération Superviseurs</b>										
25.000.00.07.1111	0960			3	E	87	-	-	-	87
					L	87	-	-	-	87
<b>Achat de véhicules pour les superviseurs</b>										
25.000.00.08.7422	0960			1	E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Achat de biens durables</b>										
25.000.00.09.7422	0960			1	E	3	-	-	-	3
					L	3	-	-	-	3
<b>Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars.</b>										
25.000.00.10.3200	0960			1	E	-	915	-	-	915
					L	-	915	-	-	915
<b>Totaux Programme 000</b>					E	<b>13 167</b>	-	-	-	<b>13 167</b>
					L	<b>13 167</b>	-	-	-	<b>13 167</b>
<b>TOTAUX MISSION 25</b>					E	<b>13 167</b>	-	-	-	<b>13 167</b>
					L	<b>13 167</b>	-	-	-	<b>13 167</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	13 164	915-	-	-	12 249
	L	13 164	915-	-	-	12 249
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	-	915	-	-	915
	L	-	915	-	-	915
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	3	-	-	-	3
	L	3	-	-	-	3

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE</b>										
<b>Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle</b>										
<b>Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique</b>										
26.001.00.00.3300	0950	FACULT ATIF		3	E L	200 200	-	-	-	200 200
<b>Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
26.001.00.01.1211	0950			3	E L	6 6	-	-	-	6 6
<b>Promotion, publication, diffusion</b>										
26.001.00.02.1211	0950			1	E L	25 25	-	-	-	25 25
<b>Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 2021-2028</b>										
26.001.00.03.1211	0950			3	E L	50 50	-	-	-	50 50
<b>Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle</b>										
26.001.00.04.3300	0950			1	E L	30 30	-	-	-	30 30
<b>Décret ISP:OISP agréés: financement de l'équipe de base</b>										
26.001.00.05.3300	0950	ORGANI QUE		3	E L	7 131 7 131	-	-	-	7 131 7 131
<b>Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine</b>										
26.001.00.06.3300	0950			1	E L	25 25	-	-	-	25 25
<b>Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale</b>										
26.001.00.07.3300	0950	ORGANI QUE		3	E L	4 4	-	-	-	4 4
<b>Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle</b>										
26.001.00.08.3300	0950			1	E L	31 31	-	-	-	31 31
<b>Subventions à la FEBISP</b>										
26.001.00.09.3300	0950			1	E L	88 88	-	-	-	88 88
<b>Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés</b>										
26.001.00.10.3300	0950			1	E L	249 199	-	-	-	249 199
<b>Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle</b>										
26.001.00.11.3300	0950			1	E L	1 764 1 676	-	-	69 64	1 833 1 740
<b>Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle</b>										
26.001.00.12.3300	0950			3	E L	38 38	-	-	3 3	41 41
<b>Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle</b>										
26.001.00.13.3300	0950			3	E L	7 7	-	-	-	7 7
<b>Subventions à Skills Belgium</b>										
26.001.00.14.3300	0950	ORGANI QUE		3	E L	50 50	-	-	-	50 50
<b>Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE</b>										
26.001.00.16.4523	0950			4	E L	110 110	-	-	-	110 110

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie</b>										
26.001.00.17.4523	0950			4	E	18	-	-	-	18
					L	18	-	-	-	18
<b>Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications</b>										
26.001.00.18.4523	0950			4	E	73	-	-	-	73
					L	73	-	-	-	73
<b>Certifications en matière de validation des compétences</b>										
26.001.00.19.3300	0950			1	E	616	-	-	-	616
					L	616	-	120	-	736
<b>Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse - soutien structurel à la formation des jeunes</b>										
26.001.00.20.3300	0950			1	E	346	-	-	72-	274
					L	214	-	-	56-	158
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>10 861</b>	-	-	-	<b>10 861</b>
					<b>L</b>	<b>10 591</b>	-	-	<b>131</b>	<b>10 722</b>

**Programme 002: Classes moyennes**

<b>Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes</b>										
26.002.00.01.3300	0412	FACULT ATIF		3	E	437	-	-	-	437
					L	437	-	-	131-	306
<b>Subventions à l'OFFA</b>										
26.002.00.06.4140	*****	ORGANI QUE		4	E	117	-	-	-	117
					L	117	-	-	-	117
<b>Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens</b>										
26.002.00.07.3300	0412	ORGANI QUE		3	E	590	-	-	-	590
					L	590	-	-	-	590
<b>Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle), prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
26.002.00.08.1211	0412			1	E	139	-	-	-	139
					L	139	-	-	-	139
<b>Promotion et autres prestations et travaux par tiers, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
26.002.00.09.1211	0412			1	E	65	-	-	-	65
					L	65	-	-	-	65
<b>Subventions à l'ASBL Espace Formation PME</b>										
26.002.00.10.3300	0412	ORGANI QUE		3	E	9 766	-	-	-	9 766
					L	9 766	-	-	-	9 766
<b>Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence</b>										
26.002.00.11.4140	*****	ORGANI QUE		4	E	17	-	-	-	17
					L	17	-	-	-	17
<b>Equipements</b>										
26.002.00.12.7422	0412			1	E	5	-	-	-	5
					L	5	-	-	-	5
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E</b>	<b>11 136</b>	-	-	-	<b>11 136</b>
					<b>L</b>	<b>11 136</b>	-	-	<b>131-</b>	<b>11 005</b>

**Programme 003: Institut bruxellois francophones pour la formation professionnelle**

<b>Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)</b>										
26.003.00.00.4140	*****			3	E	42 715	-	-	-	42 715
					L	42 715	-	-	-	42 715
<b>Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics</b>										
26.003.00.01.4140	*****			3	E	2 420	-	-	-	2 420
					L	2 420	-	-	-	2 420
<b>Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal</b>										
26.003.00.02.4140	*****	ORGANI QUE		3	E	2 693	-	-	-	2 693
					L	2 693	-	-	-	2 693
<b>Totaux Programme 003</b>					<b>E</b>	<b>47 828</b>	-	-	-	<b>47 828</b>
					<b>L</b>	<b>47 828</b>	-	-	-	<b>47 828</b>
<b>TOTAUX MISSION 26</b>					<b>E</b>	<b>69 825</b>	-	-	-	<b>69 825</b>
					<b>L</b>	<b>69 555</b>	-	-	-	<b>69 555</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	285	-	-	-	285
	L	285	-	-	-	285
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	21 372	-	-	-	21 372
	L	21 102	-	-	-	21 102
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	48 163	-	-	-	48 163
	L	48 163	-	-	-	48 163
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	5	-	-	-	5
	L	5	-	-	-	5

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 27: DETTES**

**Programme 001: Bâtiments scolaires**

<b>Frais de fonctionnement</b>										
27.001.00.00.1211	0112			1	E	119	-	-	-	119
					L	119	-	-	-	119
<b>Dotation à la SPABSB</b>										
27.001.00.01.2110	0171			1	E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>119</b>	-	-	-	<b>119</b>
					<b>L</b>	<b>119</b>	-	-	-	<b>119</b>

**Programme 002: Charges financières**

<b>Intérêts-charges financières</b>										
27.002.00.01.2160	0112			1	E	30	-	-	-	30
					L	30	-	-	-	30
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E</b>	<b>30</b>	-	-	-	<b>30</b>
					<b>L</b>	<b>30</b>	-	-	-	<b>30</b>

**Programme 007: Dettes bâtiments rue des palais**

<b>Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)</b>										
27.007.00.00.2110	0171			1	E	535	-	-	-	535
					L	535	-	-	-	535
<b>Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)</b>										
27.007.00.01.9110	0172			1	E	1 163	-	-	-	1 163
					L	1 163	-	-	-	1 163
<b>Totaux Programme 007</b>					<b>E</b>	<b>1 698</b>	-	-	-	<b>1 698</b>
					<b>L</b>	<b>1 698</b>	-	-	-	<b>1 698</b>
<b>TOTAUX MISSION 27</b>					<b>E</b>	<b>1 847</b>	-	-	-	<b>1 847</b>
					<b>L</b>	<b>1 847</b>	-	-	-	<b>1 847</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	119	-	-	-	119
	L	119	-	-	-	119
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	565	-	-	-	565
	L	565	-	-	-	565
9.DETTE PUBLIQUE	E	1 163	-	-	-	1 163
	L	1 163	-	-	-	1 163

**MISSION 28: INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVEES**

**Programme 000: Subsistance**

<b>Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R.01/04/1977)</b>										
28.000.00.00.5210	0810			1	E	268	-	-	-	268
					L	268	-	-	-	268
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>268</b>	-	-	-	<b>268</b>
					<b>L</b>	<b>268</b>	-	-	-	<b>268</b>
<b>TOTAUX MISSION 28</b>					<b>E</b>	<b>268</b>	-	-	-	<b>268</b>
					<b>L</b>	<b>268</b>	-	-	-	<b>268</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	268	-	-	-	268
	L	268	-	-	-	268



Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 29: ENSEIGNEMENT****Programme 002: Complexe sportif et Hall sportif**

<b>Rémunération du personnel</b>										
29.002.00.00.1111	0131			3	E	1 180	-	-	130	1 310
					L	1 180	-	-	130	1 310
<b>Dépenses de fonctionnement</b>										
29.002.00.01.1211	0131			1	E	644	235-	-	-	409
					L	644	235-	-	-	409
<b>Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel</b>										
29.002.00.03.7422	0810			3	E	30	-	-	-	30
					L	30	-	-	-	30
<b>Précompte immobilier du Complexe Sportif.</b>										
29.002.00.04.1250	0810			1	E	-	235	-	-	235
					L	-	235	-	-	235
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E</b>	<b>1 854</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>1 984</b>
					<b>L</b>	<b>1 854</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>1 984</b>

**Programme 003: Enseignement**

<b>Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement</b>										
29.003.00.00.0101	0940	FACULT		3	E	150	-	-	-	150
		ATIF			L	150	-	-	-	150
<b>Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole</b>										
29.003.00.01.1111	0940			3	E	4 798	24	-	-	4 822
					L	4 798	24	-	-	4 822
<b>Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole</b>										
29.003.00.02.1111	0940			3	E	78	-	-	-	78
					L	78	-	-	-	78
<b>Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires</b>										
29.003.00.03.1111	0940			3	E	22	-	-	-	22
					L	22	-	-	-	22
<b>Frais liés au personnel</b>										
29.003.00.04.1111	0940			1	E	500	-	-	-	500
					L	500	-	-	-	500
<b>Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant</b>										
29.003.00.05.1120	0131			3	E	648	-	-	210	858
					L	648	-	-	210	858
<b>Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole</b>										
29.003.00.06.1111	0940			3	E	15 235	-	-	10-	15 225
					L	15 235	-	-	10-	15 225
<b>Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole</b>										
29.003.00.07.1111	0940			3	E	1 841	-	-	-	1 841
					L	1 841	-	-	-	1 841
<b>Frais relatifs aux missions internationales</b>										
29.003.00.09.1200	0940			3	E	20	-	-	-	20
					L	20	-	-	-	20
<b>Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole</b>										
29.003.00.12.1211	0940			1	E	9 187	24-	-	-	9 163
					L	9 187	24-	-	-	9 163
<b>Frais de gestion du personnel</b>										
29.003.00.13.1212	0131			1	E	3	-	-	-	3
					L	3	-	-	-	3
<b>Subventions de fonctionnement à la H.E. Lucia de Brouckère</b>										
29.003.00.15.4150	0940	ORGANI		1	E	691	-	-	-	691
		QUE			L	691	-	-	-	691
<b>Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole</b>										
29.003.00.17.7422	0940			1	E	1 487	-	-	-	1 487
					L	1 488	-	-	-	1 488
<b>Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole</b>										
29.003.00.18.7422	0940			1	E	201	-	-	-	201
					L	201	-	-	-	201
<b>Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.</b>										
29.003.00.19.7422	0940			1	E	10	-	-	-	10
					L	10	-	-	-	10
<b>Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement</b>										
29.003.00.20.1211	0940			3	E	200	-	-	-	200
					L	200	-	-	-	200
<b>Initiatives transversales sur le site du CERIA</b>										
29.003.00.22.3300	0940	FACULT		3	E	150	-	-	-	150
		ATIF			L	150	-	-	-	150

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020	
<b>Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL</b>											
29.003.00.23.4160	0940	ORGANI QUE		3	E L	10 10	- -	- -	- -	10 10	
<b>Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL</b>											
29.003.00.25.4160	0940	ORGANI QUE		3	E L	30 30	- -	- -	- -	30 30	
<b>Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement</b>											
29.003.00.27.3300	0940	FACULT ATIF		3	E L	400 400	- -	- -	- -	400 400	
<b>Frais liés au personnel enseignant</b>											
29.003.00.28.1111	0940	FACULT ATIF		1	E L	381 381	- -	- -	- -	381 381	
<b>Totaux Programme 003</b>					E L	<b>36 042</b> <b>36 043</b>	- -	- -	<b>200</b> <b>200</b>	<b>36 242</b> <b>36 243</b>	
<b>TOTAUX MISSION 29</b>					E L	<b>37 896</b> <b>37 897</b>	- -	- -	<b>330</b> <b>330</b>	<b>38 226</b> <b>38 227</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	150	-	-	-	150
	L	150	-	-	-	150
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	34 737	-	-	330	35 067
	L	34 737	-	-	330	35 067
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	550	-	-	-	550
	L	550	-	-	-	550
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	731	-	-	-	731
	L	731	-	-	-	731
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	1 728	-	-	-	1 728
	L	1 729	-	-	-	1 729

**MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES(MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE**

**Programme 000: Subsistance**

<b>Frais liés à l'immeuble à Paris</b>										
30.000.00.01.0101	0112			4	E L	40 40	- -	- -	- -	40 40
<b>Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet</b>										
30.000.00.02.1200	0112			3	E L	35 35	- -	- -	- -	35 35
<b>Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques</b>										
30.000.00.03.1211	0112			3	E L	25 25	- -	- -	- -	25 25
<b>Subventions aux associations</b>										
30.000.00.04.3300	0112	FACULT ATIF		3	E L	35 35	- -	- -	- -	35 35
<b>Actions francophonies</b>										
30.000.00.05.3300	0112	FACULT ATIF		3	E L	50 50	- -	- -	- -	50 50
<b>Transfert à WBI</b>										
30.000.00.06.4523	0181			3	E L	252 252	- -	- -	- -	252 252
<b>Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques</b>										
30.000.00.08.3300	0112	FACULT ATIF		3	E L	25 25	- -	- -	- -	25 25
<b>Frais liés aux activités de la Représentation de la Commission communautaire française à Paris</b>										
30.000.00.09.1211	0112			3	E L	35 35	- -	- -	- -	35 35
<b>Totaux Programme 000</b>					E L	<b>497</b> <b>497</b>	- -	- -	- -	<b>497</b> <b>497</b>

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Programme 001: Politique générale</b>										
<b>Tableaux de bord</b>										
30.001.00.00.1211	0112			1	E L	5 5	- -	- -	- -	5 5
<b>Promotion, publication et diffusion</b>										
30.001.00.01.1211	0112			3	E L	50 50	- -	- -	- -	50 50
<b>Subventions de politique générale et transition social-écologique</b>										
30.001.00.02.3300	0112	FACULT ATIF		3	E L	500 500	- -	- -	- -	500 500
<b>Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances</b>										
30.001.00.03.3300	0112	FACULT ATIF		3	E L	90 90	- -	- -	- -	90 90
<b>Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant</b>										
30.001.00.04.4140	0112			3	E L	5 5	- -	- -	- -	5 5
<b>Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des chances</b>										
30.001.00.06.1211	0112			2	E L	20 20	- -	- -	- -	20 20
<b>Provision pour dépenses liées à l'appel à projet vivre-ensemble</b>										
30.001.00.07.1211	0112			2	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble</b>										
30.001.00.08.3300	0112			2	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Déplacement à l'étranger pour missions de politique générale</b>										
30.001.00.09.1211	0112			3	E L	15 15	- -	- -	- -	15 15
<b>Provisions pour contentieux</b>										
30.001.00.10.0101	0112			2	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)</b>										
30.001.00.11.0101	0112			1	E L	74 74	- -	- -	- -	74 74
<b>Accord non marchand ACS</b>										
30.001.00.12.0101	0112			4	E L	1 000 1 000	- -	- -	- -	1 000 1 000
<b>Accord non marchand embauche compensatoire</b>										
30.001.00.13.0101	0112			3	E L	5 521 5 500	- -	- -	- -	5 521 5 500
<b>Accord non marchand Volet Bien Être</b>										
30.001.00.14.0101	0112			3	E L	377 377	35 35	- -	- -	412 412
<b>Accord non marchand primes syndicales</b>										
30.001.00.15.0101	0112			3	E L	230 230	- -	- -	- -	230 230
<b>Projets innovants</b>										
30.001.00.16.0101	0112			3	E L	50 50	- -	- -	- -	50 50
<b>Provision pour accord non marchand</b>										
30.001.00.17.0101	0112			3	E L	3 710 3 710	158- 158-	- -	9 450 9 450	13 002 13 002
<b>Subventions Mediapark BX1</b>										
30.001.00.18.5210	0112			1	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Subvention à l'ASBL CBCS</b>										
30.001.00.19.3300	0112			1	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Provision de politique générale</b>										
30.001.00.20.0101	0112			1	E L	2 000 2 000	- -	- -	2 000- 2 000-	- -
<b>Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du COVID 19</b>										
30.001.00.21.0100	0112			1	E L	- -	10 173- 10 173-	10 173 10 173	- -	- -
<b>Subvention à l'ASBL Association Paritaire pour l'emploi et la Formation pour paiement des soldes des primes non-marchand 2018.</b>										
30.001.00.22.3300	0112			1	E L	- -	123 123	- -	- -	123 123
<b>Subventions de toutes natures aux entreprises en lien avec la crise sanitaire COVID 19</b>										
30.001.00.23.3200	0112			1	E L	- -	36 36	- -	- -	36 36

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020	
<b>Subventions de toutes nature aux associations en lien avec la crise sanitaire COVID 19.</b>											
30.001.00.24.3300	0112			1	E L	- -	8 899 8 899	20 501 20 501	5 000- 8 960-	24 400 20 440	
<b>Subventions de toutes natures au numéro vert en lien avec la crise sanitaire COVID 19.</b>											
30.001.00.25.1211	0112			1	E L	- -	120 120	- -	- -	120 120	
<b>Subventions de toutes nature aux communes en lien avec la crise sanitaire COVID 19.</b>											
30.001.00.26.4322	0112			1	E L	- -	- -	600 600	- -	600 600	
<b>renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les opérateurs associatifs-COVID 19</b>											
30.001.00.27.5210	0112			1	E L	- -	900 900	- -	- -	900 900	
<b>Achat de biens non durables et de service liées à la crise sanitaire COVID-19</b>											
30.001.00.28.1211	0112			1	E L	- -	118 118	- -	- -	118 118	
<b>Rémunérations liées au Covid-19.</b>											
30.001.00.29.1111	0112			1	E L	- -	100 100	- -	- -	100 100	
<b>Frais de fonctionnement liés à la crise du Covid-19</b>											
30.001.00.30.1211	0112			1	E L	- -	- -	- -	- -	- -	
<b>Totaux Programme 001</b>					E	<b>13 647</b>	-	<b>31 274</b>	<b>2 450</b>	<b>47 371</b>	
					L	<b>13 626</b>	-	<b>31 274</b>	<b>1 510-</b>	<b>43 390</b>	
<b>TOTAUX MISSION 30</b>					E	<b>14 144</b>	-	<b>31 274</b>	<b>2 450</b>	<b>47 868</b>	
					L	<b>14 123</b>	-	<b>31 274</b>	<b>1 510-</b>	<b>43 887</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	13 002	10 296-	10 173	7 450	20 329
	L	12 981	10 296-	10 173	7 450	20 308
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	185	338	-	-	523
	L	185	338	-	-	523
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	700	9 058	20 501	5 000-	25 259
	L	700	9 058	20 501	8 960-	21 299
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	257	-	600	-	857
	L	257	-	600	-	857
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	-	900	-	-	900
	L	-	900	-	-	900

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 31: INFRASTRUCTURES****Programme 001: Dépenses initiatives***Activité 08: Infrastructures*

<b>Dépenses-crèches-Subventions places existantes (secteur privé)</b>										
31.001.08.01.5112	0443			1	E	450	1 000	-	-	1 450
					L	820	-	-	-	820
<b>Dépenses crèches- Subventions places existantes (secteur public)</b>										
31.001.08.02.6300	0443			1	E	600	-	-	-	600
					L	600	-	-	-	600
<b>Dépenses affaires sociales</b>										
31.001.08.03.5112	0443			1	E	476	-	-	-	476
					L	476	-	-	-	476
<b>Terrains d'accueil pour les gens de voyages</b>										
31.001.08.04.6321	0443			1	E	13	-	-	-	13
					L	13	-	-	-	13
<b>Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur public)</b>										
31.001.08.05.6300	0443			3	E	4 850	1 142-	-	-	3 708
					L	6 600	-	-	-	6 600
<b>Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur privé)</b>										
31.001.08.06.5112	0443			3	E	850	1 142	-	-	1 992
					L	1 300	-	-	-	1 300
<b>Dépenses - Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)</b>										
31.001.08.07.5112	0443			1	E	2 700	-	-	-	2 700
					L	3 900	-	-	-	3 900
<b>Dépenses - Subventions infrastructures de santé</b>										
31.001.08.08.5112	0443			1	E	515	-	-	-	515
					L	515	-	-	-	515
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>10 454</b>	<b>1 000</b>	-	-	<b>11 454</b>
					<b>L</b>	<b>14 224</b>	-	-	-	<b>14 224</b>

**Programme 002: Dépenses : bâtiments***Activité 08: Infrastructures*

<b>Dépenses - Bâtiments administratifs</b>										
31.002.08.01.7200	0443			1	E	500	-	-	-	500
					L	500	-	-	360-	140
<b>Dépenses - Constructions et équipements Halte garderie Etoile Polaire</b>										
31.002.08.02.7200	0443			1	E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Dépenses - Tourisme social</b>										
31.002.08.03.7200	0443			1	E	125	-	-	-	125
					L	125	-	-	-	125
<b>Dépenses - Centre sportif de la Woluwe</b>										
31.002.08.04.7200	0443			1	E	85	-	-	-	85
					L	85	-	-	-	85
<b>Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht</b>										
31.002.08.05.7200	0443			1	E	1	-	-	-	1
					L	18	-	-	-	18
<b>Dépenses - Enseignement</b>										
31.002.08.06.7200	0443			3	E	53 000	1 000-	-	-	52 000
					L	25 000	-	-	2 000-	23 000
<b>Dépenses - Culture</b>										
31.002.08.07.7200	0443			1	E	500	-	-	-	500
					L	500	-	-	220-	280
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E</b>	<b>54 211</b>	<b>1 000-</b>	-	-	<b>53 211</b>
					<b>L</b>	<b>26 228</b>	-	-	<b>2 580-</b>	<b>23 648</b>
<b>TOTAUX MISSION 31</b>					<b>E</b>	<b>64 665</b>	-	-	-	<b>64 665</b>
					<b>L</b>	<b>40 452</b>	-	-	<b>2 580-</b>	<b>37 872</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	4 991	2 142	-	-	7 133
D'AUTRES SECTEURS	L	7 011	-	-	-	7 011
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	5 463	1 142-	-	-	4 321
	L	7 213	-	-	-	7 213
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	54 211	1 000-	-	-	53 211
	L	26 228	-	-	2 580-	23 648

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 32: PHARE****Programme 003: Etoile Polaire***Activité 10: Etoile polaire*

<b>Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire</b>										
32.003.10.01.1111	1012			3	E	850	-	-	-	850
					L	850	-	-	-	850
<b>Dotation au SGS Centre Etoile Polaire</b>										
32.003.10.02.4131	*****			1	E	700	-	-	-	700
					L	700	-	-	-	700
<b>Totaux Programme 003</b>					<b>E</b>	<b>1 550</b>	-	-	-	<b>1 550</b>
					<b>L</b>	<b>1 550</b>	-	-	-	<b>1 550</b>

**Programme 004: Personnes handicapées***Activité 09: Phare - Personnes handicapées*

<b>Aides individuelles</b>										
32.004.09.01.3432	1012	ORGANI		3	E	4 180	-	-	-	4 180
		QUE			L	3 170	-	-	-	3 170
<b>Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen</b>										
32.004.09.02.3200	1012	ORGANI		3	E	3 200	-	-	-	3 200
		QUE			L	2 800	-	-	-	2 800
<b>Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen</b>										
32.004.09.03.3200	1012	ORGANI		3	E	120	-	-	-	120
		QUE			L	105	-	-	-	105
<b>Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé</b>										
32.004.09.04.4524	1012	ORGANI		4	E	360	-	-	-	360
		QUE			L	360	-	-	-	360
<b>Subventions aux services d'accompagnement</b>										
32.004.09.05.3300	1012	ORGANI		3	E	7 742	80	-	-	7 822
		QUE			L	7 742	80	-	-	7 822
<b>Subventions aux services d'appui individuel</b>										
32.004.09.06.3300	1012	ORGANI		3	E	234	-	-	-	234
		QUE			L	234	-	-	-	234
<b>Subventions aux services d'accueil familial</b>										
32.004.09.07.3300	1012	ORGANI		3	E	460	50	-	-	510
		QUE			L	460	50	-	-	510
<b>Subventions aux services de loisirs inclusifs</b>										
32.004.09.08.3300	1012	ORGANI		3	E	70	20-	-	-	50
		QUE			L	70	20-	-	8	58
<b>Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité publique</b>										
32.004.09.09.3300	1012	ORGANI		3	E	184	11-	-	-	173
		QUE			L	184	11-	-	-	173
<b>Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes</b>										
32.004.09.10.3300	1012	ORGANI		3	E	95	-	-	10	105
		QUE			L	95	-	-	10	105
<b>Dépenses relatives au projet du fonds social européen "Appui à la formation professionnelle"</b>										
32.004.09.11.3300	1012	ORGANI		3	E	289	-	-	-	289
		QUE			L	289	-	-	-	289

Dépenses										COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020	
<b>Subventions aux projets particuliers agréés</b>											
32.004.09.12.3300	1012	ORGANI		3	E	1 859	110	-	-	1 969	
		QUE			L	1 829	110	-	-	1 939	
<b>Soutien aux projets particuliers</b>											
32.004.09.13.3300	1012	ORGANI		3	E	1 050	119-	-	-	931	
		QUE			L	1 104	97-	-	-	1 007	
<b>Soutien aux projets innovants</b>											
32.004.09.14.3300	1012	ORGANI		3	E	-	-	-	-	-	
		QUE			L	89	22-	-	-	67	
<b>Intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté</b>											
32.004.09.15.3300	1012	ORGANI		3	E	29 552	-	-	-	29 552	
		QUE			L	29 509	-	-	-	29 509	
<b>Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté</b>											
32.004.09.16.5112	1012	ORGANI		1	E	400	-	-	-	400	
		QUE			L	400	-	-	-	400	
<b>Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement</b>											
32.004.09.17.3300	1012	ORGANI		3	E	108 821	1 041-	-	283-	107 497	
		QUE			L	109 321	1 041-	-	383-	107 897	
<b>Convention prioritaires et nominatives</b>											
32.004.09.18.3432	1012	ORGANI		3	E	89	951	-	-	1 040	
		QUE			L	89	951	-	-	1 040	
<b>Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation</b>											
32.004.09.19.3112	1012	ORGANI		1	E	536	-	-	-	536	
		QUE			L	536	-	-	-	536	
<b>Projets transversaux, fonctionnement et communication</b>											
32.004.09.20.1211	1012			1	E	347	-	-	-	347	
					L	347	-	-	-	347	
<b>Totaux Programme 004</b>					<b>E</b>	<b>159 588</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>273-</b>	<b>159 315</b>	
					<b>L</b>	<b>158 733</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>365-</b>	<b>158 368</b>	
<b>TOTAUX MISSION 32</b>					<b>E</b>	<b>161 138</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>273-</b>	<b>160 865</b>	
					<b>L</b>	<b>160 283</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>365-</b>	<b>159 918</b>	

## Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	1 197	-	-	-	1 197
	L	1 197	-	-	-	1 197
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	158 481	-	-	273-	158 208
	L	157 626	-	-	365-	157 261
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1 060	-	-	-	1 060
	L	1 060	-	-	-	1 060
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	400	-	-	-	400
	L	400	-	-	-	400

**TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES**

<b>E</b>	<b>539 204</b>	<b>-</b>	<b>31 274</b>	<b>8 011</b>	<b>578 489</b>
<b>L</b>	<b>513 855</b>	<b>-</b>	<b>31 274</b>	<b>1 418</b>	<b>546 547</b>

## TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	13 445	-	-	-	25 500
	L	13 424	-	-	-	25 479
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	91 702	-	-	-	92 107
	L	91 972	-	-	-	92 480
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	565	-	-	-	565
	L	565	-	-	-	565
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	312 426	-	-	-	337 596
	L	311 045	-	-	-	332 001
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	51 455	-	-	-	52 101
	L	51 450	-	-	-	52 105
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	6 583	-	-	-	9 625
	L	8 603	-	-	-	9 546
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	5 486	-	-	-	4 463
	L	7 236	-	-	-	7 351
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	56 379	-	-	-	55 369
	L	28 397	-	-	-	25 807
9.DETTE PUBLIQUE	E	1 163	-	-	-	1 163
	L	1 163	-	-	-	1 163

AUTRES ANNEXES AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020  
- DEUXIÈME AJUSTEMENT -

**MAISON DE LA FRANCITE ASBL - 18 RUE JOSEPH II - 1000 BRUXELLES**

**BUDGET 2020**

28-04-20

**L. CHARGES**

**654.967,57**

**60/64**

**Coût des ventes et des prestations**

61 Services et biens divers 226.610,99

611001	LOCATIONS SALLES DIVERSES	1.208,68
611104	ENTRETIEN ET REPARATION	20.355,35
611106	GAZ	11.382,77
611107	ELECTRICITE	10.489,85
611109	DEMEGEMENT-AMENAGEMENT	8.805,93
611110	SURVEILLANCE	1.609,76
612110	EAU	1.921,08
612300	DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX	1.964,92
612400	FOURNITURES DE BUREAU	3.497,29
612500	LOCATION PHOTOCOPIEUR	2.724,38
612501	PETIT MOBILIER DE BUREAU	3.235,02
612510	LOCATION DISTRIBUTEUR BOISSONS	1.091,64
612600	FORMATION	625,00
612601	PETIT MATERIEL	4.486,57
612602	TELEPHONE	2.835,13
612604	FRAIS INTERNET	3.252,48
612615	PHARMACIE	20,68
612800	COTISATIONS	750,00
612900	FRAIS INFORMATIQUES	2.767,10
612950	MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE	7.053,60
613000	DROITS A LA SABAM	62,89
613310	FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL	3.216,87
613320	FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS	1.263,46
613351	ASSURANCE INCENDIE	634,88
613360	ASSURANCES TOUS RISQUES	1.779,75
613530	ASSURANCE RC	1.415,18
613550	ASSURANCE-DIVERS	1.026,21
614150	FRAIS DE LIVRAISON	131,50
614200	AFFICHAGE-PROMOTION-DIFFUSION	7.735,50
614201	GRAPHISME	2.650,00
614202	IMPRIMEUR	10.905,13
615000	CARTES STANDARD SODEXO	85,71
615100	FRAIS DE DEPLACEMENT	9.761,76
615101	RECOLTE DECHETS BXL PROPLETE	2.182,60
615102	HEBERGEMENT	7.784,28
615200	PUBLICITE LEGALE	922,90
615300	HONORAIRES COMPTABLES	4.588,32
615310	HONORAIRES AVOCATS	2.132,02
615350	HONORAIRES DIVERS	32.397,83
615355	HONORAIRES SMART	544,50
615360	VERIFICATEUR AUX COMPTES	1.827,10
615400	EVENEMENTS-RECEPTIONS-VERNISSAGES	16.560,44
615410	CADEAUX-FLEURS	1.572,02
615450	ATELIER D'ECRITURES	400,00
615600	REUNIONS INTERNES	7.072,83
616100	POSTE	2.030,08
616700	REUNION TRAVAIL - CONTACT EXTERIEUR	5.330,23



616750	FRAIS DE RESTAURANT ETRANGER	976,27
616950	VOLONTARIAT	9.183,50
616960	RPI	360,00

**62**      Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)      **424.891.41**

620200	EMPLOYES	330.061,96
620300	OUVRIERS	0,00
620400	ANIMATEURS	6.484,98
621000	COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	70.013,04
621100	ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE VACANCES	4.601,35
623000	FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR	2.545,16
623100	DEPLACEMENT DOM-LIEU DE TRAVAIL	2.327,50
623150	PROVISION POUR PECULE DE VACANCES	35.274,88
623155	UTILISATION PROVISION POUR PECULE DE VAC	-43.111,04
623200	MEDECINE DU TRAVAIL	1.020,24
623600	CHEQUES-REPAS	12.413,00
623700	ASSURANCE LEGALE	3.260,34

**630**      Amortissements et réductions de valeur sur frais  
d'établissement; sur  
immobilisations incorporelles et corporelles      **3.022.29**

630100	DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO INCORPO	500,89
630200	DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO	2.521,40

**640/8**      Autres charges d'exploitation      **72.10**

640100	FRAIS DE PUBLICATION LEGALE	72,10
642000	MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	0,00

**65**      **Charges financières**

**652/9**      Autres charges financières      **72.21**

657000	CHARGES FINANCIERES DIVERSES	72,21
--------	------------------------------	-------

**67**      **Impôts**

**671**      Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs      **298.57**

671000	TAXE ANNUELLE COMP. DROITS SUCCESSION	298,57
--------	---------------------------------------	--------

**II. PRODUITS**      **667.211.43**

**70/74**      **Ventes et prestations**

**70**      Chiffre d'affaires      **75.890.16**

700000	INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION	13.813,94
702000	FORFAIT DIVERS	100,00
703000	TABLES DE CONVERSATION	3.510,00
704020	PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	8.090,00
704110	PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	50.318,22
705000	VENTES PUBLICATIONS	58,00

**73**      Cotisations; dons; legs et subsides      **588.883.75**



<b>HELDB - BUDGETS 2020</b>					
	<b>budget 2019</b>	<b>budget 2020</b>	<b>Factures à recevoir</b>	<b>Fonds Affectés</b>	<b>nouveau budget 2020</b>
<b>PRODUITS</b>					
<b>Produits</b>					
Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00	0,00	0,00	691.000,00
Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00	0,00	0,00	74.400,00
Allocation FWB pour ETP plein temps		0,00	0,00	0,00	0,00
Allocation globale FWB - Part fonctionnement	765.000,00	829.854,00	0,00	0,00	829.854,00
Allocation globale FWB - Part personnels	7.900.000,00	7.900.000,00	0,00	0,00	7.900.000,00
Droits d'inscription	320.000,00	320.000,00	0,00	0,00	320.000,00
promotion de la réussite	9.523,00	9.523,00	0,00	0,00	9.523,00
Solde allocation de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
compensation DI		0,00	0,00	0,00	0,00
first 2014	10.583,33	0,00	0,00	0,00	0,00
first 2015		38.100,00	0,00	0,00	38.100,00
consortiums pacte		0,00	0,00	0,00	0,00
FAR		0,00	192.981,26	0,00	192.981,26
Fonds Affectés	140.000,00	140.000,00	0,00	1.800.000,00	1.940.000,00
Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	3.300,00	3.300,00	0,00	0,00	3.300,00
Biens durables	201.000,00	201.000,00	0,00	0,00	201.000,00
Personnel mis à la disposition de la HELDB				0,00	0,00
<b>Total Produits</b>	<b>10.114.806,33</b>	<b>10.207.177,00</b>	<b>192.981,26</b>	<b>1.800.000,00</b>	<b>12.200.158,26</b>
<b>CHARGES</b>					
<b>Frais de route, de séjour, voyage</b>	<b>127.000,00</b>	<b>127.000,00</b>	<b>3.450,64</b>	<b>0,00</b>	<b>130.450,64</b>
610010 Frais séjours	67.000,00	67.000,00	2.260,00		69.260,00
610020 Remboursement déplacement	40.000,00	40.000,00	1.190,64		41.190,64
610030 mobilité nationale et internationale	20.000,00	20.000,00			20.000,00
<b>Honoraires, jetons de présence</b>	<b>67.625,00</b>	<b>67.625,00</b>	<b>134.128,64</b>	<b>0,00</b>	<b>201.753,64</b>
611020 Honoraires avocats	0,00	0,00		0,00	0,00
611030 Honoraires expert-comptable	12.500,00	12.500,00		0,00	12.500,00
611040 Honoraires reviseurs	10.125,00	10.125,00	8.000,00	0,00	18.125,00
611090 Honoraires autres	45.000,00	45.000,00	126.128,64	0,00	171.128,64
<b>Fonctionnement administratif</b>	<b>389.087,50</b>	<b>431.087,50</b>	<b>49.188,02</b>	<b>500.000,00</b>	<b>980.275,52</b>
612010 Frais de téléphone, fax, internet	25.000,00	20.000,00		0,00	20.000,00
612020 Frais postaux	18.000,00	15.000,00		0,00	15.000,00
612030 Frais de photocopieuse	75.000,00	75.000,00	1.843,04	0,00	76.843,04
612031 Papier	0,00	0,00		0,00	0,00
612040 Frais informatique	35.000,00	35.000,00	40.360,53	0,00	75.360,53
612050 Fournitures de bureau	57.000,00	57.000,00	428,33	0,00	57.428,33
612051 Cartouches encre	0,00	0,00		0,00	0,00
612052 mobilier	20.000,00	25.000,00		0,00	25.000,00
612060 Publicité	94.000,00	94.000,00	5.836,74	0,00	99.836,74
612061 Mailings	0,00	0,00		0,00	0,00
612062 Merchandising	0,00	0,00		0,00	0,00
612063 Brochures info	0,00	0,00		0,00	0,00
612064 Participation salons	0,00	0,00		0,00	0,00
612065 Divers pub	0,00	0,00		0,00	0,00
612066 transfert aide à la réussite	5.087,50	5.087,50		0,00	5.087,50
612070 Dépenses à caractère social	0,00	0,00		0,00	0,00
612080 Autres frais administratifs (cotisations...)	20.000,00	20.000,00		0,00	20.000,00
612081 Evènements		45.000,00		500.000,00	545.000,00
612090 Imprimerie	5.000,00	5.000,00	250,00	0,00	5.250,00
612100 frais internet	35.000,00	35.000,00	469,38	0,00	35.469,38
<b>Fonct. Technique général</b>	<b>354.500,00</b>	<b>359.500,00</b>	<b>5.133,86</b>	<b>800.000,00</b>	<b>1.164.633,86</b>
613010 Matières premières alimentaires	0,00	0,00		0,00	0,00
613030 Réparations	30.000,00	35.000,00		0,00	35.000,00
613040 Contrats entretien mat. Didactique	20.000,00	20.000,00		0,00	20.000,00
613050 Conférence, recyclage, formations prof	22.500,00	22.500,00		0,00	22.500,00
613060 Trousse de secours, sécurité	2.000,00	2.000,00		0,00	2.000,00
613070 Frais de réception	60.000,00	60.000,00	715,00	0,00	60.715,00
613080 Frais de bibliothèque	50.000,00	50.000,00	371,89	0,00	50.371,89
613090 Distribution des prix	7.500,00	7.500,00		0,00	7.500,00
613095 Réaménagements	0,00	0,00	0,00	600.000,00	600.000,00
613100 Voyages didactiques - visites	0,00	0,00	2.060,80	0,00	2.060,80
613105 collaboration internationale				0,00	0,00
613110 Matériel didactique	98.500,00	98.500,00	138,00	200.000,00	298.638,00
613115 recherche au sein de la helddb				0,00	0,00
613120 Assurances	35.000,00	35.000,00	1.848,17	0,00	36.848,17
613130 Assurances personnel	0,00	0,00		0,00	0,00
613140 Habillement et blanchisserie	4.000,00	4.000,00		0,00	4.000,00
613160 Autres fonct. technique général	25.000,00	25.000,00		0,00	25.000,00
613170 Assurances matériel	0,00	0,00		0,00	0,00

C.R. N° 26 (2020-2021)

	<b>Fonctionnement bâtiment</b>	<b>18.000,00</b>	<b>28.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100.000,00</b>	128.000,00
614060	Entretien bâtiment	12.000,00	22.000,00		100.000,00	122.000,00
614050	signalisation	5.000,00	5.000,00		0,00	5.000,00
614070	Sécurité	1.000,00	1.000,00		0,00	1.000,00
	<b>frais spécifiques de l'entreprise</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00
	Personnel intérimaire	0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Rémunérations, charges sociales</b>	<b>8.866.240,00</b>	<b>8.892.200,00</b>	<b>1.080,10</b>	<b>399.999,20</b>	9.293.279,30
620200	Personnels invités et/ou contractuels	726.000,00	730.000,00		322.580,00	1.052.580,00
	prevention externe SEPT				0,00	0,00
	Personnel Haute Ecole (Cocof)	0,00	0,00		0,00	0,00
	Personnel FWB (CMBP)	7.900.000,00	7.900.000,00		0,00	7.900.000,00
621000	Cot Onss Patronales	174.240,00	175.200,00		77.419,20	252.619,20
623000	Autres frais de personnel	0,00	0,00		0,00	0,00
623100	Déplacement maison/travail	41.000,00	60.000,00	1.080,10	0,00	61.080,10
624200	Assurances loi	0,00	0,00		0,00	0,00
624300	Service de prévention externe	15.000,00	15.000,00		0,00	15.000,00
624400	Secretariat social	10.000,00	12.000,00		0,00	12.000,00
	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>85.000,00</b>	<b>95.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	95.000,00
644100	Remboursement DI	85.000,00	95.000,00		0,00	95.000,00
	Dons				0,00	0,00
644200	Divers - Tutorat	0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Charges Financières</b>	<b>2.750,00</b>	<b>2.750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	2.750,00
654000	Différence de paiement	0,00	0,00		0,00	0,00
658050	Frais bancaires	2.750,00	2.750,00		0,00	2.750,00
	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1.500,00</b>	<b>1.500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	1.500,00
644000	Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00		0,00	1.500,00
	<b>Achats de biens durables</b>	<b>201.000,00</b>	<b>201.000,00</b>	0,00	0,00	201.000,00
	<b>Report 2017</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>Services à la collectivité</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>Total Charges</b>	<b>10.112.702,50</b>	<b>10.205.662,50</b>	<b>192.981,26</b>	<b>1.799.999,20</b>	<b>12.198.642,96</b>
	<b>Résultat (Produits - Charges)</b>	<b>2.103,83</b>	<b>1.514,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,80</b>	<b>1.515,30</b>
	Prélèvements sur les reserves				0,00	0,00
	<b>Produits - Charges après prélèvements</b>	<b>2.103,83</b>	<b>1.514,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,80</b>	<b>1.515,30</b>

## Budget CIFAS 2020

BUDGET 2020													
NOM DE L'OPERATEUR :													
CIFAS ASBL													
Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles													TOTAUX
DIFFERENCE ENTRE CHARGES ET PRODUITS								Frais généraux	Ateliers	Productions	Signal	Klaxon	0,00 €
<b>CLASSE 6 : CHARGES</b>								<b>125.540,00 €</b>	<b>29.170,00 €</b>	<b>35.500,00 €</b>	<b>42.000,00 €</b>	<b>12.290,00 €</b>	<b>244.500,00 €</b>
61		Code SEC	<b>SERVICES ET BIENS DIVERS</b>										
610			<b>INFRASTRUCTURES PERMANENTES</b>										<b>3.950,00 €</b>
610000	12.12		Loyers permanents - Bureaux	€ 2.700,00	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.700,00 €		
610100	12.12		Loyers non permanents - Salles de répétition	0,00 €	1.250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.250,00 €		
610200	12.11		Eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
610300	12.11		Energies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
610400	12.11		Produits de nettoyage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
610500	12.11		Entretien et réparations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
611			<b>MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT</b>										<b>11.490,00 €</b>
611100	12.11		Location véhicules	150,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270,00 €		
611200	12.11		Carburant	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €		
611300	12.11		Réparations et entretiens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
611400	12.11		Assurances Transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
611500	12.11		Transports publics, trains, trams, bus	1.200,00 €	2.700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3.900,00 €		
611600	12.11		Transports aériens et maritimes	800,00 €	3.500,00 €	1.600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5.900,00 €		
611700	12.11		Remboursement frais de transport pour mission	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
611800	12.11		Autres frais de transport, taxis, parkings	600,00 €	770,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.370,00 €		
612			<b>ADMINISTRATION ET GESTION</b>										<b>7.580,00 €</b>
612000	12.11		Frais postaux	150,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	550,00 €		
612100	12.11		Téléphonie - Abonnements et communications	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €		
612101	74.22		Achats matériel et logiciel	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €		
612102	12.11		Internet - site et abonnement	1.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.500,00 €		
612200	12.11		Fournitures de bureau	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €		
612300	12.11		Photocopies	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €		
612400	12.11		Petit mobilier	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €		
612500	12.11		Secrétariat social	2.000,00 €	0,00 €	230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.230,00 €		
612550	12.11		Moniteur belge	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €		
612700	12.11		Assurances	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.200,00 €		
613			<b>PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES</b>										<b>22.330,00 €</b>
613000	12.11		Travaux d'impression	0,00 €	3.650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3.650,00 €		
613100	12.11		Périodiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
613300	12.11		Achat espace publicitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €		
613400	12.11		Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant	1.000,00 €	5.655,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6.655,00 €		
613500	12.11		Per diem	150,00 €	1.735,00 €	840,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.725,00 €		
613600	12.11		Hôtels, hébergements	1.100,00 €	3.600,00 €	1.100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5.800,00 €		
613800	12.11		Frais de missions pour promotion	1.200,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.500,00 €		
614			<b>DOCUMENTATION GENERALE</b>										<b>1.390,00 €</b>
614000	12.11		Documentation	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €		
614100	12.11		Formation du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
614200	12.11		Visionnements	200,00 €	1.040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.240,00 €		
614300	12.11		Etudes culturelles, colloques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
616			<b>PRODUCTION</b>										<b>60.660,00 €</b>
616000	12.11		Matériel artistique - décors	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
616010	12.11		Matériel artistique - costumes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
616020	12.11		Matériel artistique - accessoires	0,00 €	0,00 €	1.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.000,00 €		
616060	12.11		Matériel technique et pédagogique	0,00 €	3.200,00 €	260,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3.460,00 €		
616100	12.11		Coproduction	0,00 €	0,00 €	12.500,00 €	42.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54.500,00 €		
616300	12.11		Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00 €	1.350,00 €	0,00 €	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €	1.700,00 €		

<b>619</b>	<b>RETRIBUTIONS</b>							<b>39.340,00 €</b>
619100	12.11	Volontaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619100	12.11	RPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619300	12.11	Direction artistique - Centre des Arts scéniques	15.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15.000,00 €
619500	12.11	Comptabilité, rédacteurs	4.500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	3.800,00 €	8.800,00 €
619700	12.11	Intervenants artistiques	0,00 €		7.400,00 €	0,00 €	0,00 €	7.400,00 €
619900	12.11	Autres prestations	0,00 €		2.000,00 €	0,00 €	6.140,00 €	8.140,00 €
<b>62</b>	<b>REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES</b>							
<b>620</b>	<b>REMUNERATIONS</b>							<b>72.390,00 €</b>
620200	Rémunération du personnel administratif							
	11.11	Coordination 4/5 temps	35.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35.000,00 €
	11.11	Coordination 1/5 temps	8.800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8.800,00 €
620201	11.11	Rémunération du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	5.550,00 €	0,00 €	0,00 €	5.550,00 €
620202	11.11	Rémunération du personnel ponctuel	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Chargée de production général	23.040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23.040,00 €
		Chargé de production Projets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>621</b>	<b>COTISATIONS PATRONALES</b>							<b>15.930,00 €</b>
621200	Cotisations patronales du personnel administratif							
	11.20	Coordination 4/5 temps	1.750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.750,00 €
	11.20	Coordination 1/5 temps	440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	440,00 €
621201	11.20	Cotisations patronales du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	2.220,00 €	0,00 €	0,00 €	2.220,00 €
621202	Cotisations patronales du personnel ponctuel							
	11.20	Chargée de production général	11.520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11.520,00 €
	11.20	Chargés de production Projets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>623</b>	<b>AUTRES FRAIS DE PERSONNEL</b>							<b>3.740,00 €</b>
623000	11.12	Assurances légales	1.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.000,00 €
623200	11.12	Service médical	220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	220,00 €
623600	11.12	Autres frais de personnel - Frais transport	520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	520,00 €
625900	11.12	Dotation Pécules de vacances - Employés	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €
625901	11.12	Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>63</b>	<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>							
<b>630</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>							<b>5.000,00 €</b>
630000	Amortissements immobilisations							
630001	Amortissements immobiliers incorporels							
			5.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5.000,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>64</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>							<b>450,00 €</b>
640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
644000	12.11	Cotisations vers des associations	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
<b>65</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>							
<b>657</b>	<b>CHARGES DES DETTES</b>							<b>0,00 €</b>
657000	21.60	Différences de paiements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>659</b>	<b>CHARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES</b>							<b>250,00 €</b>
659000	21.60	Frais bancaires	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
<b>66</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
<b>660</b>	<b>CHARGES D'EXCEPTIONNELLES</b>							<b>0,00 €</b>
660000	Charges exceptionnelles							
660001	Charges des années antérieures							
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>CLASSE 7 : PRODUITS</b>		<b>215.000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22.500,00 €</b>	<b>4.000,00 €</b>		<b>244.500,00 €</b>
<b>70</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>						
<b>701</b>	<b>VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES</b>						<b>2.500,00 €</b>
701200	49.11 Vente animations, ateliers, stages	0,00 €	0,00 €	2.500,00 €	0,00 €	0,00 €	2.500,00 €
<b>702</b>	<b>PRODUITS DE BIENS CULTURELS</b>						<b>0,00 €</b>
702000	49.11 Editions "papier"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
702900	49.11 Autres biens culturels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>703</b>	<b>COPRODUCTIONS</b>						<b>20.000,00 €</b>
703000	49.11 Apports reçus en coproduction	0,00 €	0,00 €	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €	20.000,00 €
<b>73</b>	<b>SUBSIDES ET SUBVENTIONS</b>						
	<b>SUBVENTIONS</b>						<b>214.000,00 €</b>
737200	49.11 Subventions de la Cocof	164.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	164.000,00 €
737500	49.11 Subventions de la Communauté française	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
737600	49.11 Subventions Actiris	43.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43.000,00 €
737900	49.11 Subventions d'autres opérateurs publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4.000,00 €	0,00 €	4.000,00 €
	Commission européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
<b>75</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
<b>751</b>	<b>PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS</b>						<b>0,00 €</b>
751100	12.50 Intérêts sur comptes d'épargne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
751200	12.50 Intérêts sur comptes courants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>757</b>	<b>REGULARISATION</b>						<b>0,00 €</b>
757000	12.50 Différences de paiements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>76</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
<b>763</b>	<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						<b>0,00 €</b>
763000	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
763001	Produits des années antérieures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>79</b>	<b>PRELEVEMENTS</b>						<b>8.000,00 €</b>
790000	Prélèvement sur le résultat reporté	8.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8.000,00 €
<b>DIFFERENCE ENTRE PRODUITS ET CHARGES</b>		<b>89.460,00 €</b>	<b>-29.170,00 €</b>	<b>-13.000,00 €</b>	<b>-38.000,00 €</b>	<b>-9.290,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## BRUXELLES FORMATION

ANNEE_BUDGETAIRE	2020		
	Initial 2020	Projet d'ajustement 2020	Ecart ajusté et initial 2020
<b>DEPENSES</b>			
<b>811 Salaires et charges sociales</b>	<b>41.955.258,30</b>	<b>39.738.434,46</b>	<b>-2.216.823,84</b>
8111xxxx Charges salariales	41.955.258,30	39.738.434,46	-2.216.823,84
<b>812 Achats de biens non durables et de services</b>	<b>23.874.908,77</b>	<b>24.075.543,61</b>	<b>200.634,84</b>
812110xx Matières premières et outillages	343.452,00	284.130,89	-59.321,11
812111xx Entretien et location matériel	965.088,40	1.052.164,74	87.076,34
812112x0 Petits Entretiens des bâtiments	1.874.596,00	1.874.040,50	-555,50
812112x1 Gros Entretiens des bâtiments	-	0,00	
812113xx Fournitures diverses	2.339.802,45	2.820.473,02	480.670,57
812115xx Frais assurances	50.690,00	56.638,00	5.948,00
812116xx Autres frais stagiaires	919.490,00	716.376,00	-203.114,00
812117xx Partenariat secteur privé	9.484.691,81	8.288.686,62	-1.196.005,19
812118xx Autres frais du personnel	390.190,00	358.354,00	-31.836,00
812119xx Autres fournitures	49.300,00	47.425,00	-1.875,00
812120xx Loyers et charges des bâtiments	3.240.318,00	3.090.506,00	-149.812,00
812210xx Partenariat secteur public	624.084,61	769.004,72	144.920,11
8121140x Experts	2.392.748,50	3.162.959,12	770.210,62
8121145x Frais de communication	1.200.457,00	1.554.785,00	354.328,00
<b>823 Intérêts imputés en débit</b>	<b>791.900,00</b>	<b>781.763,00</b>	<b>-10.137,00</b>
823000xx Charges financières	791.900,00	781.763,00	-10.137,00
<b>834 Transferts de revenus aux ménages</b>	<b>4.725.532,40</b>	<b>2.588.040,69</b>	<b>-2.137.491,71</b>
834310xx Avantages stagiaires	4.725.532,40	2.588.040,69	-2.137.491,71
<b>845 Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels</b>	<b>629.966,00</b>	<b>627.728,00</b>	<b>-2.238,00</b>
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	629.966,00	627.728,00	-2.238,00
<b>872 Constructions de bâtiments</b>	<b>521.392,42</b>	<b>335.201,00</b>	<b>-186.191,42</b>
872xxxx Travaux bâtiments	521.392,42	335.201,00	-186.191,42
<b>874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels</b>	<b>1.141.745,10</b>	<b>1.724.559,00</b>	<b>582.813,90</b>
874220xx Biens d'investissement hors informatique	153.705,00	324.742,31	171.037,31
874400xx Logiciels Informatiques	17.000,00	49.940,00	32.940,00
874530xx Matériel Informatique	971.040,10	1.349.876,69	378.836,59
<b>885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administratif</b>	<b>0,00</b>	<b>-133.000,00</b>	<b>-133.000,00</b>
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-133.000,00	-133.000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>73.640.702,99</b>	<b>69.738.269,76</b>	<b>-3.902.433,23</b>



2020			
Initial 2020	Initial 2020	Projet d'ajustement 2020	Ecart ajusté et initial 2020
<b>RECETTES</b>			
<b>916 Ventes de biens non durables et de services</b>	<b>1.549.363,89</b>	<b>848.237,89</b>	<b>-701.126,00</b>
916100xx Formations payantes	1.549.363,89	848.237,89	-701.126,00
<b>938 Autres transferts de revenus des entreprises</b>	<b>533.105,13</b>	<b>1.282.773,70</b>	<b>749.668,57</b>
938000xx Récupération diverses	326.259,13	782.198,70	455.939,57
938110xx Loyers	151.846,00	470.575,00	318.729,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	55.000,00	30.000,00	-25.000,00
<b>946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel</b>	<b>47.828.000,00</b>	<b>47.828.000,00</b>	<b>0,00</b>
946100xx Allocations de Base	47.828.000,00	47.828.000,00	0,00
<b>949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels</b>	<b>13.755.443,96</b>	<b>11.433.715,79</b>	<b>-2.321.728,17</b>
949300xx Récupération auprès d'OIP	1.063.994,00	1.027.369,13	-36.624,87
949600xx ACS Actiris	177.000,00	161.000,00	-16.000,00
949610xx Subsidés RBC	12.076.683,96	9.801.525,66	-2.275.158,30
949700xx Récupération précompte immobilier	437.766,00	443.821,00	6.055,00
<b>959 Transferts en capital de l'Etranger</b>	<b>10.415.790,00</b>	<b>8.845.542,38</b>	<b>-1.570.247,62</b>
959100xx UE	10.415.790,00	8.845.542,38	-1.570.247,62
<b>977 Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels</b>	<b>59.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59.000,00</b>
977xxxxx Vente Patrimoine	59.000,00	0,00	-59.000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>74.140.702,98</b>	<b>70.238.269,76</b>	<b>-3.902.433,22</b>
<b>RESULTAT BUDGETAIRE</b>	<b>499.999,99</b>	<b>500.000,00</b>	<b>0,01</b>

**BUDGET ETOILE POLAIRE : AJUSTEMENT 2020 - RECETTES**

	GENRE	2020 Initial	Ajust. +	Ajust. -	2020 Ajusté
<b>9.01</b>	---	<b>700.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700.000,00</b>
9.01.00	---	700.000,00			700.000,00
<b>9.02</b>	---	<b>300.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300.000,00</b>
9.02.01	---	300.000,00			300.000,00
<b>9.07</b>	---	<b>60.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60.000,00</b>
9.07.01	---	60.000,00			60.000,00
<b>TOTAL DES RECETTES (en euros)</b>		<b>1.060.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.060.000,00</b>

**BUDGET ETOILE POLAIRE : AJUSTEMENT 2020 - DEPENSES**

	GENRE		2020 Initial	Ajust. +	Ajust. -	2020 Ajusté
<b>8.01</b>		<b>DEPENSES DU PERSONNEL</b>	<b>850.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850.000,00</b>
8.01.00	4	Dépenses du personnel	850.000,00			850.000,00
<b>8.02</b>		<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>124.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124.000,00</b>
8.02.01	1	Dépenses de Fonctionnement	124.000,00			124.000,00
<b>8.03</b>		<b>GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX</b>	<b>60.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60.000,00</b>
8.03.01	1	Grosses réparations et aménagement des locaux	60.000,00			60.000,00
<b>8.04</b>		<b>ACHATS PATRIMONIAUX</b>	<b>25.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25.000,00</b>
8.04.01	1	Achats patrimoniaux	25.000,00			25.000,00
<b>8.07</b>		<b>REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES</b>	<b>1.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.000,00</b>
8.07.00	1	Remboursement de recettes indues enregistrées	1.000,00			1.000,00
8.07.01	1	Annulation de créances	0,00			0,00
		<b>TOTAL DES DEPENSES (en euros)</b>	<b>1.060.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.060.000,00</b>
			<b>1.060.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.060.000,00</b>

<b>CFC-ÉDITIONS</b>						
<b>BUDGET PREV</b>		<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>
		2019	31.12.2019	2020	ajusté 2020	2021
	<b>RECETTES</b>			(fév)	(avril)	
1	Subvention de la CCF	363000,00	363000,00	363000,00	363000,00	363000,00
2	Participation livres		19500,83	pm	pm	pm
3	Subvention de la FWB (lib.labellisée)	710,00	710,00	710,00	710,00	710,00
4	Subvention de la FWB (Fureur de lire)	800,00		800,00	800,00	800,00
5	EL&C Salon Francfort		1060,90	pm	pm	pm
6	Subvention Journées du Patrimoine					
7	Subvention Electre					
8	Éditions (chiffre d'affaires)	40000,00	72680,33	40000,00	20000,00	35000,00
9	Librairie (chiffre d'affaires)	40000,00	38127,16	40000,00	15000,00	20000,00
10	Recettes Rencontres	1500,00	1084,90	1500,00	500,00	1500,00
11	Recettes Expos	1000,00				
12	Participations ateliers		169,81			
13	Recettes visites guidées	1500,00	1152,65	1000,00	200,00	1000,00
14	Remboursement Actiris (ACS)	150000,00	170681,40	160000,00	160000,00	170000,00
15	Produits financiers	pm	109,14	pm	pm	pm
16	Production immobilisée	pm	25229,34	pm	pm	pm
	<b>Total</b>	<b>598510,00</b>	<b>693506,46</b>	<b>607010,00</b>	<b>560210,00</b>	<b>592010,00</b>

<b>DÉPENSES</b>						
<b>Frais de personnel</b>						
17	Gestion comptable	3000,00	2591,50	3000,00	3000,00	3000,00
18	Secrétariat social	2400,00	2177,26	2400,00	2400,00	2400,00
19	Prestations services	400,00		400,00	400,00	400,00
20	Traitements du personnel contractuel	121000	116555,89	120000	120000	120240
21	Poste supplm mi-temps					
22	Médecine du travail	640	700,72	700	700	700
23	Traitements du personnel ACS	190000,00	208176,40	208000,00	208000,00	208500,00
24	Formations personnel	700,00		700,00	700,00	700,00
25	Chèques repas et abonnements	16000,00	15305,91	16000,00	16000,00	16000,00
26	Fonds social					
27	Honoraires nouveau site					
28	Stagiaires	4000,00	365,00	4000,00	350,00	4000,00
29	Dotation provision pécule vacances		-7980,86	-8000,00	-8000,00	-8000,00
	<b>Total</b>	<b>338140,00</b>	<b>337891,82</b>	<b>347200,00</b>	<b>343550,00</b>	<b>347940,00</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>						
30	Loyer	47000,00	47011,92	47000,00	47400,00	47400,00
31	Charges communes	24000,00	11735,02	20000,00	20000,00	20000,00
32	Électricité	3000,00	3296,96	3500,00	3500,00	3500,00
33	Nettoyage des locaux	4800,00	4807,50	4800,00	4800,00	4800,00
34	Petits travaux locaux	1000,00	1388,74	1500,00	1500,00	1500,00
35	Télesurveillance	600,00	613,80	600,00	600,00	600,00
36	Assistance juridique	1000,00		1000,00	1000,00	1000,00
37	Assurances	6300,00	4673,45	5000,00	5000,00	5000,00
38	Petit matériel/ent-rép	9000,00	2684,03	9000,00	9000,00	9000,00
39	Matériel informatique et site internet	7000,00	3213,40	7000,00	7000,00	7000,00
40	Maintenance Damnet	4500,00	3907,71	4500,00	4500,00	4500,00
41	Contrat location Medialog	4200,00	4123,20	4200,00	4200,00	4200,00
42	Maintenance Logiciel comptable	200,00	152,07	200,00	200,00	200,00
43	Fournitures et documentation	3000,00	2888,25	3000,00	3000,00	3000,00
44	Nouveau mobilier		1337,17	2000,00	2000,00	2000,00
45	Poste & transport livres	6400,00	8029,62	8000,00	8000,00	8000,00
46	Téléphonie, internet	7400,00	6093,67	7000,00	7000,00	7000,00
47	Frais internet	600,00				
48	Abonnement Electre	1900,00	1820,00	1900,00	1900,00	1900,00
49	Publications légales	400,00	242,88	400,00	400,00	400,00
50	Charges commerciales	1500,00	652,99	800,00	800,00	800,00
51	Charges financières	1200,00	1240,58	1200,00	1200,00	1200,00
	<b>Total</b>	<b>135000,00</b>	<b>109912,96</b>	<b>132600,00</b>	<b>133000,00</b>	<b>133000,00</b>

<b>Frais de promotion</b>						
52	Opérations et documents promotionnels	2500,00	6537,28	7000,00	6000,00	7000,00
53	Conseiller communication/marketing/presse	11000,00	14715,00	15000,00	13000,00	14000,00
54	Frais fabrication affiches		1583,78	2000,00	1500,00	2000,00
55	Produits promotionnels	5000	1450,55	2000	2000	2000
55'	Frais de distribution		2243,97	2500,00	2500,00	2500,00
55'	Frais fabrication cartes postales		1173,00	1400,00	1400,00	1400,00
55'	Frais fabrication booklet/agenda		5988,41	6000,00	6000,00	6000,00
	<b>Total</b>	<b>18500,00</b>	<b>33691,99</b>	<b>35900,00</b>	<b>32400,00</b>	<b>34900,00</b>
<b>Éditions</b>						
56	Prov./réalisation d'ouvrages	42920,00	95278,09	38360,00	20610,00	35220,00
57	Droits d'auteurs	5000,00	3695,35	5000,00	5000,00	5000,00
57'	droits d'auteurs forfaitaires		15800,00	pm	pm	pm
58	Variation stock éditions	pm	46994,34	pm	pm	pm
59	Retrocession coéditeurs	pm	3082,56	pm	pm	pm
60	Déclassement livres obsolètes					
	<b>Total</b>	<b>47920,00</b>	<b>164850,34</b>	<b>43360,00</b>	<b>25610,00</b>	<b>40220,00</b>
<b>Librairie</b>						
61	Achats d'ouvrages	45000,00	37136,08	37000,00	17000,00	25000,00
62	Achats œuvres	1000,00				
63	Variation stock librairie	3000,00	2902,31	3000,00	3000,00	3000,00
64	Animations	6000,00	3966,60	4000,00	3000,00	4000,00
65	Visites guidées	2000,00	1675,00	2000,00	1200,00	2000,00
66	Expositions	1500,00	1039,76	1500,00	1000,00	1500,00
67	Assurances pour les expositions	450,00	439,60	450,00	450,00	450,00
	<b>Total</b>	<b>58950,00</b>	<b>47159,35</b>	<b>47950,00</b>	<b>25650,00</b>	<b>35950,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>598510,00</b>	<b>693506,46</b>	<b>607010,00</b>	<b>560210,00</b>	<b>592010,00</b>

**TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020  
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –**

Recettes										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 01: DOTATION REGION-BXL****Programme 100: Droit de tirage***Activité 01: Dotation générale*

Dotation exceptionnelle de la Région bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise COVID 19										
01.100.01.03.49359	*****				E	-	-	2.046	-	2.046
					L	-	-	2.046	-	2.046
<b>Totaux Programme 100</b>					E	-	-	<b>2.046</b>	-	<b>2.046</b>
					L	-	-	<b>2.046</b>	-	<b>2.046</b>

**Programme 101: Financement missions ex-provinces culture***Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)										
01.101.01.01.49359	*****				E	4.560	-	-	-	4.560
					L	4.560	-	-	-	4.560
<b>Totaux Programme 101</b>					E	<b>4.560</b>	-	-	-	<b>4.560</b>
					L	<b>4.560</b>	-	-	-	<b>4.560</b>
<b>TOTAUX MISSION 01</b>					E	<b>4.560</b>	-	<b>2.046</b>	-	<b>6.606</b>
					L	<b>4.560</b>	-	<b>2.046</b>	-	<b>6.606</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	4.560	-	2.046	-	6.606
	L	4.560	-	2.046	-	6.606

**MISSION 02: DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE****Programme 200: Loi spéciale relative aux institutions bruxelloises***Activité 01: Dotation générale*

Dotation de la Communauté française (art 82 & 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloise)										
02.200.01.01.49249	*****				E	10.101	-	-	-	10.101
					L	10.101	-	-	-	10.101
<b>Totaux Programme 200</b>					E	<b>10.101</b>	-	-	-	<b>10.101</b>
					L	<b>10.101</b>	-	-	-	<b>10.101</b>
<b>TOTAUX MISSION 02</b>					E	<b>10.101</b>	-	-	-	<b>10.101</b>
					L	<b>10.101</b>	-	-	-	<b>10.101</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	10.101	-	-	-	10.101
	L	10.101	-	-	-	10.101

**MISSION 06: RECETTES DIVERSES****Programme 500: Recettes diverses***Activité 03: recettes non fiscales générales*

Recettes diverses (Règlement)										
06.500.03.01.06009	*****				E	157	-	-	-	157
					L	157	-	-	-	157
Recettes du Service de prêt de matériel										
06.500.03.06.06009	*****				E	64	-	-	-	64
					L	64	-	-	-	64
Indus à Récupérer - Personnel (Règlement)										
06.500.03.09.1111	*****				E	53	-	-	-	53
					L	53	-	-	-	53
Indus à Récupérer - Asbl (Règlement)										
06.500.03.10.3300	*****				E	32	-	-	-	32
					L	32	-	-	-	32
<b>Totaux Programme 500</b>					E	<b>306</b>	-	-	-	<b>306</b>
					L	<b>306</b>	-	-	-	<b>306</b>
<b>TOTAUX MISSION 06</b>					E	<b>306</b>	-	-	-	<b>306</b>
					L	<b>306</b>	-	-	-	<b>306</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	221	-	-	-	221
	L	221	-	-	-	221
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	53	-	-	-	53
	L	53	-	-	-	53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	32	-	-	-	32
	L	32	-	-	-	32

C.R. N° 26 (2020-2021)

Recettes										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 08: INTERETS FINANCIERS**

**Programme 700: Intérêts financiers**

*Activité 03: recettes non fiscales générales*

Intérêts financiers (Règlement)										
08.700.03.01.26109	*****				E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>Totaux Programme 700</b>					E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX MISSION 08</b>					E	-	-	-	-	-
					L	-	-	-	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<b>TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES</b>	E	14.967	-	2.046	-	17.013
	L	14.967	-	2.046	-	17.013

TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	221	-	-	-	221
	L	221	-	-	-	221
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	53	-	-	-	53
	L	53	-	-	-	53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	32	-	-	-	32
	L	32	-	-	-	32
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	14.661	-	-	-	16.707
	L	14.661	-	-	-	16.707



**TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020  
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –**

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020	
<b>MISSION 10: ADMINISTRATION</b>											
<b>Programme 000: Rémunération</b>											
<b>Rémunération du personnel statutaire</b>											
10.000.00.00.1110	0131			3	E L	3 255 3 255	80- 80-	- -	375- 375-	2 800 2 800	
<b>Rémunération du personnel contractuel</b>											
10.000.00.01.1110	0131			3	E L	395 395	50 50	- -	- -	445 445	
<b>Frais liés au personnel</b>											
10.000.00.02.1111	0131			1	E L	165 165	- -	- -	- -	165 165	
<b>Charges et provisions de pension des agents provenant de l'ex-CFC</b>											
10.000.00.03.1120	0131			4	E L	1 793 1 793	- -	- -	- -	1 793 1 793	
<b>Pensions pour cause d'invalidité</b>											
10.000.00.04.1120	1012			1	E L	170 170	30 30	- -	- -	200 200	
<b>Dépenses liées aux frais de parcours</b>											
10.000.00.05.1211	0131			1	E L	5 5	- -	- -	- -	5 5	
<b>Frais de gestion du personnel</b>											
10.000.00.06.1211	0131			1	E L	48 48	- -	- -	- -	48 48	
<b>Frais de formation du personnel</b>											
10.000.00.07.1211	0131			3	E L	16 16	- -	- -	- -	16 16	
<b>Frais liés à l'informatisation de l'administration</b>											
10.000.00.08.1211	0133			1	E L	12 12	- -	- -	- -	12 12	
<b>Frais de fonctionnement</b>											
10.000.00.09.1211	0133			1	E L	342 342	- -	- -	- -	342 342	
<b>Frais de location (loyers)</b>											
10.000.00.10.1212	0133			1	E L	232 232	- -	- -	- -	232 232	
<b>Frais de location simple (photocopieurs)</b>											
10.000.00.11.1213	0131			1	E L	20 20	- -	- -	- -	20 20	
<b>Dotation au Service Social</b>											
10.000.00.12.3300	0131	FACULT ATIF		3	E L	106 106	- -	- -	- -	106 106	
<b>Dépenses patrimoniales</b>											
10.000.00.13.7422	0133			1	E L	30 30	- -	- -	- -	30 30	
<b>Achat de matériel informatique et bureautique</b>											
10.000.00.14.7422	0133			1	E L	5 5	- -	- -	- -	5 5	
<b>annulation droits constatés</b>											
10.000.00.17.0101	0131			1	E L	1 1	- -	- -	18 18	19 19	
<b>Intérêts - charges financières</b>											
10.000.00.18.2160	0131			1	E L	1 1	- -	- -	- -	1 1	
<b>Totaux Programme 000</b>					E L	<b>6 596</b> <b>6 596</b>	- -	- -	<b>357-</b> <b>357-</b>	<b>6 239</b> <b>6 239</b>	
<b>TOTAUX MISSION 10</b>					E L	<b>6 596</b> <b>6 596</b>	- -	- -	<b>357-</b> <b>357-</b>	<b>6 239</b> <b>6 239</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	1	-	-	18	19
	L	1	-	-	18	19
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	6 453	-	-	375-	6 078
	L	6 453	-	-	375-	6 078
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	1	-	-	-	1
	L	1	-	-	-	1
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	106	-	-	-	106
	L	106	-	-	-	106
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	35	-	-	-	35
	L	35	-	-	-	35

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>MISSION 11: CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT</b>										
<b>Programme 001: Culture</b>										
<b>Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du COVID 19</b>										
11.001.00.01.0100	0820			1	E L	- -	654- 654-	784 784	130- 130-	- -
<b>Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire COVID 19.</b>										
11.001.00.02.3300	0820			1	E L	- -	654 654	1 262 1 262	130 130	2 046 2 046
<b>Activité 01a: Support de la politique culturelle en général</b>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.01a.00.1211	0820			3	E L	40 40	- 1-	- -	- -	40 39
<b>Subventions aux associations (secteur privé)</b>										
11.001.01a.02.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	532 532	10 160	- -	- -	542 692
<b>Subventions en faveur des arts du cirque</b>										
11.001.01a.03.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	166 166	- -	- -	- -	166 166
<b>Subventions à l'ASBL CFC Editions</b>										
11.001.01a.04.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	- -	- 73	- -	- -	- 73
<b>Subventions dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Culturel</b>										
11.001.01a.06.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	575 502	- 138	- -	- -	575 640
<b>Infrastructures culturelles: subventions pour intérêts</b>										
11.001.01a.07.2110	0820			1	E L	1 1	- -	- -	- -	1 1
<b>Subventions aux associations (secteur public)</b>										
11.001.01a.08.4320	0820	FACULT ATIF		3	E L	82 82	- -	- -	- -	82 82
<b>Soutien à la création de maisons locales des cultures</b>										
11.001.01a.09.4320	0820	FACULT ATIF		3	E L	622 622	- -	- -	- -	622 622
<b>Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)</b>										
11.001.01a.10.4320	0820	FACULT ATIF		3	E L	35 35	- 5-	- -	- -	35 30
<b>Infrastructures culturelles: subventions pour amortissements</b>										
11.001.01a.11.9110	0820			1	E L	27 27	- -	- -	- -	27 27
<b>Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)</b>										
11.001.01a.13.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	231 220	7- 7-	- -	- -	224 213
<b>Support de la politique culturelle en général - prestations de tiers, frais de réunion, frais de bouche, jurys</b>										
11.001.01a.14.1211	0820			1	E L	3 3	- -	- -	- -	3 3
<b>Transfert en capital aux ASBL dans le cadre d'investissement</b>										
11.001.01a.15.5211	0820	FACULT ATIF		1	E L	50 50	50- 44-	- -	- -	- 6
<b>Subventions pour l'organisation des fêtes du 27/09 (secteur privé)</b>										
11.001.01a.17.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	60 60	- -	- -	- -	60 60
<b>Frais de fonctionnement pour les bâtiments administratifs</b>										
11.001.01a.18.1211	0820			1	E L	184 187	- 10-	- -	- -	184 177
<b>Dépenses Bâtiments - division Culture</b>										
11.001.01a.19.7200	0820			1	E L	1 37	- -	- -	- -	1 37
<b>Dépenses de prestations de tiers pour études, recherches ou colloques relatifs au développement culturel.</b>										
11.001.01a.21.1211	0820			1	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Dépenses concernant des prestations de tiers, des frais de mission, des frais d'étude, des frais de colloque dans le cadre de la promotion de la culture de la région bruxelloise.</b>										
11.001.01a.22.1211	0820			1	E L	- -	- -	- -	- -	- -

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Activité 02b: Danse, Musique, Théâtre</b>										
<b>Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
11.001.02b.00.1211	0820			3	E L	3 3	- -	- -	- -	3 3
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.02b.01.1211	0820			3	E L	7 7	10 10	- -	- -	17 17
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.02b.02.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	1 306 1 309	72 112	- -	- -	1 378 1 421
<b>Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public</b>										
11.001.02b.03.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	200 200	- -	- -	- -	200 200
<b>Subventions allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre.</b>										
11.001.02b.04.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	250 246	21- 28-	- -	- -	229 218
<b>Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS</b>										
11.001.02b.05.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	15 15	15- 15-	- -	- -	- -
<b>Soutien aux cafés-théâtres (appel à projet)</b>										
11.001.02b.06.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	225 225	10- 7	- -	- -	215 232
<b>Subvention pour le Théâtre des Martyrs</b>										
11.001.02b.07.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	300 300	- -	- -	- -	300 300
<b>Subvention à l'ASBL Article 27</b>										
11.001.02b.08.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	272 272	- 7-	- -	- -	272 265
<b>Subvention à l'asbl Brussels Art Melting Pot (B.A.M.P.)</b>										
11.001.02b.09.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	80 80	- 16-	- -	- -	80 64
<b>Subvention à l'asbl Centre International de Formation en Arts du Spectacle (C.I.F.A.S.)</b>										
11.001.02b.10.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	164 164	- 32-	- -	- -	164 132
<b>Subvention à l'asbl Maison du Spectacle La Bellone</b>										
11.001.02b.11.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	162 162	- 33-	- -	- -	162 129
<b>Subvention à l'asbl Francofaune</b>										
11.001.02b.12.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	155 155	- 31-	- -	- -	155 124
<b>Activité 03b: Livre, Littérature et langue française</b>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.03b.00.1211	0820			3	E L	15 15	- -	- -	- -	15 15
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.03b.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	172 172	17 21	- -	- -	189 193
<b>Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture.</b>										
11.001.03b.02.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	61 62	2 -	- -	- -	63 62
<b>Subventions à l'ASBL Centre Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles</b>										
11.001.03b.03.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	37 37	- -	- -	- -	37 37
<b>Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales.</b>										
11.001.03b.04.4320	0820	ORGANI QUE		3	E L	364 365	- 1-	- -	- -	364 364
<b>Subventions d'investissement aux bibliothèques communales.</b>										
11.001.03b.05.6321	0820	ORGANI QUE		3	E L	332 333	- 1-	- -	- -	332 332
<b>Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères</b>										
11.001.03b.06.6321	0820	FACULT ATIF		3	E L	37 38	- 1-	- -	- -	37 37
<b>Subventions d'investissements aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture</b>										
11.001.03b.07.5211	0820	ORGANI QUE		3	E L	54 55	2 -	- -	- -	56 55
<b>Subventions d'investissements au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles</b>										
11.001.03b.08.5211	0820	ORGANI QUE		3	E L	10 10	- -	- -	- -	10 10

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Subventions à l'ASBL Maison de la Francité</b>										
11.001.03b.09.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	333 334	- -	- -	- -	333 334
<b>Subvention à l'asbl Théâtre de la Parole</b>										
11.001.03b.10.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	138 138	- 28-	- -	- -	138 110
<b>Subvention à l'asbl CFC Editions</b>										
11.001.03b.11.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	363 364	- 73-	- -	- -	363 291
<b>Activité 04a: Histoire, patrimoine immatériel et traditions populaires</b>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.04a.00.1211	0820			3	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.04a.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	92 92	- -	- -	- -	92 92
<b>Activité 05: Arts plastiques, musées</b>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.05.00.1211	0820			3	E L	10 10	10- 10-	- -	- -	- -
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.05.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	477 477	- 10-	- -	- -	477 467
<b>Arts plastiques - Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en Région de BXL capitale</b>										
11.001.05.03.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	100 100	- 14-	- -	- -	100 86
<b>Subventions à l'ASBL Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique (ISELP)</b>										
11.001.05.04.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	156 156	- -	- -	- -	156 156
<b>Subvention à l'asbl Art &amp; Marges Musée</b>										
11.001.05.05.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	120 120	- 24-	- -	- -	120 96
<b>Activité 06: Audio-visuel</b>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
11.001.06.00.1211	0830			3	E L	8 8	- -	- -	- -	8 8
<b>Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel</b>										
11.001.06.01.1211	0830			1	E L	30 30	20- 20-	- -	- -	10 10
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.06.02.3300	0830	FACULT ATIF		3	E L	467 467	16- 15-	- -	- -	451 452
<b>Subventions à BX1</b>										
11.001.06.03.3300	0830	ORGANI QUE		3	E L	- 727	- 24-	- -	3 761 3 009	3 761 3 712
<b>Audiovisuel-achat de biens durables pour le service prêt matériel audiovisuel</b>										
11.001.06.04.7422	0830			1	E L	29 29	36 36	- -	- -	65 65
<b>Subventions à l'ASBL CINEMAMED</b>										
11.001.06.05.3300	0830	ORGANI QUE		3	E L	120 120	- -	- -	- -	120 120
<b>Subsides en matière d'investissement à BX1</b>										
11.001.06.06.5211	0830	FACULT ATIF		3	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Subvention à l'asbl Centre Vidéo de Bruxelles (C.V.B.)</b>										
11.001.06.07.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	140 140	- 28-	- -	- -	140 112

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Activité 07: Centres culturels</b>										
<b>Subventions aux Centres Culturels reconnus</b>										
11.001.07.00.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	969 969	- 79-	- -	- -	969 890
<b>Subventions aux Halles de Schaerbeek</b>										
11.001.07.01.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	85 85	- -	- -	- -	85 85
<b>Subvention à l'ASBL La Concertation</b>										
11.001.07.02.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	150 150	- -	- -	- -	150 150
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E L</b>	<b>10 617 11 305</b>	<b>- -</b>	<b>2 046 2 046</b>	<b>3 761 3 009</b>	<b>16 424 16 360</b>

**Programme 002: Jeunesse et Sports**

*Activité 01b: Jeunesse, ludothèques*

<b>Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
11.002.01b.00.1211	0840			3	E L	6 6	6- 6-	- -	- -	- -
<b>Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
11.002.01b.01.1211	0840			3	E L	12 12	- -	- -	- -	12 12
<b>Subventions aux associations en matière de jeunesse</b>										
11.002.01b.03.3300	0840	FACULT ATIF		3	E L	243 244	- -	- -	- -	243 244
<b>Subventions aux associations en matière de ludothèques</b>										
11.002.01b.04.3300	0840	ORGANI QUE		3	E L	95 94	- -	- -	- -	95 94
<b>Subventions pour aménagement ou amélioration des installations</b>										
11.002.01b.05.5210	0840	FACULT ATIF		1	E L	17 17	5- 5-	- -	- -	12 12
<b>Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la COCOF</b>										
11.002.01b.06.7422	0840			3	E L	3 3	- -	- -	- -	3 3
<b>Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse</b>										
11.002.01b.07.3300	0840	FACULT ATIF		3	E L	44 45	11 11	- -	- -	55 56
<b>Subventions ludothèques communales</b>										
11.002.01b.08.4320	0840	FACULT ATIF		3	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Subventions aux ludothèques communales</b>										
11.002.01b.09.6321	0840	ORGANI QUE		3	E L	24 24	- -	- -	- -	24 24

*Activité 02c: Sports*

<b>Dépenses de promotion, publication</b>										
11.002.02c.00.1211	0810			3	E L	50 50	20- 26	- -	- -	30 76
<b>Subventions aux associations</b>										
11.002.02c.01.3300	0810	FACULT ATIF		3	E L	387 468	500 450	- -	- -	887 918
<b>Subventions aux clubs sportifs</b>										
11.002.02c.02.3300	0810	FACULT ATIF		3	E L	400 400	200- 200-	- -	- -	200 200
<b>Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe</b>										
11.002.02c.03.3300	0810	ORGANI QUE		1	E L	103 103	- -	- -	- -	103 103
<b>Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin</b>										
11.002.02c.04.3300	0810	FACULT ATIF		2	E L	180 180	26- 22-	- -	- -	154 158
<b>Mise en œuvre du plan Sport</b>										
11.002.02c.05.0101	0810			3	E L	350 350	350- 350-	- -	- -	- -
<b>Subventions d'investissement aux associations</b>										
11.002.02c.07.5210	0820			3	E L	- -	96 96	- -	- -	96 96

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Activité 04b: Education à la culture</b>										
<b>Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l' administration</b>										
11.002.04b.00.1211	0860			3	E L	51 66	- -	- -	- -	51 66
<b>Marché relatif à l'accompagnement pédagogique pour les projets soutenus via l'appel "La culture a de la classe"</b>										
11.002.04b.01.1211	0860			3	E L	180 60	- -	- -	- -	180 60
<b>Dépenses de promotion, de publication, de diffusion, d'information et de formation</b>										
11.002.04b.02.1211	0860			3	E L	1 1	- -	- -	- -	1 1
<b>Subventions aux associations (secteur privé)</b>										
11.002.04b.03.3300	0860	ORGANI QUE		3	E L	600 582	- -	- -	- -	600 582
<b>Totaux Programme 002</b>					E L	<b>2 746</b> <b>2 705</b>	- -	- -	- -	<b>2 746</b> <b>2 705</b>

**Programme 004: Education permanente****Activité 01:**

<b>Autres dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.004.01.00.1211	0860			3	E L	5 5	- 4-	- -	- -	5 1
<b>Subventions aux associations en matière d'éducation permanente</b>										
11.004.01.01.3300	0860	FACULT ATIF		3	E L	165 166	- -	- -	- -	165 166
<b>Subsides aux associations d'éducation permanente</b>										
11.004.01.02.3300	0860	FACULT ATIF		3	E L	450 440	- -	- -	- -	450 440
<b>Subventions aux ateliers créatifs</b>										
11.004.01.03.3300	0860	ORGANI QUE		3	E L	250 250	- 4	- -	- -	250 254
<b>Totaux Programme 004</b>					E L	<b>870</b> <b>861</b>	- -	- -	- -	<b>870</b> <b>861</b>

**Programme 006: Activités para-scolaires à caractère pédagogique****Activité 01:**

<b>Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)</b>										
11.006.01.01.1211	0960			1	E L	10 10	6- 6-	- -	- -	4 4
<b>Subventions aux associations</b>										
11.006.01.03.3300	0960	FACULT ATIF		3	E L	374 378	- -	- -	- -	374 378
<b>Dépenses d'investissements du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)</b>										
11.006.01.04.7422	0960			3	E L	30 30	6 6	- -	- -	36 36
<b>Totaux Programme 006</b>					E L	<b>414</b> <b>418</b>	- -	- -	- -	<b>414</b> <b>418</b>
<b>TOTAUX MISSION 11</b>					E L	<b>14 647</b> <b>15 289</b>	- -	<b>2 046</b> <b>2 046</b>	<b>3 761</b> <b>3 009</b>	<b>20 454</b> <b>20 344</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	350	1 004-	784	130-	-
	L	350	1 004-	784	130-	-
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	615	52-	-	-	563
	L	513	21-	-	-	492
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	1	-	-	-	1
	L	1	-	-	-	1
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	11 964	971	1 262	3 891	18 088
	L	12 668	944	1 262	3 139	18 013
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1 103	-	-	-	1 103
	L	1 104	6-	-	-	1 098
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	131	43	-	-	174
	L	132	47	-	-	179
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	393	-	-	-	393
	L	395	2-	-	-	393
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	63	42	-	-	105
	L	99	42	-	-	141
9.DETTE PUBLIQUE	E	27	-	-	-	27
	L	27	-	-	-	27

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES</b>					E	21 243	-	2 046	3 404	26 693
					L	21 885	-	2 046	2 652	26 583

**TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	351	-	-	-	19
	L	351	-	-	-	19
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	7 068	-	-	-	6 641
	L	6 966	-	-	-	6 570
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	2	-	-	-	2
	L	2	-	-	-	2
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	12 070	-	-	-	18 194
	L	12 774	-	-	-	18 119
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1 103	-	-	-	1 103
	L	1 104	-	-	-	1 098
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	131	-	-	-	174
	L	132	-	-	-	179
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	393	-	-	-	393
	L	395	-	-	-	393
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	98	-	-	-	140
	L	134	-	-	-	176
9.DETTE PUBLIQUE	E	27	-	-	-	27
	L	27	-	-	-	27



**DÉCRETS ET RÈGLEMENTS CONTENANT LES BUDGETS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021  
(EN MILLIERS D'EUROS)**

**TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021**

Recettes							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 01: DOTATION REGION-BXL****Programme 100: Droit de tirage***Activité 01: Dotation générale*

Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art.86 de la loi spéciale du 16.07.,1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)								
01.100.01.01.49359	*****				E	218 030	224 412	
					L	218 030	224 412	
Dotation exceptionnelle de la Région Bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise COVID 19								
01.100.01.02.49359	*****				E	-	9 634	
					L	-	9 634	
<b>Totaux Programme 100</b>						<b>E</b>	<b>218 030</b>	<b>234 046</b>
						<b>L</b>	<b>218 030</b>	<b>234 046</b>

**Programme 102: Financement Enseignement***Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement								
01.102.01.01.49359	*****				E	37 421	38 169	
					L	37 421	38 169	
<b>Totaux Programme 102</b>						<b>E</b>	<b>37 421</b>	<b>38 169</b>
						<b>L</b>	<b>37 421</b>	<b>38 169</b>

**Programme 103: Financement missions ex-provinces hors culture***Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture)								
01.103.01.01.49359	*****				E	10 641	10 853	
					L	10 641	10 853	
<b>Totaux Programme 103</b>						<b>E</b>	<b>10 641</b>	<b>10 853</b>
						<b>L</b>	<b>10 641</b>	<b>10 853</b>
<b>TOTAUX MISSION 01</b>						<b>E</b>	<b>266 092</b>	<b>283 068</b>
						<b>L</b>	<b>266 092</b>	<b>283 068</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	266 092	283 068	
					L	266 092	283 068	

**MISSION 02: DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE****Programme 102: Financement Enseignement***Activité 01: Dotation générale*

Recettes liées à l'enseignement								
02.102.01.01.49249	*****				E	9 547	10 742	
					L	9 547	10 742	
Recettes liées aux subventions de projets spécifiques des Ecoles								
02.102.01.02.49249	*****				E	-	-	
					L	-	-	
<b>Totaux Programme 102</b>						<b>E</b>	<b>9 547</b>	<b>10 742</b>
						<b>L</b>	<b>9 547</b>	<b>10 742</b>

**Programme 104: Non-marchand***Activité 01: Dotation générale*

Dotation Non Marchand de la Communauté française								
02.104.01.01.49249	*****				E	850	850	
					L	850	850	
<b>Totaux Programme 104</b>						<b>E</b>	<b>850</b>	<b>850</b>
						<b>L</b>	<b>850</b>	<b>850</b>

**Programme 201: dotation spéciale attribuant certaines compétence de la communauté française***Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale de la Communauté française (art.7&1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19,07,1993 et du décret III du 22/07/1993 de l'Assemblée de la Commission Communautaire attribuant l'exercice de certaines compétences de la Comm								
02.201.01.01.49249	*****				E	106 448	105 781	
					L	106 448	105 781	
<b>Totaux Programme 201</b>						<b>E</b>	<b>106 448</b>	<b>105 781</b>
						<b>L</b>	<b>106 448</b>	<b>105 781</b>

Recettes							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**Programme 202: Rémunération personnel transféré***Activité 01: Dotation générale*

Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré							
02.202.01.01.49249	*****				E	2 071	2 087
					L	2 071	2 087
<b>Totaux Programme 202</b>					E	<b>2 071</b>	<b>2 087</b>
					L	<b>2 071</b>	<b>2 087</b>

**Programme 203: Relations internationales***Activité 01: Dotation générale*

Dotation Relations Internationales							
02.203.01.01.49249	*****				E	294	294
					L	294	294
<b>Totaux Programme 203</b>					E	<b>294</b>	<b>294</b>
					L	<b>294</b>	<b>294</b>

**Programme 204: Décompte dotation***Activité 01: Dotation générale*

Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française							
02.204.01.01.49249	*****				E	8	-
					L	8	-
<b>Totaux Programme 204</b>					E	<b>8</b>	<b>-</b>
					L	<b>8</b>	<b>-</b>

**Programme 205: Transfert Saint Emilie***Activité 01: Dotation générale*

Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à 7 du Décret du 11/04/2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)							
02.205.01.01.49249	*****				E	26 304	25 962
					L	26 304	25 962
<b>Totaux Programme 205</b>					E	<b>26 304</b>	<b>25 962</b>
					L	<b>26 304</b>	<b>25 962</b>

**Programme 206: Dotation complémentaire***Activité 01: Dotation générale*

Dotation complémentaire de la Communauté française							
02.206.01.01.49249	*****				E	388	388
					L	388	388
<b>Totaux Programme 206</b>					E	<b>388</b>	<b>388</b>
					L	<b>388</b>	<b>388</b>
<b>TOTAUX MISSION 02</b>					E	<b>145 910</b>	<b>146 104</b>
					L	<b>145 910</b>	<b>146 104</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	145 910	146 104
	L	145 910	146 104

**MISSION 03: DOTATION REGION****Programme 104: Non-marchand***Activité 01: Dotation générale*

Dotation Non Marchand Région wallonne							
03.104.01.01.49349	*****				E	-	-
					L	-	-
<b>Totaux Programme 104</b>					E	<b>-</b>	<b>-</b>
					L	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX MISSION 03</b>					E	<b>-</b>	<b>-</b>
					L	<b>-</b>	<b>-</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 04: DOTATION FEDERALE****Programme 300: Loterie Nationale***Activité 02: Recettes fiscales générales*

Recettes Loterie Nationale								
04.300.02.01.49409	*****					E	1 171	1 136
						L	1 171	1 136
<b>Totaux Programme 300</b>						E	<b>1 171</b>	<b>1 136</b>
						L	<b>1 171</b>	<b>1 136</b>

**Programme 301: Dotation spéciale***Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la commission communautaire française								
04.301.01.01.49409	*****					E	72 004	73 146
						L	72 004	73 146
<b>Totaux Programme 301</b>						E	<b>72 004</b>	<b>73 146</b>
						L	<b>72 004</b>	<b>73 146</b>

**Programme 302: Provisions***Activité 03: Recettes non fiscales générales*

Recettes Provision								
04.302.03.01.06009	*****					E	-	-
						L	-	-
Annoncer la couleur								
04.302.03.02.49409	*****					E	-	-
						L	-	-
<b>Totaux Programme 302</b>						E	-	-
						L	-	-
<b>TOTAUX MISSION 04</b>						E	<b>73 175</b>	<b>74 282</b>
						L	<b>73 175</b>	<b>74 282</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	73 175	74 282
	L	73 175	74 282

**MISSION 05: VENTES DE BIENS****Programme 400: Ventes immobilières***Activité 03: Recettes non fiscales générales*

Ventes terrains								
05.400.03.01.76309	*****					E	-	-
						L	-	-
<b>Totaux Programme 400</b>						E	-	-
						L	-	-
<b>TOTAUX MISSION 05</b>						E	-	-
						L	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 06: RECETTES DIVERSES****Programme 500: Recettes diverses***Activité 03: Recettes non fiscales générales*

<b>Recettes diverses (Décret)</b>								
06.500.03.02.06009	*****				E	572	300	
					L	572	300	
<b>Recettes du Complexe Sportif</b>								
06.500.03.03.16129	*****				E	351	351	
					L	351	351	
<b>Remboursement de traitements</b>								
06.500.03.04.1111	*****				E	150	150	
					L	150	150	
<b>Remboursement solde des comptables extraordinaires</b>								
06.500.03.05.1211	*****				E	500	500	
					L	500	500	
<b>Recettes propres à l'IPHOV</b>								
06.500.03.07.16129	*****				E	-	-	
					L	-	-	
<b>Remboursement des dépenses du personnel du Centre Etoile Polaire</b>								
06.500.03.08.1111	*****				E	873	873	
					L	873	873	
<b>Indus à récupérer - Personnel (Décret)</b>								
06.500.03.11.1111	*****				E	163	200	
					L	163	200	
<b>Indus à récupérer - ASBL (Décret)</b>								
06.500.03.12.3300	*****				E	885	2 085	
					L	885	2 085	
<b>Recettes perçues pour les épreuves organisées pour la validation des compétences</b>								
06.500.03.13.3840	*****				E	3	3	
					L	3	3	
<b>Recettes liées aux aides individuelles (phare) Indus (aides matérielles)</b>								
06.500.03.14.3432	*****				E	1	1	
					L	1	1	
<b>Recettes liées aux aides à l'emploi - Indus (emploi)</b>								
06.500.03.15.3200	*****				E	2	2	
					L	2	2	
<b>Recettes liées aux services d'aides à l'inclusion, d'accueil en journée, d'hébergement et aux projets particuliers et innovants Indus (prestations collectives et SID )</b>								
06.500.03.16.3300	*****				E	730	-	
					L	730	-	
<b>Subventions FSE (formation professionnelle)</b>								
06.500.03.17.49249	*****				E	150	150	
					L	150	150	
<b>Accord de coopération libre circulation RW</b>								
06.500.03.18.3300	*****				E	-	-	
					L	-	-	
<b>Totaux Programme 500</b>					E	<b>4 380</b>	<b>4 615</b>	
					L	<b>4 380</b>	<b>4 615</b>	
<b>TOTAUX MISSION 06</b>					E	<b>4 380</b>	<b>4 615</b>	
					L	<b>4 380</b>	<b>4 615</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	572	300
	L	572	300
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	2 037	2 074
	L	2 037	2 074
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	1 621	2 091
	L	1 621	2 091
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	150	150
	L	150	150

Recettes							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 07: LOYERS****Programme 600: Loyers***Activité 03: Recettes non fiscales générales*

<b>Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire"</b>								
07.600.03.01.1212	*****				E	49	49	
					L	49	49	
<b>Loyer annuel Sopura</b>								
07.600.03.02.1212	*****				E	-	-	
					L	-	-	
<b>Totaux Programme 600</b>						E	49	49
						L	49	49
<b>TOTAUX MISSION 07</b>						E	49	49
						L	49	49

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	49	49
	L	49	49

**MISSION 08: INTERETS FINANCIERS****Programme 700: Intérêts financiers***Activité 03: Recettes non fiscales générales*

<b>Intérêts financiers (Décret)</b>								
08.700.03.02.26109	*****				E	53	53	
					L	53	53	
<b>Totaux Programme 700</b>						E	53	53
						L	53	53
<b>TOTAUX MISSION 08</b>						E	53	53
						L	53	53

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	53	53
	L	53	53

**MISSION 09: REMBOURSEMENT DE DOTATION****Programme 801: Remboursement préfinancement***Activité 03: Recettes non fiscales générales*

<b>Remboursement du préfinancement "Fonds Social Européen" pour SFPME et l'Enseignement</b>								
09.801.03.01.89139	*****				E	-	-	
					L	-	-	
<b>Recettes en provenance du fonds social européen (phare)</b>								
09.801.03.02.3910	*****				E	966	966	
					L	966	966	
<b>Totaux Programme 801</b>						E	966	966
						L	966	966
<b>TOTAUX MISSION 09</b>						E	966	966
						L	966	966

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	966	966
	L	966	966

Recettes						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES</b>						E	490 625	509 137
						L	490 625	509 137

**TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier chiffre du code économique**

<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>	E	572	300
	L	572	300
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	2 086	2 123
	L	2 086	2 123
<i>2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ</i>	E	53	53
	L	53	53
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	2 587	3 057
	L	2 587	3 057
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	485 327	503 604
	L	485 327	503 604

**TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021**



Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 01: CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B. TRACHTE****Programme 000: B. TRACHTE**

Traitements et indemnités du personnel du cabinet 01.000.00.00.1111	0111			3	E L	345 345	345 345
Frais de fonctionnement du cabinet 01.000.00.01.1211	0111			1	E L	13 13	13 13
Dépenses patrimoniales du cabinet 01.000.00.02.7422	0111			1	E L	27 27	27 27
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E L</b>	<b>385 385</b>	<b>385 385</b>
<b>TOTAUX MISSION 01</b>					<b>E L</b>	<b>385 385</b>	<b>385 385</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	358	358
	L	358	358
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	27	27
	L	27	27

**MISSION 02: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. VERVOORT****Programme 000: R. VERVOORT**

Traitements et indemnités du personnel du cabinet 02.000.00.00.1111	0111			3	E L	179 179	179 179
Frais de fonctionnement du cabinet 02.000.00.01.1211	0111			1	E L	28 28	28 28
Dépenses patrimoniales du cabinet 02.000.00.02.7422	0111			1	E L	18 18	18 18
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E L</b>	<b>225 225</b>	<b>225 225</b>
<b>TOTAUX MISSION 02</b>					<b>E L</b>	<b>225 225</b>	<b>225 225</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	207	207
	L	207	207
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	18	18
	L	18	18

**MISSION 03: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B. CLERFAYT****Programme 000: B. CLERFAYT**

Traitements et indemnités du personnel du cabinet 03.000.00.00.1111	0111			3	E L	184 184	184 184
Frais de fonctionnement du cabinet 03.000.00.01.1211	0111			1	E L	25 25	25 25
Dépenses patrimoniales du cabinet 03.000.00.02.7422	0111			1	E L	13 13	13 13
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E L</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>
<b>TOTAUX MISSION 03</b>					<b>E L</b>	<b>222 222</b>	<b>222 222</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	209	209
	L	209	209
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	13	13
	L	13	13

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 04: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE A. MARON****Programme 000: A.MARON**

Traitements et indemnités du personnel du cabinet 04.000.00.00.1111	0111			3	E L	188 188	188 188
Frais de fonctionnement du cabinet 04.000.00.01.1211	0111			1	E L	25 25	25 25
Dépenses patrimoniales du cabinet 04.000.00.02.7422	0111			1	E L	18 18	18 18
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E L</b>	<b>231 231</b>	<b>231 231</b>
<b>TOTAUX MISSION 04</b>					<b>E L</b>	<b>231 231</b>	<b>231 231</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	213	213
	L	213	213
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	18	18
	L	18	18

**MISSION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE N. BEN HAMOU****Programme 000: N. BEN HAMOU**

Traitements et indemnités du personnel du cabinet 05.000.00.00.1111	0111			3	E L	238 238	238 238
Frais de fonctionnement du cabinet 05.000.00.01.1211	0112			1	E L	19 19	19 19
Dépenses patrimoniales du cabinet 05.000.00.02.7422	0112			1	E L	4 4	4 4
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E L</b>	<b>261 261</b>	<b>261 261</b>
<b>TOTAUX MISSION 05</b>					<b>E L</b>	<b>261 261</b>	<b>261 261</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	257	257
	L	257	257
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	4	4
	L	4	4

**MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS****Programme 000: Subsistance**

Dotation à l'Assemblée 06.000.00.00.0101	0112				E L	- -	- -
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E L</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>
<b>TOTAUX MISSION 06</b>					<b>E L</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

**MISSION 07: CABINETS****Programme 000: Subsistance**

Provisions pour sortie de charge 07.000.00.00.0101	0112			4	E L	- -	- -
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E L</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>
<b>TOTAUX MISSION 07</b>					<b>E L</b>	<b>- -</b>	<b>- -</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
<b>MISSION 21: ADMINISTRATION</b>							
<b>Programme 000: Subsistance</b>							
<b>Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat</b>							
21.000.00.03.1211	0131			1	E L	40 40	40 40
<b>Frais de fonctionnement de la cellule COMMUNICATION</b>							
21.000.00.05.1211	0131			3	E L	30 30	30 30
<b>Rémunérations du personnel statutaire</b>							
21.000.00.08.1111	0131			3	E L	20 480 20 480	24 182 24 182
<b>Rémunérations du personnel contractuel</b>							
21.000.00.09.1111	0131			3	E L	4 900 4 900	5 401 5 401
<b>Frais liés au personnel</b>							
21.000.00.10.1111	0131			3	E L	1 300 1 300	1 465 1 465
<b>Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.</b>							
21.000.00.11.1120	0131			4	E L	1 793 1 793	1 828 1 828
<b>Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.</b>							
21.000.00.12.1120	0131			4	E L	4 500 4 500	4 500 4 500
<b>Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH</b>							
21.000.00.14.1120	0131			4	E L	280 280	450 450
<b>Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95</b>							
21.000.00.15.1120	0131			4	E L	416 416	416 416
<b>Dépenses liées aux frais de parcours</b>							
21.000.00.17.1211	0131			1	E L	45 45	50 50
<b>Frais de gestion du personnel</b>							
21.000.00.18.1211	0131			1	E L	383 383	430 430
<b>Frais de formation du personnel</b>							
21.000.00.19.1211	0131			3	E L	220 220	236 236
<b>Frais liés à l'informatisation de l'administration</b>							
21.000.00.20.1211	0131			1	E L	2 060 2 060	2 322 2 322
<b>Application E-sub et Hygie</b>							
21.000.00.21.1211	0131			1	E L	- 290	- 290
<b>Application budgétaire et comptable</b>							
21.000.00.22.1211	0131			1	E L	400 400	400 400
<b>Mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.</b>							
21.000.00.23.1211	0721			3	E L	102 102	102 102
<b>Frais de fonctionnement</b>							
21.000.00.24.1211	0133			1	E L	1 835 1 835	2 409 2 409
<b>Frais de location simple (leasing opérationnel)</b>							
21.000.00.26.1213	0133			1	E L	101 101	121 121
<b>Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique</b>							
21.000.00.27.1211	0133			3	E L	22 22	22 22
<b>Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides</b>							
21.000.00.28.1211	0133			1	E L	5 5	5 5
<b>Dotations au Service social</b>							
21.000.00.29.3300	0131	FACULTATIF		3	E L	957 957	1 096 1 096
<b>Dépenses patrimoniales</b>							
21.000.00.31.7422	0133			1	E L	150 150	184 184

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>Achat de matériel informatique et bureautique</b>								
21.000.00.32.7422	0133			1	E	184	209	
					L	184	209	
<b>Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.</b>								
21.000.00.33.7422	0133			1	E	18	18	
					L	18	18	
<b>Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour Phare</b>								
21.000.00.36.1111	0131			3	E	95	97	
					L	95	97	
<b>Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME</b>								
21.000.00.37.1111	0131			3	E	240	245	
					L	240	245	
<b>Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME</b>								
21.000.00.38.1120	0131			3	E	13	15	
					L	13	15	
<b>Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures</b>								
21.000.00.39.0101	0131			1	E	201	441	
					L	201	441	
<b>Frais de fonctionnement bâtiments administratifs</b>								
21.000.00.40.1211	0133			1	E	997	993	
					L	997	993	
<b>Bien-être</b>								
21.000.00.41.1211	0133			3	E	30	40	
					L	30	40	
<b>Annulation droits constatés</b>								
21.000.00.43.0101	0131			1	E	92	40	
					L	92	40	
<b>Frais de formation du Conseil de direction</b>								
21.000.00.45.1211	0133			3	E	25	25	
					L	25	25	
<b>Dépenses de promotion, de publication et de diffusion liées aux ressources humaines</b>								
21.000.00.46.1211	0131			3	E	10	10	
					L	10	10	
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>41 924</b>	<b>47 822</b>	
					<b>L</b>	<b>42 214</b>	<b>48 112</b>	

**Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté Française**

<b>Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs</b>							
21.001.00.00.2130	0170			4	E	-	-
					L	-	-
<b>Remboursement de la dotation</b>							
21.001.00.01.4130	0170			4	E	-	-
					L	-	-
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
					<b>L</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX MISSION 21</b>					<b>E</b>	<b>41 924</b>	<b>47 822</b>
					<b>L</b>	<b>42 214</b>	<b>48 112</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	293	481
	L	293	481
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	40 322	45 834
	L	40 612	46 124
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	957	1 096
	L	957	1 096
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	352	411
	L	352	411

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES****Programme 001: Action Sociale**

<b>Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>							
22.001.00.00.1211	1070			3	E	15	25
					L	15	25
<b>Promotion, publication, diffusion</b>							
22.001.00.01.1211	1070			3	E	15	25
					L	15	25
<b>Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée</b>							
22.001.00.03.3300	1070	FACULTATIF		3	E	668	567
					L	670	567
<b>Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale</b>							
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	3 273	3 290
					L	3 268	3 310
<b>Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique</b>							
22.001.00.05.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	266	237
					L	226	237
<b>Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"</b>							
22.001.00.06.3300	1070	FACULTATIF		1	E	42	42
					L	42	42
<b>Subventions aux Maisons d'accueil</b>							
22.001.00.07.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	13 400	13 656
					L	13 400	13 656
<b>Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille</b>							
22.001.00.09.3300	1070	FACULTATIF		3	E	74	74
					L	74	74
<b>Subventions aux réseaux en action sociale</b>							
22.001.00.10.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	234	236
					L	233	236
<b>Subventions aux services de médiation de dettes</b>							
22.001.00.11.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	896	919
					L	896	918
<b>Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination</b>							
22.001.00.12.3300	1070	ORGANIQUE		1	E	95	96
					L	95	96
<b>Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale</b>							
22.001.00.13.5210	1070	FACULTATIF		1	E	100	129
					L	100	123
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>19 078</b>	<b>19 296</b>
					<b>L</b>	<b>19 034</b>	<b>19 309</b>

**Programme 002: Cohabitation des communautés locales**

<b>Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale</b>							
22.002.00.00.3300	1070	FACULTATIF		3	E	888	888
					L	750	750
<b>Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale</b>							
22.002.00.01.1211	1070			3	E	35	35
					L	35	35
<b>Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes</b>							
22.002.00.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	949	951
					L	949	951
<b>Financement du FIPI Associatif</b>							
22.002.00.03.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	711	711
					L	716	716
<b>Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité</b>							
22.002.00.04.3300	1070	FACULTATIF		3	E	649	1 173
					L	649	1 173
<b>Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"</b>							
22.002.00.05.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	170	170
					L	170	170

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>Subventions au centre régional d'appui</b>								
22.002.00.06.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	265 265	265 265	
<b>Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale</b>								
22.002.00.07.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	1 770 1 770	1 774 1 774	
<b>Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale</b>								
22.002.00.08.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	7 076 7 076	7 093 7 093	
<b>Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale</b>								
22.002.00.09.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	660 660	661 661	
<b>Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale</b>								
22.002.00.10.3300	1070	FACULTATIF		3	E L	449 449	- -	
<b>Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants</b>								
22.002.00.11.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	7 653 7 653	8 213 8 213	
<b>Financement du FIPI communal</b>								
22.002.00.12.4320	1070	ORGANIQUE		3	E L	1 132 1 127	1 132 1 127	
<b>Subventions pour infrastructures et matériels en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif</b>								
22.002.00.13.5210	1070	ORGANIQUE		1	E L	79 79	79 79	
<b>Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal</b>								
22.002.00.14.6321	1070	ORGANIQUE		1	E L	23 23	23 23	
<b>Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-arrivants</b>								
22.002.00.15.1211	1070	FACULTATIF		1	E L	64 64	64 64	
<b>Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants</b>								
22.002.00.16.3300	1070	FACULTATIF		3	E L	100 100	100 100	
<b>Totaux Programme 002</b>					E L	<b>22 673</b> <b>22 535</b>	<b>23 332</b> <b>23 194</b>	

**Programme 004: Famille**

<b>Subventions aux services d'aide à domicile</b>							
22.004.00.00.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	31 517 31 500	32 143 32 124
<b>Subventions aux centres de planning familial</b>							
22.004.00.01.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	8 415 8 395	8 591 8 582
<b>Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)</b>							
22.004.00.02.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	463 463	436 458
<b>Centres de formations d'aides familiaux</b>							
22.004.00.03.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	219 218	220 219
<b>Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge</b>							
22.004.00.05.3300	1040	FACULTATIF		3	E L	287 287	262 262
<b>Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées</b>							
22.004.00.06.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	116 116	115 115
<b>Subventions pour la mise en oeuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)</b>							
22.004.00.07.3300	1040	ORGANIQUE		2	E L	700 700	750 750
<b>Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales</b>							
22.004.00.08.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	35 35	55 55
<b>Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes</b>							
22.004.00.09.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	- -	126 126
<b>Totaux Programme 004</b>					E L	<b>41 752</b> <b>41 714</b>	<b>42 698</b> <b>42 691</b>

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**Programme 006: Soutien a la Politique d'accueil de la petite enfance**

<b>Prestations de tiers, frais d'étude, colloques, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>							
22.006.00.03.1211	1090			3	E	70	70
					L	70	70
<b>Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication</b>							
22.006.00.04.1211	1090			3	E	41	11
					L	21	21
<b>Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance</b>							
22.006.00.05.3300	1090	FACULTATIF		3	E	232	232
					L	266	232
<b>Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE</b>							
22.006.00.06.3300	1090	FACULTATIF		3	E	168	168
					L	135	168
<b>Totaux Programme 006</b>					<b>E</b>	<b>511</b>	<b>481</b>
					<b>L</b>	<b>492</b>	<b>491</b>
<b>TOTAUX MISSION 22</b>					<b>E</b>	<b>84 014</b>	<b>85 807</b>
					<b>L</b>	<b>83 775</b>	<b>85 685</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	240	230
	L	220	240
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	82 440	84 214
	L	82 226	84 093
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1 132	1 132
	L	1 127	1 127
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	179	208
	L	179	202
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	23	23
	L	23	23

**MISSION 23: SANTE****Programme 001: Support de la politique générale**

<b>Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>							
23.001.00.00.1211	0760	FACULTATIF		3	E	55	55
					L	55	55
<b>Promotion, publication, diffusion</b>							
23.001.00.01.1211	0711	FACULTATIF		3	E	5	5
					L	5	5
<b>Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé</b>							
23.001.00.03.3300	0750	FACULTATIF		3	E	41	41
					L	41	41
<b>Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale</b>							
23.001.00.04.3300	0750	FACULTATIF		3	E	70	70
					L	70	70
<b>Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"</b>							
23.001.00.05.3300	0740	FACULTATIF		1	E	89	89
					L	89	89
<b>Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée</b>							
23.001.00.06.3300	0740	FACULTATIF		3	E	750	750
					L	750	750
<b>Accords de coopération</b>							
23.001.00.08.4140	0740	FACULTATIF		4	E	112	112
					L	112	112
<b>Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)</b>							
23.001.00.09.3300	0740	FACULTATIF		4	E	7 281	7 289
					L	7 271	7 279
<b>Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer.</b>							
23.001.00.10.3300	0740	FACULTATIF		3	E	426	-
					L	401	50
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>8 829</b>	<b>8 411</b>
					<b>L</b>	<b>8 794</b>	<b>8 451</b>

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>Programme 002: Services ambulatoires</b>								
<b>Subventions aux services de santé mentale</b>								
23.002.00.00.3300	0720	ORGANIQUE		3	E	17 462	17 565	
					L	17 438	17 541	
<b>Subventions aux centres d'accueil téléphonique</b>								
23.002.00.01.3300	0720	ORGANIQUE		3	E	884	938	
					L	884	936	
<b>Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués</b>								
23.002.00.04.3300	0720	ORGANIQUE		3	E	1 739	1 804	
					L	1 739	1 804	
<b>Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile</b>								
23.002.00.05.3300	0720	ORGANIQUE		3	E	1 700	1 670	
					L	1 699	1 690	
<b>Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)</b>								
23.002.00.06.3300	0720	ORGANIQUE		3	E	4 376	4 682	
					L	4 368	4 763	
<b>Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies</b>								
23.002.00.07.3300	0720	ORGANIQUE		3	E	6 578	6 683	
					L	6 578	6 664	
<b>Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire</b>								
23.002.00.08.3300	0720	FACULTATIF		3	E	561	561	
					L	561	561	
<b>Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé</b>								
23.002.00.09.3300	0720	ORGANIQUE		3	E	775	779	
					L	775	779	
<b>Subventions pour l'informatisation en matière de santé</b>								
23.002.00.10.5210	0720	FACULTATIF		1	E	75	75	
					L	75	75	
<b>Totaux Programme 002</b>					E	<b>34 150</b>	<b>34 757</b>	
					L	<b>34 117</b>	<b>34 813</b>	

**Programme 003: Promotion de la Santé, matières transférées de la Communauté Française**

<b>Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la santé</b>								
23.003.00.11.3300	0740	ORGANIQUE		3	E	916	634	
					L	932	634	
<b>Services d'accompagnement et de support</b>								
23.003.00.12.3300	0740	ORGANIQUE		3	E	1 300	1 329	
					L	1 325	1 327	
<b>Acteurs en promotion de la santé</b>								
23.003.00.13.3300	0740	ORGANIQUE		3	E	2 819	2 813	
					L	2 804	2 811	
<b>Réseaux en promotion de la santé</b>								
23.003.00.14.3300	0740	ORGANIQUE		3	E	159	160	
					L	159	160	
<b>Programmes de médecine préventive</b>								
23.003.00.15.3300	0740	ORGANIQUE		3	E	-	921	
					L	-	791	
<b>Totaux Programme 003</b>					E	<b>5 194</b>	<b>5 857</b>	
					L	<b>5 220</b>	<b>5 723</b>	
<b>TOTAUX MISSION 23</b>					E	<b>48 173</b>	<b>49 025</b>	
					L	<b>48 131</b>	<b>48 987</b>	

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	60	60
	L	60	60
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	47 926	48 778
	L	47 884	48 740
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	112	112
	L	112	112
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	75	75
	L	75	75



Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 24: TOURISME****Programme 000: Subsistance**

<b>Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>								
24.000.00.01.1211	0473			3	E	51	1	
					L	51	1	
<b>Promotion, publication, diffusion</b>								
24.000.00.02.1211	0473			1	E	40	40	
					L	40	40	
<b>Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)</b>								
24.000.00.07.5211	0473	FACULTATIF		1	E	670	720	
					L	670	720	
<b>Frais de fonctionnement des auberges de jeunes</b>								
24.000.00.13.1211	0473			1	E	58	58	
					L	58	58	
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>819</b>	<b>819</b>	
					<b>L</b>	<b>819</b>	<b>819</b>	
<b>TOTAUX MISSION 24</b>					<b>E</b>	<b>819</b>	<b>819</b>	
					<b>L</b>	<b>819</b>	<b>819</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	149	99
	L	149	99
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	670	720
	L	670	720

**MISSION 25: TRANSPORT SCOLAIRE****Programme 000: Subsistance**

<b>Rémunération du personnel d'accompagnement</b>								
25.000.00.00.1111	0960			3	E	3 970	4 270	
					L	3 970	4 270	
<b>Frais de transport</b>								
25.000.00.01.1211	0960			1	E	8 900	9 095	
					L	8 900	9 095	
<b>Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires</b>								
25.000.00.02.1211	0960			1	E	137	130	
					L	137	130	
<b>Frais de location simple de bus</b>								
25.000.00.03.1211	0960			1	E	70	80	
					L	70	80	
<b>Rémunération Superviseurs</b>								
25.000.00.07.1111	0960			3	E	87	89	
					L	87	89	
<b>Achat de véhicules pour les superviseurs</b>								
25.000.00.08.7422	0960			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Achat de biens durables</b>								
25.000.00.09.7422	0960			1	E	3	5	
					L	3	5	
<b>Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars.</b>								
25.000.00.10.3200	0960			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>13 167</b>	<b>13 669</b>	
					<b>L</b>	<b>13 167</b>	<b>13 669</b>	
<b>TOTAUX MISSION 25</b>					<b>E</b>	<b>13 167</b>	<b>13 669</b>	
					<b>L</b>	<b>13 167</b>	<b>13 669</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	13 164	13 664
	L	13 164	13 664
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	3	5
	L	3	5

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE</b>								
<b>Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle</b>								
<b>Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique</b>								
26.001.00.00.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	200 200	200 200	
<b>Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>								
26.001.00.01.1211	0950			3	E L	6 6	6 6	
<b>Promotion, publication, diffusion</b>								
26.001.00.02.1211	0950			3	E L	25 25	25 25	
<b>Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 2021-2028</b>								
26.001.00.03.1211	0950			4	E L	50 50	50 50	
<b>Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle</b>								
26.001.00.04.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	30 30	30 30	
<b>Décret ISP: OISP agréés: financement de l'équipe de base</b>								
26.001.00.05.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	7 131 7 131	7 167 7 167	
<b>Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine</b>								
26.001.00.06.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	25 25	25 25	
<b>Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale</b>								
26.001.00.07.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	4 4	4 4	
<b>Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle</b>								
26.001.00.08.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	31 31	31 31	
<b>Subventions à la FEBISP</b>								
26.001.00.09.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	88 88	88 88	
<b>Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés</b>								
26.001.00.10.3300	0950	ORGANIQUE		4	E L	249 199	250 200	
<b>Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle</b>								
26.001.00.11.3300	0950	ORGANIQUE		4	E L	1 764 1 676	1 843 1 751	
<b>Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle</b>								
26.001.00.12.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	38 38	42 42	
<b>Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle</b>								
26.001.00.13.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	7 7	7 7	
<b>Subventions à Skills Belgium</b>								
26.001.00.14.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	50 50	50 50	
<b>Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE</b>								
26.001.00.16.4523	0950	ORGANIQUE		4	E L	110 110	110 110	
<b>Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie</b>								
26.001.00.17.4523	0950	ORGANIQUE		4	E L	18 18	18 18	
<b>Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications</b>								
26.001.00.18.4523	0950	ORGANIQUE		4	E L	73 73	73 73	
<b>Certifications en matière de validation des compétences</b>								
26.001.00.19.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	616 616	740 740	
<b>Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse - soutien structurel à la formation des jeunes</b>								
26.001.00.20.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	346 214	346 214	
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E L</b>	<b>10 861 10 591</b>	<b>11 105 10 831</b>	

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**Programme 002: Classes Moyennes**

<b>Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes</b>								
26.002.00.01.3300	0412	FACULTATIF		3	E	437	437	
					L	437	437	
<b>Subventions à l'OFFA</b>								
26.002.00.06.4140	*****	ORGANIQUE		4	E	117	134	
					L	117	134	
<b>Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens</b>								
26.002.00.07.3300	0412	ORGANIQUE		3	E	590	590	
					L	590	590	
<b>Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle), prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>								
26.002.00.08.1211	0412			1	E	139	139	
					L	139	139	
<b>Promotion et autres prestations et travaux par tiers, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>								
26.002.00.09.1211	0412			1	E	65	65	
					L	65	65	
<b>Subventions à l'ASBL Espace Formation PME</b>								
26.002.00.10.3300	0412	ORGANIQUE		3	E	9 766	9 799	
					L	9 766	9 799	
<b>Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence</b>								
26.002.00.11.4140	*****	ORGANIQUE		4	E	17	17	
					L	17	17	
<b>Equipements</b>								
26.002.00.12.7422	0412			1	E	5	5	
					L	5	5	
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E</b>	<b>11 136</b>	<b>11 186</b>	
					<b>L</b>	<b>11 136</b>	<b>11 186</b>	

**Programme 003: Institut Bruxellois Francophones pour la formation professionnelle**

<b>Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)</b>								
26.003.00.00.4140	*****	ORGANIQUE		3	E	42 715	44 155	
					L	42 715	44 155	
<b>Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics</b>								
26.003.00.01.4140	*****	ORGANIQUE		3	E	2 420	2 420	
					L	2 420	2 420	
<b>Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal</b>								
26.003.00.02.4140	*****	ORGANIQUE		3	E	2 693	2 693	
					L	2 693	2 693	
<b>Totaux Programme 003</b>					<b>E</b>	<b>47 828</b>	<b>49 268</b>	
					<b>L</b>	<b>47 828</b>	<b>49 268</b>	
<b>TOTAUX MISSION 26</b>					<b>E</b>	<b>69 825</b>	<b>71 559</b>	
					<b>L</b>	<b>69 555</b>	<b>71 285</b>	

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	285	285
	L	285	285
3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	21 372	21 649
	L	21 102	21 375
4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	48 163	49 620
	L	48 163	49 620
7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	5	5
	L	5	5

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 27: DETTES**

**Programme 001: bâtiments scolaires**

<b>Frais de fonctionnement</b>								
27.001.00.00.1211	0112			1	E	119	119	
					L	119	119	
<b>Dotation à la SPABSB</b>								
27.001.00.01.2110	0171			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	
					<b>L</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	

**Programme 002: charges financières**

<b>Intérêts-charges financières</b>								
27.002.00.01.2160	0112			1	E	30	30	
					L	30	30	
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	
					<b>L</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	

**Programme 007: dettes bâtiments rue des palais**

<b>Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)</b>								
27.007.00.00.2110	0171			1	E	535	472	
					L	535	472	
<b>Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)</b>								
27.007.00.01.9110	0172			1	E	1 163	1 226	
					L	1 163	1 226	
<b>Totaux Programme 007</b>					<b>E</b>	<b>1 698</b>	<b>1 698</b>	
					<b>L</b>	<b>1 698</b>	<b>1 698</b>	
<b>TOTAUX MISSION 27</b>					<b>E</b>	<b>1 847</b>	<b>1 847</b>	
					<b>L</b>	<b>1 847</b>	<b>1 847</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	119	119
	L	119	119
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	565	502
	L	565	502
9.DETTE PUBLIQUE	E	1 163	1 226
	L	1 163	1 226

**MISSION 28: INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVEES**

**Programme 000: Subsistance**

<b>Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R.01/04/1977)</b>								
28.000.00.00.5210	0810			1	E	268	268	
					L	268	268	
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>268</b>	<b>268</b>	
					<b>L</b>	<b>268</b>	<b>268</b>	
<b>TOTAUX MISSION 28</b>					<b>E</b>	<b>268</b>	<b>268</b>	
					<b>L</b>	<b>268</b>	<b>268</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	268	268
	L	268	268

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021

**MISSION 29: ENSEIGNEMENT****Programme 002: complexe sportif et Hall sportif**

<b>Rémunération du personnel</b>							
29.002.00.00.1111	0131			3	E L	1 180 1 180	1 204 1 204
<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
29.002.00.01.1211	0131			1	E L	644 644	409 409
<b>Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel</b>							
29.002.00.03.7422	0810			3	E L	30 30	30 30
<b>Précompte immobilier du Complexe Sportif.</b>							
29.002.00.04.1250	0810			1	E L	- -	35 35
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E L</b>	<b>1 854 1 854</b>	<b>1 678 1 678</b>

**Programme 003: enseignement**

<b>Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement</b>							
29.003.00.00.0101	0940	FACULTATIF		3	E L	150 150	150 150
<b>Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole</b>							
29.003.00.01.1111	0940			3	E L	4 798 4 798	4 992 4 992
<b>Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole</b>							
29.003.00.02.1111	0940			3	E L	78 78	78 78
<b>Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires</b>							
29.003.00.03.1111	0940			3	E L	22 22	22 22
<b>Frais liés au personnel</b>							
29.003.00.04.1111	0940			1	E L	500 500	550 550
<b>Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant</b>							
29.003.00.05.1120	0131			3	E L	648 648	708 708
<b>Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole</b>							
29.003.00.06.1111	0940			3	E L	15 235 15 235	15 540 15 540
<b>Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole</b>							
29.003.00.07.1111	0940			3	E L	1 841 1 841	1 878 1 878
<b>Frais relatifs aux missions internationales</b>							
29.003.00.09.1200	0940			3	E L	20 20	20 20
<b>Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole</b>							
29.003.00.12.1211	0940			1	E L	9 187 9 187	9 281 9 281
<b>Frais de gestion du personnel</b>							
29.003.00.13.1212	0131			1	E L	3 3	3 3
<b>Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère</b>							
29.003.00.15.4150	0940	ORGANIQUE		1	E L	691 691	691 691
<b>Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole</b>							
29.003.00.17.7422	0940			1	E L	1 487 1 488	1 815 1 815

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole</b>								
29.003.00.18.7422	0940			1	E	201	201	
					L	201	201	
<b>Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.</b>								
29.003.00.19.7422	0940			1	E	10	10	
					L	10	10	
<b>Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement</b>								
29.003.00.20.1211	0940			3	E	200	200	
					L	200	200	
<b>Initiatives transversales sur le site du CERIA</b>								
29.003.00.22.3300	0940	FACULTATIF		3	E	150	150	
					L	150	150	
<b>Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL</b>								
29.003.00.23.4160	0940	ORGANIQUE		3	E	10	15	
					L	10	15	
<b>Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL</b>								
29.003.00.25.4160	0940	ORGANIQUE		3	E	30	30	
					L	30	30	
<b>Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement</b>								
29.003.00.27.3300	0940	FACULTATIF		3	E	400	400	
					L	400	400	
<b>Frais liés au personnel enseignant</b>								
29.003.00.28.1111	0940	FACULTATIF		1	E	381	388	
					L	381	388	
<b>Totaux Programme 003</b>					<b>E</b>	<b>36 042</b>	<b>37 122</b>	
					<b>L</b>	<b>36 043</b>	<b>37 122</b>	
<b>TOTAUX MISSION 29</b>					<b>E</b>	<b>37 896</b>	<b>38 800</b>	
					<b>L</b>	<b>37 897</b>	<b>38 800</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	150	150
	L	150	150
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	34 737	35 308
	L	34 737	35 308
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	550	550
	L	550	550
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	731	736
	L	731	736
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSTABILISSEMENTS	E	1 728	2 056
	L	1 729	2 056

**MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE**

**Programme 000: Subsistance**

<b>Frais liés à l'immeuble à Paris</b>								
30.000.00.01.0101	0112			4	E	40	40	
					L	40	40	
<b>Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet</b>								
30.000.00.02.1200	0112			3	E	35	35	
					L	35	35	
<b>Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques</b>								
30.000.00.03.1211	0112			3	E	25	25	
					L	25	25	
<b>Subventions aux associations</b>								
30.000.00.04.3300	0112	FACULTATIF		3	E	35	35	
					L	35	35	
<b>Actions francophonies</b>								
30.000.00.05.3300	0112	FACULTATIF		3	E	50	50	
					L	50	50	
<b>Transfert à WBI</b>								
30.000.00.06.4523	0181			3	E	252	252	
					L	252	252	
<b>Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques</b>								
30.000.00.08.3300	0112	FACULTATIF		3	E	25	25	
					L	25	25	
<b>Frais liés aux activités de la Représentation de la Commission communautaire française à Paris</b>								
30.000.00.09.1211	0112			3	E	35	35	
					L	35	35	
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>497</b>	<b>497</b>	
					<b>L</b>	<b>497</b>	<b>497</b>	

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>Programme 001: politique générale</b>								
<b>Tableaux de bord</b>								
30.001.00.00.1211	0112			1	E L	5 5	5 5	
<b>Promotion, publication et diffusion</b>								
30.001.00.01.1211	0112			3	E L	50 50	50 50	
<b>Subventions de politique générale et transition social-écologique</b>								
30.001.00.02.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	500 500	500 500	
<b>Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances</b>								
30.001.00.03.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	90 90	190 190	
<b>Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant</b>								
30.001.00.04.4140	0112			3	E L	5 5	5 5	
<b>Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des chances</b>								
30.001.00.06.1211	0112			2	E L	20 20	20 20	
<b>Provision pour dépenses liées à l'appel à projet vivre-ensemble</b>								
30.001.00.07.1211	0112			2	E L	- -	- -	
<b>Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble</b>								
30.001.00.08.3300	0112			2	E L	- -	- -	
<b>Déplacement à l'étranger pour missions de politique générale</b>								
30.001.00.09.1211	0112			3	E L	15 15	15 15	
<b>Provisions pour contentieux</b>								
30.001.00.10.0101	0112			2	E L	- -	- -	
<b>Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)</b>								
30.001.00.11.0101	0112			1	E L	74 74	74 74	
<b>Accord non marchand ACS</b>								
30.001.00.12.0101	0112			4	E L	1 000 1 000	1 000 1 000	
<b>Accord non marchand embauche compensatoire</b>								
30.001.00.13.0101	0112			3	E L	5 521 5 500	5 577 5 555	
<b>Accord non marchand Volet Bien Être</b>								
30.001.00.14.0101	0112			3	E L	377 377	412 412	
<b>Accord non marchand primes syndicales</b>								
30.001.00.15.0101	0112			3	E L	230 230	230 230	
<b>Projets innovants</b>								
30.001.00.16.0101	0112			3	E L	50 50	50 50	
<b>Provision pour accord non marchand</b>								
30.001.00.17.0101	0112			3	E L	3 710 3 710	3 725 3 725	
<b>Subventions Mediapark BX1</b>								
30.001.00.18.5210	0112			1	E L	- -	- -	
<b>Subvention à l'ASBL CBCS</b>								
30.001.00.19.3300	0112			1	E L	- -	- -	
<b>Provision de politique générale</b>								
30.001.00.20.0101	0112			1	E L	2 000 2 000	- -	
<b>Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du COVID 19</b>								
30.001.00.21.0100	0112			1	E L	- -	9 634 9 634	
<b>Subvention à l'ASBL Association Paritaire pour l'emploi et la Formation pour paiement des soldes des primes non-marchand 2018.</b>								
30.001.00.22.3300	0112			1	E L	- -	- -	

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>Subventions de toutes natures aux entreprises en lien avec la crise sanitaire COVID 19</b>								
30.001.00.23.3200	0112			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Subventions de toutes nature aux associations en lien avec la crise sanitaire COVID 19.</b>								
30.001.00.24.3300	0112			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Subventions de toutes natures au numéro vert en lien avec la crise sanitaire COVID 19.</b>								
30.001.00.25.1211	0112			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Subventions de toutes nature aux communes en lien avec la crise sanitaire COVID 19.</b>								
30.001.00.26.4322	0112			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les opérateurs associatifs-COVID 19</b>								
30.001.00.27.5210	0112			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Achat de biens non durables et de service liées à la crise sanitaire COVID-19</b>								
30.001.00.28.1211	0112			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Rémunérations liées au Covid-19.</b>								
30.001.00.29.1111	0112			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Frais de fonctionnement liés à la crise du Covid-19</b>								
30.001.00.30.1211	0112			1	E	-	-	
					L	-	-	
<b>Provision accord non marchand</b>								
30.001.00.31.0101	0112			1	E	-	3 000	
					L	-	3 000	
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>13 647</b>	<b>24 487</b>	
					<b>L</b>	<b>13 626</b>	<b>24 465</b>	
<b>TOTAUX MISSION 30</b>					<b>E</b>	<b>14 144</b>	<b>24 984</b>	
					<b>L</b>	<b>14 123</b>	<b>24 962</b>	

## Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	13 002	23 742
	L	12 981	23 720
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	185	185
	L	185	185
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	700	800
	L	700	800
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	257	257
	L	257	257

**MISSION 31: INFRASTRUCTURES****Programme 001: Dépenses initiatives***Activité 08: Infrastructures*

<b>Dépenses-crèches-Subventions places existantes (secteur privé)</b>							
31.001.08.01.5112	0443			1	E	450	450
					L	820	820
<b>Dépenses crèches- Subventions places existantes (secteur public)</b>							
31.001.08.02.6300	0443			1	E	600	600
					L	600	600
<b>Dépenses affaires sociales</b>							
31.001.08.03.5112	0443			1	E	476	476
					L	476	476
<b>Terrains d'accueil pour les gens de voyages</b>							
31.001.08.04.6321	0443			1	E	13	13
					L	13	13
<b>Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur public)</b>							
31.001.08.05.6300	0443			3	E	4 850	4 850
					L	6 600	5 600
<b>Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur privé)</b>							
31.001.08.06.5112	0443			3	E	850	850
					L	1 300	1 300
<b>Dépenses - Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)</b>							
31.001.08.07.5112	0443			1	E	2 700	2 700
					L	3 900	3 900
<b>Dépenses - Subventions infrastructures de santé</b>							
31.001.08.08.5112	0443			1	E	515	515
					L	515	515
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E</b>	<b>10 454</b>	<b>10 454</b>
					<b>L</b>	<b>14 224</b>	<b>13 224</b>



Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021

**Programme 002: Dépenses : bâtiments***Activité 08: Infrastructures*

<b>Dépenses - Bâtiments administratifs</b>							
31.002.08.01.7200	0443			1	E	500	500
					L	500	500
<b>Dépenses - Constructions et équipements Halte garderie Etoile Polaire</b>							
31.002.08.02.7200	0443			1	E	-	-
					L	-	-
<b>Dépenses - Tourisme social</b>							
31.002.08.03.7200	0443			1	E	125	125
					L	125	125
<b>Dépenses - Centre sportif de la Woluwe</b>							
31.002.08.04.7200	0443			1	E	85	120
					L	85	120
<b>Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht</b>							
31.002.08.05.7200	0443			1	E	1	-
					L	18	-
<b>Dépenses - Enseignement</b>							
31.002.08.06.7200	0443			3	E	53 000	20 589
					L	25 000	27 202
<b>Dépenses - Culture</b>							
31.002.08.07.7200	0443			1	E	500	500
					L	500	500
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E</b>	<b>54 211</b>	<b>21 834</b>
					<b>L</b>	<b>26 228</b>	<b>28 447</b>
<b>TOTAUX MISSION 31</b>					<b>E</b>	<b>64 665</b>	<b>32 288</b>
					<b>L</b>	<b>40 452</b>	<b>41 671</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	4 991	4 991
	L	7 011	7 011
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	5 463	5 463
	L	7 213	6 213
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	54 211	21 834
	L	26 228	28 447

**MISSION 32: PHARE****Programme 003: Etoile Polaire***Activité 10: Etoile polaire*

<b>Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire</b>							
32.003.10.01.1111	1012			3	E	850	900
					L	850	900
<b>Dotation au SGS Centre Etoile Polaire</b>							
32.003.10.02.4131	*****			1	E	700	707
					L	700	707
<b>Totaux Programme 003</b>					<b>E</b>	<b>1 550</b>	<b>1 607</b>
					<b>L</b>	<b>1 550</b>	<b>1 607</b>

**Programme 004: Personnes handicapées***Activité 09: Phare - Personnes handicapées*

<b>Aides individuelles</b>							
32.004.09.01.3432	1012	ORGANIQUE		3	E	4 180	4 180
					L	3 170	3 170
<b>Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen</b>							
32.004.09.02.3200	1012	ORGANIQUE		3	E	3 200	3 232
					L	2 800	2 828
<b>Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen</b>							
32.004.09.03.3200	1012	ORGANIQUE		3	E	120	120
					L	105	105
<b>Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé</b>							
32.004.09.04.4524	1012	ORGANIQUE		4	E	360	270
					L	360	270
<b>Subventions aux services d'accompagnement</b>							
32.004.09.05.3300	1012	ORGANIQUE		3	E	7 742	8 297
					L	7 742	8 297

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>Subventions aux services d'appui individuel</b> 32.004.09.06.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	234 234	252 252	
<b>Subventions aux services d'accueil familial</b> 32.004.09.07.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	460 460	518 518	
<b>Subventions aux services de loisirs inclusifs</b> 32.004.09.08.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	70 70	75 75	
<b>Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité publique</b> 32.004.09.09.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	184 184	169 169	
<b>Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes</b> 32.004.09.10.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	95 95	222 222	
<b>Dépenses relatives au projet du fonds social européen "Appui à la formation professionnelle"</b> 32.004.09.11.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	289 289	295 295	
<b>Subventions aux projets particuliers agréés</b> 32.004.09.12.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	1 859 1 829	2 018 2 018	
<b>Soutien aux projets particuliers</b> 32.004.09.13.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	1 050 1 104	1 578 1 621	
<b>Soutien aux projets innovants</b> 32.004.09.14.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	- 89	182 66	
<b>Intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté</b> 32.004.09.15.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	29 552 29 509	29 552 29 509	
<b>Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté</b> 32.004.09.16.5112	1012	ORGANIQUE		1	E L	400 400	410 410	
<b>Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement</b> 32.004.09.17.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	108 821 109 321	109 794 110 294	
<b>Convention prioritaires et nominatives</b> 32.004.09.18.3432	1012	ORGANIQUE		3	E L	89 89	889 889	
<b>Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation</b> 32.004.09.19.3112	1012	ORGANIQUE		1	E L	536 536	536 536	
<b>Projets transversaux, fonctionnement et communication</b> 32.004.09.20.1211	1012			1	E L	347 347	347 347	
<b>Accord de coopération libre circulation RW</b> 32.004.09.21.4534	1012	ORGANIQUE		3	E L	- -	- -	
<b>Totaux Programme 004</b>					E	<b>159 588</b>	<b>162 936</b>	
					L	<b>158 733</b>	<b>161 891</b>	
<b>TOTAUX MISSION 32</b>					E	<b>161 138</b>	<b>164 543</b>	
					L	<b>160 283</b>	<b>163 498</b>	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	1 197	1 247
	L	1 197	1 247
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	158 481	161 909
	L	157 626	160 864
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1 060	977
	L	1 060	977
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	400	410
	L	400	410

Dépenses						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES</b>						E	539 204	532 755
						L	513 855	540 927

**TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**

<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>	E	13 445	24 373
	L	13 424	24 351
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	91 702	98 275
	L	91 972	98 575
<i>2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ</i>	E	565	502
	L	565	502
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	312 426	318 996
	L	311 045	317 518
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	51 455	52 834
	L	51 450	52 829
<i>5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	6 583	6 672
	L	8 603	8 686
<i>6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	5 486	5 486
	L	7 236	6 236
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS</i>	E	56 379	24 391
	L	28 397	31 004
<i>9.DETTE PUBLIQUE</i>	E	1 163	1 226
	L	1 163	1 226

**AUTRES ANNEXES AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021**

**BUDGET ETOILE POLAIRE : INITIAL 2021 - DEPENSES**

	GENRE		2020 Initial	2021 Initial
<b>8.01</b>		<b>DEPENSES DU PERSONNEL</b>	<b>850.000,00</b>	<b>900.000,00</b>
8.01.00	4	Dépenses du personnel	850.000,00	900.000,00
<b>8.02</b>		<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>124.000,00</b>	<b>124.000,00</b>
8.02.01	1	Dépenses de Fonctionnement	124.000,00	124.000,00
<b>8.03</b>		<b>GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX</b>	<b>60.000,00</b>	<b>60.000,00</b>
8.03.01	1	Grosses réparations et aménagement des locaux	60.000,00	60.000,00
<b>8.04</b>		<b>ACHATS PATRIMONIAUX</b>	<b>25.000,00</b>	<b>25.000,00</b>
8.04.01	1	Achats patrimoniaux	25.000,00	25.000,00
<b>8.07</b>		<b>REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES</b>	<b>1.000,00</b>	<b>1.000,00</b>
8.07.00	1	Remboursement de recettes indues enregistrées	1.000,00	1.000,00
8.07.01	1	Annulation de créances	0,00	0,00
		<b>TOTAL DES DEPENSES (en euros)</b>	<b>1.060.000,00</b>	<b>1.110.000,00</b>
			<b>1.060.000,00</b>	<b>1.110.000,00</b>

**BUDGET ETOILE POLAIRE : INITIAL 2021 - RECETTES**

	GENRE	2020 Initial	Ajust. +	Ajust. -	2020 Ajusté	2021 Initial
<b>9.01</b>	---	<b>700.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700.000,00</b>	<b>707.000,00</b>
9.01.00	---	700.000,00			700.000,00	707.000,00
<b>9.02</b>	---	<b>300.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300.000,00</b>	<b>300.000,00</b>
9.02.01	---	300.000,00			300.000,00	300.000,00
<b>9.07</b>	---	<b>60.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60.000,00</b>	<b>103.000,00</b>
9.07.01	---	60.000,00			60.000,00	103.000,00
<b>TOTAL DES RECETTES (en euros)</b>		<b>1.060.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.060.000,00</b>	<b>1.110.000,00</b>

## BRUXELLES FORMATION

ANNEE_BUDGETAIRE	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021	Ecart initial 2021 et initial 2020
<b>DEPENSES</b>				
<b>811 Salaires et charges sociales</b>	<b>41.955.258,30</b>	<b>39.738.434,46</b>	<b>44.248.921,73</b>	<b>2.293.663,43</b>
8111xxxx Charges salariales	41.955.258,30	39.738.434,46	44.248.921,73	2.293.663,43
<b>812 Achats de biens non durables et de services</b>	<b>23.874.908,77</b>	<b>24.075.543,61</b>	<b>26.782.268,29</b>	<b>2.907.359,52</b>
812110xx Matières premières et outillages	343.452,00	284.130,89	516.202,00	172.750,00
812111xx Entretien et location matériel	965.088,40	1.052.164,74	1.197.496,00	232.407,60
812112x0 Petits Entretiens des bâtiments	1.874.596,00	1.874.040,50	1.793.588,00	-81.008,00
812112x1 Gros Entretiens des bâtiments	-	0,00		
812113xx Fournitures diverses	2.339.802,45	2.820.473,02	2.160.859,46	-178.942,99
812115xx Frais assurances	50.690,00	56.638,00	51.024,80	334,80
812116xx Autres frais stagiaires	919.490,00	716.376,00	1.127.740,00	208.250,00
812117xx Partenariat secteur privé	9.484.691,81	8.288.686,62	11.576.297,16	2.091.605,35
812118xx Autres frais du personnel	390.190,00	358.354,00	440.101,00	49.911,00
812119xx Autres fournitures	49.300,00	47.425,00	50.825,00	1.525,00
812120xx Loyers et charges des bâtiments	3.240.318,00	3.090.506,00	3.163.608,00	-76.710,00
812210xx Partenariat secteur public	624.084,61	769.004,72	603.994,86	-20.089,75
8121140x Experts	2.392.748,50	3.162.959,12	2.722.205,00	329.456,50
8121145x Frais de communication	1.200.457,00	1.554.785,00	1.378.327,00	177.870,00
<b>823 Intérêts imputés en débit</b>	<b>791.900,00</b>	<b>781.763,00</b>	<b>769.150,00</b>	<b>-22.750,00</b>
823000xx Charges financières	791.900,00	781.763,00	769.150,00	-22.750,00
<b>834 Transferts de revenus aux ménages</b>	<b>4.725.532,40</b>	<b>2.588.040,69</b>	<b>5.491.905,04</b>	<b>766.372,64</b>
834310xx Avantages stagiaires	4.725.532,40	2.588.040,69	5.491.905,04	766.372,64
<b>845 Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels</b>	<b>629.966,00</b>	<b>627.728,00</b>	<b>645.268,00</b>	<b>15.302,00</b>
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	629.966,00	627.728,00	645.268,00	15.302,00
<b>872 Constructions de bâtiments</b>	<b>521.392,42</b>	<b>335.201,00</b>	<b>2.909.104,98</b>	<b>2.387.712,56</b>
872xxxx Travaux bâtiments	521.392,42	335.201,00	2.909.104,98	2.387.712,56
<b>874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels</b>	<b>1.141.745,10</b>	<b>1.724.559,00</b>	<b>739.520,00</b>	<b>-402.225,10</b>
874220xx Biens d'investissement hors informatique	153.705,00	324.742,31	272.280,00	118.575,00
874400xx Logiciels informatiques	17.000,00	49.940,00	80.360,00	63.360,00
874530xx Matériel informatique	971.040,10	1.349.876,69	386.880,00	-584.160,10
<b>885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administratif</b>	<b>0,00</b>	<b>-133.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-133.000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>73.640.702,99</b>	<b>69.738.269,76</b>	<b>81.586.138,03</b>	<b>7.945.435,04</b>

Initial 2020	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021	Ecart initial 2021 et initial 2020
<b>RECETTES</b>				
<b>916 Ventes de biens non durables et de services</b>	<b>1.549.363,89</b>	<b>848.237,89</b>	<b>1.585.652,77</b>	<b>36.288,88</b>
916100xx Formations payantes	1.549.363,89	848.237,89	1.585.652,77	36.288,88
<b>938 Autres transferts de revenus des entreprises</b>	<b>533.105,13</b>	<b>1.282.773,70</b>	<b>477.063,40</b>	<b>-56.041,73</b>
938000xx Récupération diverses	326.259,13	782.198,70	795.865,40	469.606,27
938110xx Loyers	151.846,00	470.575,00	480.698,00	328.852,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	55.000,00	30.000,00	30.000,00	-25.000,00
<b>946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel</b>	<b>47.828.000,00</b>	<b>47.828.000,00</b>	<b>49.268.000,00</b>	<b>1.440.000,00</b>
946100xx Allocations de Base	47.828.000,00	47.828.000,00	49.268.000,00	1.440.000,00
<b>949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels</b>	<b>13.755.443,96</b>	<b>11.433.715,79</b>	<b>16.300.080,17</b>	<b>2.544.636,21</b>
949300xx Récupération auprès d'OIP	1.063.994,00	1.027.369,13	1.156.041,00	92.047,00
949600xx ACS Actiris	177.000,00	161.000,00	178.000,00	1.000,00
949610xx Subsidés RBC	12.076.683,96	9.801.525,66	13.681.623,17	1.604.939,21
949700xx Récupération précompte immobilier	437.766,00	443.821,00	454.916,00	17.150,00
<b>959 Transferts en capital de l'Etranger</b>	<b>10.415.790,00</b>	<b>8.845.542,38</b>	<b>13.930.341,69</b>	<b>3.514.551,69</b>
959100xx UE	10.415.790,00	8.845.542,38	13.930.341,69	3.514.551,69
<b>977 Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorp</b>	<b>59.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25.000,00</b>	<b>-34.000,00</b>
977xxxxx Vente Patrimoine	59.000,00	0,00	25.000,00	-34.000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>74.140.702,98</b>	<b>70.238.269,76</b>	<b>81.586.138,03</b>	<b>7.445.435,05</b>
<b>RESULTAT BUDGETAIRE</b>	<b>499.999,99</b>	<b>500.000,00</b>		<b>-499.999,99</b>

<b>BUDGET 2021</b>										
<b>NOM DE L'OPERATEUR :</b>										
<b>CIFAS ASBL</b>										
Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles										TOTAUX
<b>DIFFERENCE ENTRE CHARGES ET PRODUITS</b>						<b>Frais généraux</b>	<b>Ateliers</b>	<b>Productions</b>	<b>Signal</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CLASSE 6 : CHARGES</b>						<b>125.540,00 €</b>	<b>67.460,00 €</b>	<b>6.000,00 €</b>	<b>12.000,00 €</b>	<b>211.000,00 €</b>
				<b>Code SEC</b>						
<b>61</b>					<b>SERVICES ET BIENS DIVERS</b>					
	<b>610</b>				<b>INFRASTRUCTURES PERMANENTES</b>					<b>3.950,00 €</b>
		610000	12.12		Loyers permanents - Bureaux	€ 2.700,00	€ 0,00	€ 0,00	0,00 €	2.700,00 €
		610100	12.12		Loyers non permanents - Salles de répétition	0,00 €	1.250,00 €	0,00 €	0,00 €	1.250,00 €
		610200	12.11		Eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		610300	12.11		Energies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		610400	12.11		Produits de nettoyage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		610500	12.11		Entretien et réparations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>611</b>				<b>MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT</b>					<b>12.405,00 €</b>
		611100	12.11		Location véhicules	150,00 €	175,00 €	0,00 €	0,00 €	325,00 €
		611200	12.11		Carburant	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
		611300	12.11		Réparations et entretiens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		611400	12.11		Assurances Transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		611500	12.11		Transports publics, trains, trams, bus	1.200,00 €	2.700,00 €	0,00 €	0,00 €	3.900,00 €
		611600	12.11		Transports aériens et maritimes	800,00 €	5.000,00 €	600,00 €	0,00 €	6.400,00 €
		611700	12.11		Remboursement frais de transport pour mission	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		611800	12.11		Autres frais de transport, taxis, parkings	600,00 €	1.130,00 €	0,00 €	0,00 €	1.730,00 €
	<b>612</b>				<b>ADMINISTRATION ET GESTION</b>					<b>7.425,00 €</b>
		612000	12.11		Frais postaux	150,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	550,00 €
		612100	12.11		Téléphonie - Abonnements et communications	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
		612101	74.22		Achats matériel et logiciel	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
		612102	12.11		Internet - site et abonnement	1.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.500,00 €
		612200	12.11		Fournitures de bureau	200,00 €	275,00 €	0,00 €	0,00 €	475,00 €
		612300	12.11		Photocopies	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
		612400	12.11		Petit mobilier	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
		612500	12.11		Secrétariat social	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €
		612550	12.11		Moniteur belge	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
		612700	12.11		Assurances	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.200,00 €
	<b>613</b>				<b>PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES</b>					<b>28.130,00 €</b>
		613000	12.11		Travaux d'impression	0,00 €	7.100,00 €	0,00 €	0,00 €	7.100,00 €
		613100	12.11		Périodiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		613300	12.11		Achat espace publicitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		613400	12.11		Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant	1.000,00 €	9.975,00 €	0,00 €	0,00 €	10.975,00 €
		613500	12.11		Per diem	150,00 €	2.365,00 €	840,00 €	0,00 €	3.355,00 €
		613600	12.11		Hôtels, hébergements	1.100,00 €	3.600,00 €	800,00 €	0,00 €	5.500,00 €
		613800	12.11		Frais de missions pour promotion	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.200,00 €
	<b>614</b>				<b>DOCUMENTATION GENERALE</b>					<b>1.390,00 €</b>
		614000	12.11		Documentation	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
		614100	12.11		Formation du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		614200	12.11		Visionnements	200,00 €	1.040,00 €	0,00 €	0,00 €	1.240,00 €
		614300	12.11		Etudes culturelles, colloques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>616</b>				<b>PRODUCTION</b>					<b>18.110,00 €</b>
		616000	12.11		Matériel artistique - décors	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		616010	12.11		Matériel artistique - costumes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		616020	12.11		Matériel artistique - accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		616060	12.11		Matériel technique et pédagogique	0,00 €	3.600,00 €	260,00 €	0,00 €	3.860,00 €
		616100	12.11		Coproduction	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €
		616300	12.11		Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00 €	2.250,00 €	0,00 €	0,00 €	2.250,00 €



## Budget CIFAS2021

<b>619</b>	<b>RETRIBUTIONS</b>								<b>49.600,00 €</b>
619100	12.11		Volontaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619100	12.11		RPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619300	12.11		Direction artistique - Centre des Arts scéniques	15.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15.000,00 €
619500	12.11		Comptabilité, rédacteurs	4.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4.500,00 €
619700	12.11		Intervenants artistiques	0,00 €	24.600,00 €	3.500,00 €	0,00 €	0,00 €	28.100,00 €
619900	12.11		Autres prestations	0,00 €	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €
<b>62</b>	<b>REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES</b>								
<b>620</b>	<b>REMUNERATIONS</b>								<b>66.840,00 €</b>
620200			Rémunération du personnel administratif						
	11.11		Coordination 4/5 temps	35.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35.000,00 €
	11.11		Coordination 1/5 temps	8.800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8.800,00 €
620201	11.11		Rémunération du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
620202	11.11		Rémunération du personnel ponctuel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Chargée de production général	23.040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23.040,00 €
			Chargé de production Projets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>621</b>	<b>COTISATIONS PATRONALES</b>								<b>13.710,00 €</b>
621200			Cotisations patronales du personnel administratif						
	11.20		Coordination 4/5 temps	1.750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.750,00 €
	11.20		Coordination 1/5 temps	440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	440,00 €
621201	11.20		Cotisations patronales du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
621202			Cotisations patronales du personnel ponctuel						
	11.20		Chargée de production général	11.520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11.520,00 €
	11.20		Chargés de production Projets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>623</b>	<b>AUTRES FRAIS DE PERSONNEL</b>								<b>3.740,00 €</b>
623000	11.12		Assurances légales	1.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.000,00 €
623200	11.12		Service médical	220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	220,00 €
623600	11.12		Autres frais de personnel - Frais transport	520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	520,00 €
625900	11.12		Dotation Pécules de vacances - Employés	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €
625901	11.12		Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625902	11.12		Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625903	11.12		Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>63</b>	<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>								
<b>630</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>								<b>5.000,00 €</b>
630000			Amortissements immobilisations	5.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5.000,00 €
630001			Amortissements immobiliers incorporels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>64</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>								<b>450,00 €</b>
640000	12.11		Droits d'enregistrement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
644000	12.11		Cotisations vers des associations	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
<b>65</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>								
<b>657</b>	<b>CHARGES DES DETTES</b>								<b>0,00 €</b>
657000	21.60		Différences de paiements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>659</b>	<b>CHARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES</b>								<b>250,00 €</b>
659000	21.60		Frais bancaires	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
<b>66</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>								
<b>660</b>	<b>CHARGES D'EXCEPTIONNELLES</b>								<b>0,00 €</b>
660000			Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
660001			Charges des années antérieures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>CLASSE 7 : PRODUITS</b>				<b>207.000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4.000,00 €</b>	<b>211.000,00 €</b>
<b>70</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>							
<b>701</b>	<b>VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES</b>							<b>0,00 €</b>
701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>702</b>	<b>PRODUITS DE BIENS CULTURELS</b>							<b>0,00 €</b>
702000	49.11	Editions "papier"		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
702900	49.11	Autres biens culturels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>703</b>	<b>COPRODUCTIONS</b>							<b>0,00 €</b>
703000	49.11	Apports reçus en coproduction		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>73</b>	<b>SUBSIDES ET SUBVENTIONS</b>							
	<b>SUBVENTIONS</b>							<b>211.000,00 €</b>
737200	49.11	Subventions de la Cocof		164.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	164.000,00 €
737500	49.11	Subventions de la Communauté française		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
737600	49.11	Subventions Actiris		43.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43.000,00 €
737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics		0,00 €	0,00 €	0,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €
		Commission européenne		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>75</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>							
<b>751</b>	<b>PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS</b>							<b>0,00 €</b>
751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
751200	12.50	Intérêts sur comptes courants		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>757</b>	<b>REGULARISATION</b>							<b>0,00 €</b>
757000	12.50	Différences de paiements		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>76</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>							
<b>763</b>	<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>							<b>0,00 €</b>
763000		Produits exceptionnels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
763001		Produits des années antérieures		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>79</b>	<b>PRELEVEMENTS</b>							<b>0,00 €</b>
790000		Prélèvement sur le résultat reporté		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>DIFFERENCE ENTRE PRODUITS ET CHARGES</b>				<b>81.460,00 €</b>	<b>-67.460,00 €</b>	<b>-6.000,00 €</b>	<b>-8.000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>CFC-ÉDITIONS</b>						
<b>BUDGET PREV</b>		<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>
		2019	31.12.2019	2020	ajusté 2020	2021
	<b>RECETTES</b>			(fév)	(avril)	
1	Subvention de la CCF	363000,00	363000,00	363000,00	363000,00	363000,00
2	Participation livres		19500,83	pm	pm	pm
3	Subvention de la FWB (lib.labellisée)	710,00	710,00	710,00	710,00	710,00
4	Subvention de la FWB (Fureur de lire)	800,00		800,00	800,00	800,00
5	EL&C Salon Francfort		1060,90	pm	pm	pm
6	Subvention Journées du Patrimoine					
7	Subvention Electre					
8	Éditions (chiffre d'affaires)	40000,00	72680,33	40000,00	20000,00	35000,00
9	Librairie (chiffre d'affaires)	40000,00	38127,16	40000,00	15000,00	20000,00
10	Recettes Rencontres	1500,00	1084,90	1500,00	500,00	1500,00
11	Recettes Expos	1000,00				
12	Participations ateliers		169,81			
13	Recettes visites guidées	1500,00	1152,65	1000,00	200,00	1000,00
14	Remboursement Actiris (ACS)	150000,00	170681,40	160000,00	160000,00	170000,00
15	Produits financiers	pm	109,14	pm	pm	pm
16	Production immobilisée	pm	25229,34	pm	pm	pm
	<b>Total</b>	<b>598510,00</b>	<b>693506,46</b>	<b>607010,00</b>	<b>560210,00</b>	<b>592010,00</b>

<b>DÉPENSES</b>						
	<b>Frais de personnel</b>					
17	Gestion comptable	3000,00	2591,50	3000,00	3000,00	3000,00
18	Secrétariat social	2400,00	2177,26	2400,00	2400,00	2400,00
19	Prestations services	400,00		400,00	400,00	400,00
20	Traitements du personnel contractuel	121000	116555,89	120000	120000	120240
21	Poste supplm mi-temps					
22	Médecine du travail	640	700,72	700	700	700
23	Traitements du personnel ACS	190000,00	208176,40	208000,00	208000,00	208500,00
24	Formations personnel	700,00		700,00	700,00	700,00
25	Chèques repas et abonnements	16000,00	15305,91	16000,00	16000,00	16000,00
26	Fonds social					
27	Honoraires nouveau site					
28	Stagiaires	4000,00	365,00	4000,00	350,00	4000,00
29	Dotation provision pécule vacances		-7980,86	-8000,00	-8000,00	-8000,00
	<b>Total</b>	<b>338140,00</b>	<b>337891,82</b>	<b>347200,00</b>	<b>343550,00</b>	<b>347940,00</b>
	<b>Frais de fonctionnement</b>					
30	Loyer	47000,00	47011,92	47000,00	47400,00	47400,00
31	Charges communes	24000,00	11735,02	20000,00	20000,00	20000,00
32	Électricité	3000,00	3296,96	3500,00	3500,00	3500,00
33	Nettoyage des locaux	4800,00	4807,50	4800,00	4800,00	4800,00
34	Petits travaux locaux	1000,00	1388,74	1500,00	1500,00	1500,00
35	Télésurveillance	600,00	613,80	600,00	600,00	600,00
36	Assistance juridique	1000,00		1000,00	1000,00	1000,00
37	Assurances	6300,00	4673,45	5000,00	5000,00	5000,00
38	Petit matériel/ent-rép	9000,00	2684,03	9000,00	9000,00	9000,00
39	Matériel informatique et site internet	7000,00	3213,40	7000,00	7000,00	7000,00
40	Maintenance Damnet	4500,00	3907,71	4500,00	4500,00	4500,00
41	Contrat location Medialog	4200,00	4123,20	4200,00	4200,00	4200,00
42	Maintenance Logiciel comptable	200,00	152,07	200,00	200,00	200,00
43	Fournitures et documentation	3000,00	2888,25	3000,00	3000,00	3000,00
44	Nouveau mobilier		1337,17	2000,00	2000,00	2000,00
45	Poste & transport livres	6400,00	8029,62	8000,00	8000,00	8000,00
46	Téléphonie, internet	7400,00	6093,67	7000,00	7000,00	7000,00
47	Frais internet	600,00				
48	Abonnement Electre	1900,00	1820,00	1900,00	1900,00	1900,00
49	Publications légales	400,00	242,88	400,00	400,00	400,00
50	Charges commerciales	1500,00	652,99	800,00	800,00	800,00
51	Charges financières	1200,00	1240,58	1200,00	1200,00	1200,00
	<b>Total</b>	<b>135000,00</b>	<b>109912,96</b>	<b>132600,00</b>	<b>133000,00</b>	<b>133000,00</b>

<b>Frais de promotion</b>						
52	Opérations et documents promotionnels	2500,00	6537,28	7000,00	6000,00	7000,00
53	Conseiller communication/marketing/presse	11000,00	14715,00	15000,00	13000,00	14000,00
54	Frais fabrication affiches		1583,78	2000,00	1500,00	2000,00
55	Produits promotionnels	5000	1450,55	2000	2000	2000
55'	Frais de distribution		2243,97	2500,00	2500,00	2500,00
55'	Frais fabrication cartes postales		1173,00	1400,00	1400,00	1400,00
55'	Frais fabrication booklet/agenda		5988,41	6000,00	6000,00	6000,00
	<b>Total</b>	<b>18500,00</b>	<b>33691,99</b>	<b>35900,00</b>	<b>32400,00</b>	<b>34900,00</b>
<b>Éditions</b>						
56	Prov./réalisation d'ouvrages	42920,00	95278,09	38360,00	20610,00	35220,00
57	Droits d'auteurs	5000,00	3695,35	5000,00	5000,00	5000,00
57'	droits d'auteurs forfaitaires		15800,00	pm	pm	pm
58	Variation stock éditions	pm	46994,34	pm	pm	pm
59	Retrocession coéditeurs	pm	3082,56	pm	pm	pm
60	Déclassement livres obsolètes					
	<b>Total</b>	<b>47920,00</b>	<b>164850,34</b>	<b>43360,00</b>	<b>25610,00</b>	<b>40220,00</b>
<b>Librairie</b>						
61	Achats d'ouvrages	45000,00	37136,08	37000,00	17000,00	25000,00
62	Achats œuvres	1000,00				
63	Variation stock librairie	3000,00	2902,31	3000,00	3000,00	3000,00
64	Animations	6000,00	3966,60	4000,00	3000,00	4000,00
65	Visites guidées	2000,00	1675,00	2000,00	1200,00	2000,00
66	Expositions	1500,00	1039,76	1500,00	1000,00	1500,00
67	Assurances pour les expositions	450,00	439,60	450,00	450,00	450,00
	<b>Total</b>	<b>58950,00</b>	<b>47159,35</b>	<b>47950,00</b>	<b>25650,00</b>	<b>35950,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>598510,00</b>	<b>693506,46</b>	<b>607010,00</b>	<b>560210,00</b>	<b>592010,00</b>

<b>HELDB - BUDGETS 2020</b>			
<b>PRODUITS</b>	<b>budget 2020</b>	<b>budget 2021</b>	<b>budget 2022</b>
<b>Produits</b>			
Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00	
Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00	
Allocation FWB pour ETP plein temps			
Allocation globale FWB - Part fonctionnement	829.854,00		
Allocation globale FWB - Part personnels	7.900.000,00		
Droits d'inscription	320.000,00	8.954.854,00	
promotion de la réussite	9.523,00		
FRHE: ulb recherche en éducation		39.206,68	
FRHE: orvaloc		76.500,00	73500
compensation DI			
first 2016		50.800,00	
first 2015	38.100,00		
consortiums pacte			
far sur BC			
Fonds Affectés	140.000,00	140.000,00	
Recettes diverses	0,00	0,00	
Autres produits d'exploitation (-)	0,00	0,00	
Produits financiers	3.300,00	3.300,00	
Biens durables	201.000,00	201.000,00	
Personnel mis à la disposition de la HELDB			
<b>Total Produits</b>	<b>10.207.177,00</b>	<b>10.231.060,68</b>	
<b>CHARGES</b>			
<b>BUDGET 2020</b>			
<b>BUDGET 2021</b>			
imputation <b>Frais de route, de séjour, voyage</b>	<b>127.000,00</b>	<b>127.000,00</b>	
610010 Frais séjours	67.000,00	67.000,00	
610020 Remboursement déplacement	40.000,00	40.000,00	
610030 mobilité nationale et internationale	20.000,00	20.000,00	
<b>Honoraires, jetons de présence</b>	<b>67.625,00</b>	<b>67.625,00</b>	
611020 Honoraires avocats	0,00	0,00	
611030 Honoraires expert-comptable	12.500,00	12.500,00	
611040 Honoraires reviseurs	10.125,00	10.125,00	
611090 Honoraires autres	45.000,00	45.000,00	
<b>Fonctionnement administratif</b>	<b>431.087,50</b>	<b>431.087,50</b>	
612010 Frais de téléphone, fax, internet	20.000,00	20.000,00	
612020 Frais postaux	15.000,00	15.000,00	
612030 Frais de photocopieuse	75.000,00	75.000,00	
612031 Papier	0,00	0,00	
612040 Frais informatique	35.000,00	35.000,00	
612050 Fournitures de bureau	57.000,00	57.000,00	
612051 Cartouches encre	0,00	0,00	
612052 mobilier	25.000,00	25.000,00	
612060 Publicité	94.000,00	94.000,00	
612061 Mailings	0,00	0,00	
612062 Merchandising	0,00	0,00	
612063 Brochures info	0,00	0,00	
612064 Participation salons	0,00	0,00	
612065 Divers pub	0,00	0,00	
612066 transfert aide à la réussite	5.087,50	5.087,50	
612070 Dépenses à caractère social	0,00	0,00	
612080 Autres frais administratifs (cotisations...)	20.000,00	20.000,00	
612081 Evènements	45.000,00	45.000,00	
612090 Imprimerie	5.000,00	5.000,00	
612100 frais internet	35.000,00	35.000,00	
<b>Fonct. Technique général</b>	<b>359.500,00</b>	<b>359.500,00</b>	
613010 Matières premières alimentaires	0,00	0,00	
613030 Réparations	35.000,00	35.000,00	
613040 Contrats entretien mat. Didactique	20.000,00	20.000,00	
613050 Conférence, recyclage, formations prof	22.500,00	22.500,00	
613060 Trousse de secours, sécurité	2.000,00	2.000,00	
613070 Frais de réception	60.000,00	60.000,00	
613080 Frais de bibliothèque	50.000,00	50.000,00	
613090 Distribution des prix	7.500,00	7.500,00	
613100 Voyages didactiques - visites	0,00	0,00	
613105 collaboration internationale			
613110 Matériel didactique	98.500,00	98.500,00	
613115 recherche au sein de la heldb			
613120 Assurances	35.000,00	35.000,00	
613130 Assurances personnel	0,00	0,00	
613140 Habillement et blanchisserie	4.000,00	4.000,00	
613160 Autres fonct. technique général	25.000,00	25.000,00	
613170 Assurances matériel	0,00	0,00	
<b>Fonctionnement bâtiment</b>	<b>28.000,00</b>	<b>28.000,00</b>	

C.R. N° 26 (2020-2021)

614060	Entretien bâtiment	22.000,00	22.000,00	
614050	signalisation	5.000,00	5.000,00	
614070	Sécurité	1.000,00	1.000,00	
	<b>frais spécifiques de l'entreprise</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Personnel intérimaire	0,00	0,00	
	<b>Rémunérations, charges sociales</b>	<b>8.892.200,00</b>	<b>8.917.000,00</b>	
620200	Personnels invités et/ou contractuels	730.000,00	750.000,00	
	prevention externe SEPT			
	Personnel Haute Ecole (Cocof)	0,00	0,00	
	Personnel FWB (CMBP)	7.900.000,00	7.900.000,00	€
621000	Cot Onss Patronales	175.200,00	180.000,00	
623000	Autres frais de personnel	0,00	0,00	
623100	Déplacement maison/travail	60.000,00	60.000,00	
624200	Assurances loi	0,00	0,00	
624300	Service de prévention externe	15.000,00	15.000,00	
624400	Secretariat social	12.000,00	12.000,00	
	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>95.000,00</b>	<b>95.000,00</b>	
644100	Remboursement DI	95.000,00	95.000,00	
	Dons			
644200	Divers - Tutorat	0,00	0,00	
	<b>Charges Financières</b>	<b>2.750,00</b>	<b>2.750,00</b>	
654000	Différence de paiement	0,00	0,00	
658050	Frais bancaires	2.750,00	2.750,00	
	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1.500,00</b>	<b>1.500,00</b>	
644000	Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00	
	<b>Achats de biens durables</b>	<b>201.000,00</b>	<b>201.000,00</b>	
	<b>Report 2017</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Services à la collectivité</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Total Charges</b>	<b>10.205.662,50</b>	<b>10.230.462,50</b>	
	<b>Résultat (Produits - Charges)</b>	<b>1.514,50</b>	<b>598,18</b>	
	<b>Prélèvements sur les reserves</b>			
	<b>Produits - Charges après prélèvements</b>	<b>1.514,50</b>	<b>598,18</b>	

MAISON DE LA FRANCITE ASBL - 18 RUE JOSEPH II - 1000 BRUXELLES

**BUDGET 2021**

28-04-21

**I. CHARGES****644.455,89****60/64****Coût des ventes et des prestations**

61 Services et biens divers 231.143,21

611001	LOCATIONS SALLES DIVERSES	1.232,85
611104	ENTRETIEN ET REPARATION	20.762,46
611106	GAZ	11.610,43
611107	ELECTRICITE	10.699,65
611109	DEMENAGEMENT-AMENAGEMENT	8.982,05
611110	SURVEILLANCE	1.641,96
612110	EAU	1.959,50
612300	DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX	2.004,22
612400	FOURNITURES DE BUREAU	3.567,24
612500	LOCATION PHOTOCOPIEUR	2.778,87
612501	PETIT MOBILIER DE BUREAU	3.299,72
612510	LOCATION DISTRIBUTEUR BOISSONS	1.113,47
612600	FORMATION	637,50
612601	PETIT MATERIEL	4.576,30
612602	TELEPHONE	2.891,83
612604	FRAIS INTERNET	3.317,53
612615	PHARMACIE	21,09
612800	COTISATIONS	765,00
612900	FRAIS INFORMATIQUES	2.822,44
612950	MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE	7.194,67
613000	DROITS A LA SABAM	64,15
613310	FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL	3.281,21
613320	FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS	1.288,73
613351	ASSURANCE INCENDIE	647,58
613360	ASSURANCES TOUS RISQUES	1.815,35
613530	ASSURANCE RC	1.443,48
613550	ASSURANCE-DIVERS	1.046,73
614150	FRAIS DE LIVRAISON	134,13
614200	AFFICHAGE-PROMOTION-DIFFUSION	7.890,21
614201	GRAPHISME	2.703,00
614202	IMPRIMEUR	11.123,23
615000	CARTES STANDARD SODEXO	87,42
615100	FRAIS DE DEPLACEMENT	9.957,00
615101	RECOLTE DECHETS BXL PROPLETE	2.226,25
615102	HEBERGEMENT	7.939,97
615200	PUBLICITE LEGALE	941,36
615300	HONORAIRES COMPTABLES	4.680,09
615310	HONORAIRES AVOCATS	2.174,66
615350	HONORAIRES DIVERS	33.045,79
615355	HONORAIRES SMART	555,39
615360	VERIFICATEUR AUX COMPTES	1.863,64
615400	EVENEMENTS-RECEPTIONS-VERNISSAGES	16.891,65
615410	CADEAUX-FLEURS	1.603,46
615450	ATELIER D'ECRITURES	408,00
615600	REUNIONS INTERNES	7.214,29
616100	POSTE	2.070,68
616700	REUNION TRAVAIL - CONTACT EXTERIEUR	5.436,83

616750	FRAIS DE RESTAURANT ETRANGER	995,80
616950	VOLONTARIAT	9.367,17
616960	RPI	367,20

62            Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)            **409.847.51**

620200	EMPLOYES	299.664,11
620300	OUVRIERS	
620400	ANIMATEURS	6.484,98
621000	COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	64.684,82
621100	ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE VACANCES	0,00
623000	FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR	2.495,16
623100	DEPLACEMENT DOM-LIEU DE TRAVAIL	20.961,05
623150	PROVISION POUR PECULE DE VACANCES	35.802,50
623155	UTILISATION PROVISION POUR PECULE DE VAC	-35.274,88
623200	MEDECINE DU TRAVAIL	1.020,24
623600	CHEQUES-REPAS	11.088,00
623700	ASSURANCE LEGALE	2.921,52

630            Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles            **3.022.29**

630100	DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO INCORPO	500,89
630200	DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO	2.521,40

640/8            Autres charges d'exploitation            **72.10**

640100	FRAIS DE PUBLICATION LEGALE	72,10
642000	MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	0,00

**65            Charges financières**

652/9            Autres charges financières            **72.21**

657000	CHARGES FINANCIERES DIVERSES	72,21
--------	------------------------------	-------

**67            Impôts**

671            Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs            **298.57**

671000	TAXE ANNUELLE COMP. DROITS SUCCESSION	298,57
--------	---------------------------------------	--------

**II. PRODUITS**            **648.744.64**

**70/74            Ventes et prestations**

70            Chiffre d'affaires            **75.890.16**

700000	INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION	13.813,94
702000	FORFAIT DIVERS	100,00
703000	TABLES DE CONVERSATION	3.510,00
704020	PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	8.090,00
704110	PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	50.318,22
705000	VENTES PUBLICATIONS	58,00

73            Cotisations; dons; legs et subsides            **570.884.07**



737000	SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT	333.000,00
737100	SUBSIDES ACS	79.120,81
737300	SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES	16.353,32
737800	SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL	0,00
737900	SUBSIDE JEUX DE LANGAGE	4.081,00
737950	SUBSIDE PARLEMENT FWB	44.162,00
737951	SUBSIDE IMPROPHONIES	0,00
737953	SUBSIDE ELOQUENTIA	85.000,00
737970	SUBSIDE VILLE DE BRUXELLES	0,00
738000	REDUCTION PP AIP	4.516,93
738010	ALLOC. TRAVAIL	4.650,00
738100	REDUCTION ONSS	0,00

74        Autres produits d'exploitation                                **1.922,39**

743000	PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	0,00
748100	RECUPERATION CHEQUES-REPAS	1.922,39

**75                                Produits financiers**

752/9        Autres produits financiers    **48,02**

757000	PRODUITS FINANCIERS DIVERS	48,02
--------	----------------------------	-------

**Résultat positif (négatif) de l'exercice**                                **4.288,76**

<b>SPABSB RBC BUDGET 2020</b>			Sec 2010	<b>BUDGET 2021</b>
<b>ARTICLES BUDGETAIRES</b>				
<b>I RECETTES</b>				
1	Loyers de la Communauté française	5.044.360,00 €	16.11	5.145.247,20 €
2	Autres loyers	74.000,00 €	16.11	80.000,00 €
3	Subside de fonctionnement	23.000,00 €	32.00	23.000,00 €
4	Subside Cocof	0,00 €	49.11	0,00 €
5	Produits financiers	0,00 €	12.50	0,00 €
6	Vente de bâtiment	0,00 €	76.11	1.600.000,00 €
7	Revenus divers	0,00 €	36.90	0,00 €
8	Reprise de l'excédent	80.700,00 €	03.20	0,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>5.222.060,00 €</b>		<b>6.848.247,20 €</b>
<b>II DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>II DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>
1	Constructions	0,00 €	72.00	0,00 €
2	Rénovations	0,00 €	72.00	0,00 €
3	Autres investissements	0,00 €	74.10 ou 74.22	0,00 €
4	Provision pour entretien et rénovation	0,00 €	03.10	0,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>III DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>III DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>
1	Travaux d'entretien	100.000,00 €	12.11	100.000 €
2	Frais de bureau	1.000,00 €	12.11	1.000,00 €
3	Frais de poste	100,00 €	12.11	100,00 €
4	Frais de fonctionnement	8.000,00 €	12.11	8.000,00 €
5	Frais d'assurance	2.500,00 €	12.11	2.500,00 €
6	Frais de déplacement des administrateurs	600,00 €	12.11	600,00 €
7	Frais de comptabilité	4.800,00 €	12.11	5.000,00 €
8	Rémunération d'employés	7.800,00 €	11.11	8.200,00 €
9	Payement ONSS	2.400,00 €	11.20	2.500,00 €
10	Frais d'experts	50.000,00 €	12.11	50.000,00 €
11	Mise à disposition d'employés	0,00 €	12.11	0,00 €
12	Amendes de retard	0,00 €	21.60	0,00 €
13	Frais bancaires	200,00 €	21.60	200,00 €
14	Provision précompte	0,00 €	03.10	0,00 €
15	Charges diverses	300,00 €	12.11	300,00 €
<b>IV DEPENSES RELATIVES A LA DETTE</b>				
1	Charges d'intérêts	3.344.360,00 €	21.50	3.344.360,00 €
2	Amortissement d'Emprunts Consolidés	1.700.000,00 €	91.10	1.800.887,20 €
<b>Total dépenses</b>		<b>5.222.060,00 €</b>		<b>5.223.647,20 €</b>

**TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021**

Recettes							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 01: DOTATION REGION-BXL****Programme 100: Droit de tirage***Activité 01: Dotation générale*

Dotation exceptionnelle de la Région bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise COVID 19							
01.100.01.03.49359	*****					E	-
						L	-
<b>Totaux Programme 100</b>						E	-
						L	-

**Programme 101: Financement missions ex-provinces culture***Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)							
01.101.01.01.49359	*****					E	4 560
						L	4 560
<b>Totaux Programme 101</b>						E	<b>4 560</b>
						L	<b>4 560</b>
<b>TOTAUX MISSION 01</b>						E	<b>4 560</b>
						L	<b>4 560</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	4 560	4 652
	L	4 560	4 652

**MISSION 02: DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE****Programme 200: Loi spéciale relative aux institutions bruxelloises***Activité 01: Dotation générale*

Dotation de la Communauté française (art 82 &2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloise)							
02.200.01.01.49249	*****					E	10 101
						L	10 101
<b>Totaux Programme 200</b>						E	<b>10 101</b>
						L	<b>10 101</b>
<b>TOTAUX MISSION 02</b>						E	<b>10 101</b>
						L	<b>10 101</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	10 101	10 101
	L	10 101	10 101

**MISSION 06: RECETTES DIVERSES****Programme 500: Recettes diverses***Activité 03: Recettes non fiscales générales*

Recettes diverses (Règlement)							
06.500.03.01.06009	*****					E	157
						L	157
Recettes du Service de prêt de matériel							
06.500.03.06.06009	*****					E	64
						L	64
Indus à Récupérer - Personnel (Règlement)							
06.500.03.09.1111	*****					E	53
						L	53
Indus à Récupérer - Asbl (Règlement)							
06.500.03.10.3300	*****					E	32
						L	32
<b>Totaux Programme 500</b>						E	<b>306</b>
						L	<b>306</b>
<b>TOTAUX MISSION 06</b>						E	<b>306</b>
						L	<b>306</b>

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	221	221
	L	221	221
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	53	53
	L	53	53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	32	32
	L	32	32

Recettes							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021	

**MISSION 08: INTERETS FINANCIERS****Programme 700: Intérêts financiers***Activité 03: Recettes non fiscales générales*

<b>Intérêts financiers (Règlement)</b>							
<b>08.700.03.01.26109</b>	<b>*****</b>					E	-
						L	-
<b>Totaux Programme 700</b>						E	-
						L	-
<b>TOTAUX MISSION 08</b>						E	-
						L	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<b>TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES</b>	E	<b>14 967</b>	15 059
	L	<b>14 967</b>	15 059

TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>	E	221	221
	L	221	221
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	53	53
	L	53	53
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	32	32
	L	32	32
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	14 661	14 753
	L	14 661	14 753

**TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021**

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020

**MISSION 10: ADMINISTRATION****Programme 000: Rémunération**

<b>Rémunération du personnel statutaire</b>										
10.000.00.00.1110	0131			3	E	3 255	80-	-	375-	2 800
					L	3 255	80-	-	375-	2 800
<b>Rémunération du personnel contractuel</b>										
10.000.00.01.1110	0131			3	E	395	50	-	-	445
					L	395	50	-	-	445
<b>Frais liés au personnel</b>										
10.000.00.02.1111	0131			1	E	165	-	-	-	165
					L	165	-	-	-	165
<b>Charges et provisions de pension des agents provenant de l'ex-CFC</b>										
10.000.00.03.1120	0131			4	E	1 793	-	-	-	1 793
					L	1 793	-	-	-	1 793
<b>Pensions pour cause d'invalidité</b>										
10.000.00.04.1120	1012			1	E	170	30	-	-	200
					L	170	30	-	-	200
<b>Dépenses liées aux frais de parcours</b>										
10.000.00.05.1211	0131			1	E	5	-	-	-	5
					L	5	-	-	-	5
<b>Frais de gestion du personnel</b>										
10.000.00.06.1211	0131			1	E	48	-	-	-	48
					L	48	-	-	-	48
<b>Frais de formation du personnel</b>										
10.000.00.07.1211	0131			3	E	16	-	-	-	16
					L	16	-	-	-	16
<b>Frais liés à l'informatisation de l'administration</b>										
10.000.00.08.1211	0133			1	E	12	-	-	-	12
					L	12	-	-	-	12
<b>Frais de fonctionnement</b>										
10.000.00.09.1211	0133			1	E	342	-	-	-	342
					L	342	-	-	-	342
<b>Frais de location (loyers)</b>										
10.000.00.10.1212	0133			1	E	232	-	-	-	232
					L	232	-	-	-	232
<b>Frais de location simple (photocopieurs)</b>										
10.000.00.11.1213	0131			1	E	20	-	-	-	20
					L	20	-	-	-	20
<b>Dotation au Service Social</b>										
10.000.00.12.3300	0131	FACULT ATIF		3	E	106	-	-	-	106
					L	106	-	-	-	106
<b>Dépenses patrimoniales</b>										
10.000.00.13.7422	0133			1	E	30	-	-	-	30
					L	30	-	-	-	30
<b>Achat de matériel informatique et bureautique</b>										
10.000.00.14.7422	0133			1	E	5	-	-	-	5
					L	5	-	-	-	5
<b>annulation droits constatés</b>										
10.000.00.17.0101	0131			1	E	1	-	-	18	19
					L	1	-	-	18	19
<b>Intérêts - charges financières</b>										
10.000.00.18.2160	0131			1	E	1	-	-	-	1
					L	1	-	-	-	1
<b>Totaux Programme 000</b>					<b>E</b>	<b>6 596</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>357-</b>	<b>6 239</b>
					<b>L</b>	<b>6 596</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>357-</b>	<b>6 239</b>
<b>TOTAUX MISSION 10</b>					<b>E</b>	<b>6 596</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>357-</b>	<b>6 239</b>
					<b>L</b>	<b>6 596</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>357-</b>	<b>6 239</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0. DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	1	-	-	18	19
	L	1	-	-	18	19
1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	6 453	-	-	375-	6 078
	L	6 453	-	-	375-	6 078
2. INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	1	-	-	-	1
	L	1	-	-	-	1
3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	106	-	-	-	106
	L	106	-	-	-	106
7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	35	-	-	-	35
	L	35	-	-	-	35

Dépenses										COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020	
<b>MISSION 11: CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT</b>											
<b>Programme 001: Culture</b>											
<b>Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du COVID 19</b>											
11.001.00.01.0100	0820			1	E L	- -	654- 654-	784 784	130- 130-	- -	
<b>Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire COVID 19.</b>											
11.001.00.02.3300	0820			1	E L	- -	654 654	1 262 1 262	130 130	2 046 2 046	
<i>Activité 01a: Support de la politique culturelle en général</i>											
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>											
11.001.01a.00.1211	0820			3	E L	40 40	- 1-	- -	- -	40 39	
<b>Subventions aux associations (secteur privé)</b>											
11.001.01a.02.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	532 532	10 160	- -	- -	542 692	
<b>Subventions en faveur des arts du cirque</b>											
11.001.01a.03.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	166 166	- -	- -	- -	166 166	
<b>Subventions à l'ASBL CFC Editions</b>											
11.001.01a.04.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	- -	- 73	- -	- -	- 73	
<b>Subventions dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Culturel</b>											
11.001.01a.06.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	575 502	- 138	- -	- -	575 640	
<b>Infrastructures culturelles: subventions pour intérêts</b>											
11.001.01a.07.2110	0820			1	E L	1 1	- -	- -	- -	1 1	
<b>Subventions aux associations (secteur public)</b>											
11.001.01a.08.4320	0820	FACULT ATIF		3	E L	82 82	- -	- -	- -	82 82	
<b>Soutien à la création de maisons locales des cultures</b>											
11.001.01a.09.4320	0820	FACULT ATIF		3	E L	622 622	- -	- -	- -	622 622	
<b>Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)</b>											
11.001.01a.10.4320	0820	FACULT ATIF		3	E L	35 35	- 5-	- -	- -	35 30	
<b>Infrastructures culturelles: subventions pour amortissements</b>											
11.001.01a.11.9110	0820			1	E L	27 27	- -	- -	- -	27 27	
<b>Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)</b>											
11.001.01a.13.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	231 220	7- 7-	- -	- -	224 213	
<b>Support de la politique culturelle en général - prestations de tiers, frais de réunion, frais de bouche, jurys</b>											
11.001.01a.14.1211	0820			1	E L	3 3	- -	- -	- -	3 3	
<b>Transfert en capital aux ASBL dans le cadre d'investissement</b>											
11.001.01a.15.5211	0820	FACULT ATIF		1	E L	50 50	50- 44-	- -	- -	- 6	
<b>Subventions pour l'organisation des fêtes du 27/09 (secteur privé)</b>											
11.001.01a.17.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	60 60	- -	- -	- -	60 60	
<b>Frais de fonctionnement pour les bâtiments administratifs</b>											
11.001.01a.18.1211	0820			1	E L	184 187	- 10-	- -	- -	184 177	
<b>Dépenses Bâtiments - division Culture</b>											
11.001.01a.19.7200	0820			1	E L	1 37	- -	- -	- -	1 37	
<b>Dépenses de prestations de tiers pour études, recherches ou colloques relatifs au développement culturel.</b>											
11.001.01a.21.1211	0820			1	E L	- -	- -	- -	- -	- -	
<b>Dépenses concernant des prestations de tiers, des frais de mission, des frais d'étude, des frais de colloque dans le cadre de la promotion de la culture de la région bruxelloise.</b>											
11.001.01a.22.1211	0820			1	E L	- -	- -	- -	- -	- -	



Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Activité 02b: Danse, Musique, Théâtre</b>										
<b>Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
11.001.02b.00.1211	0820			3	E L	3 3	- -	- -	- -	3 3
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.02b.01.1211	0820			3	E L	7 7	10 10	- -	- -	17 17
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.02b.02.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	1 306 1 309	72 112	- -	- -	1 378 1 421
<b>Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public</b>										
11.001.02b.03.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	200 200	- -	- -	- -	200 200
<b>Subventions allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre.</b>										
11.001.02b.04.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	250 246	21- 28-	- -	- -	229 218
<b>Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS</b>										
11.001.02b.05.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	15 15	15- 15-	- -	- -	- -
<b>Soutien aux cafés-théâtres (appel à projet)</b>										
11.001.02b.06.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	225 225	10- 7	- -	- -	215 232
<b>Subvention pour le Théâtre des Martyrs</b>										
11.001.02b.07.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	300 300	- -	- -	- -	300 300
<b>Subvention à l'ASBL Article 27</b>										
11.001.02b.08.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	272 272	- 7-	- -	- -	272 265
<b>Subvention à l'asbl Brussels Art Melting Pot (B.A.M.P.)</b>										
11.001.02b.09.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	80 80	- 16-	- -	- -	80 64
<b>Subvention à l'asbl Centre International de Formation en Arts du Spectacle (C.I.F.A.S.)</b>										
11.001.02b.10.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	164 164	- 32-	- -	- -	164 132
<b>Subvention à l'asbl Maison du Spectacle La Bellone</b>										
11.001.02b.11.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	162 162	- 33-	- -	- -	162 129
<b>Subvention à l'asbl Francofaune</b>										
11.001.02b.12.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	155 155	- 31-	- -	- -	155 124
<b>Activité 03b: Livre, Littérature et langue française</b>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.03b.00.1211	0820			3	E L	15 15	- -	- -	- -	15 15
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.03b.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	172 172	17 21	- -	- -	189 193
<b>Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture.</b>										
11.001.03b.02.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	61 62	2 -	- -	- -	63 62
<b>Subventions à l'ASBL Centre Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles</b>										
11.001.03b.03.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	37 37	- -	- -	- -	37 37
<b>Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales.</b>										
11.001.03b.04.4320	0820	ORGANI QUE		3	E L	364 365	- 1-	- -	- -	364 364
<b>Subventions d'investissement aux bibliothèques communales.</b>										
11.001.03b.05.6321	0820	ORGANI QUE		3	E L	332 333	- 1-	- -	- -	332 332
<b>Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères</b>										
11.001.03b.06.6321	0820	FACULT ATIF		3	E L	37 38	- 1-	- -	- -	37 37
<b>Subventions d'investissements aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture</b>										
11.001.03b.07.5211	0820	ORGANI QUE		3	E L	54 55	2 -	- -	- -	56 55
<b>Subventions d'investissements au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles</b>										
11.001.03b.08.5211	0820	ORGANI QUE		3	E L	10 10	- -	- -	- -	10 10

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Subventions à l'ASBL Maison de la Francité</b>										
11.001.03b.09.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	333 334	- -	- -	- -	333 334
<b>Subvention à l'asbl Théâtre de la Parole</b>										
11.001.03b.10.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	138 138	- 28-	- -	- -	138 110
<b>Subvention à l'asbl CFC Editions</b>										
11.001.03b.11.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	363 364	- 73-	- -	- -	363 291
<i>Activité 04a: Histoire, patrimoine immatériel et traditions populaires</i>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.04a.00.1211	0820			3	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.04a.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	92 92	- -	- -	- -	92 92
<i>Activité 05: Arts plastiques, musées</i>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.001.05.00.1211	0820			3	E L	10 10	10- 10-	- -	- -	- -
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.05.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	477 477	- 10-	- -	- -	477 467
<b>Arts plastiques - Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en Région de BXL capitale</b>										
11.001.05.03.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	100 100	- 14-	- -	- -	100 86
<b>Subventions à l'ASBL Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique (ISELP)</b>										
11.001.05.04.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	156 156	- -	- -	- -	156 156
<b>Subvention à l'asbl Art &amp; Marges Musée</b>										
11.001.05.05.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	120 120	- 24-	- -	- -	120 96
<i>Activité 06: Audio-visuel</i>										
<b>Dépenses de promotion, diffusion, publication, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
11.001.06.00.1211	0830			3	E L	8 8	- -	- -	- -	8 8
<b>Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel</b>										
11.001.06.01.1211	0830			1	E L	30 30	20- 20-	- -	- -	10 10
<b>Subventions aux associations</b>										
11.001.06.02.3300	0830	FACULT ATIF		3	E L	467 467	16- 15-	- -	- -	451 452
<b>Subventions à BX1</b>										
11.001.06.03.3300	0830	ORGANI QUE		3	E L	- 727	- 24-	- -	3 761 3 009	3 761 3 712
<b>Audiovisuel-achat de biens durables pour le service prêt matériel audiovisuel</b>										
11.001.06.04.7422	0830			1	E L	29 29	36 36	- -	- -	65 65
<b>Subventions à l'ASBL CINEMAMED</b>										
11.001.06.05.3300	0830	ORGANI QUE		3	E L	120 120	- -	- -	- -	120 120
<b>Subsides en matière d'investissement à BX1</b>										
11.001.06.06.5211	0830	FACULT ATIF		3	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Subvention à l'asbl Centre Vidéo de Bruxelles (C.V.B.)</b>										
11.001.06.07.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	140 140	- 28-	- -	- -	140 112

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>Activité 07: Centres culturels</b>										
<b>Subventions aux Centres Culturels reconnus</b>										
11.001.07.00.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	969 969	- 79-	- -	- -	969 890
<b>Subventions aux Halles de Schaerbeek</b>										
11.001.07.01.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	85 85	- -	- -	- -	85 85
<b>Subvention à l'ASBL La Concertation</b>										
11.001.07.02.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	150 150	- -	- -	- -	150 150
<b>Totaux Programme 001</b>					<b>E L</b>	<b>10 617 11 305</b>	<b>- -</b>	<b>2 046 2 046</b>	<b>3 761 3 009</b>	<b>16 424 16 360</b>

**Programme 002: Jeunesse et Sports***Activité 01b: Jeunesse, ludothèques*

<b>Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
11.002.01b.00.1211	0840			3	E L	6 6	6- 6-	- -	- -	- -
<b>Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>										
11.002.01b.01.1211	0840			3	E L	12 12	- -	- -	- -	12 12
<b>Subventions aux associations en matière de jeunesse</b>										
11.002.01b.03.3300	0840	FACULT ATIF		3	E L	243 244	- -	- -	- -	243 244
<b>Subventions aux associations en matière de ludothèques</b>										
11.002.01b.04.3300	0840	ORGANI QUE		3	E L	95 94	- -	- -	- -	95 94
<b>Subventions pour aménagement ou amélioration des installations</b>										
11.002.01b.05.5210	0840	FACULT ATIF		1	E L	17 17	5- 5-	- -	- -	12 12
<b>Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la COCOF</b>										
11.002.01b.06.7422	0840			3	E L	3 3	- -	- -	- -	3 3
<b>Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse</b>										
11.002.01b.07.3300	0840	FACULT ATIF		3	E L	44 45	11 11	- -	- -	55 56
<b>Subventions ludothèques communales</b>										
11.002.01b.08.4320	0840	FACULT ATIF		3	E L	- -	- -	- -	- -	- -
<b>Subventions aux ludothèques communales</b>										
11.002.01b.09.6321	0840	ORGANI QUE		3	E L	24 24	- -	- -	- -	24 24

*Activité 02c: Sports*

<b>Dépenses de promotion, publication</b>										
11.002.02c.00.1211	0810			3	E L	50 50	20- 26	- -	- -	30 76
<b>Subventions aux associations</b>										
11.002.02c.01.3300	0810	FACULT ATIF		3	E L	387 468	500 450	- -	- -	887 918
<b>Subventions aux clubs sportifs</b>										
11.002.02c.02.3300	0810	FACULT ATIF		3	E L	400 400	200- 200-	- -	- -	200 200
<b>Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe</b>										
11.002.02c.03.3300	0810	ORGANI QUE		1	E L	103 103	- -	- -	- -	103 103
<b>Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin</b>										
11.002.02c.04.3300	0810	FACULT ATIF		2	E L	180 180	26- 22-	- -	- -	154 158
<b>Mise en œuvre du plan Sport</b>										
11.002.02c.05.0101	0810			3	E L	350 350	350- 350-	- -	- -	- -
<b>Subventions d'investissement aux associations</b>										
11.002.02c.07.5210	0820			3	E L	- -	96 96	- -	- -	96 96

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020	
<b>Activité 04b: Education à la culture</b>											
<b>Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration</b>											
11.002.04b.00.1211	0860			3	E	51	-	-	-	51	
					L	66	-	-	-	66	
<b>Marché relatif à l'accompagnement pédagogique pour les projets soutenus via l'appel "La culture a de la classe"</b>											
11.002.04b.01.1211	0860			3	E	180	-	-	-	180	
					L	60	-	-	-	60	
<b>Dépenses de promotion, de publication, de diffusion, d'information et de formation</b>											
11.002.04b.02.1211	0860			3	E	1	-	-	-	1	
					L	1	-	-	-	1	
<b>Subventions aux associations (secteur privé)</b>											
11.002.04b.03.3300	0860	ORGANI		3	E	600	-	-	-	600	
		QUE			L	582	-	-	-	582	
<b>Totaux Programme 002</b>					<b>E</b>	<b>2 746</b>	-	-	-	<b>2 746</b>	
					<b>L</b>	<b>2 705</b>	-	-	-	<b>2 705</b>	

**Programme 004: Education permanente**

*Activité 01:*

<b>Autres dépenses de promotion, diffusion, publication</b>										
11.004.01.00.1211	0860			3	E	5	-	-	-	5
					L	5	4-	-	-	1
<b>Subventions aux associations en matière d'éducation permanente</b>										
11.004.01.01.3300	0860	FACULT		3	E	165	-	-	-	165
		ATIF			L	166	-	-	-	166
<b>Subsides aux associations d'éducation permanente</b>										
11.004.01.02.3300	0860	FACULT		3	E	450	-	-	-	450
		ATIF			L	440	-	-	-	440
<b>Subventions aux ateliers créatifs</b>										
11.004.01.03.3300	0860	ORGANI		3	E	250	-	-	-	250
		QUE			L	250	4	-	-	254
<b>Totaux Programme 004</b>					<b>E</b>	<b>870</b>	-	-	-	<b>870</b>
					<b>L</b>	<b>861</b>	-	-	-	<b>861</b>

**Programme 006: Activités para-scolaires à caractère pédagogique**

*Activité 01:*

<b>Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)</b>										
11.006.01.01.1211	0960			1	E	10	6-	-	-	4
					L	10	6-	-	-	4
<b>Subventions aux associations</b>										
11.006.01.03.3300	0960	FACULT		3	E	374	-	-	-	374
		ATIF			L	378	-	-	-	378
<b>Dépenses d'investissements du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)</b>										
11.006.01.04.7422	0960			3	E	30	6	-	-	36
					L	30	6	-	-	36
<b>Totaux Programme 006</b>					<b>E</b>	<b>414</b>	-	-	-	<b>414</b>
					<b>L</b>	<b>418</b>	-	-	-	<b>418</b>
<b>TOTAUX MISSION 11</b>					<b>E</b>	<b>14 647</b>	-	<b>2 046</b>	<b>3 761</b>	<b>20 454</b>
					<b>L</b>	<b>15 289</b>	-	<b>2 046</b>	<b>3 009</b>	<b>20 344</b>

**Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	350	1 004-	784	130-	-
	L	350	1 004-	784	130-	-
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	615	52-	-	-	563
	L	513	21-	-	-	492
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	1	-	-	-	1
	L	1	-	-	-	1
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	11 964	971	1 262	3 891	18 088
	L	12 668	944	1 262	3 139	18 013
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1 103	-	-	-	1 103
	L	1 104	6-	-	-	1 098
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	131	43	-	-	174
	L	132	47	-	-	179
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	393	-	-	-	393
	L	395	2-	-	-	393
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	63	42	-	-	105
	L	99	42	-	-	141
9.DETTE PUBLIQUE	E	27	-	-	-	27
	L	27	-	-	-	27

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 <sup>er</sup> ajust. 2020	2 <sup>ème</sup> ajust. 2020	Ajusté 2020
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES</b>					E	21 243	-	2 046	3 404	26 693
					L	21 885	-	2 046	2 652	26 583

**TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique**

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	351	-	-	-	19
	L	351	-	-	-	19
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	7 068	-	-	-	6 641
	L	6 966	-	-	-	6 570
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	2	-	-	-	2
	L	2	-	-	-	2
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	12 070	-	-	-	18 194
	L	12 774	-	-	-	18 119
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1 103	-	-	-	1 103
	L	1 104	-	-	-	1 098
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	131	-	-	-	174
	L	132	-	-	-	179
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	393	-	-	-	393
	L	395	-	-	-	393
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	98	-	-	-	140
	L	134	-	-	-	176
9.DETTE PUBLIQUE	E	27	-	-	-	27
	L	27	-	-	-	27

ANNEXE 4

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

**Commission plénière**

**Vendredi 27 novembre 2020**

1. La promotion de la santé dans le milieu carcéral
2. Divers

Ont participé aux travaux : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Clémentine Barzin, Mme Alexia Bertrand, M. Martin Casier, Mme Delphine Chabbert, M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. Christophe De Beukelaer, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Mme Margaux De Ré, M. Ibrahim Donmez, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, Mme Zoé Genot, M. Marc-Jean Ghysse, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, Mme Fadila Laanan, Mme Marie Lecocq, M. Marc Loewenstein, M. Pierre-Yves Lux, Mme Isabelle Pauthier, M. John Pitseys, Mme Magali Plovie (présidente), M. Tristan Roberti, M. Calvin Soirese Njall, Mme Farida Tahar, M. Hicham Talhi, Mme Viviane Teitelbaum et M. Michael Vossaert, ainsi que Mme Barbara Trachte (ministre-présidente).

**Commission spéciale du Budget et du Compte**

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**

1. Élection du Bureau de la commission
2. Proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois  
doc. 21 (2020-2021) n° 1
3. Divers

Membres présents : Mme Alexia Bertrand, M. Ridouane Chahid, Mme Barbara de Radiguès, Mme Isabelle Emmery, M. Marc-Jean Ghysse (président), M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. David Leisterh, M. Pierre-Yves Lux, M. Ahmed Mouhssin et M. Michael Vossaert.

Membres absents : M. Sadik Köksal (excusé) et M. Luc Vancauwenberge.

Étaient également présents à la réunion : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

**Commission des Affaires générales et résiduares,  
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives**

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**

1. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020  
doc. 26 (2020-2021) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020  
doc. 26 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020  
doc. 26 (2020-2021) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020  
doc. 26 (2020-2021) n° 4

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021  
doc. 27 (2020-2021) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021  
doc. 27 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021  
doc. 27 (2020-2021) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021  
doc. 27 (2020-2021) n° 4

2. Projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en exécution du décret du 23 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19  
doc. 30 (2020-2021) n° 1

3. Divers

Membres présents : Mme Nicole Nketo Bomele (remplace M. Emmanuel De Bock, excusé), Mme Aurélie Czekalski, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, M. Pierre-Yves Lux, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Membre absente : Mme Elisa Groppi (excusée).

Étaient également présents à la réunion : M. Christophe De Beukelaer, M. Ahmed Mouhssin et Mme Farida Tahar (députés), ainsi que Mme Barbara Trachte (ministre-présidente).

## ARRIÉRÉ DES TRAVAUX

**a. Commission des Affaires générales et résiduares, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives**

- Proposition de résolution visant à reconnaître l'e-sport comme un sport à part entière et à soutenir son potentiel déposée par M. David Weytsman, Mme Dominique Dufourny et Mme Aurélie Czekalski [doc. 9 (2019-2020) n° 1]
- Proposition de résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme à Bruxelles déposée par Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman et Mme Aurélie Czekalski [doc. 10 (2019-2020) n° 1]
- Rapport de contrôle de la Cour des comptes sur le compte général 2017 de la Commission communautaire française [doc. 17 (2019-2020) n° 1]
- Proposition de résolution visant à encourager le lancement d'une campagne de sensibilisation, d'une formation et d'un financement du secteur associatif ainsi que la création d'une application dans le cadre de la lutte contre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel déposée par Mme Véronique Lefrancq et Mme Viviane Teitelbaum [doc. 20 (2019-2020) n° 1]
- Proposition de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux agents des services du Collège de la Commission communautaire française endeuillés par la perte d'un enfant déposée par Mme Céline Fremault [doc. 25 (2020-2021) n° 1]
- Rapport de contrôle de la Cour des comptes sur le compte général 2018 de la Commission communautaire française [doc. 32 (2020-2021) n° 1]
- Auditions relatives aux « Jeunes en errance »

**b. Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme**

- Proposition de résolution relative au renforcement du dépistage de l'autisme déposée par Mme Céline Fremault, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Petya Obolensky [doc. 12 (2019-2020) n° 1]

- Proposition de résolution visant la mise en place d'un Réseau d'Habitats Inclusifs Solidaires (HIS) déposée par Mme Céline Fremault [doc. 24 (2020-2021) n° 1]
- Auditions en suivi de la résolution pour une prise en charge adaptée des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches, adoptée par le Parlement le 26 avril 2019

**c. Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé**

- Auditions relatives à la « Lutte contre la pauvreté sous l'angle du non-recours aux droits »

**d. Commission spéciale du Règlement**

p.m.

**e. Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement**

p.m.

**f. Commission de coopération avec les autres Parlements**

p.m.

**g. Commission de contrôle**

p.m.

**h. Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes**

- Auditions relatives au « Cyberharcèlement aux prismes du genre »

**i. Commission plénière**

- Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé - Rapport d'activités pour l'année 2019 [doc. 31 (2020-2021) n° 1]

ANNEXE 6

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour, sous réserve de l'interprétation y mentionnée, rejette le recours en annulation des articles 2 à 5 de la loi du 21 décembre 2017 « modifiant diverses dispositions en vue d'instaurer une période de sûreté et modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive en ce qui concerne l'arrestation immédiate », introduit par l'asbl « Ligue des Droits de l'Homme » et l'asbl « Syndicat des Avocats pour la Démocratie » (147/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que :
  1. en ce qu'elles invitent la Cour à statuer sur le respect de l'article 28 de la Constitution, les questions préjudicielles sont irrecevables;
  2. en ce qu'elles invitent la Cour à statuer sur la compatibilité des dispositions en cause avec les articles 10 et 11 de la Constitution, les questions préjudicielles n'appellent pas de réponse (148/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 4 et 8 du décret de la Région wallonne du 18 octobre 2018 « modifiant, d'une part, le décret du 25 mai 1983 modifiant, en ce qui regarde le Conseil économique régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil économique et social de Wallonie et, d'autre part, le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative », introduit par l'asbl « Inter-Environnement Wallonie » et l'asbl « Réseau Information et Diffusion en Éducation à l'Environnement » (149/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 60 à 73 de la loi du 28 décembre 1983 « portant des dispositions fiscales et budgétaires », tels qu'ils étaient applicables pour les exercices d'imposition 1987 et 1988, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 1<sup>er</sup> du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (150/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 176<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup>, du Code des droits et taxes divers ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (151/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour :
  1. annule l'article 36 du décret de la Communauté flamande du 1<sup>er</sup> mars 2019 « modifiant la réglementation relative au contrôle et à certains aspects organisationnels de l'enseignement supérieur », en ce qu'il insère un article II.395, § 2, dans le Code flamand de l'enseignement supérieur du 11 octobre 2013;
  2. maintient les effets de cette disposition pour l'année académique 2019-2020 et pour l'année académique 2020-2021 (152/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 118 de la loi du 5 mai 2019 « portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social », introduit par Hans Evenepoel et Mariette De Winter (153/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour, sous réserve de l'interprétation y mentionnée, rejette le recours en annulation des articles 91 à 98 et 101 de la loi du 5 mai 2019 « portant dispositions diverses en matière d'informatisation de la Justice, de modernisation du statut des juges consulaires et relativement à la banque des actes notariés », introduit par Pascal Malumgré et Geert Lambrechts (154/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour, avant de statuer quant au fond, pose à la Cour de justice de l'Union européenne les questions préjudicielles suivantes :
  1. l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 5, a), de la directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 « relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur » doit-il être interprété en ce sens qu'une législation nationale qui oblige les prestataires d'un service d'intermédiation qui a pour objet, au moyen d'une plateforme électronique, de mettre en relation, contre rémunération, des locataires potentiels avec des loueurs professionnels ou non professionnels proposant des prestations d'hébergement de courte durée, à communiquer, sur demande écrite de l'administration fiscale et sous peine d'amende administrative, « les données de l'exploitant et les coordonnées des établissements d'hébergement touristique, ainsi que le nombre de nuitées et d'unités d'hébergement exploitées durant l'année écoulée », dans le but d'identifier les redevables d'une taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique et leurs revenus imposables, relève du « domaine de la fiscalité » et doit, par conséquent, être considérée comme étant exclue du champ d'application de cette directive ?
  2. en cas de réponse affirmative à la première question, les articles 1<sup>er</sup> à 3 de la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 « relative aux services dans le marché intérieur » doivent-ils être interprétés en ce sens que cette directive s'applique à une législation nationale telle que celle qui est décrite dans la première question préjudicielle ? Le cas échéant, l'article 56 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne doit-il être interprété comme s'appliquant à une telle législation ?
  3. l'article 15, paragraphe 2, de la directive 2000/31/CE doit-il être interprété comme s'appliquant à une législation nationale telle que celle qui est décrite dans la première question préjudicielle et comme autorisant une telle législation ? (155/2020);



- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 233, § 2, du Code bruxellois du Logement, inséré par l'article 15 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 juillet 2017 « visant la régionalisation du bail d'habitation », introduit par l'asbl « Chambre d'Arbitrage et de Médiation/Kamer van Arbitrage en Bemiddeling » et Olivier Domb (156/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 14 et 24 de la loi du 17 juin 2013 « relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions » ne violent pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 160 de la Constitution et avec le principe général de la séparation des pouvoirs (157/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5 de la loi du 10 février 2003 « relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service des personnes publiques » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (158/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'article 3, 2°, de la loi du 7 avril 2019 « modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments », introduits par l'asbl « Association nationale des Grossistes-Répartiteurs en Spécialités pharmaceutiques » et autres et par l'aisbl « European Association of Euro Pharmaceutical Companies » et autres (159/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 376 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, dans l'interprétation selon laquelle les décisions des cours et tribunaux constatant l'inconstitutionnalité d'une disposition réglementaire en matière fiscale ne constituent pas un élément nouveau qui entre en considération pour le dégrèvement d'office de surtaxes (160/2020);
- la question préjudicielle concernant l'article 46 de la loi du 17 juillet 1963 « relative à la sécurité sociale d'outre-mer », posée par la Cour du travail de Bruxelles;
- la question préjudicielle concernant l'article 37/1 de la loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière », posée par le Tribunal de police d'Anvers, division Malines;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 43 du Code judiciaire, posées par la Cour d'appel de Mons.